

















**REVUE**  
**HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE**  
**DU MAINE**



REVUE  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU MAINE

---

**TOME SOIXANTE - TREIZIÈME**

ANNÉE 1913. — PREMIER SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE,  
AU MANS

MAMERS

LE MANS

IMPRIMERIE FLEURY

A. DE SAINT - DENIS

28, Place de la République.

Libraire, Place Saint-Nicolas.

1913

L.C. 1011  
Maxwell  
1873

13  
1<sup>er</sup> semestre seul.  
DE VII  
M221 R5  
v. 73

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME LXXIII. — PREMIÈRE LIVRAISON

ANNÉE 1913. — PREMIER SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE,  
AU MANS

MAMERS

IMPRIMERIE FLEURY

28, Place de la République.

LE MANS

A. DE SAINT-DENIS

Libraire, Place Saint-Nicolas.

1913

# SOMMAIRE

DE LA

PREMIÈRE LIVRAISON DE 1913

---

- 1<sup>o</sup> LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ. Page 5
- 2<sup>o</sup> ALBERT MAIGNAN ET SON ŒUVRE, par M. Dominique MALLET. Page 32
- 3<sup>o</sup> FIEFS DE MONT-SAINT-JEAN, par M. l'abbé E. TOUBLET. Page 55
- 4<sup>o</sup> LES GARDES NATIONALES ET LES VOLONTAIRES (1792-1793) (*suite*), par M. l'abbé H.-M. LEGROS. Page 85
- 5<sup>o</sup> CHRONIQUE : Admissions de nouveaux Membres. — Monuments historiques : Classements d'églises. — Le chartrier de Goué et la croisade Mayennaise. — Publications récentes. — 42<sup>e</sup> anniversaire du combat d'Auvours. — Nécrologie : M. le M<sup>is</sup> de Cumont. Page 100
- 6<sup>o</sup> LIVRES NOUVEAUX, par MM. le M<sup>is</sup> de BEAUCHESNE et Robert TRIGER. Page 104
-

---

**LISTE DES MEMBRES**  
**DE LA**  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE**

---

**Membres du Bureau**

- MM. ROBERT TRIGER, C  $\dagger$ , PRÉSIDENT.  
Marquis de BEAUCHESNE, VICE-PRÉSIDENT.  
PAUL BRINDEAU,  $\odot$ , }  
Dom B. HEURTEBIZE, } SECRÉTAIRES HONORAIRES.  
ÉDOUARD DE LORIÈRE, }  
RAOUL DE LINIÈRE, } SECRÉTAIRES.  
ALBERT MAUTOUCHET, TRÉSORIER.  
ABBÉ PATARD, }  
XAVIER GASNOS, } BIBLIOTHÉCAIRES-ARCHIVISTES.

**Membres d'Honneur**

- MM. le général de BOISDEFFRE, ancien chef d'État-major de l'armée, ancien ambassadeur extraordinaire en Russie, grand officier de la Légion d'honneur, au château de Boisdeffre, par Oisseau-le-Petit (Sarthe), et 5, quai Voltaire, à Paris, 7<sup>e</sup> A.  
De LASTEYRIE (le comte Robert), O  $\ast$ ,  $\odot$ , membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien député, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris, 7<sup>e</sup> A., et château du Saillant, par Allasac (Corrèze).

MM. HÉRON DE VILFOSSE, O ☼, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur au Musée du Louvre, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, rue Washington, 16, Paris, 8<sup>e</sup> A.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ☼, Ⓚ I, archiviste-paléographe, professeur à l'École nationale des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des Travaux historiques, rue de Phalsbourg, 13, Paris, 17<sup>e</sup> A., et à Vieux-Moulin (Oise).

LE VAYER (Paul), ☼, Ⓚ I, ✚, ✚, conservateur honoraire de la Bibliothèque de la ville de Paris, inspecteur des Travaux historiques, à La Porte d'Orne, à Ballon (Sarthe).

#### Membres Honoraires

MM. ALLARD (Paul), C ✚, ancien magistrat, directeur de la *Revue des Questions historiques*, à Senneville, par Fécamp (Seine-Inférieure).

BÉTHUNE (le baron Joseph), ✚, vice-président de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, conseiller provincial de la Flandre occidentale, conservateur du Musée archéologique, chalet de Rouxhove, à Courtrai (Belgique).

BILSON (John), vice-président de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, architecte, à Hessle, Yorkshire (Angleterre).

DUBOIS (Marcel), ☼, ancien élève de l'École Normale supérieure et de l'École d'Athènes, docteur ès-lettres, professeur à la Sorbonne, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, 6<sup>e</sup> A.

**MM. GENTIL** (Ambroise), **Q** I, professeur de l'Université en retraite, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, rue de Flore, 86, au Mans.

De **GHELLINCK-VAERNEWYCK** (le vicomte), **+**, ancien président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, château d'Elseghem, par Peteghem, et rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles (Belgique).

De **GRANDMAISON** (Louis), **Q** I, archiviste-paléographe, président honoraire de la Société archéologique de Touraine, ancienne rue de l'Archevêché, 13, à Tours.

**KNIGHT**, bibliophile et collectionneur, High Street, à Ventnor, Ile de Wight (Angleterre).

**LECESNE** (Henri), président de la Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

**PERCY GODDARD STONE**, membre de l'Institut royal des architectes anglais, secrétaire particulier de la Société des Antiquaires de Londres pour le Hampshire et l'île de Wight, Merston cottage, Ile de Wight (Angleterre).

**POTTIER** (le chanoine), **Q** I, président de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne, inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

**TRAVERS** (Émile), **C** **+**, **+**, archiviste paléographe, directeur-adjoint honoraire de la Société française d'archéologie, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, rue des Chanoines, 18, à Caen (Calvados).

**SEPET** (Marius), **Q**, archiviste paléographe, conservateur à la Bibliothèque Nationale, rue Vaneau, 23, Paris, 7<sup>e</sup> A.

**Membres Fondateurs (1)**

MM. De BEAUCHESNE (le marquis), licencié ès-lettres, correspondant de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, membre titulaire de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, maire de Souvigné-sur-Sarthe, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), au château de Lassay (Mayenne), et 8, avenue Marceau, Paris, 8<sup>e</sup> A.

Des CARS (le duc), ✱, conseiller général de la Sarthe, au château de Sourches, par Bernay (Sarthe), et 80, rue de Lille, Paris, 7<sup>e</sup> A.

FLEURY (Gabriel), ☉ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, inspecteur de la Société française d'archéologie, lauréat de l'Institut, imprimeur à Mamers.

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE (comte), maire de Bonnétable, conseiller général de la Sarthe, rue de Varenne, 47, Paris, 7<sup>e</sup> A., et château de Bonnétable (Sarthe).

TRIGER (Robert), C ✚, docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, inspecteur général de la Société française d'archéologie, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique et de la Société des Antiquaires de France, aux Talvasières, et rue de l'Ancien Évêché, 5, au Mans.

**Membres Titulaires**

S. G. M<sup>sr</sup> de LA PORTE, évêque du Mans.

S. G. M<sup>sr</sup> DUBOIS, archevêque de Bourges (Cher).

(1) Sont membres fondateurs tous les membres qui veulent bien seconder généreusement les efforts de la Société par le versement, en plus de leur abonnement à la *Revue*, d'une souscription annuelle de 50 francs.

- S. G. M<sup>sr</sup> MÉLISSON, évêque de Blois (Loir-et-Cher).
- S. G. M<sup>sr</sup> de DURFORT, évêque de Langres (Haute-Marne).
- M<sup>mes</sup> D'ACHON, au château de la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).
- D'AILLIÈRES (Fernand), au château d'Aillières, par Mamers (Sarthe), et rue Bayard, 16, Paris, 8<sup>e</sup> A.
- D'ANGÉLY-SÉRILLAC (la comtesse), au château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).
- MM. ANGOT (l'abbé), à Sainte-Gemme-le-Robert (Mayenne).
- AUBURTIN (Albert), président du Tribunal, place Girard, 8, au Mans.
- AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Paul), au château de Beaulieu, en Bignan (Morbihan), et rue Pasteur, à Vannes.
- BARBIER (Joseph), ancien procureur de la République, avocat, square de Luynes, 1, Paris, 7<sup>e</sup> A.
- De BASTARD D'ESTANG (le comte), ✱, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, ancien président de la Société, au château de Dobert, par Avoise (Sarthe), et 21, rue Saint-Dominique, à Paris, 7<sup>e</sup> A.
- De BEAUMONT (le comte Charles), ●, au château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).
- BÉLIN (l'abbé), missionnaire diocésain, à La Chapelle-du-Chêne, par Sablé (Sarthe).
- BELLEVILLE (Charles), ✱, chef d'escadron d'artillerie territoriale, château de Méhoncourt, par Le Mans.
- BERTRAND DE BROUSSILLON (le comte Arthur), ●, †, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, président de la Société des Archives du Maine, rue de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne (Yonne).
- BIENAIMÉ (Amédée), rue Marchande, 15, au Mans.
- De LA BOUILLERIE (le baron), ancien vice-président de la Société, château de la Bouillerie, par Crosnières (Sarthe).

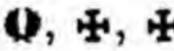
- MM. BOULAY DE LA MEURTHE (le comte), ancien président de la Société d'Histoire contemporaine, rue de l'Université, 23, à Paris, 7<sup>e</sup> A.
- BRANCHU (Georges), rue Saint-Charles, 11, au Mans.
- BRIÈRE (l'abbé), curé de Voivres, par Louplande (Sarthe).
- BRINDEAU (Paul), **Q**, ancien archiviste, rue Victor Hugo, 54, au Mans.
- CALENDINI (l'abbé), président de la Société d'histoire, lettres et sciences de La Flèche, directeur des *Annales fléchoises*, curé de Saint-Mars-d'Outillé (Sarthe).
- CALENDINI (l'abbé), curé de Chassillé, par Épineu-le-Chevreuil (Sarthe).
- CANDÉ (le docteur), **✱**, ancien médecin de la marine, lauréat des Sociétés de Géographie, au Lude (Sarthe).
- De CARINI (le prince Philippe), avenue Emile-Augier, 50, Paris, 16<sup>e</sup> A.
- M<sup>me</sup> CARTERET, rue Crossardière, à Laval.
- MM. De CASTILLA (Charles), rue de Sarthe, 35, à Alençon (Orne).
- CELIER (Alexandre), **✚**, avocat, ancien secrétaire de la Société, place Saint-François-Xavier, 1, à Paris, 7<sup>e</sup> A., et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).
- De CHAMILLART DE LA SUZE (le marquis), au château du Plessis de Vaiges, par Noyen (Sarthe).
- CHARDON (Charles), à Marolles-les-Braults (Sarthe).
- De CHARENCEY (le vicomte), ancien conseiller général, maire de Nauvay, par Moncé-en-Saosnois (Sarthe), et 6, avenue Marceau, Paris, 8<sup>e</sup> A.
- CHAROY (Maurice), notaire, rue Gougeard, 10, au Mans.
- De CLÉRIC (le général, comte), **C ✱**, avenue de Paris, 77, au Mans.
- CLOUET (le baron), château du Grand-Logis, à Mayenne (Mayenne).

- MM. COTTEREAU (Marcel), sculpteur, rue du Clos-Margot, 3, au Mans.
- CORBIN (l'abbé), professeur au collège Sainte-Croix, rue Sainte-Hélène, 9, au Mans.
- CORMAILLE (Victor), à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).
- M<sup>me</sup> De COURCIVAL (la marquise), rue de Bellechasse, 46, Paris, 7<sup>e</sup> A., et château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe).
- M. De COURDOUX (André), ancien conseiller municipal, rue Albert-Maignan, 10, au Mans, et au château de la Bretonnière, par Domfront-en-Champagne (Sarthe).
- M<sup>me</sup> De COURTILOLES, au château de Courtilloles (Sarthe), par Alençon.
- MM. DEBAINS (le Commandant), ✱, chef d'escadron de cavalerie en retraite, rue de la Mariette, 34, Le Mans.
- DEGOULET (Paul), rue Berthelot, 22, au Mans.
- DELAUNAY (le docteur), ancien interne des hôpitaux de Paris, rue de la Préfecture, 14, au Mans.
- DENIS (l'abbé), curé de Saint-Pierre-de-Chevillé, par Château-du-Loir.
- M<sup>sr</sup> DESHAYES, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire général honoraire, sous-supérieur de l'École de théologie, avenue de Paris, 158, au Mans.
- MM. DESVIGNES (l'abbé), curé-doyen de La Suze (Sarthe).
- DEVAUX (l'abbé), curé de Pirmil, par Noyen (Sarthe).
- DUGUÉ (Albert), ancien conseiller général, rue du Bourg-d'Anguy, 24 bis, au Mans.
- DUTREIL, ancien officier, député de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, 8<sup>e</sup> A.
- DUVAL (Ambroise), propriétaire-expert, à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

- MM. D'ELVA** (le comte Olivier), au château de Coulans (Sarthe).
- ERARD** (Denis), ancien sous-officier au 33<sup>e</sup> Mobiles, rue des Fontaines, 11, au Mans.
- EYNAUD** (Pierre), au château de Coudreuse, à Chantenay (Sarthe).
- De **FARCY** (Paul), vice-président de la Commission historique de la Mayenne, rue de l'Emulation, 5, à Alençon (Orne).
- FOUCHÉ** (Ernest), ingénieur des Arts et Manufactures, maire de Saint-Saturnin, ancien député et conseiller général de la Sarthe, aux Roches, par Le Mans, et rue de la Pompe, 85, à Paris.
- FRANÇOIS** (Pierre), architecte diplômé, rue de la Mariette, 4, au Mans.
- FROGER** (le chanoine), aumônier des Marianites, rue Jeanne d'Arc, 17, au Mans.
- De **FROMONT** de **BOUAILLES** (André), rue Chanzy, 74, au Mans.
- GALPIN** (Gaston), député et conseiller général de la Sarthe, au château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et 61, rue la Boétie, Paris, 8<sup>e</sup> A.
- GARNIER** (Louis), architecte des monuments historiques, rue de Nantes, 35, à Laval.
- GASNOS** (Xavier), docteur en droit, rue de l'Herberie, 1, au Mans.
- GASSELIN** (Robert), O , lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, château de Courtangis ; par Lamnay (Sarthe), et rue de Paris, 13, au Mans.
- De **GASTINES** (le comte Charles), maire de Chaufour, château de la Denisière, par Coulans (Sarthe).
- GAUDINEAU** (Léon), ancien maire de La Flèche, rue des Capucins, 4, La Flèche (Sarthe).
- GIRARD** (l'abbé), professeur d'histoire à l'École Supérieure de théologie, avenue de Paris, 158, au Mans.

- MM. GIRAUD (Pierre), avenue de Paris, 70, au Mans.  
GOUVRION (Émile), rue Volney, 21, à Mayenne (Mayenne).
- M<sup>sr</sup> GRAFFIN, ✱, ✚, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue d'Assas, 47, Paris, 6<sup>e</sup> A.
- MM. De GRANDVAL (Georges), au château de la Groirie, et rue du Cirque, 2, au Mans.  
GROSSE-DUPERON, Ⓚ I, juge de paix, vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, à Mayenne.  
GUERRIER (Louis), architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, rue Berthelot, 20, au Mans.  
GUERRIER (M.), ancien professeur au collège Saint-Louis, rue du Père-Mersenne, 10, au Mans, (et M<sup>me</sup> GUERRIER, née FOUQUÉ).  
GUILLOREAU (le R. P. dom), sous-prieur de l'abbaye des Bénédictins de Solesmes, Quarr'Abbey, Ryde, Ile de Wight (Angleterre).  
HÉRY (Paul), Ⓚ, ancien président du Conseil des Prud'hommes, membre de la Commission du Musée, rue Saint-Vincent, 35, au Mans.  
HEURTEBIZE (le R.-P. dom Benjamin), bénédictin de Solesmes, Quarr'Abbey, Ryde, Ile de Wight (Angleterre).  
De JUIGNÉ (le marquis), député, conseiller général, au château de Juigné (Sarthe), et 137, faubourg Saint-Honoré, Paris.  
De LA BARRE de NANTEUIL (le vicomte), château de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, à Alençon (Orne).  
M<sup>me</sup> De LA BARRE de NANTEUIL (la baronne), château de la Chevalerie-Hautéclair, par Alençon (Orne).  
M. LABICHE (colonel), O ✱, colonel d'artillerie en retraite, président de la Société des officiers en retraite, rue des Fontaines, 80, au Mans.

- MM. De LA PESCHARDIÈRE (André), rue Champgarreau, 14, au Mans.
- De LA TOUANNE (le vicomte), directeur général de la Compagnie d'Assurance mutuelle immobilière, rue Gougéard, au Mans.
- LAURAIN (Ernest), , archiviste de la Mayenne, rue du Lycée, 7, à Laval (Mayenne).
- M<sup>me</sup> LEBLANC (Edmond), à Mayenne (Mayenne).
- MM. LE COINTRE (Georges), au château de l'Isle, par Alençon (Orne).
- L'ELEU (André), avocat, docteur en droit, président de l'Association républicaine, rue Berthelot, 31, au Mans.
- LEGROS (l'abbé), curé d'Arçonnay (Sarthe), par Alençon.
- LEMERCIER (l'abbé), curé de Noyen (Sarthe).
- LERET D'AUBIGNY (le baron), ancien député et conseiller général de la Sarthe, château de Rive-sarthe, par Malicorne (Sarthe).
- LERET D'AUBIGNY (le baron), château de Boisdou-blet, par Torcé (Sarthe).
- LE ROUX (l'abbé), docteur en droit, professeur à l'Université Catholique, à Angers.
- LE SASSIER-BOISAUNÉ (le commandant), , au château de la Roche, par Brûlon (Sarthe).
- De LINIÈRE (Raoul), ancien officier, capitaine au 28<sup>e</sup> régiment territorial, secrétaire de la Société d'histoire, lettres et sciences de La Flèche, château du Maurier, par Fouilletourte (Sarthe), et rue de Tascher, 23, au Mans.
- De LORIÈRE (Édouard), ancien capitaine de cavalerie, maire d'Asnières, au château de Moulin-Vieux, par Avoise, et rue Saint-André, 10, au Mans.
- LOUDIÈRE (l'abbé), ancien élève de l'École St-Aubin, curé de Coulaines, par Le Mans.

- MM. LOUVEL (Albert), quai Louis Blanc, 138, au Mans.  
LUZU (Roger), archiviste-paléographe, rue de Commaille, 8, à Paris, 7<sup>e</sup> A.
- M<sup>me</sup> MAIGNAN (Albert), rue La Bruyère, 1, Paris, 9<sup>e</sup> A., et à Saint-Prix (Seine-et-Oise).
- MM. De MAISONNEUVE (le marquis Ed.), ancien inspecteur des Forêts, rue de Lorraine, 40, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) et au château de la Jaille, à Chahaignes (Sarthe).
- MALLET (Dominique), ancien élève de l'École normale supérieure, ancien officier au 33<sup>e</sup> Mobiles, ancien rédacteur en chef de *la Sarthe*, villa Poirier, 9, Paris, 15<sup>e</sup> A., et à Ribarbeau, à Beaufay (Sarthe).
- MAUTOUCHET (Albert), villa Belle - Montée, rue Rébecca, au Mans.
- MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), , secrétaire d'ambassade, ancien sous-chef du bureau historique aux Affaires Étrangères, vice-président de la Société des Archives du Maine, ancien conseiller d'arrondissement, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).
- De MONHOUDOU (le vicomte), chef d'escadron de cavalerie territoriale, conseiller d'arrondissement, château de Monhoudou, par Marolles - les - Braults (Sarthe).
- MONNOYER (Charles), imprimeur, 12, place des Jacobins, au Mans.
- De MONTESSON (le marquis René), ancien capitaine de cavalerie, ancien conseiller général de la Sarthe, rue Pierre-Belon, 11, au Mans, et au château de Maquillé, par Louplande (Sarthe).
- De MONTESSON (le vicomte Charles), , chef de bataillon en retraite, rue Sainte-Croix, 8, au Mans, et au château de Montauban, par Le Mans.

- MM. MORANCÉ** (le chanoine), , , , , ancien aumônier du 4<sup>e</sup> Corps d'armée, curé de Saint-Louis du Prytanée, à La Flèche (Sarthe).
- MOREAU** (Émile), , , président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, rue du Lieutenant, 8, à Laval.
- MOULLÉ** (Amédée), rue Maupertuis, 1, Le Mans.
- De **NICOLAY** (le comte), , ancien conseiller général, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).
- NIVERT** (Henri), notaire, place de l'Éperon, 24, au Mans.
- De **NOAILLES** (le vicomte), ancien capitaine au 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, chef de bataillon au 26<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, au château de Saint-Aubin-de-Locquenay, par Fresnay-s-Sarthe (Sarthe), et 43, rue de l'Université, Paris, 7<sup>e</sup> A.
- NOUTON** (le colonel), O , colonel d'artillerie en retraite, rue de l'Étoile, 19, au Mans.
- NUTT** (David), 57, Long Acre, Londres, *Maison Hachette*, boulevard Saint-Germain, Paris, 5<sup>e</sup>
- PATARD** (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne, (Sarthe).
- POIX** (le docteur), rue Chanzy, 36, au Mans.
- PRALON** (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la Cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.
- REBUT** (Didier),  I, ancien professeur agrégé de l'Université, rue des Châlets, 15, au Mans.
- REICHERT** (Charles), C , intendant militaire du cadre de réserve, président de la Société de géographie, avenue de Paris, 54, au Mans.
- RICORDEAU** (Auguste), architecte, place du Château, 18, au Mans.
- ROMET** (Adrien), rue du 33<sup>e</sup> Mobiles, 1, au Mans.
- ROMET** (Paul), négociant, conseiller général de l'Orne, rue du Pont-Neuf, 24, Alençon, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne).

- MM. ROMMÉ (Édouard), villa Jeanne d'Arc, à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).
- ROQUET (Henri), **●**, à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).
- De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris, 7<sup>e</sup> A.
- De SAINT-DENIS (Albert), libraire-éditeur, rue Saint-Jacques, 1, au Mans.
- De SAINT-LAURENT (le baron), **✳**, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue Édouard-Charton, 13, à Versailles, et château de la Bouverie, à Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).
- SAVARE (Joseph), **O ✳**, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, boulevard François I<sup>er</sup>, 25, au Havre (Seine-Inférieure), et au château de la Ménarderie, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).
- SÉGUIN (Léon), **O ✳, ● I**, directeur de la Compagnie du gaz, rue Franklin, 2, au Mans.
- SENART (Émile), **✳**, membre de l'Institut, conseiller général de la Sarthe, au château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et rue François I<sup>er</sup>, 18, à Paris, 8<sup>e</sup> A.
- SINGHER (Gustave), **●**, directeur des Assurances Mutuelles mobilières, président de la Société de Tir, rue Chanzy, 37, au Mans.
- De SOUANCÉ (le comte), château de Mondoucet, par Souancé (Eure-et-Loir).
- SURMONT (Armand), **C ✚**, avocat, ancien conseiller municipal, rue Robert-Garnier, 15, au Mans.
- De TALHOUET (le marquis), **C ✚**, ancien conseiller général, maire du Lude, au château du Lude (Sarthe), et 2, avenue Bosquet, à Paris, 7<sup>e</sup> A.

- MM. TOUCHARD** (Léon), O , rue Nicolo, 67, Paris, 16<sup>e</sup> A.,  
(et M<sup>me</sup> Léon TOUCHARD, née DOBREMER).
- TOURNOUER** (Henri), , , président de la Société  
historique et archéologique de l'Orne, conseiller  
général, château de Saint-Hilaire, par Nocé, (Orne),  
et 5, boulevard Raspail, à Paris, 7<sup>e</sup> A.
- TRENTESAUX** (Paul), ancien vice-président du tri-  
bunal, avenue de Paris, 8, au Mans.
- URSEAU** (le chanoine),  I, correspondant du Minis-  
tère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,  
rue du parvis Saint-Maurice, 4, Angers.
- De **VAUBLANC** (Adrien), rue du 33<sup>e</sup> Mobiles, 2, au Mans  
et au château des Trocheries, par Saint-Jean-de-la-  
Motte (Sarthe).
- VAVASSEUR** (l'abbé Joseph), curé de Crannes-en-  
Champagne, par Vallon (Sarthe).
- De **VERCLY** (Xavier), ancien inspecteur des Forêts,  
place Girard, 5, au Mans.
- VERDIER** (Paul), ancien élève de l'École des Beaux-  
Arts, rue Mozart, 9, à Paris, 16<sup>e</sup> A., et au château  
de la Coussaye, par Bressuire (Deux-Sèvres).
- De **VERDIÈRE** (le général de division, baron), G. O , ,  
place de la République, 33, au Mans.
- VÉRITÉ** (Pierre), architecte des Monuments histori-  
ques, rue des Bas-Fossés, 15, au Mans.
- De **VÉZINS** (le marquis), conseiller d'arrondissement,  
au château de Malicorne (Sarthe).
- De **VIENNAY** (le comte), au château de Saint-  
Christophe, par Ségrie (Sarthe).
- VINCENT** (le docteur), ancien président de la Société  
de Médecine, rue Sainte-Croix, 45, au Mans.
- De **WARESQUIEL** (le comte), au château de Poligny,  
par Laval (Mayenne), et place du Palais-Bourbon, 7,  
à Paris, 7<sup>e</sup> A.

- M. YZEUX (Octave), rue d'Hauteville, 8, au Mans, et au château de la Blanchardière, à Sargé, près Le Mans.  
BIBLIOTHÈQUE de la ville du Mans.  
CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile, au Mans.

### Membres Associés

- MM. ASHER, Unter der Linden, à Berlin.  
AUBURTIN (Georges), ingénieur civil, place Girard, 8, au Mans.  
AVICE (Gustave), chef de bataillon au 28<sup>e</sup> régiment territorial, rue Scribe, 13, à Paris, 9<sup>e</sup> A., et au château de la Forêtrie, à Allonnes, près Le Mans.  
M<sup>mes</sup> BACHELIER (René), rue Sainte-Croix, 2, au Mans.  
BARRIER, au château de Chantenay (Sarthe).  
De BEAUREPOS (la comtesse), au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne, par Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe), et rue de Fougères, 31, Rennes.  
MM. BELLANGER (l'abbé), curé de Saint-Antoine-de-Rochefort, à La Ferté-Bernard (Sarthe).  
BERTHELOT (Eugène), architecte, 7, rue Andrieux, à Paris, 8<sup>e</sup> A.  
BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe.  
BESZARD (Alexandre), rue Clos Olry, 18, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
BLANC (Maurice), entrepreneur, juge au Tribunal de Commerce, Quai de l'Amiral-Lalande, 30, au Mans.  
BLANCHARD (Henri), rue Balny-d'Avricourt, 3, Paris, 17<sup>e</sup> A.  
BLÉTRY (René), au château de la Freslonnière, (Sarthe), à Souigné-sous-Ballon, et rue Chanzy, 13, au Mans.  
BLOUÈRE (Raphaël), docteur en droit, ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

- MM. BONY (Henri), **Q**, professeur d'histoire au Lycée, boulevard Négrier, 72, au Mans.
- BORDEAUX (Albert), maire de Rouessé-Fontaine, château de Brestels, par Bourg-le-Roi, (Sarthe).
- M<sup>me</sup> BOUCHET, château de la Boisardière, à Bazouges (Sarthe).
- MM. BOUDET (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Pontlieue, au Mans.
- BOUVERET (Joseph), **Q**, rue Dumas, 11, au Mans.
- BOUVIER (l'abbé), rue de Tascher, 12, au Mans.
- M<sup>me</sup> De BREUIL (la comtesse), au château de Pescheseul, par Parcé (Sarthe).
- MM. BRIANCHON (Henri), négociant, ancien vice-président de la 111<sup>e</sup> section des Vétérans, à Fresnay (Sarthe).
- CAMBUZAT (le commandant), **✳**, chef d'escadron d'artillerie en retraite, au château des Epicheliers, par Louplande (Sarthe).
- CARTEREAU (Emile), agent-voyer cantonal à Montfort-le-Rotrou (Sarthe).
- CHAPPE D'AUTEROCHE (le baron François), quai d'Orsay, 11, Paris, et château de Vert, par Brûlon (Sarthe).
- CHARDON (Charles), avocat à la Cour d'Appel de Paris, capitaine au 25<sup>e</sup> régiment territorial, rue de Villersexel, 6, Paris, 7<sup>e</sup> A., et à Fresnay-sur-Sarthe.
- De CHASTEIGNER (le comte), maire de Rouillon, au château de Rouillon, par Le Mans.
- De CHAUVIGNY (René), **Q**, 32, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris, 7<sup>e</sup> A., et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).
- CHAUVIN (Henri), **✳**, **Q**, ingénieur des Arts et Manufactures, président de la Chambre de Commerce, à Poncé (Sarthe), et rue de la Planche, 11 bis, Paris.
- M<sup>me</sup> CORNU (Henri), à Joué-en-Charnie (Sarthe), et rue Montauban, 4, au Mans.

- M. CROSNIER (Joseph), rue Desportes, 1, au Mans.  
M<sup>me</sup> De CUMONT (la marquise), au château de l'Hôpital,  
par Crissé (Sarthe).  
MM. DAMOISEAU (Paul), géomètre-expert, rue Gougéard, 6,  
Le Mans.  
DAVID (Félix), place Girard, 6, au Mans.  
DAVID (l'abbé), curé de Vallon-sur-Gée (Sarthe).  
DEROME (le capitaine), , adjudant-major au 115<sup>e</sup>  
régiment d'Infanterie, à Mamers (Sarthe).  
DESCARS (Amédéc), rue Pierre-Belon, 8, au Mans.  
DESCHAMPS LA RIVIÈRE (Robert), avocat, rue  
Pierre Belon, 47, au Mans, et à Dollon (Sarthe).  
DIDION (l'abbé), curé-doyen de Fresnay (Sarthe).  
DULAU, 3, Soho Square, à Londres, chez M. Le  
Soudier, 174 - 176, boulevard Saint - Germain,  
Paris, 6<sup>e</sup> A.  
DUMAINE (l'abbé), vicaire général honoraire, vice-  
président de la Société historique de l'Orne, à Sées  
(Orne).  
DUPONT (l'abbé), inspecteur de l'enseignement chré-  
tien libre, place Saint-Michel, 2, au Mans.  
DURAND (Georges), secrétaire général de l'Automo-  
bile-Club de la Sarthe et de l'Ouest, rue de Fleu-  
rus, 1, au Mans.  
ECHIVARD (Albert), peintre verrier, rue de Cour-  
thardy, 23, au Mans.  
De L'ESTOILE (le baron), , officier supérieur en  
retraite, château de Corbohay, à Conflans (Sarthe),  
et rue Dubignon, 25, au Mans.  
De FOLLIN (le vicomte), château de l'Épine, au Mans.  
M<sup>me</sup> FOUCHARD (Marcel), place de la Préfecture, 12, au  
Mans.  
M. FOUCHARD (André), avocat, docteur en droit, rue  
Chanzy, 25, au Mans.

- MM. FRAIN DE LA GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).  
De FRESNAY (le marquis), château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne).  
De GASTINES (le vicomte Emmanuel), maire d'Ardenay, par Le Breil (Sarthe).  
De GASTINES (Jean), élève de l'École nationale des Chartes, à Paris, et rue des Ursulines, 2, au Mans.  
GAULIER (Robert), sculpteur, rue de Flore, 112, au Mans.  
GIRAUD (l'abbé), rue Gougcard, 6, au Mans.  
GIRAULT (l'abbé), curé de la Milesse (Sarthe).  
GOUGAUD (le docteur), ancien médecin de la Marine, avenue de Paris, 36, au Mans.  
GOUIN (l'abbé), vicaire-général honoraire, chanoine titulaire, place du Château, 23, au Mans.  
GOUPIL (Albert), licencié ès-lettres, libraire-imprimeur, quai Jehan Fouquet, 2, à Laval.  
GRAFFIN (Roger), au château de Belval, par Nouart (Ardennes).  
Des GRAVIERS (Albert), notaire honoraire, rue Champgarreau, 7, au Mans, et rue du Four, 46, à Paris.  
GREVEL, King-Street, 33, Covent garden, Londres (Angleterre).  
GRIFFATON, (Julien), rue Béclard, 14, à Angers (Maine-et-Loire).  
GUILLOTIN (V.), négociant, rue de Prémartine, 57, au Mans.  
HAMEL (le docteur), ancien interne des hôpitaux de Paris, rue Robert-Garnier, 8, au Mans.  
HARDOUIN DU PARC (André), rue Robert-Garnier, 21, au Mans, et au château de Chemouteau, par Mauprevoir, (Vienne).  
De LA HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).

- MM. HÉBERT** (Georges), avoué, rue de Paris, 21, au Mans.  
**HUPIER** (Charles), ancien maire d'Ancinnes (Sarthe).  
**JANVIER** (Anatole), industriel, au Val-de-l'Huisne, à Pontlieue, au Mans.  
**JAUNEAU** (Maurice), rue Saint-Bertrand, 1, au Mans.  
**JOUIN** (le docteur), ✱, cité Trévise, 11 bis, Paris, 9<sup>e</sup> A., et aux Tilleuls, à Bourg-le-Roi (Sarthe).  
**JOUSSELIN de SAINT-HILAIRE** (Maurice), ingénieur des Constructions civiles, rue de Rennes, 148, à Paris, 6<sup>e</sup> A., et rue de Bretagne, à Alençon.  
**LACROIX** (l'abbé), boulevard Négrier, 40, Le Mans.  
**De LA CROIX** (Auguste), rue Guichard, 3, à Paris, 16<sup>e</sup> A.  
**LAINÉ** (Marcel), ancien notaire, avenue Thiers, 63, au Mans.  
**LA MACHE** (Charles), avocat, docteur en droit, maire du Tronchet, au château du Tronchet, par Beaumont-sur-Sarthe, et rue Baudin, 6, à Paris, 9<sup>e</sup> A.  
**LAMOUREUX** (l'abbé), curé d'Etival-lès-Le Mans, par Louplande (Sarthe).  
**De LANDEVOISIN** (le baron Armand), château des Places, à Daon (Mayenne).  
**De LANTIVY de TRÉDION** (René), rue Julien-Bodereau, 82, Le Mans.  
**De LA SELLE** (le comte Paul), au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).  
**LE BRETON** (Paul), sénateur de la Mayenne, à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).  
**LE BRUN** (Marcel), boulevard Lamartine, 45, au Mans.  
**LÉCUREUX** (Lucien), archiviste-paléographe, professeur agrégé des Lettres au Lycée, rue du Beauverger, 8, au Mans.  
**LEFEBVRE** (l'abbé), chanoine titulaire, vicaire général, place du Château, 4 bis, au Mans.

- M<sup>gr</sup>** LEGENDRE, Prêlat de la Maison de S. S., chanoine honoraire du Mans, professeur d'archéologie biblique et d'hébreu, doyen de la Faculté de théologie, rue Rabelais, 3, à Angers.
- MM.** LEGOUÉ (l'abbé), curé de Maresché, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).
- LEGUY (René), expert, rue d'Hauteville, 18, au Mans.
- LE MORE (le comte), au château, de la Fougeraie, à Saint-Paterne (Indre-et-Loire).
- LENOBLE (Albert), avenue Rapp, 12, Paris, 7<sup>e</sup> A.
- LE PARC (le chanoine), ancien archiprêtre de Bonnétable, boulevard Négrier, 24, au Mans.
- LE RÉVÉREND (l'abbé), curé de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).
- LEROUX (Joseph), architecte diplômé, rue Berthelot, 25, au Mans.
- LUSSON (le colonel), O , colonel d'artillerie en retraite, avenue de Paris, 29, au Mans.
- MIGNON (l'abbé), chanoine honoraire, curé de la Couture, rue Berthelot, 14, au Mans.
- Des MONSTIERS-MÉRINVILLE (Maxy), château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe).
- M<sup>me</sup>** De MONTALEMBERT (la comtesse), au château du Coudray, par Meslay (Mayenne), et 122, rue de Grenelle, à Paris, 7<sup>e</sup> A.
- MM.** De MONTÉCLERC (le marquis), au château de Montéclerc, par Évron (Mayenne).
- OLIVIER (l'abbé), ancien curé-doyen de Fresnay-sur-Sarthe, boulevard Négrier, 40, au Mans.
- ORY (Joseph), rue du Gué-de-Maulny, 20, au Mans.
- PAIGNARD (Léopold), ancien conseiller général, maire de Savigné-l'Évêque (Sarthe).
- PAILLU DU BELLAY (Joseph), ancien officier, 2, rue du Pont-Neuf, à Poitiers (Vienne).

- MM. PARKER (J.), 27, Broad Street, Oxford, (Angleterre).  
PASSE (Maurice), à Évron (Mayenne), et rue Rosa-Bonheur, 2, à Paris.  
PAVIE (René), avocat, rue Saint-Bertrand, 17, au Mans.  
PICHEREAU (Louis), rue Colbert, 9, à Versailles.  
POIRIER-BÉALU, ancien président du Tribunal de Commerce, à Mayenne.  
POTTIER (l'abbé), membre de la Société française d'archéologie, aumônier de Béthanie-Fontenailles, par Écommoy (Sarthe).  
QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 bis, à Angers.  
RAGUENET de SAINT-ALBIN (Olivier), au château des Arcis, par Meslay (Mayenne), et rue Étienne Dolet, 3, à Orléans (Loiret).  
De RASILLY (le vicomte Raoul), château de la Porte, à Daon (Mayenne).  
RENAULT (Georges), conservateur du Musée de Vendôme, Les Capucins, à Vendôme (Loir-et-Cher).  
RÉVEILLANT (André), 6, rue de l'Ancien-Evêché, au Mans.  
RICHARD (Jules-Marie), , ancien archiviste du Pas-de-Calais, place du Gast, à Laval.  
Du RIVAU, château de Brusson, à Soultré, par le Breil (Sarthe), et rue de Tascher, 17, au Mans.  
ROBVEILLE (l'abbé), rue du Château, 3, au Mans.  
De ROMANET (le vicomte Olivier), rue S<sup>te</sup>-Croix, 7, au Mans, et au château des Guillets, par Mortagne (Orne).  
RONDEAU du NOYER (Marc), rue du Saint-Gothard, 6, Paris, 14<sup>e</sup> A.  
ROULLEAU (René), conservateur honoraire des Forêts, rue Albert-Maignan, 20, au Mans.

- M. ROYER (Lionel), peintre, C  $\clubsuit$ , rue Chézy, 24, Neuilly-sur-Seine.
- M<sup>mes</sup> De SAINT-RÉMY, rue de Tascher, 25, au Mans.  
De SAINTE-PREUVE DE LA SICOTIÈRE (la baronne),  
rue de Bretagne, 9, Alençon (Orne).
- MM. SALMON, architecte, rue Sieyès, 21, au Mans.  
De SARRAUTON (Joseph), ancien conseiller d'arrondissement, Grande-Rue, 29, à Bonnétable (Sarthe),  
et à Neyran, par Soulac-sur-Mer (Gironde).  
De SARS (le vicomte Albert), conseiller d'arrondissement, château de Bellebranche, par les Agets-Saint-Brice (Mayenne), et 31, avenue de Saxe, Paris, 7<sup>e</sup> A.
- SAUVÉ (l'abbé Henri), chanoine honoraire, maître des cérémonies de l'église cathédrale, 26, rue du Lycée, à Laval.  
De SEMALLÉ (le comte), au château de Frébourg, près Mamers, et 16 bis, avenue Bosquet, Paris, 7<sup>e</sup> A.
- STECHELT (G. E.), 76, rue de Rennes, à Paris, 6<sup>e</sup> A.
- SURMONT (Georges),  $\clubsuit$ , ancien capitaine du génie, aux Hattonnières, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe),  
et 7, rue d'Assas, à Paris, 6<sup>e</sup> A.
- TABOUET, à La Palisse (Allier).
- M<sup>me</sup> THORÉ (Henri), rue des Plantes, 38, et aux Cerisiers, route de Bonnétable, au Mans.
- MM. THORÉ (Stéphane), ingénieur des chemins de fer de l'État, impasse Le Roi, 6, à Nantes (Loire-Inférieure).
- TISON (Henri), licencié en droit, à Savigné-l'Évêque.
- TOUBLET (l'abbé), curé d'Auvers-le-Hamon (Sarthe).
- TRICONNET (Paul), à Coulongé, par Le Lude (Sarthe).
- TUAL (Henri),  $\clubsuit$ , ancien capitaine au 33<sup>e</sup> Mobiles, au château de la Futaye, par Le Mans, et rue de la Tour, 72, Paris, 16<sup>e</sup> A.
- UZUREAU (l'abbé), directeur de l'*Anjou historique*, 103, faubourg Saint-Michel, Angers.

- MM. De VAISSIÈRE (Georges), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe), et 50, rue de l'Université, Paris, 7<sup>e</sup> A.
- VALLÉE (Eugène), rue des Bergers, 6, Paris.
- De VANNOISE (le vicomte), château de Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).
- VAVASSEUR (l'abbé Émilien), curé-doyen de Pontvallain (Sarthe).
- VÉTILLART (Henri), O , inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, rue Brémontier, 14, à Paris, 17<sup>e</sup> A., et 11, rue Montauban, au Mans.
- M<sup>me</sup> VÉTILLART (Joseph), Château-Lavallière (Indre-et-Loire).
- MM. VICAIRE (Georges), directeur du *Bulletin des Bibliophiles*, 51, rue Scheffer, à Paris, 16<sup>e</sup> A.
- VIELLE (Ludovic), à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).
- VOISIN, au bourg des Aulneaux, par La Fresnay-sur-Chédouet (Sarthe).
- ABBAYE BÉNÉDICTINE DE CLERVAUX, Grand Duché de Luxembourg.
- ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, à Alençon.
- BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.
- — d'Angers.
- — de Laval.
- — de Mayenne.
- de l'Institution Saint - Louis, rue Auvray, au Mans.
- de l'Institution Notre-Dame, à La Flèche (Sarthe).

BIBLIOTHÈQUE du Prytanée militaire, à La Flèche  
(Sarthe).

**Sociétés et Revues correspondantes**

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,  
*Paris.*

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE, *Paris.*

ALENÇON, *Société historique et archéologique de l'Orne.*

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*

— *Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.*

— *L'Anjou historique.*

ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la  
Charente.*

ARRAS, *Académie d'Arras.*

AURILLAC, *Revue de la Haute Auvergne.*

AUTUN, *Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts.*

AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de  
l'Yonne.*

AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*

BAR-LE-DUC, *Société des Lettres et Sciences de Bar-le-Duc.*

BAYEUX, *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

BEAUVAIS, *Société académique d'Archéologie, Sciences et  
Arts de l'Oise.*

BELFORT, *Société d'Émulation.*

BESANÇON, *Société d'Émulation du Doubs.*

BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*

BORDEAUX, *Société archéologique de la Gironde.*

— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre.*

— *Société historique du Cher.*

BREST, *Société académique de Brest.*

BRIVES, *Société archéologique de la Corrèze.*

CAEN, *Académie de Caen.*

— *Société des Antiquaires de Normandie.*

— *Société française d'Archéologie et Bulletin monumental.*

CAHORS, *Société des Études littéraires du Lot.*

CAMBRAI, *Société d'Émulation de Cambrai.*

CHALON-SUR-SAOSNE, *Société d'histoire et d'archéologie.*

CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*

— *Société Savoisiennne d'histoire et d'archéologie.*

CHARTRES, *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*

CHATEAU-THIÉRRY, *Société historique et archéologique.*

CHERBOURG, *Société académique de Cherbourg.*

CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.*

COMPIÈGNE, *Société historique de Compiègne.*

CONSTANTINE, *Société archéologique de Constantine.*

COUTANCES, *Société académique du Cotentin.*

DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

DRAGUIGNAN, *Société d'Études archéologiques.*

FONTAINEBLEAU, *Société historique du Gâtinais.*

GRANVILLE, *Société d'Études historiques et économiques.*

GRENOBLE, *Académie Delphinale.*

LA FLÈCHE, *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts.*

LANGRES, *Société historique et archéologique.*

LA ROCHELLE, *Académie de La Rochelle.*

LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'Émulation de la Vendée.*

LAVAL, *Commission historique et archéologique de la Mayenne.*

LE HAVRE, *Société havraise d'Études diverses.*

LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*

LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin.*

- LONS-LE-SAULNIER, *Société d'Émulation du Jura.*
- LYON, *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.*  
— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
- LILLE, *Commission historique du département du Nord.*
- MACON, *Académie de Mâcon.*
- MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*
- MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*
- MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*
- MONTAUBAN, *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
- MONTBRISON, *La Diana, Société historique et archéologique du Forez.*
- MONTPELLIER, *Société pour l'Étude des Langues Romanes.*
- MORTAGNE, *Documents sur la province du Perche.*
- MOULINS, *Société d'Émulation de l'Allier.*
- NANCY, *Société d'Archéologie lorraine.*  
— *Académie de Stanislas.*
- NANTES, *Société archéologique de Nantes.*
- NIMES, *Académie du Gard.*
- NIORT, *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.*
- NOYON, *Comité historique et archéologique.*
- ORLÉANS, *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*
- PARIS, *Revue des Questions historiques*, 53, rue de Babylone.  
— *Revue historique*, 108, boulevard Saint-Germain.  
— *Société des Antiquaires de France.*  
— *Société Bibliographique*, 5, rue Saint-Simon.  
— *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 16, place Vendôme.
- PÉRIGUEUX, *Société historique et archéologique du Périgord.*
- POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
- QUIMPER, *Société archéologique du Finistère.*
- RAMBOUILLET, *Société archéologique.*

- RENNES, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*  
SAINT-BRIEUC, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord.*  
SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*  
SAINT-QUENTIN, *Société académique de Saint-Quentin.*  
SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*  
SENLIS, *Comité archéologique de Senlis.*  
SENS, *Société archéologique de Sens.*  
SOISSONS, *Société archéologique et scientifique.*  
TOULON, *Société académique du Var.*  
TOULOUSE, *Académie.... de Toulouse.*  
— *Société archéologique du Midi de la France.*  
— *Université de Toulouse.*  
TOURS, *Société archéologique de Touraine.*  
TROYES, *Société académique de l'Aube.*  
VANNES, *Société polymatique du Morbihan.*  
VENDOME, *Société archéologique, scientifique et littéraire  
du Vendômois.*  
BRUXELLES, *Société royale d'Archéologie, 11, rue Ra-  
veinstein.*  
— *Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines.*  
LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal.*  
STOCKHOLM, *Académie royale d'Archéologie.*  
WASHINGTON, *Institut Smithsonian.*
-

---

# ALBERT MAIGNAN

ET

## SON ŒUVRE

---

Messieurs (1),

Ceux d'entre vous qui ont visité, à Paris, le Salon de 1912, ont remarqué, j'en suis sûr, une toile d'assez vastes dimensions, qui portait ce titre un peu énigmatique : *Dans l'atelier du patron*. Autour d'une table, chargée de papiers et d'objets d'art, des jeunes gens se tenaient, les uns debout, d'autres assis, feuilletant des cartons, examinant des dessins, des plans, des aquarelles. Au fond, sur un meuble, se dressait le très beau buste du sculpteur Segoffin, dont vous pouvez voir ici l'original ; car c'est dans la maison d'Albert Maignan que nous avait introduits le peintre

(1) Conférence faite au Mans, en novembre 1912, à l'exposition artistique de la Société des Amis des Arts. La *Revue historique et archéologique du Maine* est d'autant plus reconnaissante à M. Dominique Mallet d'avoir bien voulu lui réserver la publication de sa très intéressante étude, que M. Albert Maignan était un des membres les plus éminents de la Société historique et archéologique du Maine et qu'il avait contribué tout particulièrement avec elle à préparer le sauvetage, par l'intermédiaire de M. Florentin, du vieux donjon de Beaumont-le-Vicomte. — La *Revue* adresse en outre le respectueux hommage de sa vive gratitude à madame Albert Maignan dont la grande générosité lui a permis d'accompagner la remarquable conférence de M. Mallet d'un beau portrait du regretté maître. (*Note de la Rédaction.*)



Hellog, J. Chauvet.

Imp. A. Porcabeuf, Paris

ALBERT MAIGNAN

1845 - 1908



(Lucien Jonas), et c'est un groupe de ses élèves qui occupait le premier plan. L'idée était ingénieuse, et s'expliquait d'elle-même ; on ne pouvait certes, rendre plus expressif hommage à la mémoire d'un maître regretté.

La Société des Amis des Arts a suivi cet exemple ; bien plus, elle a tenté de réunir, dans une manifestation unique, tous ceux qui, à des titres, à des degrés divers, ont participé au même enseignement. Madame Maignan a voulu, elle aussi, apporter à l'entreprise son généreux tribut. Choissant parmi les précieuses reliques, conservées à Paris et à Saint-Prix, elle a envoyé toute une magnifique série d'études, qui occupent la partie centrale de cette exposition, qui en précisent la signification et la portée.

Il s'agissait, en effet, avant tout, de rendre une éclatante justice à un de nos compatriotes, qui, par l'importance de ses travaux, par l'élévation de son talent, par l'étendue de son influence, a tenu réellement une place considérable dans le développement de l'art contemporain.

Né à Beaumont-le-Vicomte en 1845, Maignan y passa ses premières années ; il fit ensuite ses études classiques en notre Lycée du Mans. Laissez-moi emprunter quelques lignes assez piquantes à une notice, publiée ici dans l'année qui suivit sa mort : « Ses dispositions pour le dessin se manifestèrent, y est-il dit, dès ses débuts d'écolier ; il aimait à raconter les colères homériques du vénérable M. Baranger, son professeur de sixième, quand celui-ci confisquait un portrait trop ressemblant, croqué par la plume du « polisson de Maignan ». Il n'en conquit pas moins, à l'heure voulue, le diplôme de bachelier ».

Sa vocation n'était point douteuse. Bien résolu à se consacrer à la peinture, il envisageait sans enthousiasme les projets d'avenir que formait pour lui sa famille. Néanmoins, par déférence pour la volonté paternelle, il se résigna, tout

en dessinant chez lui et dans les académies, à mener jusqu'au bout ses études de droit. Reçu licencié, il put se livrer enfin tout entier et sans scrupule à son travail de prédilection.

C'est à peu près de cette époque que datent les charmants dessins, d'une touche si fine et d'une si parfaite exactitude, devenus la propriété de notre musée. Ils rappelleront aux générations futures les coins pittoresques de cette vieille ville, que les nécessités de l'hygiène et les soi-disant « embellissements » modernes, ont fait, hélas, disparaître pour la plupart, au grand regret des archéologues et des véritables amis de l'art.

Un modeste paysagiste, Jules Noël, lui avait donné quelques conseils ; mais son vrai maître fut Luminais, brillant coloriste, dont les toiles vigoureuses ont illustré l'épopée gauloise et certains épisodes des temps mérovingiens.

Travailleur acharné, chercheur infatigable, Albert Maignan étudia ensuite, avec une ardeur passionnée, les Vénitiens, rêvant de s'approprier tous les secrets de leur prestigieuse couleur.

De son premier séjour à Venise, en 1875, qu'il me soit permis de rappeler ici des impressions personnelles, qu'il ne sera pas indiscret de réveiller, après tant d'années écoulées. Arrivé avant moi, il m'avait donné rendez-vous devant Saint-Marc, et je le trouvai, en effet, installé en face du portail, en train de préparer une étude, qui devait servir de fond à plus d'une de ses compositions historiques. Gabriel Ferrier, qui achevait sa dernière année d'Italie, était là depuis quelques jours, ainsi qu'Erard, prix de Rome pour la musique, qu'une mort foudroyante allait emporter quelques mois plus tard. Henry Lévy arrivait bientôt, et nous formâmes là-bas une petite colonie, dont le centre était le restaurant de San-Gallo, célébré jadis dans les récits de Théophile Gautier. Nous étions presque tous alors fervents

admirateurs des vieux maîtres, des deux Bellini, de Carpaccio surtout, dont Ferrier, pour son envoi réglementaire, copiait le *Saint-Georges*, à la chapelle des Esclavons. Pendant le jour, chacun vaquait à ses travaux, à ses recherches ; le soir, on se retrouvait à table, et c'était d'aimables causeries, dont les questions artistiques faisaient le principal fond ; elles se prolongeaient ensuite sur cette place, unique au monde, que les gens du pays appellent très justement le salon de Saint-Marc, où se réunissent, en même temps que les étrangers (les *forestieri*), toutes les classes de la société vénitienne. . . . Vous me pardonnerez, je l'espère, d'avoir fait revivre un instant devant vous un passé, qui nous était cher à tous, car il rappelait, avec le bon temps de la jeunesse, les impressions ineffaçables, éprouvées devant les chefs-d'œuvre de l'art.

A Florence, Albert Maignan devait chercher d'autres inspirations, non moins précieuses. A plusieurs reprises, du reste, il fit, en diverses parties de l'Italie, des séjours prolongés, et, avec son intelligence toujours en éveil, avide de tout étudier, de tout comprendre, il sut en retirer un merveilleux profit. Rome surtout lui réservait d'inoubliables enseignements et, de toutes ses émotions artistiques, aucune, — je le sais, — n'avait laissé en lui des traces aussi profondes, aussi durables, que la vue de la Chapelle Sixtine et des Chambres du Vatican.

C'est ainsi, à l'école des Anciens, que toujours, quoiqu'on en dise, se forment les vrais artistes. Mais le respect de la tradition et des gloires consacrées par le temps n'exclut pas, ne saurait suppléer l'étude directe de la nature, dans toutes ses manifestations, les plus humbles comme les plus hautes. L'originalité, le sens de la vie, l'équilibre des qualités fortes, ne s'obtiennent réellement qu'à ce prix.

Albert Maignan le savait mieux que personne, et plus il avançait dans la pratique de son art, plus il ressentait la nécessité de saisir la réalité sur le vif, de se mesurer

avec la nature, ou plutôt de s'y soumettre docilement, pour en reproduire avec fidélité tous les aspects.

Dans sa charmante retraite de Saint-Prix, il s'attachait à surprendre en des études sincères, la vie mobile, incessamment changeante, des arbres, des fleurs, ces êtres dont la physionomie, les attitudes, les couleurs se modifient selon les saisons, selon la direction du vent, l'intensité ou l'inclinaison de la lumière. Il se livrait avec entrain à ce travail du plein air, que les exagérations de l'impressionnisme ont parfois faussé, mais qui, pratiqué avec goût et mesure, communique à l'œuvre peinte cette vérité sensible, cette sorte de vibration fluide, dont l'atmosphère enveloppe les contours des objets.

Avec un pareil souci de se rapprocher constamment de la nature, il devait arriver peu à peu à modifier sa manière. Chez lui en effet, comme chez les artistes vraiment forts, on voit nettement s'opérer, avec le temps, une transformation progressive ; au cours des années, on peut constater une tendance de plus en plus marquée vers les tons clairs, lumineux, un effort continu vers les compositions idéales et la grande peinture décorative. En décrivant quelques-unes des œuvres, nous tâcherons d'indiquer, autant que possible, les traits qui caractérisent les deux manières.

La carrière d'un peintre contemporain ne ressemble pas à celle d'un guerrier ou d'un politicien. D'événements proprement dits, elle n'en connaît que fort peu ; d'aventures, encore moins, — le romantisme des « Jeunes France » étant aujourd'hui tout-à-fait passé de mode. Seuls, les travaux accomplis en marquent les principales étapes.

Le sort lui ayant départi une situation indépendante, Albert Maignan était absolument maître de lui-même ; il pouvait obéir à sa fantaisie, suivre ses préférences, sans être réduit à ces concessions fâcheuses, qui entravent quelquefois, qui paralysent l'éclosion, le développement du talent. Au reste, quelle qu'eût été sa condition, la fierté de

son caractère ne se fût jamais pliée, — j'en suis certain, — à aucun sacrifice de ce genre. Il travaillait pour lui-même et pour l'art, non pour la vaine popularité et le succès à tout prix.

Par son mariage, il était entré dans une famille, où le culte de l'art était, on peut le dire, de tradition domestique. Son beau-père, M. Larivière, avait tenu une place fort distinguée parmi les peintres de l'époque de Louis-Philippe. Il est représenté au musée de Versailles par des toiles, dont les qualités solides témoignent d'un rare savoir et d'un remarquable talent.

Un frère, enlevé très jeune à l'affection des siens, a laissé d'excellents portraits, qui présageaient, s'il eût vécu davantage, un avenir des plus brillants.

Ne fût-ce que par les exemples du passé, un pareil milieu était bien fait, on le voit, pour encourager les efforts, pour exciter les ambitions d'un artiste conscient de sa force, impatient de l'affirmer par des actes, c'est-à-dire par des œuvres.

De ses débuts aux Salons annuels, je ne retiendrai ici que les titres : en 1868, *l'Archiduchesse Élisabeth quittant l'Allemagne pour se rendre à la cour du roi de France Charles IX* ; — en 1873 et 1874, *l'Éducation du dernier roi de Grenade*, puis le *Départ de la flotte Normande pour l'Angleterre*, qui lui valut sa première récompense.

Pendant toute la première période de sa vie artistique, c'est l'histoire et surtout celle du Moyen-Age, qui lui fournit la plupart de ses thèmes. A une connaissance exacte de l'époque, de ses mœurs et de ses costumes, qu'envierait un érudit médiéviste, il joint des mérites d'un autre ordre, — une ordonnance savante, un vif sentiment dramatique, que traduisent avec netteté l'attitude des personnages, la violence ou la résignation de leurs gestes, l'expression de

leurs visages, — le décor lui-même concourant, pour sa part, à rehausser l'intérêt tragique de la scène représentée.

Ici, c'est l'empereur d'Allemagne, Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse, qui après de longues luttes, forcé enfin d'avouer sa défaite, implore à genoux, la clémence de son grand adversaire, Alexandre III. Tête nue et le front baissé, accompagné de quelques serviteurs, qui portent les insignes de sa royauté, il se courbe humblement devant son vainqueur, tandis que les conseillers du pontife contemplent, avec des sentiments divers, le spectacle de cet abaissement. Le splendide portail de Saint-Marc encadre ce dernier acte du drame, et, dans la profondeur sombre de la basilique, apparaît le pape, sur son trône, attendant, pour accorder le pardon, la formule d'amende honorable, que va prononcer le vaincu.

Au triomphe de la papauté du XII<sup>e</sup> siècle, s'oppose, comme une antithèse voulue, le trop fameux attentat d'Anagni. C'est dans l'église de Torcello, une île de la lagune vénitienne, qu'Albert Maignan avait découvert le motif si frappant, qui lui servit à localiser la scène : un vaste hémicycle, formant le fond de l'abside, où les marches de marbre sont coupées au milieu par un haut siège, taillé dans la même matière. — Devant les soudards bardés de fer, qui, à la suite de Nogaret et de Colonna, ont envahi le chœur, les clercs effarés se sont enfuis. Seul, Boniface VIII demeure stoïquement sur son siège, digne et impassible dans sa majesté hiératique, la couronne en tête, les clefs et la croix à la main, bravant la colère du farouche Colonna, qui, d'une large enjambée, gravit les degrés de l'hémicycle, la main déjà levée, pour frapper de son gantelet de fer la joue sacrée de l'indomptable vieillard.

Cette toile, d'un effet puissant, l'Amérique nous l'a ravie ; d'autres, qui datent à peu près du même temps, heureusement n'ont pas quitté la France. Ainsi, le musée d'Angers

possède cette œuvre, d'une pensée si élevée et d'une si noble tenue : Saint Louis penché vers un lépreux, dont le corps décharné s'affaisse, le consolant par de douces paroles, l'enveloppant, pour ainsi dire, de ses mains royales, au grand étonnement de ses compagnons, dont l'un porte la bourse des aumônes, et l'autre se bouche le nez prudemment, par crainte du mauvais air.

Au musée de Lille est échu un épisode attachant de l'histoire de Venise au XIV<sup>e</sup> siècle. Sur les marches d'une des portes de Saint-Marc, le vieil amiral Carlo Zeno, devenu aveugle, a voulu venir une dernière fois toucher les trophées de ses victoires. Des faisceaux de drapeaux, conquis sur les ennemis de la République, des glaives de toutes formes, retenus par des chaînes tendues entre deux colonnes, entremêlés de lauriers, gages de la reconnaissance publique, témoignent des éminents services rendus jadis à la patrie. Drapée modestement dans ses longs voiles, sa fille, douce Antigone, a dirigé les pas du vieillard, elle soutient son bras, pendant que lui se hisse péniblement, pour effleurer, de ses doigts raidis, la garde de sa glorieuse épée. Et la pose gracieuse de la jeune fille exprime avec une simplicité éloquente, l'absolu dévouement, la tendre soumission qu'elle a vouée à l'illustre guerrier, injustement soupçonné de ses concitoyens et par eux longtemps méconnu.

Au cercle Volney, c'est le cycle mérovingien qui reparaît, avec la *Mort de Chlodobert*. L'enfant royal agonisant, étendu sur un brancard, a été trainé au tombeau de saint Médard par sa mère affolée, qui espère, qui exige un miracle, et la terrible Frédégonde laboure de ses ongles le sarcophage du bienheureux, comme pour lui arracher, par la violence de son emprise, la guérison du moribond.

Plus saisissante encore, si possible, est cette scène de désolation morne, la *Mort de Guillaume le Conquérant*, dont Orderic Vital a suggéré les principaux traits. Les

médecins et les autres assistants, (dit le vieux conteur), qui avaient passé la nuit auprès du roi, le voyant mort, montèrent en hâte à cheval et coururent veiller sur leurs biens. Les gens de service et les vassaux du moindre étage, après la fuite de leurs supérieurs, enlevèrent les armes, la vaisselle, les vêtements, le linge, et s'enfuirent de même, laissant le cadavre presque nu sur le plancher, et le corps demeura ainsi abandonné pendant plusieurs heures. — C'est le spectacle de cet abandon que l'artiste a représenté avec une effrayante exactitude. Dans une salle vide, dont les vassaux félons ont pillé sans vergogne tous les objets mobiliers, git le cadavre, oublié de tous, triste loque humaine, jetée violemment hors de sa couche, misérable témoin du néant de toutes les grandeurs.

Mais voici une page d'une inspiration bien différente, qui ornait naguère les murs d'une chapelle de Saint-Nicolas-des-Champs, et que la ville de Paris a revendiquée pour son musée du Petit-Palais. Cette fois c'est une pensée chrétienne, consolante et douce entre toutes, qui a guidé le pinceau du maître : *Le Christ appelle à lui les affligés*. Assis sur une haute estrade, Jésus, couronné d'épines, écarte et soulève la lourde draperie qui enveloppait son corps, et sur ses mains percées, sur son torse émacié, apparaissent les stigmates de la Passion rédemptrice. — Autour du socle se pressent des figures, qui résument, en les dramatisant, quelques-unes des plus poignantes parmi les douleurs humaines.

Une mère éplorée soutient et présente au Sauveur le corps sans vie de son fils, un mobile de 1870, qui, de ses mains convulsées, étreint encore le tronçon d'un sabre et le drapeau, défendu jusqu'à la mort. Affalée sur un berceau vide, une jeune femme en deuil pleure le petit enfant qu'elle a perdu. Un vieillard aveugle s'accroche, suppliant, au bord du socle, près duquel il s'est à grand'peine trainé ;

et plus loin, s'avancent, avec des gestes de désespoir, des travailleurs, écrasés sous le poids de la misère.

Cette composition qui date de 1879, et qui valut au peintre une première médaille au Salon, paraît clore une période de sa carrière artistique. Jusque-là il s'attachait surtout à chercher, dans l'histoire, des épisodes rares, des motifs d'un pathétique exceptionnel, les revêtant, les animant d'une très riche harmonie de couleurs.

Nous allons le voir maintenant dégager plus librement sa personnalité, et, prenant un nouvel essor, s'élançant vers l'idéal, en de plus larges envolées. Il semble que la nature, étudiée de plus près, lui révèle de nouveaux secrets, il en goûte plus à plein les naïves et divines beautés. En même temps sa couleur devient plus légère, plus transparente.

Une toile, qui fera époque dans l'ensemble de son œuvre, marque pour ainsi dire, le premier degré de cette évolution décisive. C'est à la *Divine Comédie*, qu'il en avait emprunté la ravissante donnée. Au chant 28<sup>e</sup> du Purgatoire, Dante, séparé du Paradis par un ruisseau, qu'il ne peut encore franchir, aperçoit sur l'autre bord « une de ces merveilleuses apparitions, qui éloignent, dit-il, toute autre pensée, une Dame qui, seule, s'en allait, cueillant une à une les fleurs dont la route était diaprée. . . . Sur ces mille fleurs vermeilles et dorées, elle vient vers moi, semblable à une vierge modeste, qui a les yeux baissés. . . . etc. »

Cette vision d'une grâce céleste, le pinceau du peintre a su la réaliser à souhait. Resplendissant d'une divine lumière, parmi les arbres fleuris, qui l'entourent comme d'une auréole, enveloppée de voiles blancs, dont elle a relevé les bords pour retenir sa moisson parfumée, Matelda s'avance lentement, digne et charmante à la fois, tandis que d'en bas, accompagné de Virgile, son guide, le poète florentin, les mains jointes, la contemple, extasié. — Mais ce que des mots sont impuissants à exprimer, c'est le doux rayonne-

ment qui émane de la figure féminine, l'étonnant mélange de vérité et d'idéal, qu'une exécution charmeresse a répandu dans toute cette blancheur, la beauté chaste et nuancée d'un paysage paradisiaque, où s'épanouit un printemps éternel.

De telles réussites ne sont données qu'à ceux qui ont vécu longuement dans l'intimité de la nature champêtre, qui en ont senti à plein le charme enivrant et la pénétrante douceur.

Dans cette existence si remplie, les créations se succèdent avec une variété, une abondance qui étonnent. Citerai-je cette invention si poétique, le *Sommeil de Fra Angelico*, — la *Réputée* du Salon de 1882, — puis, au théâtre des Célestins de Lyon, le *Réveil de Juliette*, dernière péripétie du drame Shakespearien ? — Vous m'excuserez d'effleurer ainsi des sujets, qui mériteraient une sérieuse analyse. J'ai hâte d'en venir à l'une des tentatives les plus hardies qu'ait osées l'ambition du maître. Pendant des années, dans le silence de son atelier des champs, Albert Maignan avait médité, préparé — au prix de quels efforts — cette composition étrange, qu'il a intitulée : *Les Voix du Tocsin.....*

Tout au bas, dans la campagne, des villages brûlent, à peine visibles parmi les tourbillons de fumée, qui montent sinistrement vers le ciel. Un drapeau est voilé de crêpe. C'est la guerre, avec ses désastres, avec toutes ses horreurs. Cependant, des hauteurs d'un clocher se déchaîne soudain l'appel furibond des génies de l'air. Les uns, cramponnés aux cordes, s'y suspendent avec une énergie désespérée, en précipitent les mouvements ; et, de la cloche elle-même jaillit, comme un essaim confus, la troupe hurlante des êtres qu'elle abritait dans ses flancs : grappe informe, corps entremêlés, qui s'agitent, se tordent en tous sens, clamant à tous les vents l'angoisse des catastrophes, dont la terre est épouvantée.

Dickens, dans ses *Carillons de Noël*, avait montré, lui

aussi, « le fourmillement des esprits follets, des lutins versés à flots du fond des cloches » ; il parlait avec enthousiasme de « ces voix puissantes et sonores, portées à des distances lointaines sur l'aile des vents ».

A ces voix terrifiantes, l'artiste n'a pas craint de prêter des formes précises, il en a fait des êtres vivants, agissants, capables de s'émouvoir aux malheurs de l'humanité. Certes, l'audace était grande, et l'œuvre ne pouvait manquer d'être discutée. La littérature, disait-on, a des franchises interdites aux arts plastiques ; ou encore : l'œuvre aurait réussi plus pleinement, exécutée sur la voûte d'une coupole. — Cette critique paraît mal fondée. En effet, un clocher est nécessairement une construction verticale ; pour en figurer la direction, pour faire voir en action les génies qui en manœuvrent les cordes, il fallait une surface plane, se développant dans le sens de la hauteur. De fait, l'entreprise était hasardeuse, mais elle valait d'être tentée. Elle témoignait, en tout cas, que l'esprit qui l'avait conçue, aspirait de plus en plus vers les hauteurs de l'idéal.

Lorsque, en 1892, il envoya son *Carpeaux* au Salon, ses rivaux furent unanimes à lui décerner la récompense suprême, cette médaille d'honneur, qui est, en quelque sorte pour un peintre, la consécration de sa maîtrise. Nous en avons ici deux études, la figure centrale puis un projet d'ensemble, de proportions réduites.

Accablé par la maladie, sentant la mort qui s'approche, le grand sculpteur est assis dans son atelier, près de la table couverte de ses derniers croquis, essayant de modeler encore l'ébauche de quelque groupe rêvé. Seulement, ses mains défaillantes n'obéissent plus à l'impulsion de sa volonté ; sa tête retombe sur sa poitrine, son corps déprimé s'affaisse, et le désespoir semble près de l'envahir..... Mais voici que, comme dans la *Nuit* de Musset, la Muse, effleurant son front d'un baiser, fait surgir autour de lui, tourbillonner,

dans une évocation magique, les radieuses figures, auxquelles il a insufflé la vie, et qui feront à sa mémoire un incomparable cortège. Et cette vision sublime rafraîchit, d'une dernière allégresse, le cerveau enfiévré du mourant.

Cette page magistrale marque, elle aussi, une date qu'il importe de retenir. Dès lors, en effet, c'est vers la Grande Décoration, ce travail préféré des maîtres de la Renaissance, qu'Albert Maignan dirigera son principal effort. — Sans doute, en d'assez rares échappées il reviendra à des sujets anecdotiques, par exemple dans la *Muse Verte*, où il a stigmatisé si énergiquement l'action funeste de l'absinthe, ce poison auquel certains poètes ont demandé parfois de trop malsaines excitations. — Aussi bien, des toiles comme *La Fortune passe* donneraient-elles plutôt l'impression d'un motif de décoration murale. Et quel modèle de tapisserie fournirait au besoin la *Tentation* symbolique, — traditionnelle et pourtant si moderne, — dont s'est enrichi notre musée.

Du plafond de Saint-Etienne, qui éclaire d'une lumière joyeuse une des salles de la Chambre de Commerce, je ne dirai qu'un mot, puisque vous en avez sous les yeux une très séduisante esquisse.

Quant aux peintures du Foyer de l'Opéra Comique, vous les connaissez tous ; vous avez admiré l'élégante ordonnance, l'ingénieux agencement des groupes du plafond, et ces panneaux d'un faire si spirituel, où se joue tantôt la galanterie d'un Crispin lutinant, dans un paysage de rêve, une soubrette au malicieux sourire, tantôt la bouderie feinte d'un paysan de comédie, lorgnant du coin de l'œil sa fiancée tout en larmes, qui se désole, la pauvrete, comme si ces brouilles d'amoureux n'avaient pas de prompts retours. Tout cela enveloppé dans une belle harmonie de couleurs, où la variété des tons est habilement calculée pour ne rien perdre aux jeux un peu traitres de l'éclairage artificiel.

Au buffet de la gare de Lyon, nous sommes franchement

au plein jour, et dans la clarté ensoleillée du Midi, assistant à la représentation d'une pièce antique sur le théâtre d'Orange. Une large porte cintrée divise, sans les isoler, les deux parties de l'hémicycle. A gauche, la scène avec son majestueux décor de pierre jaunie, au devant duquel, vêtus de costumes blancs, évoluent les acteurs de la tragédie ; au premier plan, un groupe d'Arlésiennes, de gens du peuple, avec les fruits colorés du pays ; et, dans un coin, l'artiste a glissé modestement sa propre image, avec celle de sa femme aimée. — De l'autre côté de la grande baie, les spectateurs s'étagent en perspective sur les derniers gradins ; dans le lointain les toits rouges de la ville, au-dessus desquels se profilent les lignes accidentées de la campagne bleuâtre. Ici, le premier plan est occupé par des groupes de plus grandes proportions, où l'on reconnaît les Directeurs de la Compagnie de Lyon, et quelques personnalités célèbres de la ville et du théâtre.

Nulle part, je crois, Albert Maignan n'a mieux montré que dans ce cadre antique, toute la richesse de sa palette, son goût de plus en plus prononcé pour les beautés du plein air, son désir toujours plus ardent de rendre, sans exagération comme sans faiblesse, les frémissements de la couleur, les manifestations de la vie moderne.

Si on excepte la salle des Fêtes de l'Exposition Universelle (1900), où il dut figurer pour sa part, l'Agriculture et l'Horticulture, il n'avait guère eu à décorer jusqu'ici que des surfaces planes. Lorsque, après l'incendie du Bazar de la Charité, fut construite la jolie chapelle de la rue Jean Goujon, c'est à lui que revint l'honneur d'immortaliser, en une pieuse apothéose, le martyr des victimes et leur entrée dans la gloire. — Il y avait là de graves difficultés à vaincre, le maître en a très heureusement triomphé, et les peintures de la coupole resteront certainement un de ses meilleurs ouvrages.

Le ciel est ouvert, et le Christ descend sur les nuées pour

recevoir les martyrs de la Charité. De la terre déjà lointaine, on n'entrevoit plus que les derniers reflets de la flamme. Les visages des victimes, pâlis par l'effroi et la douleur, s'illuminent de clartés célestes, car elles vont entrer, purifiées par le feu, dans la tranquillité du repos éternel. D'un mouvement plein de noblesse et de compassion tendre, la grande Vierge, aux draperies bleues, les présente à Celui qui souffrit pour les racheter. Derrière, des groupes de figures, dont la plupart sont des portraits, rappellent les principaux épisodes de la catastrophe : deux sœurs se tiennent enlacées, une mère est tombée à genoux avec ses filles ; au centre, la duchesse d'Alençon, debout, les mains jointes, entourée de dames, entrées déjà dans les régions sereines. Au milieu des lueurs de l'incendie, une femme, au premier plan, monte de la fournaise, avec un geste de terreur, et des enfants la suivent, effarés et hagards. Saint Vincent de Paul vient au devant des religieuses, qui prient, calmes et résignées. — L'autre partie de la voûte est occupée par un groupe d'anges, portant les instruments de la Passion, devenus trophées de triomphe.

Pleine de mouvement et de vie, cette vaste composition présente, dans son ensemble, une forte et solide unité ; et cependant, par je ne sais quel artifice, voulu et très adroitement réalisé, elle semble changer d'aspect, s'animer, se diversifier, suivant le point de vue auquel est placé le spectateur.

La tonalité générale, claire et lumineuse, faite de nuances finement graduées, imprime à toute la scène un caractère de douceur et d'apaisement, qui s'harmonise au mieux avec la décoration de la chapelle, asile de recueillement, de consolation et de prière.

Je ne chercherai pas une transition oiseuse pour passer de cette œuvre si émouvante à des travaux d'un tout autre

ordre, qui occupèrent les dernières années de la vie du maître. Rien d'ailleurs ne montre mieux les ressources de son imagination et sa fécondité inventive que cette facilité peu commune à traiter les sujets les plus divers, à varier ses effets, à modifier au besoin sa manière, en conservant toujours sa touche personnelle, son originalité propre.

Déjà il avait donné à Saint-Etienne, outre le plafond, mentionné précédemment, des modèles de tapisserie pour la Chambre de Commerce. Bientôt l'Etat lui commandait une série de huit cartons, qui, reproduits dans les ateliers des Gobelins, devaient orner la salle des Conférences du Sénat. Il en choisit les sujets parmi les métamorphoses d'Ovide, Jupiter et Sémélé, Apollon et Daphné, Prométhée, Arachné, etc..... Tant de savoureuses esquisses, envoyées ici par Madame Maignan, me dispensent d'en risquer une description nécessairement trop imparfaite. Lorsque la mort vint le frapper, il n'avait pas achevé sa tâche ; un de ses plus brillants élèves, Henri Zo, fut chargé de remplir le dernier panneau, qui doit compléter le cycle. — Il est peut-être fâcheux que ce très bel ensemble ne soit pas exposé dans un local plus aisément accessible au public ; car on se demande si les soucis de la politique laissent toujours à ceux qui en ont la jouissance privilégiée, le loisir de l'apprécier à sa valeur.

En présence de ces dernières créations, où l'artiste a déployé plus que jamais l'ingéniosité de sa fantaisie, la virtuosité de son exécution, la magie de sa couleur, les regrets s'avivent, on déplore avec amertume d'avoir vu s'éteindre, en pleine activité, en pleine force, une nature si richement douée.

Et pourtant, dans cette vie, trop courte à notre gré, quelles heures ne furent pas remplies, fertiles en œuvres de toute sorte, depuis notre *Vierge* de l'hôpital de Beaumont, l'une des plus anciennes, jusqu'à ce piquant *Adagio*

*appassionato*, l'une des plus récentes, où, dans les hauteurs du Conservatoire, on voit de fervents dilettantes, plongés par quelque musique beethovénienne dans les délices d'une sorte de Nirvana musical ; jusqu'à cette étonnante *Naissance de la Perle*, où, parmi les splendeurs des végétations marines, nous sont dévoilés les mystères d'une mythologie insoupçonnée.

Pour donner quelque idée de cette production, — intense mais non hâtive, — il me faudrait citer encore de nombreux vitraux, dont notre département possède, en l'église de Parcé, un excellent spécimen ; aussi une *Vie de Jeanne d'Arc*, d'un coloris vigoureux, qui rappelle celui des anciens maîtres ; surtout les six verrières d'un faire si original, dont la transparence dorée anime les hautes fenêtres de la nef, à Saint-Philippe-du-Roule.

Pour la société des Amis des Livres, il dessinait les illustrations de *Polyeucte*, de *Jeanne d'Arc*, de *Lorenzaccio*, que les amateurs de l'avenir se disputeront à prix d'or.

A tant d'aptitudes variées, Albert Maignan joignait un savoir étendu, une curiosité infatigable, qui lui faisait dire — il m'en souvient — : « Si je n'avais pas été peintre, j'aurais voulu donner ma vie à l'érudition ». Collectionneur éclairé, il recherchait partout et savait choisir avec discernement mille objets rares, témoins de civilisations disparues. Dans cette chasse intelligente, il avait eu d'heureuses trouvailles ; et quand il en faisait les honneurs, il savait les analyser, les commenter en connaisseur des plus avisés. C'est ainsi qu'ayant rassemblé avec patience nombre d'anneaux mérovingiens, il était en état d'en publier dans une revue savante (la *Revue archéologique*), une description raisonnée, digne de l'érudition d'un spécialiste.

Dans son domaine de Saint-Prix, une vaste salle qui fut autrefois une grange, avait été transformée en un véritable musée. Dans son atelier de Paris, de hautes vitrines renfer-

maient des trésors d'arts : statuettes, bijoux ciselés, curiosités de toute sorte, lentement réunies et choyées avec amour. L'antiquité, le Moyen-Age, la Renaissance y étaient représentés par des morceaux de valeur. Tout cela rangé avec un ordre méticuleux, un sens exquis de l'agencement, encadré avec un goût impeccable par les tentures, les tapisseries, égayé par la vive coloration des peintures, formant un tout infiniment harmonieux, un milieu à souhait pour la joie des yeux et pour la méditation créatrice.

Mais c'est assez parlé de l'extérieur. . . . . Tous ceux qui ont connu l'homme lui-même, savent quelle était la trempe de son caractère, l'élévation de ses sentiments, l'aménité, la sûreté de ses relations. — Critique ferme et toujours sincère, son jugement était d'un grand poids auprès de ses confrères, qui en reconnaissaient volontiers la justesse. Aussi avait-il dès longtemps acquis, dans le monde artistique, une autorité incontestée. Fondateur de la Société des Artistes français, il en devenait vice-président en 1908 ; président de l'Association Taylor, il prodiguait son zèle et son énergie au profit de ces œuvres généreuses, qui soutiennent, encouragent les jeunes, aident et relèvent ceux qu'ont durement éprouvés les hasards de l'existence.

Désigné à l'attention des pouvoirs publics par le suffrage de ses pairs, il était fait chevalier de la Légion d'honneur dès 1883, et promu officier en 1892, à la suite de l'Exposition d'Anvers.

Si une fin prématurée n'était venue interrompre une carrière illustrée par tant de succès, nul doute qu'une nomination à l'Institut n'en eût été le couronnement justement mérité.

Avant de finir cet essai de biographie, il me reste à signaler l'influence considérable qu'Albert Maignan a exercée

par son enseignement. D'ailleurs, cette Exposition même, où l'on a pu voir réuni un si grand nombre de ses élèves, n'est-elle pas, à cet égard, le plus éloquent des témoignages ? Vous avez remarqué, sans aucun doute, combien est frappante la diversité de leurs tempéraments, avec quelle liberté, avec quelle franchise, chacun d'eux a su développer ses facultés natives. Tous néanmoins se proclament les disciples d'un même maître, tous ont voué à sa mémoire une reconnaissance émue. C'est qu'ils avaient trouvé en lui le plus libéral des conseillers, le plus judicieux et le moins tyrannique. Bien plus, il était pour eux un ami, les guidant d'une main légère, se faisant tout à tous, et ne demandant en échange qu'une confiance absolue, qu'il était bien en droit d'exiger, car il leur donnait, sans compter, toute son affection, tout son cœur.

A Saint-Prix, une maison voisine de la sienne était aménagée pour recevoir tour à tour plusieurs de ces hôtes choisis, qui pouvaient s'y recueillir en paix dans une retraite laborieuse. Absents, ils entretenaient avec celui à qui ils donnaient, à qui ils donnent encore ce beau titre de « patron », une correspondance suivie, lui contant en grand détail leurs impressions, leurs projets ; et lui de son côté, ne ménageant ni son temps ni sa prose, discutait longuement leurs vues, s'intéressait à leurs progrès, leur fournissait des indications précieuses et d'utiles directions. — Chaque mois ils se réunissaient autour de lui en un dîner familial où s'échangeaient, avec de gais propos, des conversations sérieuses. Et ces réunions fraternelles, la disparition du Chef ne les a pas interrompues, comme si sa présence invisible était pour ceux qui restent un gage d'union, un rappel de ses enseignements.

Je dois ajouter, en ayant eu les preuves les plus touchantes, que cet attachement qu'ils professaient pour leur maître, ils l'ont, avec une exquise délicatesse, reporté sur la femme si distinguée, qui fut la compagne de sa vie ; pour

accomplir religieusement les volontés de son mari, elle n'a cessé de trouver chez eux un affectueux dévouement, une aide empressée, des amis toujours prêts à courir au premier appel.

S'ils n'ont pu se trouver tous à ce pieux rendez-vous donné par la Société des Amis des Arts, et si, pour des raisons diverses, l'école n'est pas représentée tout entière, du moins je le répète, ils sont venus très nombreux. J'ai relevé dans notre seul catalogue, une liste de trente-huit peintres, qui se recommandent avec fierté du nom d'Albert Maignan, et qui, par une juste gratitude, lui rapportent ainsi une partie de leurs succès. J'aurais voulu, si le temps ne m'était pas mesuré, pouvoir les nommer tous, étudier leurs envois, et faire à chacun d'eux la part qui lui est légitimement due. Il serait injuste, toutefois, de ne pas signaler à votre particulière attention, des artistes comme : Avy, dont le souple talent a déjà mérité les honneurs du Petit-Palais ; — Bergès, si brillant dans ses compositions décoratives, qui nous montre le jardin de Saint-Prix, tandis que Hugues de Beaumont, Bussy, Fougerat, exposent, l'un, l'intérieur de l'atelier, les deux autres, d'intéressants portraits du maître ; — Paul Chabas, le triomphateur du dernier Salon, représenté, au nôtre, par une délicieuse tête de jeune femme ; — Camoreyt, peintre et graveur distingué, dont les toiles vigoureuses ont gagné tous les suffrages ; — Etcheverry, qui, par de très remarquables portraits, par de puissantes études, s'est mis aux premiers rangs des artistes contemporains ; — Girardot, si habile à rendre les effets de soleil sur les hauts sommets ; — Guédy, dont la maîtrise s'affirme ici même, et dans le portrait et dans la peinture de genre ; — Jonas, naguère prix du Salon, et qui, cette année, associait délicatement plusieurs de ses camarades à l'hommage rendu au patron ; — Martin-Gauthereau, artiste de grand avenir, à qui nous devons cette originale revue sous Louis XIII, qu'il intitule : *La Monstre* ;

— Magne, animé, lui aussi, de cette noble ambition de la peinture décorative, comme en témoigne sa toile si pittoresque : *Le grand orgue à vêpres* ; — Mondineu, bien connu pour ses lumineuses études de plein air ; — Saint-Germier, l'illustrateur infatigable de Venise, qui en connaît tous les canaux, toutes les *calli*, et qui en rend avec une fidélité scrupuleuse, les changeants aspects ; — Sieffert, prix de Rome, le dessinateur impeccable de cette *Heure du bain*, dont s'honore une de nos travées ; — Henri Zo, dont la réputation est assez solidement établie, pour me dispenser de lui adresser d'inutiles éloges ; c'est à lui, nous l'avons vu, que fut confié le soin d'achever, au Sénat, l'œuvre d'Albert Maignan, et la tapisserie, dont il a donné le carton, est en ce moment sur le métier, à la manufacture des Gobelins.

Je ne puis oublier non plus le petit groupe de nos compatriotes, qui ont tenu à honneur d'invoquer le même patronage : Madame Faux Froidure, pour qui les fleurs n'ont plus de secrets ; — Monsieur Hervé-Mathé, dont les tableaux, les dessins, les aquarelles offrent aux Manceaux, par leurs sujets mêmes, un particulier intérêt ; — Albert Matignon, ce rêveur élégant, d'une sentimentalité un peu féminine, toujours à la recherche d'un poétique idéal.

Si insuffisante et si sèche que soit cette énumération, forcément très incomplète, elle laisse entrevoir néanmoins de quelle étendue, de quelle importance fut l'action exercée par l'homme éminent, dont j'ai essayé, trop imparfaitement, d'esquisser la physionomie et de raconter la carrière.

C'est assez dire quels regrets sa disparition soudaine a laissés dans le cœur de tous les témoins de sa vie, — de celle qui n'a plus d'autre consolation que de glorifier sa mémoire ; des amis, des élèves, qui l'entouraient de leur affection et de leurs respects. Pour eux tous, quel coup terrible autant qu'inattendu, lorsqu'ils apprirent qu'à la suite d'une soirée tranquille, subitement terrassé dans la nuit du

29 septembre 1908, après quelques minutes de souffrance, il avait cessé de vivre !

Quelques mois auparavant, il avait perdu sa mère, qu'il chérissait d'un amour profond, qu'il ne cessait d'entourer des soins les plus affectueux. C'est elle qu'en d'autres temps il avait prise pour modèle, lorsqu'il voulut représenter la comtesse Mathilde, brodant la célèbre tapisserie de Bayeux pendant l'absence de Guillaume le Conquérant ; et le tableau, peint sous les arbres de sa propriété de Chantenay, a été reproduit par une eau-forte de Greux, dans le journal *l'Art*. Lorsque, en 1907, elle s'éteignit après une vie de 85 années, elle avait eu la joie, si douce pour une mère, d'assister aux succès répétés et toujours grandissants de son fils. Mais lui ne pouvait se résigner à une séparation si cruelle, et, malgré son assiduité au travail, cette grande douleur dut assombrir des jours qui, hélas, devaient être les derniers. Bientôt en effet, il allait la rejoindre, emporté en pleine activité, en pleine vie, lorsqu'il pouvait se promettre encore un long avenir, que sans doute il formait de grands projets, méditait des œuvres nouvelles.

Son nom, du moins, ne périra pas, car son influence n'a pas cessé avec sa vie, nous en avons ici la preuve irrécusable.

De plus, les œuvres subsistent, dispersées, il est vrai ; c'est la fatalité qui s'attache aux meilleures productions de l'art. Mais beaucoup d'entre elles demeurent dans nos musées, dans nos monuments publics ; elles garantissent la pérennité du souvenir, et la longueur du temps écoulé ne fera qu'en augmenter la valeur.

En perpétuant la renommée de leur auteur, elles ajoutent, en réalité, à notre patrimoine commun ; car une partie de sa célébrité à lui-même rejaillit sur la contrée qui lui a donné naissance.

C'est ce qu'a fort bien compris la municipalité du Mans,

lorsqu'elle a eu l'heureuse pensée de donner à l'une des rues et à l'une des places de notre ville les noms de deux artistes, qui, dans le même temps, et par des procédés divers, ont fait l'un et l'autre un très grand honneur à notre chère province. Je tiens à l'en féliciter, à l'en remercier aussi, au nom de ceux qui ont joui de leur amitié, qui ont applaudi à leurs succès, qui, ne leur survivant que pour peu de temps, se refusent à croire, en dépit de certaines théories déprimantes, que tout soit fini ici-bas, et espèrent fermement les revoir quelque jour ailleurs (1).

DOMINIQUE MALLET.

(1) Il m'était impossible, on le comprend, d'apprécier, dans cette conférence, tous les envois des élèves d'Albert Maignan, qui ont figuré à l'exposition des Amis des Arts. Il convient, du moins, de citer ici tous ceux qui ont bien voulu répondre à l'invitation de notre Société mancelle. Aux noms mentionnés plus haut, il faut ajouter les suivants : MM. Buzon, Charavel, Dupuy, Faugeron, Fournier, Groslier, Legrand, Leménorel, Lopez-Silva, Moreau-Néret, Parizelle, Pascal, R. de Pibrac, Polard, Ribéra, Richard, Selmy, Jacques Simon. Tous ils ont témoigné d'une fidélité touchante au souvenir de leur maître, tous ils ont contribué au succès de notre exposition ; ils ont droit, par conséquent, à nos félicitations et à nos remerciements.

---

---

---

# FIEFS

DE

## MONT - SAINT - JEAN

---

### I. — LE MESNIL

La seigneurie du Mesnil étendait sa juridiction féodale sur une grande partie de la paroisse de Mont-Saint-Jean et sur celle de Saint-Germain de Coulamer. Le domaine ne consistait que dans la métairie du Grand-Mesnil, dont la maison manable et la motte étaient entourées de douves, indices de l'antiquité de ce fief.

Le seigneur du Mesnil relevait nûment à foi et hommage lige du baron de Sillé pour son hébergement et sa motte, à charge de 40 jours et 40 nuits de garde au château de Sillé.

Le fief, domaine et seigneurie, relevait à foi et hommage simple du seigneur de Chauffour, en Crissé, qui reportait à Sillé par les fiefs de Saint-Berthevin, avec justice foncière (1).

(1) La seigneurie de Chauffour relevait de Sillé, et pour ses fiefs de Mont-Saint-Jean des fiefs de Saint-Berthevin.

Seigneurs connus de Chauffour :

Etienne Hatry d'Aligné ou Aligny, écuyer, possédait outre Chauffour, Saint-Marceau, Classé, la Rochelle, Combran, les Pins, 1453-1494.

Jean Hatry d'Aligné, son fils, mari de Marguerite d'Avaugours, 1494-1502.

Jacquine Hatry, femme de Jean de Vassé.

Jean Rabault, seigneur d'Ivoy, acquéreur, 1510-1513.

Le premier seigneur connu est Jean du Mesnil, qui était en même temps seigneur de la Droulinière, à Douillet, 1409 (1).

Son fils Charles du Mesnil, écuyer, fait aveu à Sillé, le 22 septembre 1413, pour sa motte et son hébergement du Mesnil (2).

Dès 1457, le Mesnil et la Droulinière sont au pouvoir de Guillaume Hellier, probablement gendre de Charles du Mesnil.

Guillaume Hellier faisait un dernier aveu à Sillé, le 7 juin 1497.

« De vous noble et puissant seigneur, messire Louis de Beauvau, baron de Sillé et seigneur de Pimpéan, je, Guillaume Hellier, écuyer, seigneur de la Droulinière et du Mesnil, tiens et advoue tenir à foy et hommage lige, au regard de votre baronnie de Sillé, les choses cy-après déclarées.

« C'est asçavoir mon hébergement, maisons et motte du Mesnil, clos à doubles douves et foussés avecques le circuit et un petit estang audedans d'iceluy comme lesd. foussés et

François Rabault, seigneur d'Ivoy, Chauffour et Chenay, 1523-1538, mari de Marguerite de Fontenailles.

Antoine Rabault, seigneur de Chauffour, 1547.

Etienne de Montreuil, seigneur de la Mesnerie, 1576.

René de Moré, seigneur de Bresteau, Chauffour. — Françoise de Bois-Simon.

François de Moré, marié en 1608 à Claude le Chevrier.

René de Moré, marié en 1635 à Elisabeth Mesland.

Louis-Charles de Moré, 1690. — Louise Chesnay.

Paul-Alexandre de Moré, 1711. — Marie Thion de la Verrouillère.

Jean-François de Bricqueville comte de la Luzerne. — Marie-Madeleine Cholet.

François-Philbert, comte de Bricqueville et la Luzerne. — Marguerite de Savary de Brèves.

Armand de Hardouin, comte de la Girouardière. — Marie-Françoise de Bricqueville de la Luzerne, 1766-1782.

(1) Aveu de Jean de Montjean. — Archives de la Sarthe. E. 9/2.

(2) Archives de la Lucazière. Toutes les pièces que nous citons se trouvent au Chartrier.

douves l'emportent et divisent, touchant de toutes parts à mon domaine dud. lieu du Mesnil, que je tiens du seigneur de Chauffour, qui les tient de vous, avec justice foncière selon la coutume du pays et l'usage de la baronnie de Mayenne, audedans de laquelle ces choses sont assises en vos fiefs de Saint-Berthevin, et outre à cause de mond. lieu du Mesnil j'ai droict de mettre mestiviers pour cueillir les dismes de tous blés croissants en mon fief et domaine du Mesnil, pour les assembler en ma grange de laquelle disme le chapitre de l'église du Mans et le prieur de Mont-Saint-Jehan ont les grains par moitié, et les pailles et bougrains m'appartiennent, et tout ainsi que mes prédécesseurs et moy en ont fait et usé en temps passé, et pour lesquelles choses je vous dois quarante jours et quarante nuits de garde en vostre chasteau de Sillé à vos despens une fois en ma vie, à cheval et armé suffisamment ainsi que mes prédécesseurs ont accoustumé de faire. »

Après la mort de Guillaume Hellier, le Mesnil revint à Guillemette du Mesnil, qui le transmit à Jean de Courcioux.

Jacques de Courcioux rend aveu à Sillé le 6 février 1565 pour sa motte, maisons, granges, étables, droit de fuie à pigeons, du Mesnil à lui advenu de la succession de Jean de Courcioux, son père, héritier de Guillemette du Mesnil.

En 1580, François de Courcioux, fils de Jacques, fait aveu une dernière fois pour le Mesnil.

Il le vendit ensuite à Guillaume Lelarge et à Jeanne Daugeart, son épouse.

Après la mort de ceux-ci, Guillaume Lelarge, licencié en droit, hérita du Mesnil, mais il ne tarda pas à mourir; sa succession fut recueillie par son frère, Louis Lelarge, sieur de la Bouglière, qui faisait aveu à Sillé le 9 février 1595, pour le Mesnil, dans les mêmes termes que ses prédécesseurs.

En 1624, Antoinette de Bonvoust, femme séparée de biens

de Louis Lelarge, dame de la Bouglière, faisait aveu à Chauffour avec dénombrement des sujets de son fief (1).

Elle transmit le Mesnil à sa fille Marie Lelarge, épouse de Pierre Leboucher, sieur de Groigné, conseiller au grenier à sel de Fresnay. Celui-ci était veuf en 1653 et mourut vers 1660.

Il laissait cinq enfants : François Leboucher l'ainé, sieur du Mesnil ; Jacques Leboucher, sieur de Groigné ; Jacqueline Leboucher, femme d'Yves Moreau, sieur de la Denisière ; Elisabeth Leboucher, femme de Pierre Leboucher, et Louise Leboucher, femme de Jean Brisset, sieur des Hardières.

François Leboucher l'ainé se rendit coupable d'un assassinat en 1654 et disparut du pays.

Jacques Leboucher, son frère, Yves Moreau, son beau-frère et ses sœurs jugeant leur aîné mort, au bout de sept ans, vendirent, en 1667, le Mesnil à M. René de Courtarvel, marquis de Pézé, qui avait acquis une rente foncière de 510 livres fondée en 1633. Tout-à-coup, en 1670, il se produisit un coup de théâtre qui vint jeter l'émoi dans la famille Leboucher. François Leboucher, qui avait profité d'une lettre de rémission du roi, reparut dans le pays et réclama sa part d'héritage de la succession de Pierre Leboucher et de Marie Lelarge ; comme aîné il avait droit aux deux tiers ; il actionna ses frères et sœurs devant la cour de Fresnay qui fit droit à ses réclamations et lui adjugea une somme de 9.000 livres pour les revenus et la jouissance de ses biens pendant son absence.

(1) Le Mesnil comprenait dans son ressort les terres suivantes :

La Rogerie, les Fougerais, le Fresne, Belessart, le Bignon, le Petit-Timon, la Belottière, la Cailletière, Plaisance, le Plessis-Bouffay, Maubusson, la Biottière, la Hineudière ; la Perdrillière, la Mololerie, Coulamer, à Saint-Germain. Le moulin du Mesnil était au-dessous de celui de Courtalvert, et possédait un biau pour amener l'eau sur la roue. Tous les sujets du fief du Mesnil étaient astreints à faire moudre leurs grains à ce moulin, qui fut détruit lorsque M. de Courtarvel acquit les droits féodaux.

Il attaqua ensuite le marquis de Pézé qui avait acquis le Mesnil ; une sentence du siège de Beaumont adjugea à François les fruits et la jouissance du lieu depuis son retour. M. de Pézé actionna alors les vendeurs devant les juridictions ordinaires, il s'en suivit un procès qui dura vingt-cinq ans avec des frais énormes.

Après la mort de François Leboucher, en 1688, sa veuve, Marie Berthé, s'obstina à revendiquer la propriété du Mesnil et fit aveu à Sillé, au nom de ses enfants mineurs.

Elle reprit le procès contre M. René de Courtarvel devant la juridiction de Mayenne ; le tribunal ordonna que le Mesnil fut mis en adjudication pour payer les frais du procès.

M. le marquis de Courtarvel l'acquit définitivement le 31 mars 1694. Depuis ce temps la seigneurie du Mesnil fut annexée au marquisat de Courtarvel.

## II. — LA BERMONDIÈRE

La Bermondière était un fief et une seigneurie qui s'étendait sur une grande partie de la paroisse et qui comprenait dans son ressort la Grande et la Petite Bermondière, le bois des Boulais, le Pin-Hallay et le Pin-Classé, la Chevrollière, la Buffardière, la Jeudière, Cordé avec ses dépendances, Roulet, la Villaine, la Ferrière, la Fiarderie, le Ferret. Des terres et des maisons à Saint-Rémy, à Sillé et à Saint-Georges en relevaient censivement.

Le domaine ne comprenait que la métairie de la Grande Bermondière. Une motte féodale et un hébergement entourés de fossés et de douves étaient des vestiges de l'ancienne importance de la seigneurie.

Le fief de la Bermondière était double, comme l'indiquent les aveux ; la motte et le manoir d'où relevait la partie du fief de Cordé, comprise entre le ruisseau et la forêt, devait

foi et hommage lige à la baronnie de Sillé ; le fonds du domaine et des terres situées entre le ruisseau des Defais et l'Orthe, formaient un fief relevant à foi et hommage simple de la baronnie de Sillé par les fiefs de Saint-Berthevin, avec justice foncière.

Le premier seigneur connu de la Bermondière est Pierre de Courbusain, qui faisait aveu à Sillé en 1385. Il était mort en 1400 et sa fille unique Marie était sous la tutelle de Jean de Beauçay, qui fit sa déclaration à Sillé le 4 août de la même année.

Le 3 novembre 1401, Jean de Beauçay était remplacé par Guillaume Tragin, seigneur de Douillet, qui s'engagea à payer le rachat à la baronnie de Sillé au nom de Marie de Courbusain, le 21 avril 1403. Sur ces entrefaites Marie de Courbusain vint à mourir ainsi que Guillaume Tragin, qui devait être son oncle et son héritier. La Bermondière passa à Pierre Ferquin, fils de Colas Ferquin, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier, qui avait épousé Jeanne Tragin, fille unique de Guillaume Tragin.

Les deux seigneuries de Douillet et de la Bermondière furent unies pendant deux siècles.

Le 1<sup>er</sup> février 1404, Pierre Ferquin fait aveu à Sillé pour son domaine et dépendances de la Bermondière, et il spécifie qu'il en est seigneur à cause de sa femme ; en 1406 il fait aveu pour sa motte.

Après le mariage de Jean de Montjean, avec Anne de Sillé, fille de Guillaume de Sillé, il fut obligé de renouveler ses aveux.

21 juin 1414. — « De vous très noble et puissant seigneur messire Jehan, seigneur de Montejean, chevalier, seigneur de Sillé à cause de vostre femme, je Pierre Ferrequin, tiens et advoue tenir à foy et hommage simple à cause de ma femme, au regard de vos fiefs de Sainct-Berthevin, c'est asçavoir ma terre de la Bermondière dont la déclaration sensuyt.

Et premièrement du fonds des domaines, c'est mon domaine de la Bermondière, hébergement, terres, prés, bois, lequel contient cent journaux de terre arable, cinquante journaux de bois, vingt-deux journées de pré, lesquelles choses sont contigües et adjacentes, excepté six hommées de prés sur la rivière d'Orthe.

Sensuyt la déclaration des rentes, devoir et servitudes dues à mond. fief.

1. Jehan des Mézerettes, pour la Jeudière et la Bufardière.

2. Jehan du Hallay, pour le Pin.

3. Ambroise de Loré, foi et hommage simple, et un cheval de service abourné à 50 sols à muance d'hommes, à cause de sa terre de Corday et ses métairies.

Sensuit ceux qui me doivent corvées pour faner dans mes prés et conduire mes foins à mon habergement ».

Du 13 juin 1415. — « De Vous . . . Je Pierre Ferrequin tiens et advoue tenir à foy et hommage lige, à cause de ma femme, ma motte ancienne de la Bermondière, avec partie de mon fief dud. lieu, au regard de vostre baronnie de Sillé, desquelles choses la déclaration s'ensuyt :

Premièrement ma motte ancienne dud. lieu de la Bermondière toute clouse à douves anciennes.

Item sensuyt mon féage : 1<sup>o</sup> mes hommes de foy.

Ambroys de Loré, mon homme de foy simple pour son hébergement, terres, fiefs et domaines de Corday, la Fontaine, Roulet, la Chaterie, l'Hommeau, les bois de Corday, 500 journaux.

Les chanoines de Sillé pour une métairie sise à Saint-Rémy ».

Pierre I Ferquin, seigneur de Douillet et de la Bermondière, laissait deux enfants : Jean I, et Marguerite Ferquin, qui eut dans ses partages une rente de 16 boisseaux de blé et de 16 boisseaux de seigle sur le Pin ; elle vendit cette rente à Jean du Pin qui la revendit ensuite à René du Hallay, en 1454.

Jean I Ferquin, seigneur de Douillet et de la Bermondière, épousa Jeanne de Brée, 1426, d'où :

Jean II Ferquin, qui épousa, le 13 juin 1456, Marguerite de Chevigné. Il fit aveu à Sillé le 23 octobre 1476.

Philippe Ferquin était seigneur de Douillet et de la Bermondière en 1499. Il avait épousé Rose Bourel.

Antoine Ferquin, seigneur de la Bermondière en 1529, épousa : 1<sup>o</sup> Renée d'Orcisses, morte en 1543; 2<sup>o</sup> Françoise de Montesson, en 1555. Celle-ci, veuve en 1574, faisait aveu de foi et hommage lige à la baronnie de Sillé, au nom de ses enfants mineurs.

En 1580, M<sup>o</sup> Jacques de Saint-Rémy, seigneur de Fyé, curateur des enfants mineurs d'Antoine Ferquin et de Françoise de Montesson, à présent veuve de Charles d'Orvaulx, seigneur de Courtemanche, faisait aveu à Sillé pour Douillet et la Bermondière. François Ferquin mourut jeune. Les propriétés de la famille furent partagées par ses sœurs : l'aînée, Rose Ferquin, mariée à Guillaume de Montesson, seigneur de Saint-Aubin, eut la seigneurie de Douillet.

Jeanne Ferquin, mariée en 1560, à Jean Lemaire de Millières, seigneur de la Goupillère, à Rouez, eut le domaine et la seigneurie de la Bermondière.

Jean Lemaire, fils des précédents, chevalier de Saint-Michel, seigneur de Millières, la Goupillère, Courlettres, la Bermondière, épousa Madeleine Rousseau.

Il vendit la Bermondière à réméré pour neuf ans, le 26 septembre 1626, à son frère René Lemaire, chevalier, seigneur de Courtemanche. Il en fit le retrait lignager le 30 avril 1635, puis il vendit définitivement la Bermondière en 1642.

René Lemaire, seigneur de Courtemanche, capitaine de marine, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur du duché de Mayence, 1631, acheta la terre de

Cordouan, 1669 ; il avait épousé Françoise le Tonnellier.

René Lemaire, mort en 1674, laissait quatre enfants mineurs : Alexis, qui devint seigneur de Courtemanche, Anne, Françoise et Thérèse Lemaire. Cette dernière hérita de la Bermondière et de Roulet ; elle se maria : 1<sup>o</sup> à Louis de Vallée, seigneur de Fyé et du Chevain, mort en 1709 ; 2<sup>o</sup> le 26 avril 1720, à Jacques du Bois-des-Cours, chevalier, seigneur de Saint-Cosme-de-Vair, veuf de Marie-Elisabeth de Bazin de Fresne.

Son fils, Guillaume de Vallée, vicomte de Champfleurs et de Fyé, avait épousé, en 1713, Marguerite de Courtarvel de Pézé, fille de Charles de Courtarvel et de Marie-Madeleine de Vassan. Il mourut sans enfants. La Bermondière revint par héritage à son cousin-germain Alexis-André-Jacques Lemaire, seigneur de Courtemanche, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Piémont, qui mourut en 1765.

Son fils Alexis-Jean-Baptiste Lemaire, marquis de Courtemanche, vendit la Bermondière, le 29 mars 1766, à M<sup>o</sup> Joachim de Dreux-Brézé, pour 35.000 livres.

### III. — CORDÉ

Le fief de Cordé comprenait la partie orientale de la paroisse limitée par une ligne allant de la Ferrière à la Buffardière.

Le manoir de la Cour de Cordé, situé sur les bords du ruisseau des Defays, se compose d'un corps de logis à un étage avec fenêtres à croix de pierre ; sur le trumeau de la cheminée on voit les armes de Loré, ce qui indique qu'il fut bâti au XV<sup>e</sup> siècle.

Le seigneur de Cordé relevait nûment de Sillé à foi et hommage lige pour son hébergement entouré de douves.

La seigneurie et le domaine de Cordé relevaient de la Bermondière qui reportait à Sillé.

Le domaine comprenait le moulin de Cordé, les métairies de la Fontaine, aujourd'hui la Touanerie, de Roulet, la Chaterie, l'Hommeau, et de cinq cents journaux de bois adjacents à la forêt de Bercon. La juridiction censive du fief s'étendait sur la Ferrière, la Villaine, la Fiarderie, la Jeudière, la Buffardière et les Bruyères de Cordé.

Les seigneurs de Cordé avaient fondé une prestimonie en l'honneur de Notre-Dame de Pitié auprès de leur manoir, et l'avaient dotée du bordage du Petit-Cordé, à Montreuil. La chapelle existe encore transformée en grange.

Le premier seigneur de Cordé, dont les titres fassent mention, est Ambroise de Loré, en 1413. Il devait avoir alors vingt ans et guerroyait déjà, en qualité d'écuyer, contre les Anglais, qui occupaient le Maine. Quelque temps après, Ambroise de Loré était nommé capitaine de Fresnay, puis de Sainte-Suzanne, et enfin de Saint-Cénéry, où il accomplit des faits d'armes et des prouesses qui ont immortalisé le vaillant Manceau, avant qu'il n'allât batailler sur un plus grand théâtre. Compagnon d'armes de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, dans les batailles qu'elle livra aux Anglais, il fut plus tard promu aux éminentes fonctions de prévot de Paris, où il mourut en 1446.

Nous trouvons dans l'aveu de Pierre Ferquin pour la Bermondière, en 1413 : « Item Ambroys de Loré est mon homme de foi et hommage simple et tenu à quatre deniers de devoir et un cheval de service abourné à cinquante sols à muance d'hommes, pour raison de sa terre de Corday, tant en fief que en domaine qu'il a entre la rivière d'Orthe et le ruissel qui descend du moulin de Quincampoix au moulin de Cordé, comme le ruissel le départit.

En 1415, dans un autre aveu par Pierre Ferquin pour sa motte de la Bermondière, relevant directement de Sillé, nous trouvons parmi les sujets du fief :

« 1<sup>o</sup> Ambroys de Loré mon homme de foi simple à raison

de son habergement, terre, fief et domaine de Corday, lesquels domaines contiennent : les métairies de la Fontaine, du Roulet, de la Chaterie, de l'Hommel, au-dessous du ruissel en l'ombre des bois ; les bois de Corday, contenant cinq cents journaux de terre.

Le fief de Corday vaut chacun an en revenu cent sols tournois, quatorze chiefs de poullailles et vingt-deux boisseaux d'avoine, et en iceluy a sept hommes de foy et m'en est tenu faire chacun an au jour de l'Angevine quatre deniers et un cheval de service à muance d'hommes ».

Ambroise de Loré, fils du célèbre capitaine, fut seigneur de Cordé et de Bures, de 1446 à 1510 ; il fit reconstruire le manoir de la Cour de Cordé. Il avait des prétentions à la seigneurie de la paroisse de Mont-Saint-Jean, et entra à ce sujet en contestation avec Foulques de Courtarvel. En 1466, à l'occasion d'une sépulture, celui-ci avait fait apposer dans l'église une litre et ses armoiries. Ambroise de Loré et son ami Robert de Fontenelles brisèrent la litre et les armoiries et réussirent à gagner à leur cause Antoine de Beauvau, baron de Sillé, qui prétendait lui aussi être fondateur de l'église ou au moins du prieuré. On convint de s'en rapporter à la décision de six arbitres choisis de part et d'autre pour examiner le cas.

A la sépulture de Foulques, en 1502, Ambroise de Loré renouvela son opposition et après plusieurs actes de procédures, il finit par se désister en 1506.

Ambroise de Loré, fils du précédent, hérita de Cordé et de Bures, 1510-1520.

Marguerite de Loré, fille aînée d'Ambroise, hérita de Cordé et de Bures ; elle était mariée à Samson d'Hauteville, fils de Jean d'Hauteville et de Jacqueline du Bellay.

Dans un registre de la seigneurie d'Orthe, nous trouvons la mention suivante : « N. H. Samson d'Hauteville, chevalier, seigneur de Corday à cause de sa femme, fille de Loré,

homme de foi lige de René de Montjean, baron de Sillé, à cause de sa Cour et maison de Corday, avec le circuit et appartenances.

Le seigneur de Corday, homme de foi simple du baron de Sillé à cause de ses fiefs de Bures et des appartenances de la terre de Corday ».

Samson d'Hauteville et Marguerite de Loré qui avaient vendu leur terre patrimoniale de Loré en 1536, durent vendre, vers la même époque, leur domaine de Cordé, qui fut acheté par la famille de Bouillé.

Françoise de Bouillé, veuve de Sébastien Lemarié ou Lemaire en était propriétaire en 1563, comme le porte son testament.

Combien de temps la famille Lemarié posséda-t-elle Cordé ? Nous n'avons pu le savoir. Vers 1660 Cordé était acheté par René de Jajollet, écuyer, baron de Larray, conseiller du roi, receveur général des finances de Caen, qui avait acquis aux environs Bures, la Touchette, Courtoussaint, etc. Il en faisait aveu en 1671.

Le baron de Larray laissa une succession obérée par de nombreuses dettes. Ses créanciers firent saisir ses propriétés qui furent vendues en 1709.

M. Louis-René, marquis de Courtarvel, acheta Cordé et Bures. Mais la princesse de Conti, baronne de Sillé, fit le retrait féodal de ces deux terres et les annexa à sa baronnie.

Les Bruyères de Cordé furent cédées à M. de Courtarvel.

#### IV. — GRAND-THIMONT

Le Grand-Thimont était un fief et un domaine relevant de Chauffour ; il comprenait le Grand-Thimont, Guelton, Grillemont, et partie de la Belottière, de la Cailletière, et des Fougerais.

Les premiers seigneurs du Grand-Thimont étaient sei-

gneurs du Mesnil. Après la mort de Charles du Mesnil, le Grand-Thimont fut démembré et donné en partage à Michel Hellier, frère de Guillaume Hellier, seigneur du Ménil et de la Droulinière, 1457. Nous perdons ensuite la trace de ses propriétaires pendant un siècle. André de Maulny apparaît à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

En 1625, 28 juillet, Louise de Maulny, fille unique et héritière de feu André de Maulny, femme séparée de biens de Jean Guyon le jeune, sieur de Bassecourt, fait aveu à Claude Le Chevrier, veuve de François de Moré, écuyer, seigneur de Chauffour, Bresteau, la Ségussonnière, pour son fief du Grand-Thimont, dont elle fait le dénombrement.

« Item en la grange de mondit lieu de Thimont se tire et amasse une dixmerie dépendante du prieuré de Mont-Saint-Jean par le droit que j'ai de tirer et amasser la dimerie en ma grange, faire battre et nettoyer les grains par mon métayer, au métivage du cinquième boisseau, et outre ce, m'appartiennent les pailles et bougrains, comme étant lad. dime inféodée audit lieu. »

Louise de Maulny était propriétaire du Grand-Thimont, de la Rogerie et de la Barbière.

Ses héritiers, qui paraissent être Jacques Sorrière et Vannier, vendirent à réméré le Grand-Thimont et la Rogerie à Jacques Rivault, sieur de Beauvais, avocat à Sillé, le 6 mars 1648. La vente devint définitive en 1653, 5 juillet.

Son fils François Rivault, sieur de Beauvais, vendit le 18 juillet 1710 pour un bail à rente de M. Louis-René de Courtarvel, la Rogerie, le Grand-Thimont, et les dimes qui en dépendaient.

## V. — COMBRAN

Le fief de Combran était une petite seigneurie qui étendait sa juridiction sur la Petite-Chalouisière, la Moardière, les

Champs, la Morinière, la Chantelière, le Tertre, et relevait de la baronnie de Sillé-le-Guillaume. Le domaine consistait en la métairie du Haut-Combran, et dans le moulin de Combran, qui fut acheté par les seigneurs de la Lucazière.

Le premier seigneur connu de Combran est Jean du Fresne, seigneur du Plessis-Janvier, qui le vendit à René du Hallay, écuyer, seigneur des Hayes et de la Roche de Souigné.

Celui-ci, le 31 août 1454, vendit Combran et le Pin-Hallay à Etienne Hatry d'Aligné, écuyer, seigneur de Chauffour et de Saint-Marceau, pour la somme de 690 livres tournois.

Le 28 juin 1468, Etienne d'Aligné faisait aveu à Antoine de Beauvau, baron de Sillé, pour sa terre, fief et domaine de Combran, pour son hébergement, bois, plesses, garennes à connins, avec dénombremens de ses sujets.

Il spécifie qu'il a droit de faire tirer dans sa grange de Combran la dime de tous les blés de son fief, appartenant au prieur, à condition que les pailles et bougrains restent au dit lieu.

Son fils Jean d'Aligné, seigneur de Chauffour et de la Rochelle, était propriétaire de Combran en 1499.

Combran fut vendu par ses héritiers aux seigneurs de Courbusain.

Le 28 juillet 1553, Claude de Saint-Berthevin, seigneur de Courbusain, vendit à Jacques de Courtarvel et à Suzanne de Thoinon, le fief et domaine de Combran pour 1.800 livres et s'engagea à faire le retrait sur Guillaume Lelarge qui l'avait acheté à réméré.

Le 10 juin 1561, le retrait lignager fut opéré sur Madame de Courtarvel, par Renée Lebossé, veuve de Jean Timont.

En 1609, René de Courtarvel se porta acquéreur de Combran, mais un jugement du 15 juillet 1615 attribua le fief et domaine de Combran à Catherine Guitté, veuve d'Etienne Cornu, sieur de Bray, pour ses remplois. Celle-ci le revendit ensuite au seigneur de Courtarvel.

En 1673, René de Courtarvel faisait aveu à Sillé pour la

maison seigneuriale du lieu enclouse de murailles, avec une chapelle, le tout formant un grand corps de logis en ruines, une grange plus spacieuse, avec un moulin, le tout en mauvaise réparation.

## VI. — LES PINS : PIN-HALLAY, PIN-CLASSÉ

Ces deux domaines formaient un arrière-fief relevant de la Bermondière à foi et hommage simple et une paire de gants blancs de service.

Le Petit-Pin appartenait au commencement du XV<sup>e</sup> siècle à la famille de Classé, de la paroisse de Saint-Germain-de-Coulamer, d'où lui est venu le nom de Pin-Classé, sous lequel il est désigné dans les titres.

En 1402, Guillaume de Classé, écuyer, fait un accord avec Jeanne de la Lucazière, veuve de Foulques de Courtarvel, au sujet de l'étang de Classé, et du moulin que celle-ci avait acheté.

En 1406, il achète une pièce de terre nommée le Clos-Berthé, et échange une terre du Pin-Classé avec Habert des Fougerais (1). Il vendit ensuite le Pin pour se libérer d'une amende à laquelle il avait été condamné par la justice du Maine (2).

En 1414, Henri Conilleau est cité comme propriétaire dans un aveu de la Bermondière

Le Grand-Pin appartenait à la même époque à Jean du Hallay, écuyer, d'où lui est venu le nom de Pin-Hallay.

(1) Chartrier de la Lucazière.

(2) « Au Carême de 1409, Guillaume de Classé se permit de retenir le poisson que le roi et la reine de Sicile, alors au Mans, avaient envoyé chercher en un étang « vers le pays du Désert » ; puis pour se soustraire à la justice laïque, il se déclara clerc non marié et son méfait se trouva justiciable de l'évêque, sauf indemnité envers son suzerain ». — A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne* : art. Classé.

Après le désastre d'Azincourt (1415), il avait eu besoin d'argent, et pour s'en procurer il avait engagé son domaine pour une rente de 16 boisseaux de seigle et de 16 boisseaux d'avoine à Pierre Ferquin, seigneur de la Bermondière. Cette rente fut donnée en partage à Marguerite Ferquin, qui la céda ensuite à Jean du Pin. René du Hallay racheta cette rente avant 1454.

Le 21 août 1454, René du Hallay, écuyer, seigneur des Hayes et de la Roche de Souigné, demeurant paroisse de Souigné, vend à Etienne Hatry d'Aligné, écuyer, seigneur de Chauffour et de Saint-Marceau, les lieux et domaines du Pin-Hallay et de Combran, avec tous leurs droits seigneuriaux. Est compris dans la vente le tiers de la dime des grains qui sont tirés dans la grange du Grand-Pin, ainsi que les deux tiers des pailles et tous les bougrains qui restent à la métairie.

Le Petit-Pin, appartenant à la famille Angevin, fut acquis, avant 1476, par Etienne d'Aligné.

En 1472, ce seigneur et son fils, Jean d'Aligné furent poursuivis pour n'avoir pas rendu les devoirs d'obéissance pour leur fief de la Rochelle, à Saint-Mars. Jean Pérot, seigneur de Vernie-le-Moutier et d'Illiers, licencié ès-lois, agissant par commission du Comte du Maine, fit saisir les terres de la Rochelle, et envoya des faucheurs pour couper l'herbe d'un pré. C'est alors qu'éclata une scène violente où les mœurs de l'époque sont prises sur le vif.

« Pendant que les serviteurs de Jean Pérot étaient occupés, en vertu de la saisie, à faucher un pré du lieu de la Rochelle, Etienne d'Aligné, accompagné de son fils et de 35 à 40 hommes, garnis de vouges, javelines, haches d'armes, dagues, épées et autres armes invasibles, se transportèrent dans lad. pièce de pré, et incontinent qu'ils furent arrivés aud. pré, Jean d'Aligné, fils dud. Etienne d'Aligné, tira son épée toute nue et tout à cheval courut droit où étaient les

faucheurs, et de prime face renia Dieu notre créateur qu'il les tuerait tous, et lui et les autres de sa compagnie, frappèrent dessus les dits faucheurs de leurs épées, vouges et javelines, à tort et à travers, et tellement que aucuns faucheurs furent blessés et navrés, et finalement par le moyen desd. excès fut led. foin emmené par le sieur d'Aligné et ses complices ; et pour ce que le sergent dud. seigneur dit aud. d'Aligné qu'il n'était pas bien de ainsi outrager led. seigneur, ses gens et serviteurs, le fils dud. d'Aligné demanda où était le vilain avocat en parlant dud. seigneur et renia de rechef Dieu notre créateur, par plusieurs fois, en disant que s'il le tenait il lui couperait les deux oreilles rasibus de la tête, et encore lui oterait la tête dessus les épaules, et dit au sergent que s'il en parlait davantage, il le tuerait, en l'appelant vilain bédeau » (1).

Etienne d'Aligné et son irascible fils furent cités à raison de ces violences devant le tribunal de la sénéchaussée du Mans où ils furent condamnés sévèrement.

Etienne d'Aligné fonda, le 16 mai 1485, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité, à charge de trois messes par semaine à son château de Chauffour, et la dota des deux tiers des dimes qu'il possédait dans la paroisse de Mont-Saint-Jean. Cette dime s'étendait sur les Pins, les Alleux, la Bufardièrre, et sur tout le fief de Mondan (2).

Jean Hatry d'Aligné avait succédé à son père avant 1499, il avait épousé Marguerite d'Avaugour ; il possédait les fiefs

(1) Archives de la Sarthe. E, 3/123, n° 24.

(2) Chapelle de la Trinité de Chauffour, fondée le 16 mai 1484 par Etienne d'Aligné, seigneur de Chauffour, décrétée le 4 mai 1489. Revenu : 150 livres, les deux tiers des dimes dans le canton des Pins ; charges : trois messes par semaine.

Pouillé du diocèse du Mans.

Le Chapelain de Chauffour devait hommage au fief de Combran pour la dime qui se tirait dans la grange du Pin-Hallay et payait 28 livres de rachat à chaque mutation de titulaire.

de Chauffour, Classé, la Rochelle, Saint-Marceau, les Pins et Combran.

Après la mort de Jean d'Aligné, Chauffour et les Pins passèrent à Jean Rabault, seigneur d'Yvoy (1).

Son fils François Rabault, seigneur d'Yvoy, Chauffour et Chenay, vendit le Pin-Classé pour 1.250 livres à Jacques Leroy, écuyer, seigneur des Vallettes et à Jeanne Ferquin, dame du Plessis-Breton, 16 avril 1536. Jean Rabault, son frère, qui avait hérité du Pin-Hallay, le vendit à Jacques Leroy. Jeanne Ferquin vivait encore en 1584.

Leur fils, Thomas Leroy, seigneur du Plessis, avait épousé Olive de Moré, dont il eut quatre enfants, Guy, François, René et Françoise Leroy. Olive de Moré faisait le partage de ses biens le 20 avril 1613, pour éviter tout procès entre ses enfants.

Guy Leroy, écuyer, seigneur du Plessis-Breton, eut le Pin-Hallay. François Leroy, sieur du Rancher, eut le Pin-Classé.

Ils vendirent en même temps leurs propriétés à M. René de Courtarvel le 6 mars 1615. Mais leurs créanciers firent saisir les métairies et les firent vendre par adjudication. Le Grand-Pin fut définitivement acquis le 13 juin 1616 par M. de Courtarvel pour 5.100 livres.

Le Petit-Pin, adjudgé à M. Gallois de Barat fut rétrocédé par celui-ci à M. de Courtarvel pour 5.500 livres, le 6 février 1616.

Depuis ce temps le Grand-Pin et le Petit-Pin ont fait partie de la propriété de la Lucazière.

En 1698, M. le marquis de Courtarvel en faisait aveu à la seigneurie de la Bermondière.

## VII. -- FIEF D'ILLIERS

Il y avait autrefois un fief volant, nommé Illiers, qui

(1) Ivoy, seigneurie de la paroisse de Carelles, relevant de Mayenne.

comprenait dans son ressort la Boelle, appelée Gousselinière, la Rigaudière, La Vau, et des terres aux environs. Il relevait de la Lucazière.

Le premier seigneur d'Illiers est Guillaume Moreau, seigneur de Vernie-le-Moutier.

En 1385, il acquiert le lieu de la Rigaudière, sur laquelle il possédait une rente de deux setiers d'avoine et de vingt sous.

Son fils, Pierre Moreau, était seigneur d'Illiers en 1413 ; il recevait l'hommage de Jean Piau, pour le lieu de La Vau.

En 1444, il faisait avec sa sœur Jeanne Moreau, femme de Jean de Saint-Denis, le partage de la succession de Guillaume Moreau et de Michelle de Chambelay, ses père et mère. Il obtenait les seigneuries de Vernie-le-Moutier et d'Illiers.

En 1458, 8 février, il faisait un bail emphytéotique avec Jean Pingault, cleric, pour les métairies de la Rigaudière et de la Gousselinière, pour vingt sous, deux setiers de seigle et deux setiers d'avoine bonne et marchande, mesure de Sillé, le tout de rente annuelle et perpétuelle, et de cinq sous de service, à condition que si le bailleur veut faire venir la rente de grains au Mans, le preneur ne pourra s'y refuser moyennant qu'il lui sera payé dix sous par chaque charroi et harnais et les dépenses des charretiers à la décharge.

Jean Pérot, licencié en décret, prévôt du Mans, était seigneur de Vernie et d'Illiers en 1470, à cause de sa femme, Ysabeau Moreau. Son fils, Christophe Pérot, seigneur de Vernie et d'Illiers, fut sénéchal du Maine de 1518 à 1572.

Le fief d'Illiers fut ensuite acquis par le seigneur de Courtarvel.

E. TOUBLET.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### I. — AVEU DE LA LUCAZIÈRE A SILLÉ

De vous très noble et puissant seigneur messire Jehan de Montejehan, chevalier, seigneur de Montejehan et Sillé-le-Guillaume, laquelle terre de Sillé-le-Guillaume vous appartient à cause de Madame vostre Fame, je Jahenne de la Lucazière, veufve de feu Fouquet de Courtarevel, tiens et advoue à tenir à foy et hommage simple, au regard de vostre baronnie de Sillé-le-Guillaume, c'est asçavoir mon herbergement de la Luzazière, si comme il se poursuit avec les jardins, boys, hayes, courtils, vergiers d'environ contenant quatrevingts journaux de terre, et mes plesses à connins ajouté o tout.

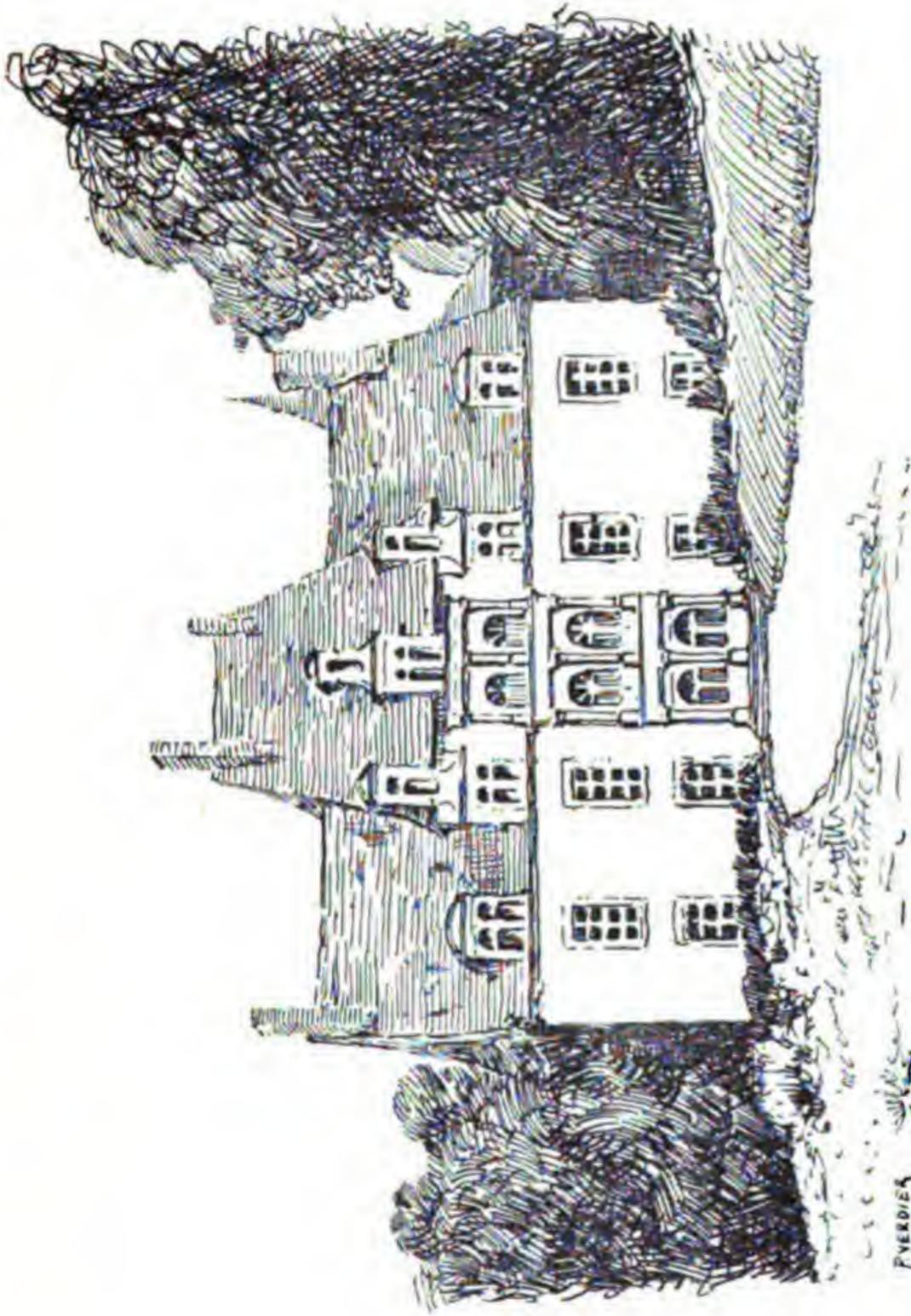
Item mon domaine de la Lucazière, contenant en terre arable, soixante-dix journaux ou environ, et dix-huit hommées de prés.

Item ma métairie de la Chatellière avec les maisons dud. lieu, jardins, court, boys, hayes d'environ contenant six jours de terre, et en terre arable trente journaux et cinq hommées de prés.

Item mon moulin à bled de la Lucazière, avec le droict des moutaux d'iceluy, avec la pescherie.

Item la moitié par indivis de la revenue prise et émolinnée du moulin foullez de la Lucazière, pour ce que les hommes de la terre de Courtarevel sont contraignables aud. moulin, et pour ce le seigneur de Courtarevel y prend l'autre moitié des prises, et avec ce les biens et les portes dud. moulin.

Item sur le moulin de Combran avec les appartenances

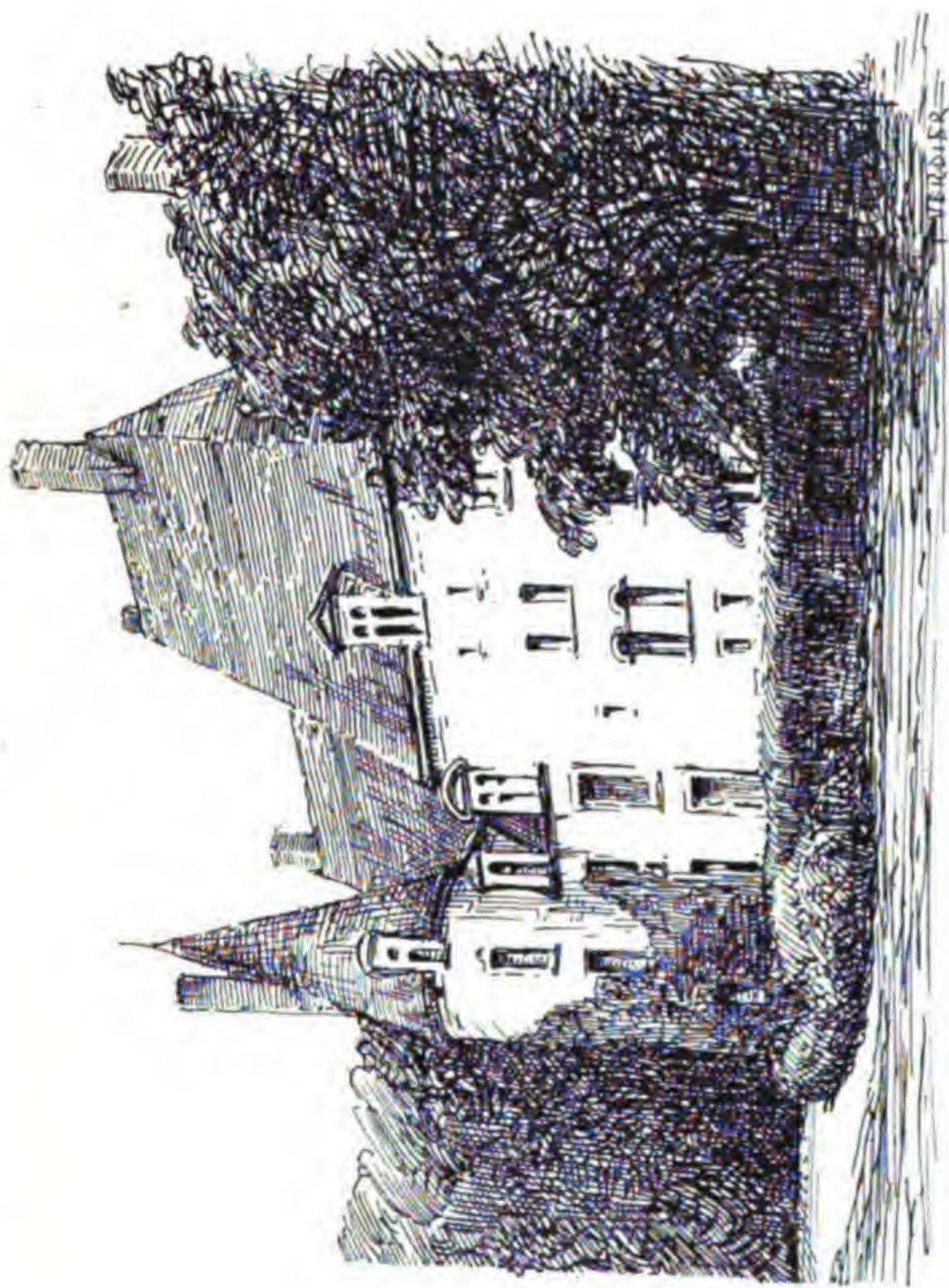


CHATEAU DE LA LUCAZIÈRE, A MONT-SAINT-JEAN

Façade principale

(Dessin de M. Paul Verdier)





CHATEAU DE LA LUCAZIÈRE, A MONT-SAINT-JEAN

(Dessin de M. Paul Verdier)



d'iccluy, sept septiers, trois bouessaulx de seigle, mesure de Sillé, payables en trois fois à la Saint-Jehan, à la Toussaint et à Nouël, et vingt-quatre anguilles ou douze deniers par chacune, si le meunier ne prend pas d'anguilles.

Item une pesche, garenne et défense en la rivière d'Orte, commençant aux prés de la Lucazière, allant contreval ladite rivière jusques au gué du Ferret, et avec ce septs soulz de rente à foy et hommage que m'est tenu faire Charles Droullin, sur une pescherie qui est au dessous de la Droullinière, la quelle pesche je luy ai baillée.

Item s'ensuit la déclaration de mondit féage de la Lucazière. Premièrement les hommes de foy, Jehan Desvron, pour quarante sols de rente que lui est tenu faire Macé Agin sur la Villaine.

Item le rectour de Mont-Saint-Jehan pour vingt sols de rente qu'il a sur la Villaine que tient Macé Agin.

Item Jehan Vaidie est mon homme de foy simple pour une maison et six jours de terre au lieu de la Vau.

Item Pierre Moreau est mon homme de foy simple à cause de son fief d'Illiers et son domaine de la Gousselinière (La Boelle) contenant en terre arable cinquante journaux et six hommées de pré.

Item pour un lieu appelé la Rigaudière.

Item s'ensuit la déclaration dud. féauté d'Illiers :

1. Guillaume de Laval, pour son domaine de la Rigaudière.
2. Guillaume et Jehan les Jarys, pour la Rembeudière et l'Asselinière.

3. Jamet Piau, Colin Gault, pour leurs héritages de la Vau.

Item vault le fief d'Illiers de revenue 1 soulz par an et m'est tenu faire six sols par chacun an.

Guillaume Desgrois, pour le domaine de la Barbière, contenant trente-six journaux de terre, six hommées de pré.

Item Charles du Mesnil est mon homme de foy simple en raison de son fief de l'Eperonnière et de la Biselière, de la Pestièrre et du Vaumorin, appelé le fief de la Biselière.

Item le seigneur de Chauffour tient de luy en franc paige trente soulds de rente qu'il a en son fief.

Item Geoffroy Mahoué tient de lui en franc paige le domaine de la Pestièrre, valant lesdits fiefs six livres par an, et est tenu me faire une paire de gants simples à la Toussaint, et dix soulds de taille.

Item les Angevins mes hommes de foy à cause de certaines choses qui sont au domaine du Pin, six journaux de terre, 2 soulds et 2 parts de deux poulles de rente, et le tiers d'un glinout à gliner par an, un jour seulement au domaine de la Lucazière, et quintance une fois en leur vie.

Item Gervaise Seignour, pour ce qu'il a au domaine du Pin, six journaux avecques le hébergement dud. lieu, pour lesquelles choses est tenu me faire quatre soulds de faige et deux parts de deux poulles de rente, et les deux parts d'un glinout à gliner au domaine de la Lucazière, et quintaice une fois en sa vie, o avenant semonce.

Item Jehan de Velles et Jahenne de Courtarouel ma fille, tiennent de moy en paraige le domaine des Alleux, contenant cinquante journaux et sept hommées de pré.

Item sensuit les cens du féage deus à la Toussaint, comprenant des redevances en argent, en poules, chapons, boisseaux d'avoine, etc.

Jehan de Juillé, vii s. vi d. et deux poules et deux cloches de myèvre pendant au cou de ses poules.

Jehan de Belléel, un chapiau de rouses à la Saint-Jehan.

Item sensuit les corvées à fener ès prés de la Lucazière têt que les foins sont ès prés. . . . .

Item s'ensuit ceulx qui doivent gliner un jour seulement par an au domaine de la Lucazière. . . . .

Lesquelles choses tant en fief que en domaine j'ay et avoue basse justice, et mon franc droict, foy et hommage simple avec un bésier.

(Chartrier de la Lucazière, pièce parchemin.)

II. — AVEU A SILLÉ POUR COURTARVEL

De vous très noble et puissant seigneur Monseigneur Jehan de Montejehan, chevalier, seigneur de Montejehan et de Sillé-le-Guillaume, laquelle terre de Sillé-le-Guillaume vous appartient à cause de Madame vostre fâme, je Fouquet de Courtarevel tiens et advoue aténir à foy et hommage simple au regard de vos fièz de Saint-Berthevin, c'est assavoir mon habergement de Courtarevel audessoubz de la motte avecques les jardins, courtils, vergiers et boys d'environ contenant trente journaux de terre ou environ.

Item mon domaine de Courtarevel appelé Landonnière, avecques l'aunay estre audit lieu, contenant en terre arable soixante journaux de terre ou environ, et journées à vingt-trois hommes faucheurs de prés ou environ.

Item mon domaine de la Voye, contenant trois maisons avecques la court close, vergiers, et jardins d'environ et six vingts journaux de terre ou environ, tant en terres arables que en brosses, pastures, bruyères et boys.

Item un vivier à mettre poissons sis audit lieu.

Item journées à treize hommes faucheurs de prés ou environ.

Item ma métayrie de la Gaudfrais en laquelle a une messonnaye, contenant en terres arables, courtils, vergiers, pastures, bois et brosses, trente-six journaux, et journées à six hommes faucheurs de pré.

Item ma métayrie de la Buglère, en laquelle a trois maisons et contenant tant courtils, vergiers, boys, brosses, bruyères, que terres arables, vingt-cinq journaux de terre et journées à deux hommes de pré.

Item mon domaine et habergement de la Chalousière ouquel a deux maisons et une messonnays où souloit estre la grange, contenant en courtils, vergiers, boys, broces, bruière, terres arables et pasturages, cent journaux de terre,

et journées à dix hommes de pré, avecques un alnay, sis audessous des prés.

Item la moitié du bois du Breil-Aubert, du cousté de la Chalousière, laquelle moitié contient vingt jours de terre.

Item le boys de la Foutelays contenant six vingts journaux de terre ou environ.

Item un boys sis jouxte le lieu de la Foutelays ouquel bois mes hommes estagiers de Courtarvel ont leur féage et usaige tant à la réparation et édification de maisons que à chaufage et pasturage, ouquel boys je puis prendre comme eulx sans point en vendre et contient ledit boys environ cinquante journaux.

Item troys estangs, l'un appellé l'estang de Courtarvel, l'autre l'estang de la Jouaffrière, et l'autre l'estang de Landonnière.

Item mon moulin à blé de Courtarevel avec le droit des moutaux d'icelui.

Item la moitié par indivis de la revenue prise et émolinée du moulin foullerez de la Lucazière, pour ce que mes hommes de ma terre de Courtarevel sont contraignables dancien aud. moulin.

Item mon moulin à sayer carreaux avecques la pescherie d'icelui.

Item ma pesche garennée et défensable sise en la rivière d'Orte, commençant au Gué-Aline alant à contreval ladite rivière jusques à un pré appellé le pré aux Prestres, qui est à présent Habert Fougeray, tant ès biens de moulin que ailleurs.

Item sensuyt la déclaration de mon féage de Courtarevel. Premièrement les hommes de foy : Geoffray Hemery mon homme de foi simple, troys fois par raison de son domaine de la Emerière, pour terres du Pissot et de la Duchetière, pour raison desquelles chouses led. Geffroy est tenu faire et paier chacun an au jour de l'Angevine, c'est assavoir à

cause de la Hemerière, troys soulz quatre deniers et troys bouessauls d'avaine, mesure de Sillé de service et deux charroy à amener mes foins, d'un pré de huit journées sis en la rivière d'Orte près mon moulin à saier carreaux à mon houstel de Courtarevel.

Item deux charroys à m'amener du vin pour un jour en temps de vendenges ou devant la Toussaint. Item demy charroy pour un jour à m'amener mon boys de chauffage de Noel, lesquelles corvées me sont deues par chacun an o avenant semonce.

Item Pierrot Guillart mon homme de foy simple à cause de son domaine de la Guillardière, contenant vingt journaux de terre et deux hommées de pré, m'est tenu faire chacun an au jour de l'Angevine huit soulz, six bouessaux d'avaine et une poule.

Item Vincent Guilliet, homme de foy simple pour son domaine du Pissot.

Philippot Bouffay pour son domaine de la Belotière, contenant vingt-cinq journaux, sept souls de service.

Jehan Goasllart, pour la Goualardière, foi et hommage simple.

Jehan du Chesnay, pour des terres nommées le Toucheron, cinq deniers.

Lesquels hommes de foy me sont tenus faire plége, gage, droit et obéissance, comme à leur seigneur de fié par la coustume du pays et les tailles jugées quant elles eschéent estre levées.

Item sensuyvent les cens dud. féage deus chacun an au jour de Toussaint :

Premièrement Geoffroi Hémeri, trois mailles ; le curé de Mont-Saint-Jehan six deniers pour son domaine de la Bienvenière ; Habert Fougeray, deux deniers ; Vincent, Guillaume et Geoffroy Hemeri, cinq sols ; Jehan Rigollé, troys soulz ; les hoirs feu Jehan de Quinquempaist, neuf soulz ;

Jehan d'Esvron, deux soulz ; Jehan des Mezerettes, dix deniers ; Jehau Agin, à cause de sa fame, six poulles et six cloches de gingembre pendant au coul de ses poulles ; Jehan Angevin, deux deniers ; Jehan Sevin, cinq deniers et deux gélines ; Estienne le Bugle, douze soulz, deux chappons et une poule ; le chevecier du chapitre de Sillé, deux souls, six deniers ; Jehan Morin, quatorze soulz, six deniers, quatre chappons, deux poulles, et un cent d'espuignes ; Jehan Belot, trois sols, six bouessaux d'avaine et six poussins.

La fabrice de l'église de Mont-Saint-Jehan, six deniers.

Item s'ensuyvent ceux qui me doivent charroys chacun an à amener mes vins, en temps de vendanges, mon bois et chauffage de Noël, à amener mes fains de mes prés de Courtarvel, à mon dit houstel de Courtarevel, mes corvées à faner les fains, mes corvées à cueillir les chenevies, mes corvées à biener ès biens des moulins à blé, mes corvées à sayer les blés de ma dite terre, . . . . . lesquelles corvées me sont deues chacun an o avenant semonce.

Item tous et chacum de mes hommes de Courtarvel, tant ceux qui tiennent de moy à foy que à cens, me doivent amener les meubles et les liz de mes moulins à blé, toutes et quantes fois le moulin en a nécessité à mes despens de bouche seulement.

Item ma garenne et défense à connins en ma terre de Courtarevel.

Item mes droits de chasser, tendre, tésurer et faire haies, courre et parcourre de jour et nuiz à toutes manières de bestes rouges, rousses et noires et les poursuivre et parcourre jusques à une pierre appelée la pierre de Monteputain, sise en la forest de Bercon, ou chemin tendant de Mont-Saint-Jean à Sillé, par toute mad. terre et ailleurs, et quant il me plait, excepté seulement qu'au jour ou vous et vos veneurs et gens chacieriez ou feriez chacer en votre d. forest de Bercon, je ne puis chacer, tendre, tésurer en

mad. terre et boys que j'ai environ votre dite forest, et si de fait je y chaçois, tendais et tesurais et prenais bestes sauvaiges, moy non scavant que vous y chaciez, je suis tenu de vous rendre les bestes par moy prises sans amende.

Es quelles chouses je ay et advoue avoir droit de basse justice censie, mon ferme droit, mes coustumes, espaves mobiliaires et foncières pour raison desquelles chouses vous doy quarante soulds de taille, au regard de votre fié de Saint-Berthevin.

(Chartrier de la Lucazière, pièce parchemin.)

L'aveu de Courtarvel de 1414 fut présenté par Jean de Courtarvel le 24 juin, à la cour de Sillé, qui inscrivit une note de blâme de l'aveu « en ce qu'il avoue garenne et défense à grosses bestes et avoir parcourre en ses bois et courre jusqu'à la pierre de Monteputain en la forêt de Sillé et il n'en a point ».

### III. — TESTAMENT DE FOULQUES IV DE COURTARVEL

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, le vingt-troisième jour de septembre mil cinq cens trente et troys en nostre court et pardevant nous personnellement establi, noble et puissant Messire Fouques de Courtarvel, chevallier, seigneur dud. lieu, de Pézé, la Lucazière, Boysgency, la Courseure et Saint-Germain, soubmettant luy ses hoirs . . . . . cognoist et confesse avoir faict, constitué, establi et ordonné par ces présentes, son testament et dernière volonté en la forme et manière que ensuit.

Et premier, je Fouques de Courtarvel, chevallier, seigneur dud. lieu, sain de pensée et entendement, par la grâce de Dieu mon créateur, considérant qu'il n'est chose plus certaine que la mort ne chose plus incertaine que l'heure d'icelle, non voulant décéder de ce présent monde intestat, mais vivre et mourir comme un bon et vray catholicque en

la foy de mon Seigneur Jésus-Christ, fait et ordonne mon testament en la forme qui en suit.

Et premier, je recommande mon âme à Dieu mon créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à Saint Pierre, à Saint Paul, à Saint Michel l'Ange, à Saint Jean, Saint Martin, Saint Germain, Saint Jullian, Sainte Barbe, et à toute la Court céleste de paradis, et veut et ordonne mon corps estre mis et ensépulturé en l'église parroissiale de Mont-Saint-Jehan, quant serai décédé de ce présent monde.

Item je veil estre dict et célébré au jour de mon enterraige, et septime messes à tous venants.

Item je veil estre dict et célébré pour moy et mes amys trespasés en chacune des églises paroissiales de Mont-Saint-Jehan, Pézé-le-Robert et Saint-Germain de Coulamer, ung annuel solempnel.

Item je veil et ordonne estre employé pour mon luminaire aux jours de mon enterraige et septime le nombre et quantité de treize torches et treize cierges de cire ou nom des treize apostres et cinq torches et cinq cierges ou nom des cinq playes de Nostre Seigneur, et à chacun des pouvres qui porteront lesd. torches et cierges, je leur donne et lesse une aune de bureau ou d'autre drap.

Item je donne pour faire la prière pour moy aux curés et fabricques des églises cy-après nommées par moitié à chacune d'icelles deux sous six deniers tournois une foys payés seulement ; scavoir est : à Mont-Saint-Jehan, Pézé, Saint-Germain, Crissé, Saint-Rémy, Ségrie, Vernie.

Item je veil et ordonne les voyages qui sensuivent estre faits et accomplis ; scavoir est : ung voyage à Saint-René d'Angers, ung à Nostre-Dame d'Esvron, ung à Saint-Suzanne, ung à Saint-Sélerin, ung à Nostre-Dame de Lorette, à Abbeville.

Item je lesse à Ambroyse Couaisnon, sa vie durant la métairie des Rembert et qu'il soit nourri à la maison de céans.

Item je donne à Louyse de la Lucazière, sa vie durant, la métairie des Touches, qu'elle soit nourrie dans la maison de céans ou une rente de vingt livres.

Item je ordonne estre mis et employé en aumosnes pour marier pouvres filles, la somme de deux cens livres.

Item je donne à Jacques de Courthiou pour avoir un coustault, la somme de trente escuz.

Item je donne à Julien Hubert, mon serviteur, quinze livres.

Item je donne à Bastian Angot, huit boisseaux de blé et une pipe de ciltre et demy pourceau de pension sa vie durant.

Item je veil que Jehan Goupart soit nourri et entretenu en la maison de céans.

Item à Jacques Baguelin, prestre, quinze livres.

Item je ordonne que tous les habillements et accoustrements qui sont céans appartenant à demoiselle Jehanne de Videleu luy soient rendus et restitués.

Item je veil qu'il ne soit fait aucune assemblée de gentilshommes ne autres gens, ne porter velours au jour de mon enterraige.

Item je lesse et ordonne mes petits enfants en la garde de ma femme et la prie de les faire apprendre et estudier à l'escolle jousques à leur aage de vingt ans.

Après sensuivent les dettes tant de moy que de mes parents. . . . .

Item je doibs à un hoste de la Basse-Boulongne qui demeure en la grant rue qui va au chasteau sur gauche, et faut demander où estoit logé de Courtarouvel qui portait l'enseigne du deffunct Monseigneur d'Alenczon, je luy doibs la somme de quatorze ou quinze livres, il en a cédulle.

Item je doibs à M. de Favières, 50 livres ; à Pierre Denyau, 46 livres.

Item je veil que si Ménardièrre veut jurer qu'il ait fait

diligence de recouvrer l'argent qui m'estoit deu pour raison de la garde du chasteau de Chantelles et du prisonnier qui m'estoit baillé en garde de par le roy qu'il soit payé de la somme de quarante escuz pour l'achat par luy faict de lad. garde, et si led. Ménardiére est mort, je veil que ses héritiers soient payés.

Item je veil que la somme de 2.300 livres reçue de M. de Courtallain retourne à dame Françoise d'Avaugour, mon espouze, et jouisse de la terre de Boisgency, jusqu'au paiement des 2.300 livres.

Item je veil et ordonne mes vieux aymés Messire Antoine de Vassé, chevalier, noble homme Charles Pérot, seigneur de Vernye, frère Lancelot de Courtarvel, mon frère, prieur de Saulges, Dame Françoise d'Avaugour, ma bonne espouze, mes exécuteurs de ce présent testament.

Item je dois à Monsieur de Vaunestien trente ou quarante livres pour la pension de mon frère.

Présents nobles hommes maistre Jehan Pérot et maistre Geoffroy Pérot, frère ; noble homme Jehan de Courtioul et autres.

J. Bédin, notaire.

(Archives de la Lucazière, pièce papier.)

---

ÉPISODES DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION  
A ARÇONNAY ET AUX ENVIRONS

---

LES GARDES NATIONALES  
ET LES VOLONTAIRES  
1792 - 1793

---

LES VOLONTAIRES

I.

Vain appel du district de Fresnay. — Difficultés du recrutement en 1792.

On l'a vu par les menus faits précédents (1), la fonction de garde national n'était pas une sinécure. Mais ce n'étaient là que de petits épisodes locaux. Des événements autrement importants ne devaient pas tarder à se produire.

Bientôt, en effet, la Patrie est déclarée en danger.

Le 3 août 1792, le District donne ordre aux procureurs des communes de lire en public, en présence de la force armée, la proclamation de l'Assemblée, puis de hâter l'enrôlement des volontaires par tous les moyens possibles.

(1) V. dans la dernière livraison la première partie de cet article : *Les Gardes nationales.*

A la première heure, il se produit quelque enthousiasme. Pour 120 volontaires que notre district devait fournir, il y en avait 122 enrôlés le 5 août, et 173 le 24.

Aussi, le 8 septembre, les administrateurs écrivent-ils au Département en lui annonçant le départ d'une nouvelle compagnie de 80 hommes : « Ce nombre, joint à celui de plus de 200 hommes que nous avons envoyés précédemment, nous permet, Messieurs, de nous applaudir d'être les coopérateurs et les témoins de cet élan courageux qui dénote d'une manière sensible que le Français est aujourd'hui fait pour la liberté comme il l'a toujours été pour la gloire (1). »

Les cantons de Saint-Pater et de Bourg-le-Roi ne semblent pas toutefois avoir partagé cet enthousiasme.

On voit bien partout des nominations de commissaires de recrutement « qui, vu le besoin qu'exige la défense de la patrie, jurent de remplir avec zèle et activité leurs fonctions », mais leur appel est vain, et ils ne recrutent que des moqueries et des rebuffades. Les gardes nationales ont beau s'établir en permanence, on a beau faire des déclarations d'armes, les volontaires s'obstinent à garder une prudente et peu patriotique réserve.

Pourtant, obéissant aux ordres qu'ils avaient reçus, les commissaires se rendaient dans les chefs-lieux de canton « à l'effet d'inviter à voler à la défense de la patrie et de la liberté, et d'inscrire tous ceux qui voudraient contracter un engagement dans les troupes de ligne ».

*Saint-Pater* fera même parade de zèle en la circonstance.

En grand apparat et revêtus de leurs écharpes, les officiers municipaux de cette localité, accompagnés du conseil général des habitants, des officiers et gardes nationaux, commandés par leur capitaine, se transportent dans les carrefours de Montsort, du Champ-du-Roi et autres ; et là, un citoyen que nous connaissons déjà, le sieur Brouard, qui à son titre de

(1) *Etude historique sur Douillet-le-Joly*, par M. Robert Triger, p. 231.

curé constitutionnel joignait les fonctions d'officier public, donne lecture de la proclamation du Corps Législatif, invitant chaleureusement les citoyens à voler au secours de la Patrie et à venir se faire inscrire sur les registres municipaux.

Pareil appel est fait dans chaque localité. Partout des affiches sont apposées sur les murs. . . . .

Personne ne bouge dans le quartier et chacun reste bien tranquille chez soi.

C'est bien inutilement que la garde nationale d'Arçonnay, en armes, musique en tête et « flammes » au vent, se rendra, quelques jours plus tard, au chef-lieu de canton, afin de choisir, à défaut d'autres volontaires, des soldats parmi les citoyens des gardes nationales ou autres.

Cette démarche reste sans résultat et n'amène nul volontaire (1).

A Fyé, qui dépend alors du canton d'Assé-le-Boisne mais qui fait aujourd'hui partie de celui de Saint-Paterne, le recrutement de 1792 n'obtient pas plus de succès.

Le 15 août, à l'issue des vêpres, la municipalité et le général des habitants se réunissent pour élire deux commissaires. Leur choix se porte sur le sieur Nicolas Ruin, capitaine de la compagnie de Villette, et le maire, Pierre Laumonier du Verger.

« Ces deux commissaires nommés afin d'accélérer la levée des hommes destinés à compléter l'armée tant en troupes de ligne et en vétérans, qu'en volontaires nationaux et en gendarmerie aussi nationale, acceptent volontairement leur

(1) Les levées forcées pour compléter l'armée de ligne, l'idée du tirage au sort si impopulaire avaient soulevé les campagnes ; des rumeurs de toutes sortes s'étaient répandues, et le district avait dû ajourner, par mesure de prudence, la réunion des gardes nationales aux chefs-lieux de canton pour la désignation des recrues (Archives de la Sarthe, L. 5 : 1, p. 23). Il est probable que la paroisse d'Arçonnay n'avait pas été avisée de cet ajournement, car, dans tous les documents que nous consultons, la garde nationale de cette commune est la seule qui figure à Saint-Paterne dans la circonstance.

dite charge et promettent s'en acquitter avec un dévouement le plus énergique, pour le salut de la patrie, à charge par eux de faire les différentes levées le plus vivement possible, afin que les braves patriotes, destinés à voler au secours de leurs frères, puissent, d'un courage éternel et d'une volonté imposante, extirper jusqu'aux racines les infernaux projets de leurs ennemis et réduire ces derniers en poudre . . . . » (1).

Malgré leur ardeur et leur pompeuse phraséologie, c'est en vain que les deux commissaires, au reçu d'une lettre du procureur-syndic de Fresnay « invitent tous les citoyens à voler au secours du département » ; qu'ils font sortir « leur drasport, battre la générale et ouvrir un registre pour recevoir les noms des engagés volontaires » ; peines inutiles, le registre reste blanc, personne ne se présente. Nos commissaires, renforcés de la municipalité et de la garde nationale, n'ont d'autre ressource que de « faire ployer le drasport, de congédier tous les citoyens et de s'en aller eux-mêmes ».

Un mois plus tard, nouvelle demande de volontaires. La paroisse doit en fournir dix. Un seul s'engage à « voler » au secours de ses frères.

« On propose alors le tirage au sort. Il n'est pas accepté. De guerre lasse, on lit derechef l'arresté et la loy plusieurs fois, on fait tout son possible pour fournir le contingent, on ne peut venir à finir l'opération, et de nouveau il faut congédier l'assemblée ; ce ne sera que huit jours après, dans une nouvelle assemblée, en ayant recours aux enfants qui tirent pour les absents, qu'on trouvera enfin les neuf volontaires demandés, lesquels vollent, mais tout doucement et sans grande ardeur, au secours de leurs frères d'armes en danger. »

Ajoutons qu'ils ne feront pas long feu à l'armée, car quelques mois plus tard, « le 5<sup>e</sup> jour sans culottide, le citoyen

(1) Registres municipaux de Fyé.

Sauvé, capitaine, sera commandé de faire sans délai et sans ménagement, des recherches vigoureuses et patriotiques, afin de ramener au cord plusieurs vollontaires qui ont déserté ! » (1).

A un deuxième appel, cependant, Fyé répond en fournissant encore deux volontaires.

« Pour procéder à leur nomination, on s'est réuni dans la chapelle de Sainte-Marguerite.

Tout d'abord, « personne ne se présente devant le bureau de recrutement, sinon les citoyens maire, procureur et un officier municipal du Boulay, qui viennent requérir la municipalité de Fyé de faire mettre en sequestre une cloche leur appartenant, en vertu d'un marché fait auparavant avec Jean-Baptiste-Michel Lejeune. Celui-ci l'a fondue à Fyé, en may dernier, mais n'ayant point réussi dans sa fonte, elle a coulé sans ances, et après cette opération, ledit fondeur a quitté la commune et depuis ce temps on n'a oüy aucunement parler dudit Michel ».

« Le maire de Fyé fait droit à la réclamation, séquestre la cloche, et la fait conduire chez le sieur René Laumônier qui veut bien s'en charger, promettant de la représenter toutes fois et quantes » (2).

(1) « On va chez tous ceux qui, à notre connoissance, sont chez eux. — On va à Cons, chez la veuve Royer, lui avons demandé son fils, a répondu qu'il étoit parti pour rejoindre son bataillon et qu'elle attendoit une lettre comme il étoit rejoint, qu'elle étoit bien fâchée qu'il sen soit envenu, et qu'il devait prendre sa route au Mans. — On va chez Oger, nous a dit que son fils n'étoit point à la maison, mais à Saint-Mars-du-Désert, qu'il partoit pour aller le chercher et qu'il le ramèneroit à Fresnay. — On va chez Blossier, Desalay, Gallais, Chaplain ; les fils se trouvoient à la maison ; nous ont suivis sur-le-champ ; n'avons point trouvé le fils Fromentin, mais nous attendons qu'il va se joindre au rassemblement. »

(2) Elle s'y trouvait encore en septembre 1794, comme en fait foi l'acte suivant : « En exécution de la loi du 9 vendémiaire qui charge les agens nationaux de faire les recharches les plus scrupuleuses de tous les plombs, cuivres et autres métaux qui pouroit encore se

« Cet incident réglé, on s'occupe du choix des volontaires.

« Sur vingt-deux citoyens, garçons ou hommes veufs sans enfants, il ne s'en trouve que deux. L'un, de Mont-Saint-Jean, a trente-deux ans, et se nomme Aubert ; l'autre, Pierre Laumônier, fils, de trente-un ans, est de Fyé où il est marchand.

« Tous deux, au front dégagé, bien faits dans leur taille, seront de beaux cavaliers, quoiqu'ils aient le nez un peu long, aquilain, le menton fourchu, et que l'un d'eux ait le petit doigt de la main gauche remarquable par un cicatrice.

« Malheureusement, pour monter ces deux cavaliers, la commune ne pourra fournir qu'un cheval. Il sera mâle, entier, sous poil gris et âgé de six ans. Bien harnaché, il aura un licol avec un collier équipé de housse, une couverture, traits, croupière, le tout estimé 50 livres ; une selle tout équipée, 90 livres ; une bride, 19 livres.

« On pourra fournir encore, en plus d'une paire de bottes, une paire de pistolets garnys en fair, sur le canon duquel ainsi que sur la culasse il y a de l'écrit en lètre d'or.

« Le tout seraourny par sept personnes distinctes, et conduit au chef-lieu de canton, à Assé-le-Boisne, par le citoyen Yvard. »

Pour terminer la séance, on accorde un certificat de

trouver dans les églises, nous Olivier, agent, et le citoyen Sauvé, nous sommes transporté dans la ci-devant église, là où nous avons fait les recherches le plus qui nous a esté possible ; nous y avons trouvé une petite boiste d'étain pesans environs un quartron, un petit crit de cuivre et un étuit de cuir servant ci-devant à ramasser le solail ; de plus ylia une cloche qui est en sequestre ché un de nos habitans quilia été misse sur la réclamation des citoyens maire, procureur et officier municipal du Boulay, comme layant marchandée à Jean-Baptiste Michel, fondeur de cloches, pour fondre dans notre commune. » Cette cloche aura sans doute un peu plus tard été envoyée aux fonderies, de même qu'une des cloches de la paroisse de Fyé qu'on eut bien de la peine à faire descendre par les habitants, et qui fut envoyée à Fresnay avec « les calices et la plataines en argent » de l'église paroissiale, de la chapelle Saint-Jean, du prieuré de Cohardon, des religieux de Thiron.

résidence au citoyen Lermier, propriétaire de Meslay, qui vient déposer les titres féodaux et papiers de sa terre de Meslay (1).

Trois semaines plus tard, ces terribles papiers seront brûlés solennellement sur *la place de la Liberté*, en présence des citoyens assemblés . . . Mais la Patrie ne sera pas sauvée.

## II.

Soulèvement de la Vendée. — Proclamation du district et nouvelle demande de volontaires. — Béthon récalcitrant. — Saint-Paterne, Arçonnay, Champfleur, Bourg-le-Roi, Oisseau moins réfractaires. — Incidents et épisodes du recrutement en mars 1793.

Le 13 mars 1793 prenait naissance le soulèvement général de la Vendée. Depuis longtemps cette province était ennemie du nouvel ordre de choses ; elle n'avait pu voir sans douleur et sans grands regrets proscrire ses prêtres et tomber la tête de Louis XVI.

Elle avait subi la République, mais elle ne voulait pas lui donner un concours actif.

La Convention l'appelait à combattre à la frontière en ordonnant, par le décret du 23 février 1793, la célèbre levée de 300.000 hommes.

La Vendée refusa d'obéir à cet appel ; le 10 mars, jour fixé pour le tirage, l'insurrection éclatait à Saint-Florent.

Bientôt elle gagnait les paroisses voisines, et l'administration de Maine-et-Loire, se voyant sérieusement menacée,

(1) Certificat de résidence à René-Pierre-Gaspard Lermier, propriétaire à Meslay. 48 ans, 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils blonds, yeux roux, nez gros, bouche moyenne, menton rond, front découvert, visage assez fort, depuis 5 ans dans la paroisse. — C'est ce même Lermier qui avait fait un don patriotique et volontaire de 300 livres dans le temple de la Raison.

demandait de prompts secours à ses voisins du département de la Sarthe.

Ce soulèvement ne fut pas, comme on serait tenté de le croire, particulier à la Vendée. Les provinces limitrophes eurent aussi leurs commencements d'insurrection qui, bien vite étouffés, il est vrai, n'en furent pas moins une protestation contre le décret du 23 février.

Si en 1792, dans plusieurs localités, les volontaires s'étaient engagés assez nombreux et avec un certain enthousiasme pour voler à la frontière, en mars 1793, devant le changement de circonstances politiques et l'appel forcé des hommes, l'ardeur avait disparu.

Le département de la Sarthe, la ville du Mans surtout, eurent leur petite insurrection correspondant au soulèvement de la Vendée (1).

Ces événements eurent leur répercussion dans nos campagnes.

Dans le district de Fresnay, les proclamations se multiplient.

En vain, le commissaire chargé du recrutement envoie-t-il aux municipalités une proclamation dans laquelle il leur dit : « Que les rois tremblent sur leurs trônes mal assurés !  
« Pour disperser les troupes d'esclaves qui les défendent,  
« les soldats de la liberté n'ont qu'à paraître. La Patrie les  
« appelle ; sa voix se fit-elle jamais entendre infructueu-  
« sement lors même qu'elle parlait par la voix du traître  
« qu'elle a puni (2) ? Maintenant que cette mère tendre  
« s'adresse directement à ses enfants, que ne doit-elle pas  
« attendre de leur dévouement ? »

(1) Lire à ce sujet le chapitre 1<sup>er</sup> tout entier, mais surtout les pages 1 à 5 du livre 1<sup>er</sup> de l'intéressant ouvrage de Henri Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*.

(2) Louis XVI venait d'être décapité, et ce crime, joint à la levée de 300.000 hommes, provoquait d'une part des mesures extrêmes de violence, d'autre part une aversion de plus en plus grande contre le gouvernement révolutionnaire.

En vain, leur affirme-t-il « que le triomphe prochain de la « liberté du peuple va faire disparaître le terrible fléau de la « guerre et cimenter une paix d'autant plus durable qu'elle « ne sera plus troublée par la tyrannie ».

Malgré ces appels grandiloquents et désespérés, plusieurs communes se montrent récalcitrantes, et refusent sous divers prétextes de compléter leur contingent. Bien mieux, certains jeunes gens s'empressent de s'assurer des remplaçants et les paient jusqu'à 300 livres pour servir la patrie à leur place (1).

C'est ce qui se produit notamment pour *Béthon*. Les registres de recrutement, ouverts depuis trois jours déjà, restent blancs, aucun volontaire ne se présentant pour s'y faire inscrire. . . . .

Le Conseil général, craignant d'être contraint à un recrutement forcé, se fait représenter le décret du 23 février 1793 avec le tableau de répartition y annexé ; l'état particulier de la population qui est de 161 individus ; l'arrêté du district du 4 courant (mars 93) qui fixe à 4 volontaires le contingent de la commune, non compris toutefois le volontaire qu'elle a déjà fourni et qui est reparti, le 4 aussi de ce mois, pour rejoindre ses drapeaux.

De la lecture de ces documents, il résulte (on savait compter à Béthon !) « que sur 27.182.000 individus, il faut un recrutement de 300.000 hommes, ce qui fait le 91<sup>e</sup> ou 92<sup>e</sup> de la population entière de la République. Le département de la Sarthe, dont la population est de 385.000 âmes (2), n'ayant fourni que 4 bataillons, tandis que plusieurs autres départements en ont fourni 7, 8 ou 9, doit fournir actuellement, y compris ceux qui sont à leurs drapeaux ou partis pour les rejoindre, 6.545 volontaires, ce qui fait le 61<sup>e</sup> ou

(1) *Douillet-le-Joly*, par Robert Triger, p. 233.

(2) Aujourd'hui la population de Béthon est sensiblement la même ; celle de la France 37.000.000 et celle du département 421.000.

17 pour 1.000 au lieu du 91<sup>e</sup> ou 92<sup>e</sup>. La commune ne contenant que 161 individus, ne donne pas même trois fois 61 ; et comme déjà elle en a fourni un, sçavoir Jacques Thureau, grenadier au 4<sup>e</sup> bataillon de la Sarthe, pour rejoindre ses drapeaux, il en reste tout au plus deux à fournir ».

Considérant « que le Directoire de Fresnay n'a eu la volonté, pas plus qu'il n'a le droit, de faire une répartition arbitraire, et que ça n'a pu être sûrement que par erreur de calcul qu'il les a fixés à 4 volontaires au lieu de 2, le Conseil envoie des exprès en cette ville pour faire part aux membres du Directoire de toutes ces réflexions, et leur demander de bien vouloir réduire à deux au lieu de quatre le nombre des volontaires qu'ils doivent fournir ».

Et le District, reconnaissant le bien-fondé de la revendication y fait droit, en partie du moins : au lieu de quatre volontaires, Béthon n'en fournira que trois, et ce sera justice.

Dès le lendemain, toute la paroisse se trouve réunie sur la place du four-à-ban (1).

Les têtes ayant paru s'échauffer la veille, le commandant de la garde nationale avait été réquisitionné.

Il est là avec six hommes sous les armes, pour prévenir toute rébellion.

Le District ne réclame que trois volontaires, il est vrai ; mais c'est encore trop pour le patriotisme Béthonais ; personne ne se présente devant le bureau de recrutement, qui se demande alors quel mode il va adopter ?

Le maire en propose deux : le tirage au sort ou l'achat ; c'est ce dernier mode qui est adopté par 39 voix sur 45.

On veut alors procéder à l'opération. Mais les pourparlers ont fait perdre beaucoup de temps mal à propos, la nuit est survenue, et il n'y a rien de fait.

Les gens âgés de 18 à 40 ans, c'est-à-dire ceux que visait

(1) Située non loin de l'église et tout à côté de la prestimonie de S<sup>te</sup> Barbe.

la réquisition, se retirent, demandant 24 heures de répit.

Pour ne point mécontenter ses concitoyens, la municipalité fait droit à cette demande, et fixe la prochaine réunion au surlendemain.

Au lieu de trois, quatre volontaires s'engagent alors à partir. Tous quatre sont âgés de dix-neuf ans.

L'un, « marqué de petite vérolle avec une couture horizontale sous l'œil gauche à égale distance à peu près de l'œil et des cheveux, l'autre marqué d'un grain aussi de vérolle à la joue gauche et à un pouce du nez », réclament, le premier 270 et le second 250 livres ; un troisième, aux lèvres un peu allongées et aux yeux bien ouverts, demande 150 livres ; quant au quatrième, au front passablement découvert et d'une jolie figure, il recevra 160 livres.

A *Saint-Pater* et à *Arçonnay* on semble moins réfractaire.

La première de ces communes a vu s'enrôler, en quelques jours, quatorze volontaires, dont treize pour la paroisse et un pour le canton, ce dernier à la décharge de la paroisse (1).

Ces jeunes gens viennent ratifier leur engagement devant la municipalité ; et comme ils s'obligent à marcher sur le champ à la défense de la patrie, un secours provisoire de 3 livres est donné à chacun d'eux. Une souscription, ouverte en leur faveur, atteint vite la somme de 1.460 livres, qui ne leur seront partagées que lorsqu'ils auront été inspectés et reçus définitivement. Le District, de son côté, s'est engagé à envoyer 1.800 livres pour fournitures d'équipements.

*Arçonnay* doit fournir cinq volontaires. Personne ne se présentant, on s'apprête à tirer au sort, quand, en fin de

(1) A cette époque, la population de *Saint-Pater* qui jusque-là avait été de 1.200 âmes environ, se trouvait diminuée de 120 personnes au moins par l'évacuation du couvent des Bénédictines, du château de *Saint-Pater*, du Logis de Sévin et par le précédent enrôlement de 37 citoyens dans les bataillons tant de l'Orne que de la Sarthe. Depuis la disjonction, en 1806, d'une partie du faubourg de Montsort, la commune de *Saint-Paterne* compte à peine 400 habitants.

séance, après quelques réflexions faites, quatre volontaires s'avancent au bureau et s'y font inscrire ; un cinquième suivra leur exemple trois jours plus tard.

Pour conduire ces jeunes recrues au district, on désigne en même temps deux commissaires chargés de leur acheter les habillements nécessaires, évalués à 1.200 livres ; mais ceux-ci, craignant que les marchands n'aient pas assez confiance en eux pour leur vendre à crédit, n'acceptent cette fonction qu'autant que le district s'obligera à leur avancer des fonds.

*Champfleur* se montre belliqueux.

C'est le 12 mars, au coup de midi, que les officiers municipaux en grand apparat et revêtus de leurs écharpes nouvellement achetées, font leur apparition à l'église, lieu de la réunion, où déjà se tiennent assemblés tous leurs concitoyens. Cette réunion avait été décidée trois jours auparavant, dans le cas où aucun volontaire ne se serait présenté de lui-même.

A peine la séance est-elle commencée, la lecture des lois sur le recrutement terminée et le registre ouvert, qu'un lieutenant de la garde s'élançe vers le bureau et se fait inscrire le premier sur le registre « pour marcher au secours de la République » ; le président de l'assemblée, tout ému, lui donne une patriotique et fraternelle accolade.

Un caporal lui succède avec une ardeur non moins grande et digne d'un véritable français, exprimant le regret de « n'avoir pas l'honneur d'être le premier inscrit ».

Trois autres patriotes s'empressent aussitôt de se joindre à eux, « suivant l'impulsion de leur amour pour la patrie, et brûlant de faire la guerre aux tyrans ».

Peu à peu, ils sont suivis de sept autres citoyens, « animés « aussi du noble désir de prouver leur patriotisme et leur « ardeur, et de signaler leurs noms par les combats et la « victoire ».

C'est avec une vive satisfaction, au milieu de nombreux

applaudissements, qu'ils sont inscrits pour marcher ; comme il convient, chacun est gratifié de l'accolade présidentielle.

Le nombre d'hommes demandés (onze) étant complet et même dépassé, la liste est close, « les noms de ces valeureux « engagés sont à haute voix proclamés, ce pendant que les « applaudissements recommencent et même redoublent ».

Sans désespérer le procureur requiert les officiers municipaux « de pourvoir, sous la huitaine, à l'entier habillement « de ces volontaires ; mais comme la commune n'est pas « riche, on aura soin d'avertir le District de l'impuissance « où l'on est de les habiller en totalité, et on ne manquera « pas de lui désigner ce qu'il pourrait lui-même fournir ; les « deux cordonniers de la commune devront travailler avec « activité et sans interruption, afin que ces volontaires soient « en état de marcher au plus tôt ». A partir de ce jour, ces derniers sont à la solde de la Nation jusqu'au moment de leur départ ; ils recevront pendant toute la route trois sous par jour et par étape.

L'exemple est contagieux. Mus sans doute par leur patriotisme et leur ardeur belliqueuse, séduits peut-être encore davantage par la noble conduite de leurs compatriotes, jaloux d'être hébergés, habillés, chaussés aux frais de la « princesse » comme l'on dirait aujourd'hui, brûlant eux aussi d'aller au secours de leurs frères d'armes, deux nouveaux volontaires viennent, dès le surlendemain, se faire enrôler à leur tour, aux applaudissements renouvelés du bureau recruteur et avec force étreintes et accolades municipales. Conséquence : nouvelle injonction à nos deux cordonniers de travailler plus activement encore !

Peut-être serait-il prématuré de constater dès maintenant que ce beau zèle ne tardera pas à se ralentir, et que nous reverrons bientôt plusieurs de ces valeureux patriotes revenir dans leurs foyers avec plus d'entrain encore qu'ils n'en avaient mis « à valler à la frontière » ; ils ne jouiront pas

longtemps, du reste, de leur nostalgique escapade, car vite ils seront reconduits au corps. Mais n'anticipons pas.

*Bourg-le-Roi*, qui, en haine des tyrans sans doute, a décidé fièrement de s'appeler désormais *Bourg-la-Loi*, ne semble pas cependant montrer un enthousiasme exubérant pour la loi de l'enrôlement.

C'est en vain qu'on a pressé tous les citoyens en âge de porter les armes, de venir se faire inscrire sur le registre à ce destiné ; appel inutile. Personne ne s'avance !

La proposition de tirer au sort sera-t-elle mieux accueillie ? Pas davantage. La majorité s'y oppose en vertu de la Déclaration des droits de l'homme, qui accorde la liberté à tous les individus.

En désespoir de cause, un membre de la municipalité a une idée géniale. A défaut de la fibre patriotique, il stimulera le courage des volontaires et leur bonne volonté par l'appât du gain, en invitant tous les citoyens à offrir à leur profit, « sur l'autel de la patrie menacée, tout ce que leurs facultés leur permettroient ». Le moyen réussit ; les dons abondent, sept volontaires s'enrôlent.

Dès le surlendemain, un tailleur d'Alençon viendra faire l'estimation des habits qui seront fournis à chaque volontaire par certains particuliers du *Bourg-la-Loi*. Le total s'en monte à 326 livres. Quant au tailleur qui a fait cette estimation « en son âme et conscience et suivant sa connaissance », il reçoit la somme de 10 livres, « faible et juste rémunération de ses peines, déplacement et évaluation ».

A *Oisseau*, l'ardeur guerrière n'est pas exagérée. Après avoir délivré un certificat de résidence au prêtre Michel Binet, ci-devant ancien chapelain de Jupilles, puis désigné Michel Durand, curé de l'endroit et officier municipal, pour acheter, faire placer et arranger à l'église une « aurloge », ainsi que différents meubles et ustensiles nécessaires à la chambre municipale, la municipalité se rend à l'église où

l'attend une assemblée de citoyens à l'effet de procéder au recrutement.

Une proposition de faire des dons patriotiques n'aboutit pas. Aucun volontaire ne se présente. On ne peut s'entendre ni s'arranger sur le mode de recrutement. Midi survient, et on se sépare sans avoir rien décidé, si ce n'est de se retrouver à 2 heures pour une nouvelle séance. Cette séance, enfin, obtient plus de succès que celle du matin : onze volontaires consentent à s'engager ; quatre seulement sont d'Oisseau, deux de Bérus ; les autres sont de Montsort, Saint-Victor, Béthon, Fyé et la Poôté.

H.-M. LEGROS.

*(A suivre.)*

---

---

## CHRONIQUE

---

Depuis la publication des dernières listes, S. G. M<sup>sr</sup> de LA PORTE, évêque du Mans, a bien voulu accepter le titre de membre titulaire de la Société historique et archéologique du Maine.

Ont été admis, en outre, comme membres de la Société :

MM. BLANCHARD (Henri), rue Balny-d'Avricourt, 3, Paris, 17<sup>e</sup> A.

De CARINI (le prince Philippe), avenue Emile-Augier, 50, Paris, 16<sup>e</sup> A.

DAMOISEAU (Paul), géomètre-expert, rue Gougeard, 6, au Mans.

DEBAINS (le commandant), , chef d'escadron de cavalerie en retraite, rue de la Mariette, 34, au Mans.

FOUCHARD (André), avocat, docteur en droit, rue Chanzy, 25, au Mans.

GIRAULT (l'abbé), curé de La Milesse (Sarthe).

De LANTIVY de TRÉDION (René), rue Julien-Bodereau, 82, Le Mans.

RONDEAU du NOYER (Marc), rue du Saint-Gothard, 6, Paris, 14<sup>e</sup> A.

De WARESQUIEL (le comte), château de Poligny, par Laval (Mayenne), et place du Palais-Bourbon, 7, Paris.

---

Par arrêté du 11 décembre 1912, ont été classées au nombre des monuments historiques les églises de La Bruère, Chevillé, Fresnay-sur-Sarthe, Pirmil, Saint-Christophe-du-Jambet, Saint-Rémy de Sillé, Ségrie et Tennie (Sarthe).

Dès la fin de l'année 1906, la Société archéologique du Maine avait instamment réclamé le classement de ces églises qui comptent parmi les édifices les plus remarquables du département. Pour notre part, nous avons fourni des rapports les concernant à M. Laffillée, architecte en chef des monuments historiques, et à la Commission départementale des monuments historiques, et plusieurs maires avaient bien voulu nous envoyer, à l'appui de ces rapports, des délibérations favorables de leurs conseils municipaux.

C'est donc avec une vive satisfaction que nous accueillons, après six ans d'attente, les classements de ces huit églises de la Sarthe. Ils nous font espérer que la question, désormais, ne laissera pas l'administration indifférente, et qu'on pourra obtenir, sans trop de délais, les classements restés en suspens. Quelques autres églises, celle de Vaas en première ligne, méritent incontestablement tout l'intérêt du service des monuments historiques. Nous continuerons à plaider chaleureusement leur cause.

---

M Alain de Goué vient de publier, en réponse au Mémoire de M. Laurain, une dernière brochure sur *Le Chartrier de Goué et la Croisade Mayennaise*, (Angers, Siraudeau, 1912, 14 pages). Avec une entière impartialité, nous nous empressons de signaler ce nouveau travail comme nous l'avons fait pour les précédents, en laissant à nos lecteurs le soin de se faire eux-mêmes leur opinion sur une discussion historique qui a pris des développements bien inattendus.

---

Nous ne voulons pas davantage tarder à signaler deux autres publications récentes auxquelles nous avons le regret de ne pouvoir consacrer des comptes rendus aussi longs qu'elles le mériteraient : une nouvelle étude de notre érudit confrère, M. E. Quéruau-Lamerie, sur la justice révolutionnaire en Maine-et-Loire, *La Commission Parein-Félix*, (Angers, Grassin, 1912, in-8°) et une notice de M. le chanoine Sifflet sur *Le Chapitre du Mans depuis le Concordat*, (Le Mans, Bienaimé, 1912, in-8°). Chacune dans leur genre différent, ces deux publications, soigneusement fouillées, apportent à l'histoire de notre région de nouveaux éléments de travail et des renseignements inédits dont elle fera très utile profit.

---

Le groupe des anciens volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux du Mans), a célébré solennellement cette année, le samedi 11 janvier, le 42<sup>e</sup> anniversaire du combat d'Avours.

Après une messe dite dans l'église d'Yvré-l'Évêque par un ancien zouave, M. l'abbé Geollier, et une très remarquable allocution de S. G. M<sup>sr</sup> de la Porte, évêque du Mans, le groupe des anciens volontaires ayant à sa tête le commandant de Coüessin, chef actuel du régiment, s'est rendu au monument élevé au sommet du plateau et y a inauguré une pierre commémorative à la mémoire du général Gougéard.

Cette pierre porte l'inscription suivante :

« Au général Gougéard, inhumé ici selon son désir le 19 mars 1886, hommage des Volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux), qu'il conduisit à la charge au plateau d'Avours, le 11 janvier 1871, pour Dieu et la Patrie. »

M<sup>lle</sup> Gougéard, fille du général, un officier d'état-major délégué par M. le général commandant le 4<sup>e</sup> Corps d'armée,

M. le maire d'Yvré-l'Évêque et les membres du Conseil municipal, le général baron de Verdière, le général comte de Cléric, l'intendant général Reichert, les colonels Labiche, Nouton, Gasselin, de Biré, les commandants Debains et Désormeaux, du cadre de réserve, assistaient avec bon nombre de patriotes du Mans et d'Yvré, à cette touchante cérémonie au cours de laquelle des allocutions ont été prononcées par M. le commandant de Coüessin et M. Robert Triger.

---

Notre Société vient d'avoir encore le vif regret de perdre l'un de ses membres les plus fidèles et les plus aimés, M. le marquis de Cumont, conseiller général de la Sarthe, maire de Crissé, décédé le 8 décembre dernier au château d'Auteroche (Loir-et-Cher), et inhumé le 13 à Crissé (Sarthe), en présence d'une foule considérable.

Maire de Crissé pendant plus de trente ans, conseiller général depuis vingt-quatre ans, M. le marquis de Cumont joignait à toutes les qualités du cœur et de l'intelligence une extrême affabilité et un dévouement sans limites aux intérêts du pays. La Société historique et archéologique du Maine lui doit une gratitude toute particulière pour le chaleureux appui qu'il n'avait cessé de lui donner au Conseil général, et elle ne saurait oublier la très amicale sympathie qu'il lui témoigna en 1904, au moment de la suppression de la subvention. Sa mort est pour nous, comme pour ses très nombreux amis et pour tout le canton de Sillé, une perte profondément sentie, et nous lui conserverons le plus fidèle souvenir.

R. T.

---

---

## LIVRES NOUVEAUX

---

HISTOIRE ILLUSTRÉE DU KAOLIN D'ALENÇON, par R. de Brébisson, Paris, Ernest Dumont, 1912.

Monsieur R. de Brébisson, déjà connu dans le monde savant par plusieurs intéressantes publications, vient de faire paraître chez le libraire Ernest Dumont à Paris une courte, mais excellente histoire du kaolin d'Alençon. Cette étude aussi savante qu'attrayante, les lecteurs du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* avaient déjà eu le plaisir, au commencement de l'année qui vient de s'écouler, de la lire dans leur Revue, d'où elle est extraite ; mais, tirée depuis à part à 50 exemplaires, elle forme une brochure d'une soixantaine de pages, bien imprimée, comme tout ce qui sort de l'Imprimerie Alençonnaise, et de plus ornée d'un certain nombre d'illustrations, dont une belle photogravure, d'après un cliché de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, représentant le château de Lassay. Il est en effet question dans cette étude de deux châteaux du Bas-Maine septentrional, celui de la Bermondière en Saint-Julien du Terroux, et celui de Lassay, et c'est là le motif particulier qui nous a déterminé à la signaler à nos lecteurs.

La découverte du kaolin dans les environs d'Alençon avait été, comme nous l'explique M. de Brébisson, une découverte très importante au point de vue des progrès de l'art céramique en France, car seule cette matière pouvait, par son emploi, permettre dans notre pays la fabrication de la porcelaine dure, au lieu de faire venir celle-ci, soit de la Chine ou du

Japon, soit de la Saxe, ce qui avait eu lieu jusqu'alors. Or c'est en 1746 que Jean-Etienne Guettard, élève de Réaumur et membre de l'Académie des Sciences, trouva le kaolin à Maupertuis, non loin du chef-lieu actuel du département de l'Orne. Comment ce savant, qui était originaire d'Etampes et habitait Paris, avait-il été amené à visiter cette partie de la France ? C'est que, comme le fait très judicieusement observer M. de Brébisson, Réaumur venait à cette époque faire tous les ans des séjours assez prolongés à la Bermondière chez son ami M. de Jarosson, et dès lors il est très naturel de supposer que son ancien élève, attiré par lui sur ces confins du Maine et de la Normandie, ait eu ainsi l'occasion, soit à l'aller, soit au retour, d'explorer en passant le terrain où se trouvait renfermée la précieuse matière. C'est du moins ce que Guettard semble dire dans son mémoire de 1746 où il parlait pour la première fois de sa récente découverte à ses confrères de l'Académie des Sciences :

« Je saisis », disait-il, « une occasion de voir la Normandie et quelques pays voisins, comme une partie du Maine et du Perche. Je les parcourus donc et je disposai tellement mes petits voyages que le chemin par où j'allais n'était pas celui que je choisissais pour revenir ; par là je voyais plus de pays et me mettais plus en état de m'assurer de la nature de leur terrain. »

La Bermondière en Saint-Julien du Terroux avait donc, si l'on en croit M. de Brébisson\*, joué un certain rôle dans la découverte faite par Guettard en 1746 de gisements de kaolin dans les environs d'Alençon, principalement à Maupertuis. Le château de Lassay n'allait pas en avoir un moins important dans les essais de fabrication de porcelaine dure auxquels, profitant de cette découverte, le comte de Lauraguais allait se livrer quelques années après.

Fils de Louis de Brancas, duc de Lauraguais, et de Adelaïde-

Félicité-Geneviève d'O, Louis-Léon-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais, avait hérité en 1751, du chef de sa mère, du marquisat de Lassay. C'était un grand seigneur ami des philosophes et adonné aux recherches scientifiques. Il avait su que Guettard, après sa découverte de 1746, avait cherché, sans grand succès d'ailleurs, à utiliser le kaolin d'Alençon en essayant de fabriquer de la porcelaine dure, pour le compte du duc Louis d'Orléans, dans le laboratoire que ce prince avait fait établir d'abord à Sainte-Geneviève, puis à son château de Bagnolet. Il pensa être plus heureux en s'adonnant à son tour à cette fabrication, devenue le problème scientifique en vogue, et il prit à son service un habile ouvrier en porcelaine, nommé Le Guay, qui avait précisément travaillé sous la direction de Guettard dans le laboratoire de Bagnolet, et qui, après la mort du duc d'Orléans, survenue en 1752, le Prince son fils n'ayant pas jugé à propos de continuer les expériences paternelles, était resté sans emploi. Il installa en conséquence cet ouvrier dans son château de Lassay, où il n'habitait pas, il est vrai, d'une façon suivie, mais qui avait l'avantage d'être plus rapproché que Manicamp, sa demeure ordinaire, des terrains fournissant le kaolin. On voit encore dans une des tours de la vieille forteresse, au premier étage, dans l'embrasement de la fenêtre, une sorte de four, en forme de ruche à miel, percé de deux ouvertures, l'une au sommet, et l'autre du côté de l'accès, le tout construit en petits carreaux. Tel était le laboratoire que le comte de Lauraguais avait fait établir à Lassay pour l'ouvrier Le Guay, à qui il adjoignit deux médecins, qui étaient en même temps d'excellents chimistes pour l'époque, les docteurs Durcet et Roux.

Plus tard, dans une lettre écrite par lui le 3 thermidor an II, à l'agence des arts et manufactures, au sujet du procédé de Hannong pour la composition de la porcelaine, Darcet dira en parlant du four chinois : « le même dont

nous nous servions nous-mêmes depuis 1758 chez le cy devant comte de Lauraguais, chez qui la porcelaine dure a vraiment pris naissance. Nous l'y faisons avec un kaolin et un petunzé qui se trouvent près d'Alençon ». C'était donc, d'après ce document très significatif, en l'année 1758 que le comte de Lauraguais avait installé son four à porcelaine, autrement dit four Chinois, au château de Lassay. D'un autre côté, nous lisons dans le journal de Mars à la date du 30 août de cette même année : « Monsieur le chevalier de Lauraguais est arrivé à Lassay. Les habitants de Lassay lui présentèrent un mai... » Puis nous lisons encore un peu plus loin dans le même journal : « Le mai fut tiré le 8 septembre... » Comme on le voit en rapprochant ces deux documents (la lettre de Darcet et le journal de Mars), c'est au mois de septembre 1758 que le nouveau marquis de Lassay, venu pour la première fois dans son château du Bas-Maine, a dû y organiser son laboratoire dont la partie principale, le four Chinois, existe toujours.

Quant aux expériences auxquelles Le Guay et ses deux compagnons ne tardèrent pas à se livrer pour le comte de Lauraguais, elles furent bientôt couronnées de succès. Au bout de quelques mois, celui-ci put présenter à l'Académie des Sciences des échantillons de porcelaine dure faits avec le kaolin travaillé par ses agents, et ce fut sans doute à cette occasion que cette compagnie savante l'admit dans son sein (1758). Ces premiers échantillons ont, à la vérité, été perdus, et nous ignorons malheureusement ce qu'ils représentaient ; mais il n'en est pas de même de quelques-uns de ceux qui furent fabriqués dans les années suivantes au laboratoire dont il s'agit. C'est ainsi qu'on conserve encore actuellement, dans la manufacture nationale de porcelaine de Sèvres, un médaillon avec un profil de tête de Minerve signé Brancas Lauraguais et portant la date de 1759. De même encore on peut voir dans la collection Gasnault un médaillon ayant la même origine : il est

ovale et porte à mi-corps un paysan, dans le genre de Téniers, tenant une pipe et un pot de bière ; de longs cheveux entourent sa figure riante, vue de trois quarts, et coiffée d'un chapeau mou, orné d'une plume. Le musée céramique de Rouen possède enfin un médaillon circulaire en porcelaine dure représentant Louis XV ; il porte la date de 1768 et le chiffre enlacé de Brancas Lauraguais. Tels sont, d'après M. de Brébisson, les échantillons sortis du laboratoire de Lassay qui peuvent aujourd'hui encore nous faire juger des succès obtenus par le comte de Lauraguais dans la fabrication de la porcelaine dure avec le kaolin d'Alençon.

Du reste le grand seigneur, qui s'occupait avec un zèle si louable de faire progresser en France l'art de la céramique, n'avait pas trouvé sa récompense seulement dans son admission à l'Académie des Sciences, mais aussi dans les louanges que lui donnaient à l'envi les plus célèbres des écrivains et des philosophes de son temps. Dès l'année 1760, Voltaire, qui lui avait dédié son *Écossaise*, lui fait, dans la préface de cet ouvrage, un mérite d'occuper ses loisirs « à faire revivre par les soins les plus coûteux et les plus pénibles un art utile perdu dans l'Asie qui l'inventa ». Et dans son *Histoire philosophique*, parue en 1770, l'abbé Raynal disait : « Il est certain que le comte de Lauraguais, qui a cherché longtemps le secret de la porcelaine de la Chine, est parvenu à en faire qui lui ressemble. Ses matériaux ont le même caractère, et, s'ils ne sont pas exactement de la même espèce, ils sont au moins des espèces du même genre. Comme les Chinois, il peut faire sa pâte longue ou courte, et employer à son choix son procédé ou un procédé différent. Sa porcelaine ne cède en rien à celle des Chinois pour sa facilité à se tourner, à se modeler, et lui est supérieure par la solidité de sa couverte, peut-être aussi par son aptitude à recevoir des couleurs. S'il parvient à lui donner la blancheur de grain, nous nous passerons aisément de la porcelaine de Chine. »

Cependant, au moment où l'abbé Raynal écrivait ces lignes si justement élogieuses pour le noble personnage qui possédait alors le château de Lassay, celui-ci, qui sentait déjà peut-être sa fortune, si grande qu'elle fût, obérée par ses dépenses excessives et ses prodigalités, s'était lassé de ses travaux, et avait consenti à signer avec ses trois associés, Le Guay, Darcet et Roux, un traité en vertu duquel ces derniers s'engageaient « à faire toutes les expériences nécessaires pour parvenir à fabriquer une composition qui pût permettre d'établir, sans le bon plaisir du gouvernement, une manufacture de porcelaine d'un usage commun, tandis que lui, de son côté, s'engageoit à faire les frais des expériences et les fonds nécessaires pour l'établissement de cette manufacture, aux conditions que les sieurs Darcet, Le Guay et Roux auroient seuls l'administration et la manutention de ladite manufacture, dont le produit net appartiendrait pour la moitié à mondit sieur de Lauraguais, et pour l'autre moitié aux sieurs Darcet, Roux et Le Guay, qui la partageroient entr'eux ».

Ainsi se trouva de fait abandonné le laboratoire de Lassay dont les expériences ne furent plus désormais qu'un des souvenirs se rattachant au passé de la vieille forteresse, souvenir, il est vrai, rendu toujours vivant à nos yeux par la présence dans la tour du Sud du curieux four Chinois construit en 1758 par le comte de Lauraguais.

C'est l'histoire de ce four que nous avons pu évoquer, grâce aux intéressants documents contenus dans l'*Histoire illustrée du kaolin d'Alençon* ; n'avions-nous donc pas raison, en commençant ce compte rendu, de dire que le livre de M. de Brébisson méritait d'être signalé aux lecteurs de la *Revue historique et archéologique du Maine* ?

A. de B.

---

LA BATAILLE DU MANS (10, 11 et 12 janvier 1871), par M. Valère Alwrod, lieutenant au 135<sup>e</sup>. Angers, Grassin, 1913, un vol. in-8° de 246 pages, avec cartes. — En vente au Mans, librairie A. de Saint-Denis. Prix : 5 francs.

Les événements qui menacent en ce moment la paix de l'Europe n'ont pas seulement pour salutaires conséquences de raviver en France le sentiment national et de réduire à leur juste valeur les dangereuses illusions des « pacifistes » ; ils rendent aux études militaires un intérêt d'actualité et ramènent forcément l'attention sur l'histoire de la guerre de 1870-71, dont les enseignements demeurent si profitables.

Le nouveau livre que nous apporte le 42<sup>e</sup> anniversaire de la bataille du Mans, arrive donc à une heure favorable. Son opportunité est même d'autant mieux justifiée qu'aucune étude spéciale n'a été publiée sur l'ensemble de cette bataille du Mans depuis l'ouvrage de M. D. Mallet, paru au lendemain de la guerre, et qu'il restait à utiliser, pour une mise au point définitive, bon nombre de documents postérieurs, français et allemands.

M. Valère Alwrod possédait toutes les qualités requises pour nous donner cette mise au point définitive. Originaire du Mans, ancien élève du lycée du Mans, il connaissait dans ses moindres détails la topographie du champ de bataille et il s'intéressait tout particulièrement à l'histoire de notre ville. Officier laborieux et d'une généreuse ardeur, il avait profité des excellentes leçons de l'armée d'aujourd'hui et pouvait, sans trop de témérité, après avoir scrupuleusement reconstitué la marche des opérations, en tenter la critique.

Son étude a ainsi le mérite d'être une étude vraiment technique, un travail impartial d'histoire militaire, fouillé avec une précision minutieuse en tout ce qui concerne les dispositions du terrain, la composition des différentes unités et leurs mouvements successifs.

Nous ne pouvons entreprendre — on le comprendra

facilement — d'analyser ici l'ouvrage. Nous dirons seulement que l'idée dominante de M. Alwrod est de mettre en relief le rôle décisif du III<sup>e</sup> corps allemand et de rendre à l'éminent chef de ce corps, au général C. d'Alvensleben, le principal honneur de la prise du Mans. Pour M. Alwrod, le prince Frédéric-Charles n'a pas réellement dirigé les événements ; il les a plutôt subis, et s'il a eu l'incontestable mérite de respecter l'initiative de ses subordonnés, de les soutenir avec une indomptable ténacité, c'est, par le fait, à l'intelligente audace et à la remarquable perspicacité du général d'Alvensleben que le succès fût dû.

En 1910, époque où M. Alwrod présenta au commandement le manuscrit de son étude, cette thèse avait soulevé quelques discussions, elle avait eu ses partisans et aussi ses adversaires. Elle vient de trouver une entière confirmation dans le *Journal du prince Frédéric-Charles*, récemment édité en Allemagne et dont nous avons signalé le haut intérêt pour l'histoire de la bataille du Mans. Des aveux loyaux du prince Frédéric-Charles, mieux encore que des boutades du major Kretschman, il résulte en effet très nettement que, jusqu'à la dernière heure, jusqu'au 12 janvier au matin, le prince se méprit sur la véritable position de l'armée de Chanzy ; qu'il la crut en arrière de la Sarthe et de l'Huisne ; que, bien malgré lui, d'Alvensleben en marchant sur Changé, s'enfonça, *en flèche*, dans le centre des lignes françaises, et que cette manœuvre hardie décida la victoire avant la concentration des colonnes mobiles dont l'éloignement devait être si désastreux pour la défense.

A chaque page, on peut le dire, le *Journal du prince Frédéric-Charles* confirme les idées personnelles émises spontanément par M. Alwrod. On ne saurait faire mieux l'éloge de la justesse de ses aperçus. Avec lui, désormais, on devra considérer le Tertre de Changé, objectif du général d'Alvensleben, comme le point principal de la bataille du Mans.

Par contre, M. Alwrod diminue quelque peu le rôle du X<sup>e</sup> corps allemand et du général de Voigts-Rhetz qui aurait pu, croit-il, en venant appuyer d'Alvensleben à Changé, comme le lui avait prescrit Frédéric-Charles, assurer, à quelques heures près, un résultat aussi efficace qu'en marchant directement sur Le Mans par la route de Tours.

Quoi qu'il en soit, la prise de la Tuilerie fut pour les Allemands un coup de chance tout à fait inespéré et d'autant moins méritoire que, de ce côté encore, M. Alwrod établit un fait bien curieux. Si la Tuilerie fut enlevée sans résistance par les Prussiens, le 11 janvier au soir, ce ne fut pas tant parce que les mobilisés bretons prirent la fuite, ainsi qu'on le leur a si souvent reproché : ce fut pour ce motif péremptoire et stupéfiant que la Tuilerie n'était occupée par personne ! On avait disséminé les bataillons bretons dans les bois, à droite et à gauche, en oubliant de garder la route comprise entre deux secteurs de commandement qui ne s'étaient point reliés.

Historien consciencieux, M. Alwrod ne cherche pas à dissimuler les leçons cruelles qui se dégagent de telles défaillances. Mais aussi, il reconforte les espérances patriotiques en faisant ressortir, avec une égale précision, les beaux exemples d'endurance, d'abnégation et de courage donnés par certains corps de l'armée de Chanzy, au Tertre de Changé et à Auvours notamment. Il montre qu'en réalité, le 11 janvier 1871, par suite de la dispersion des colonnes mobiles, *quatre* divisions françaises seulement, de jeunes ou trop vieux soldats mal encadrés et à effectifs réduits, résistèrent victorieusement à *six* divisions allemandes de troupes aguerries et enivrées par le succès. Il en conclut « que nous sommes en droit d'être fiers de nos aînés et qu'il est permis d'espérer, pour l'avenir, des succès qu'on doit chercher à provoquer par une instruction intensive et par l'élévation des cœurs ».

ROBERT TRIGER.

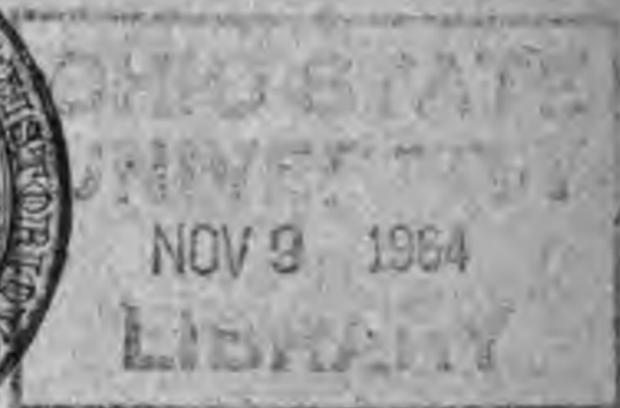
---

REVUE  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU MAINE

---

TOME LXXIII. — DEUXIÈME LIVRAISON

ANNÉE 1913. — PREMIER SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE,  
AU MANS

MAMERS	LE MANS
IMPRIMERIE FLEURY	A. DE SAINT-DENIS
28, Place de la République.	Libraire, Place Saint-Nicolas.

1913

# SOMMAIRE

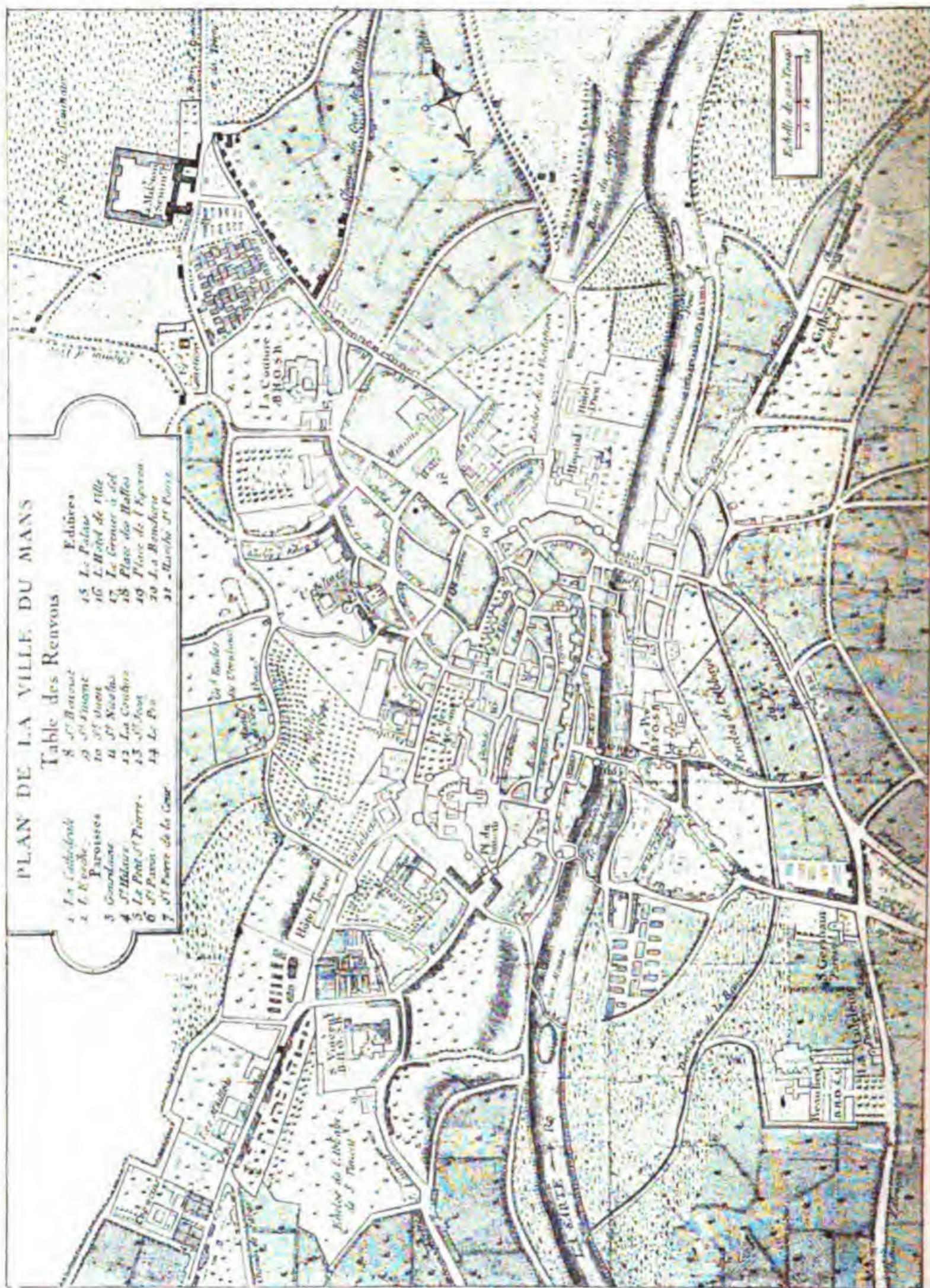
DE LA

## DEUXIÈME LIVRAISON DE 1913

---

- 1° LES VENDÉENS AU MANS EN 1793, par M. René de LANTIVY. Page 113
- 2° LA PAROISSE DE MONTFORT-LE-ROTROU, par M. le chanoine L. FROGER. Page 167
- 3° L'ÉGLISE DE SEMUR (SARTHE), par M. Robert TRIGER. Page 180
- 4° LES GARDES NATIONALES ET LES VOLONTAIRES (1792-1793) (*fin*), par M. l'abbé H.-M. LEGROS. Page 184
- 5° PEINTURES MURALES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DU MANS, par M. Lucien LÉCUREUX. Page 210
- 6° LES MUSSET AU MAINE. Page 215
- 7° CHRONIQUE : Classement de la maison dite *d'Adam et Ève*, au Mans. — Conférence de M. Jean Montigny sur Scarron. — *D'Alger à Tombouctou*, par le comte René Le More. — *M. Charles-Achille de Vanssay, préfet des Basses-Pyrénées, 1810-1814*, par M. D. Rebut. — *Notre-Dame de Charné*, par dom Le Coq. — Les lec'hs bretons et les pierres sacrées du Maine, d'après M. l'abbé Angot. Page 220
-





PLAN DU MANS A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

Dessiné en 1777 par l'abbé Janséon - gravé de Chénier

---

---

# LES VENDÉENS

## AU MANS

---

JOURNÉES DES 20, 21, 22, 23 FRIMAIRE AN II

(10, 11, 12, 13 DÉCEMBRE 1793)

---

Nous sommes dans la nuit du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793). Garnier de Saintes, représentant du peuple en mission au Mans, a reçu avis de l'insuccès du général Chabot, parti de Foulletourte pour attaquer les Vendéens à La Flèche (1). Ce général, battu à Clermont-Créans, s'est replié sur Foulletourte, puis sur Le Mans, serré de près par l'armée Vendéenne qui s'avance par la seule voie qui lui reste ouverte (2).

(1) Bien que M. H. Chardon, dans ses trois volumes *Les Vendéens dans la Sarthe* (Le Mans, imp. Monnoyer, 1871-73), ait reconstitué avec une grande abondance de documents les dramatiques épisodes de l'invasion vendéenne au Mans, il n'était pas sans intérêt, après quarante années, de préciser plus spécialement en quelques pages l'histoire militaire de la bataille des 12 et 13 décembre 1793. L'ouvrage de M. Chardon est d'ailleurs, très difficile aujourd'hui à trouver en librairie, et, par l'importance même de sa documentation, n'est pas à la portée de tous.

(2) Les troupes battues à Clermont-Créans (4 k. N. E. de la Flèche)

La situation des Vendéens est plutôt lamentable ; chassés de la Vendée, trainant avec eux des milliers de vieillards, de femmes et d'enfants, ils errent depuis le 20 octobre entre la Loire et Granville. Décimés par la misère et la maladie, ils marchent sans répit et à peu près sans vivres, laissant partout derrière eux le germe fatal d'une espèce de mal pestilentiel.

La crainte, cependant, règne dans le département, et à la nouvelle de l'approche des brigands, une grande agitation se produit dans la ville du Mans où circulent des récits fantastiques.

Le comité défensif de la ville, réuni dans la soirée, donne des ordres au vice-président du département, Barré, afin que des voitures soient préparées et que des chevaux soient tenus harnachés, pour permettre de faire filer sur Bellême, au premier signal, les caisses et les archives. Les commissaires Cornilleau, Chayer-Fontaine, Chaplain, Bazin, désignés la veille pour déterminer les endroits où des postes doivent être établis, reçoivent ordre d'avoir à presser leur travail.

Quant au représentant, une fois de plus, il étudie toutes les solutions proposées et fait prendre toutes les précautions qu'il pense de nature à interdire l'entrée de la ville aux Vendéens.

Déjà le 12 frimaire (2 décembre) Garnier de Saintes avait pris l'arrêté suivant (1) :

« Dans toutes les rues de la commune du Mans, par où les brigands pourront se porter en venant l'attaquer, il sera

comprénaient la garde nationale du Mans et le bataillon de Valenciennes en garnison au Mans, soit 15 à 1600 hommes sous Chapelain-Renaudin, chef de la garde nationale.

(1) Garnier était un avocat de Saintes, de Xantes, comme on disait à l'époque. Il avait remplacé Thirion dans la Sarthe et était arrivé au Mans le 28 brumaire (18 novembre). Grand admirateur de Robespierre,

placé des fûts de barriques, des bois, fagots et autres objets propres à embarrasser les rues . . . . .

« Il est enjoint, sous peine d'incarcération, à tout citoyen indistinctement, du moment que le signal d'alerte sera donné, de barricader les portes de sa maison et de se joindre à la force armée, laissant aux femmes patriotes le soin de lancer de leurs croisées les pierres, les bois, l'eau bouillante et autres objets dont elles pourront faire usage pour exterminer l'ennemi » (1).

On songea également à grossir les rivières qui entouraient la ville, et le citoyen Broussin fut requis, par le maire Potier la Morandière, de se porter à Neuville et de se tenir prêt à ouvrir les pales et les écluses.

Le lendemain matin, sur les huit heures, le général Chabot, rentré au Mans la veille au soir, reçut avis par des vedettes, envoyées dans toutes les directions, que les Vendéens se dirigeaient sur la ville. On n'entendait pas encore la canonnade qui ne commença guère que vers midi, mais du haut des tours de Saint-Julien, on pouvait apercevoir la cavalerie Vendéenne à l'aide de la lunette achromatique du général Valence (2) prise au château d'Yvré-l'Évêque.

il inaugura sa mission en présidant dès le lendemain de son arrivée les fêtes de la Raison dans la cathédrale. Levasseur, dont la statue est au Mans, était représentant du peuple à Angers. « Court de taille, paisible accoucheur de son état, dit Carlyle, petit mais dur comme le caillou qui contient aussi du feu. C'est lui qui à Hondshooten, combat lui-même avec sa main d'accoucheur. Son cheval est tué sous lui, et à pied, plongé jusqu'à la ceinture dans la marée montante, il frappe d'estoc et de taille, bravant l'eau, la terre, l'air et le feu, le colérique petit représentant qu'il était. » Chabot et l'avocat Garnier n'avaient au contraire rien d'héroïque, l'un avait été souvent battu par les Royalistes, l'autre en Vendée avait failli être pris par eux, y avait perdu ses passeports et sa commission.

(1) Archives Nationales, AF II, 138 plaq. 1080, pièce 29. Pierre Bliard. *Le conventionnel Prieur de la Marne*.

(2) Le général Valence venait d'émigrer. Né à Agen en 1757, le comte de Valence était un des hommes les plus séduisants de son temps : il

La ville de cette époque comptait 17 à 18.000 habitants et avait pour centre la vieille cité, enclose dans ses fortifications dont quelques vestiges subsistent encore aujourd'hui. Elle se prolongeait au nord jusqu'au collège de l'Oratoire et l'abbaye de Saint-Vincent ; à l'est jusqu'aux couvents

épousa en 1786 Pulchérie de Genlis, l'une des deux filles de Madame de Genlis née le 25 février 1746, gouvernante des filles et des fils du duc d'Orléans. Au moment de la Révolution il commandait le régiment de dragons qui tenait garnison au Mans. On les appelait les dragons de Chartres, car ils appartenaient au duc de Chartres, futur Louis-Philippe. Ils n'avaient pas de caserne, logeaient chez l'habitant et avaient leurs chevaux à l'auberge de la Croix-d'Or. Le 15 novembre 1789, le colonel Valence dut intervenir avec ses dragons pour rétablir l'ordre au Mans à la suite d'une révolte de la garde nationale. Il s'attacha à la fortune du duc d'Orléans, défendit avec lui les idées libérales, devint général puis maréchal de camp en 1790. Les dragons, mal vus alors du peuple manceau, quittèrent la ville le 17 mai 1791 et se dirigèrent sur Fresnay qui refusa de leur ouvrir ses portes. Le général Valence, lui, partit pour l'armée du Nord, passa dans celle de Dumouriez et prit part à la bataille de Valmy 20 septembre 1792. Il émigra plus tard avec Dumouriez et le duc de Chartres et résida à Londres, puis aux environs d'Hambourg. Là, il se consola des infidélités de sa femme en faisant valoir une petite ferme qu'il loua à bail pendant son émigration. La comtesse de Valence, en effet, « chassant de race, écrit le général baron Thiébault ami de son mari, dépassa même en galanterie Madame de Genlis dont on ne craignait pas d'écrire à l'époque :

- « Les œuvres de Genlis à six francs le volume
- « A ce prix aurez-vous jamais un acheteur ?
- « Alors que l'écrivain valait mieux que sa plume
- « Pour un écu vous auriez eu l'auteur . . . »

Le général Valence accueillit pourtant sa belle-mère, retourna en France après le 18 brumaire et fut nommé sénateur en 1805. Il prit part à la guerre d'Espagne, à la campagne de Russie et signa la déchéance de Napoléon en 1814. Plus tard il siégea à la Chambre des pairs et mourut à Paris en 1822. Quant à Madame de Genlis, elle retourna en France en 1800 après sept ans d'émigration et rouvrit son salon littéraire dès qu'elle eut obtenu par l'intermédiaire de sa tante, Madame de Montesson, une pension de 12.000 livres et un logement à la Bibliothèque de l' Arsenal. On dit que tous les 15 jours elle adressait au premier Consul des notes sur les livres nouveaux et par conséquent sur les auteurs de ces nouveautés. Elle a laissé divers ouvrages prétentieux et 8 volumes de mémoires assez curieux.

des Ursulines, des Jacobins et des Cordeliers que la Révolution venait de raser ; à l'ouest jusqu'aux faubourgs du Pré et de Saint-Gilles ; enfin au sud elle ne dépassait guère le couvent de la Couture, l'enclos de la Visitation et la butte du Greffier, que l'ingénieur Bruyère venait de transformer en promenade en utilisant les ateliers de charité. Au sommet, sur l'emplacement actuel du bureau de recrutement, s'élevait un labyrinthe qu'il avait fait construire et qu'on appellera, sous la Restauration, le trône de l'amour (1).

La rue Basse, aujourd'hui rue Nationale, n'était alors bordée que de quelques rares maisons, avec des jardins clos de haies ou de palissades, et menait au séminaire de la Mission. Après, c'était le chemin de Pontlieue qui, à travers les prés du séminaire, conduisait au village de Pontlieue, bâti sur les bords de l'Huisne.

Venant de Pontlieue par la rue Basse, on arrivait au Mans par la rue du Puits-de-Quatre-Roues qui conduisait à la place des Halles, la place de la République d'aujourd'hui. La rue des Minimes et le boulevard Levasseur n'existaient pas encore, et sur leur emplacement s'élevaient les bâtiments et les dépendances du couvent des Minimes dont l'église avait été rasée par les révolutionnaires l'année précédente.

De la place des Halles (2) — ainsi nommée à cause des halles en bois qui s'élevaient à l'entrée actuelle du boulevard Levasseur — on accédait à l'Oratoire et aux Jacobins par les rues de la Perle, Marchande et Saint-Dominique, ou par la rue de la Barillerie, et à la place de l'Eperon par les

(1) R. Triger. *Les grandes transformations du Mans*. Conférence à l'Association républicaine de la Sarthe.

(2) Depuis 700 ans plusieurs halles avaient été construites sur cette place. Celles dont il s'agit étaient quadrangulaires. Elles avaient été bâties au XVI<sup>e</sup> siècle. Elles furent détruites en 1826 et remplacées par des halles en rotonde. Ces halles en rotonde virent les Prussiens entrer au Mans en 1871 et disparurent en 1884. L'horloge de la Visitation provient de ces halles.

rues du Cornet ou du Porc-Épic. Il n'était encore question ni de la rue Dumas, ni de la rue Gambetta qui borde aujourd'hui les dépendances de l'ancien Hôpital général. Les rues de la Boucherie et de la Vieille-Porte donnaient accès dans la Cité, et deux ponts, le pont Yssoir pour le Pré, le pont Perrin pour Saint-Gilles, permettaient de franchir la Sarthe (1).

La ville était alors divisée en seize paroisses et comptait en outre une vingtaine d'abbayes, églises ou chapelles autour de ses murs.

A la nouvelle de l'approche des Vendéens, dans cette matinée du mardi 10 décembre, on procéda en toute hâte à l'achèvement des travaux de défense. Sur la route d'Arnage, des retranchements avaient été élevés, ainsi qu'une redoute qui fut garnie de quatre pièces de canon. A Pontlieue, on fit sauter deux arches du vieux pont du moulin afin qu'il ne put être utilisé par l'ennemi. Quant au Pont-Neuf, qui avait été construit en 1772 par les ingénieurs Chaubry (2) et Deshourmeaux, on l'organisa défensivement.

(1) Ces deux ponts n'existent plus aujourd'hui. Le pont Perrin, de l'époque gallo-romaine, a été démoli en 1881 pour faciliter la navigation ; pour le même motif le pont Yssoir a été reconstruit en 1884, dans l'axe du Tunnel. Sur la demande des habitants du voisinage, une passerelle métallique a été établie sur l'emplacement même du pont Perrin.

(2) René-Ferdinand Chaubry était né à La Flèche le 27 avril 1747. Entré à l'École des Ponts-et-Chaussées de Paris en 1765, il vint comme sous-ingénieur au Mans en 1772, puis il fut nommé successivement à Dieppe, Le Havre, Honfleur, Rouen, en qualité d'ingénieur ordinaire. Chacune de ces villes lui donna des témoignages de reconnaissance. En 1785 il écrivit un mémoire sur les moyens de canaliser la Seine de Villequier à la mer, ouvrage couronné la même année par l'Académie de Rouen. En 1789, il assiste comme seigneur d'Oyré à la dernière assemblée de la Noblesse d'Anjou. En 1791, il est nommé ingénieur en chef au Mans où il prend part à de grands travaux. Le préfet de la Sarthe, le citoyen Auvray, dans la statistique de la Sarthe an X, en parle dans ces termes : « L'ingénieur en chef, le citoyen Chaubry, est un « homme de vrai mérite, joignant à une expérience consommée dans « la partie des travaux publics des connaissances administratives « bien précieuses, une moralité incorruptible à un jugement exquis,

On y plaça un poste de cinquante hommes, des planches hérissées de gros clous et des chevaux de frise. Enfin, un cavalier devait être tracé par les ingénieurs eux-mêmes en arrière des redoutes construites et un canon masqué avait été placé à 100 toises du pont (environ 200 mètres), sur la levée de la Mission.

A l'Epau, on avait tracé quelques retranchements et procédé à des abats de bois. Au gué de Maulny, on plaça un poste, on construisit un retranchement et l'ordre fut donné de jeter, dans le lit de la rivière, des planches hérissées de clous pour en interdire le passage. D'autres tranchées ou coupures, établies à la Mission, au grand Cimetière (1),

« l'activité à la prudence ; si je n'étais convaincu que sa modestie et à ses habitudes l'attachent à ce département, si je ne trouvais mon « propre intérêt à conserver près de moi un homme dont les lumières « me sont nécessaires, je dirais qu'il n'est pas à sa place ».

Une société s'étant constituée au Mans en 1798 pour acquérir la cathédrale, dans le but de la démolir, René-Ferdinand Chaubry fit partie d'une commission nommée pour défendre l'édifice. Ses fortes observations empêchèrent cet acte de vandalisme (Annuaire départemental de la Sarthe, an 1818.)

Promu au grade d'inspecteur divisionnaire à Rennes le 15 germinal an XIII, Chaubry assiste dans le Conseil des Ponts-et-Chaussées aux discussions qui préparent les immenses travaux des routes faits sous l'Empire.

Il présida ensuite le Conseil général de la Sarthe de 1809 à 1825, époque à laquelle il donna sa démission à cause de son grand âge. En cette qualité il reçut une invitation au sacre de Charles X.

Membre de l'Académie de Rouen, de la Société des arts et des sciences de Rennes, de la Société des arts et des sciences du département de la Sarthe, R.-F. Chaubry était titulaire de l'ordre du Phenix d'Hohenloe, de l'ordre de la Réunion (aboli en 1815) et de l'ordre de la Légion d'honneur.

Il mourut le 19 octobre 1834 au château de Oyré en Clermont-Créans où habitent encore aujourd'hui sa petite-nièce, la baronne de Chaubry de Troncenord, née Eschasseriaux, et ses arrière-petits-neveux le baron et la baronne Pierre de Chaubry de Troncenord, auxquels je dois cette notice.

(1) Ce grand cimetière se trouvait à peu près à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les rues Erpell et des Ifs, en face la grille du jardin de la Préfecture. Il remontait au XIII<sup>e</sup> siècle et sa superficie était

dans la rue Basse, à hauteur du Bourg-Belé et à l'entrée de la rue du Puits-de-Quatre-Roues, complétèrent, avec des chasse-trappes qui devaient être semées sur le chemin de la Mission, les principaux moyens de défense.

Garnier et Chabot sentaient, d'après les rapports qui leur parvenaient à tout instant, que ces précautions étaient insuffisantes, mais un décret avait ordonné que toute ville qui ne se défendrait pas serait déclarée rebelle et rasée. On se mit donc en défense autant qu'il fut possible.

Une autre question préoccupait les membres du comité de surveillance, c'était celle des nombreux suspects détenus dans les diverses prisons de la ville. Il y en avait un peu plus de 300. répartis un peu partout : à la Visitation, les hommes ; aux Ursulines, les femmes. Il s'en trouvait aussi au Palais, à l'Evêché, à l'Oratoire et jusque dans l'église de la Couture. Le maire Potier la Morandière proposa tout simplement de les septembriser (1), proposition qui fut

d'environ 8.000 mètres carrés. Il servait aux paroisses de la Couture, le Crucifix, Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Pierre-le-Réitéré, Saint-Pavin-la-Cité, Saint-Nicolas et Saint-Benoist. Il fut supprimé le 3 novembre 1834. La guillotine fonctionnait au grand cimetière aux bords même de la grande fosse destinée à recevoir les corps. Il n'y avait qu'à les recouvrir de chaux vive. La commission militaire, chargée de juger, était installée au presbytère Sainte-Croix. C'était la commission de Sablé établie par Thirion. Elle siégea sous l'œil de Garnier. Cette commission disparut du Mans à l'approche des Vendéens. Bourbotte, Prieur et Turreau y établirent le 24 frimaire, à la suite de la reprise de la ville par l'armée républicaine, une autre commission présidée par Gonchon mais qui devint surtout fameuse quand Bignon la présida. Cette commission quitta Le Mans pour suivre l'armée et fut remplacée deux jours après par la commission Proust qui ne siégea que le 29 et fut appelée à Laval. Il restait encore 900 prisonniers à juger mais le froid, la faim, le typhus travaillaient pour la commission. [*Les représentants du Peuple en mission*, par Wallon, tome I, p. 41.]

(1) Potier la Morandière, maire, et Lelée, membre du tribunal révolutionnaire, avaient conseillé à Garnier de faire fusiller tous les prisonniers : « Pour cet instant de crise, répondit Garnier, il y aurait imprudence, le moment n'est pas favorable ». Puis se retournant avec horreur, il dit de manière à être entendu : « Voilà deux grands scé-

repoussée avec horreur par Garnier de Saintes, et il fut décidé qu'ils seraient transportés à Chartres. A l'approche des Vendéens, les membres du comité de surveillance se transportèrent vivement aux Visitandines et aux Ursulines pour en extraire les prisonniers. Ceux-ci furent liés deux à deux sur la place des Halles et mis en route sur Bellesme, les femmes ne furent conduites que sur la place des Jacobins où on les abandonna.

Quant aux administrateurs, malgré l'arrêté qu'ils venaient de prendre et ses considérants (1), ils jugèrent prudent de déguerpir au plus tôt par la route de Bonnétable ; avec eux se trouvait le maire Potier la Morandière. Le vice-président du département, Barré, eut la direction du convoi qui comprenait 130 hommes, 70 chevaux, et emmenait dans ses voitures des femmes, des enfants, des armes, des munitions, les caisses et les archives.

Cependant, il fallait faire face à l'armée Vendéenne.

En outre de la petite armée de Chabot, forte d'environ 1500 hommes et revenue la veille au Mans, la ville pouvait disposer de 4 à 5.000 défenseurs. Il y avait dans cette armée confiée à Chabot, 150 volontaires de Valenciennes, un déta-

lérats ! » Dom Piolin. *L'Église du Mans pendant la Révolution*, t. II, p. 481, et manuscrit de Négrier la Crochardière.

(1) « Considérant que les braves défenseurs de la Patrie, stationnant dans l'étendue du département, ont besoin de toute la sollicitude d'administrateurs républicains pour maintenir l'ordre, rappeler l'obéissance à la loi et assurer la tranquillité ; considérant que les ennemis de la chose publique, les malveillants, calomnient les autorités constituées et leur imputent le projet d'abandonner leur poste. Ont arrêté et juré unanimement :

Art. 1<sup>er</sup>. — Qu'ils continueront plus que jamais de demeurer en permanence.

Art. 2<sup>e</sup>. — Que si l'armée brigantine ose tenter d'envahir le territoire de la Sarthe et que l'armée des républicains soit contrainte par une force majeure de se replier, les membres des différentes autorités constituées formeront l'arrière-garde. (Chardon, *Les Vendéens*, I, p. 208.)

chement de canonniers parisiens, 50 gendarmes de Paris, 500 gardes nationaux de La Flèche, Bellesme ou Le Mans (1), placés sous les ordres de Chaplain-Durocher ; 900 hommes du bataillon de Fresnay, 1 bataillon de Saint-Denis-d'Orques, 1 bataillon de jeunes gens de première réquisition et 200 hussards.

Beaucoup n'avaient jamais vu le feu et ne possédaient que des piques ou quelques mauvais fusils.

Le bataillon de Valenciennes fut placé au gué de Maulny et à la Croix-Georgette, sous le commandement de l'adjudant-général Lacroix ; le bataillon de Fresnay et les jeunes gens de première réquisition, en avant de Pontlieue, sur la route d'Arnage ; l'artillerie de la ville, à Pontlieue. Elle était sous les ordres du citoyen Desmarres, négociant, et ne comprenait que treize ou quatorze pièces de quatre et peu de munitions.

Le combat, commencé vers midi, dura trois heures environ.

Les réquisitionnaires, placés sur la route d'Arnage, gaspillèrent leurs cartouches et lâchèrent pied presque aussitôt. Ils furent reçus à coups de sabre par les hussards

(1) La garde nationale fut constituée au Mans en septembre 1789. Tous les citoyens devaient en faire partie.

Les quatre compagnies se distinguaient par la couleur du ruban :

1<sup>re</sup> compagnie, comte de Praslin (ruban rouge), avec les citoyens de Saint-Benoist, Saint-Gilles, Saint-Jean, Saint-Pavin.

2<sup>e</sup> compagnie, M. de Grandval (ruban rose), citoyens de Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Vincent, Saint-Ouen, Saint-Pavin-la-Cité.

3<sup>e</sup> compagnie, M. de la Borde (ruban bleu), citoyens de Gourdain, Le Pré, Saint-Hilaire, Saint-Germain, La Madeleine.

4<sup>e</sup> compagnie, M. d'Ermenonville (ruban bleu), citoyens de Saint-Nicolas, La Couture, Sainte-Croix.

Le 15 novembre, les compagnies des bas quartiers refusèrent de prêter le serment au Roi et abandonnèrent leurs officiers. La municipalité se retira escortée seulement de la 4<sup>e</sup> compagnie, la plus réactionnaire. Celle-ci fut assaillie d'une grêle de pierres et le calme ne fut rétabli que par les dragons de Chartres. Cf. Robert Triger, *L'Année 1789 au Mans*.

postés au pont, qui voulaient les obliger à rester au feu. Ne pouvant ni avancer, ni reculer, les réquisitionnaires se débarrassèrent de leurs sacs et de leurs armes pour mieux courir, et se précipitèrent, malgré le froid, dans la rivière gonflée par les pluies, leur terreur étant plus grande que la crainte de s'y noyer. Un seul homme, du reste, se noya.

Les troupes postées au gué de Maulny tinrent quelques instants et se replièrent sur Beaumont-le-Vicomte. La garde de l'Épau, composée de vétérans, se rendit à la première sommation des Vendéens. Après un combat assez vif à la Croix-Georgette, l'adjutant-général Lacroix dût se retirer sur la route d'Alençon.

A Pontlieue, seulement, il y eut une certaine résistance et l'artillerie seconda de son mieux les défenseurs du pont.

Le citoyen Leblanc, officier de canonniers, tira le premier coup de canon qui tua deux Vendéens et un cheval, mais l'artillerie Vendéenne, plus considérable et mieux servie, riposta rapidement. Les hussards abandonnèrent le pont et prirent la fuite à leur tour, au grand galop, tandis que l'infanterie, se voyant abandonnée à elle-même, jetait ses armes pour se sauver plus lestement.

L'armée Vendéenne se rua au pas de charge sur le pont et le citoyen Desmarres n'eut que le temps d'amener les avant-trains pour soustraire ses pièces à l'ennemi ; une d'elles pourtant, qu'on ne put retirer du retranchement, fut capturée par les Vendéens.

Un tisserand nommé Renvoizé, canonnier d'occasion, eut la présence d'esprit de mettre le feu au canon masqué du retranchement, en avant du pont. La mitraille arrêta un instant la cavalerie Vendéenne et permit aux républicains de gagner du terrain à la faveur du désordre produit (1).

(1) Sept à huit Vendéens furent blessés au pont de Pontlieue et un tué par le canon masqué. Les républicains perdirent sept à huit hom-

A trois heures trente, les troupes républicaines battaient en retraite, serrées de près par la cavalerie Vendéenne qui entra en ville sur leurs talons. Les Vendéens pénétrèrent par toutes les issues, et ils le firent avec une ardeur incroyable, malgré les dix lieues de marche qu'ils avaient faites dans la journée. La terreur qu'ils répandaient était si grande qu'un seul soldat poursuivit dans les bois de Funay près de trente fuyards, en tua cinq à coups de fusil, fit sept prisonniers qu'il ramena lui-même au bourg de Pontlieue et qu'il relâcha ensuite lorsqu'ils eurent payé leur rançon avec du vin. Beaucoup de Vendéens, du reste, ne dépassèrent pas Pontlieue. N'ayant trouvé jusque-là que de mauvais cidre qui n'avait fait que développer l'horrible dysenterie qui les minait, ils burent avec avidité le vin qu'ils purent se procurer ; d'autres mourant de faim, se précipitèrent chez un boulanger et y dévorèrent le pain brûlant que l'on sortait du four.

L'armée républicaine, avec Garnier de Saintes et Chabot, se retira moitié par la route d'Alençon, moitié par la route de Bonnétable, où les administrateurs l'avaient prudemment précédée avec les caisses et les archives.

L'armée Vendéenne, elle, défila jusqu'au soir dans les rues de la ville.

C'était une cohue indescriptible de 40 à 50.000 personnes sur lesquelles il y avait au plus 20.000 combattants. Ces combattants n'avaient aucun uniforme et les plus jeunes portaient de simples carmagnoles. Ils étaient 2 à 3.000 cavaliers, mais la cavalerie ne se distinguait pas de l'infanterie et quiconque pouvait se procurer un cheval devenait aussitôt cavalier. Une cocarde blanche, un Sacré-Cœur rouge, des

mes . . . . . Cosme, caouonnier, Jaillard qui ramassait des piques sur la chaussée de la Mission . . . . . le citoyen Richefeu fut blessé. On n'avait même pas pensé à placer les chevaux de frise, ni les planches à clous, ni les chausse-trappes . . . . . (Manuscrit de Négrier la Crochardière. Bibliothèque du Mans.)

chapelets, des médailles, étaient les seuls signes de ralliement. Les chefs portaient presque tous un grand chapeau à panache blanc. Des fleurs de lys et des Sacrés-Cœurs en or étaient brodés sur leurs vêtements ou leur coiffure. L'écharpe ou la ceinture blanche était la marque distinctive des officiers supérieurs.

Les Vendéens traînaient avec eux trente-deux pièces de bons canons de bronze, de quatre, de six, de huit et même de douze, et ils possédaient une cinquantaine de canonniers passant pour d'habiles pointeurs. Ils n'avaient qu'un seul drapeau blanc, avec trois fleurs de lys d'or, que madame de Lescure avait brodé dans des jours plus heureux.

Dans cet interminable défilé qui dura plus de trois heures, passaient des charriots chargés de bagages, des charrettes remplies de vivres ou de blé. Ces voitures étaient, en outre, encombrées de blessés (1) et de malades, véritables cadavres vivants, décimés par la misère, la gale, le typhus et surtout par la dysenterie.

On remarquait aussi une cinquantaine de carrosses remplis de vieilles dames nobles et de religieuses. Tous ces véhicules, les canons mêmes, étaient en majeure partie attelés de bœufs dont la marche lente retardait les mouvements (2).

Toute l'armée Vendéenne était habillée de ce que le hasard de la guerre avait pu lui fournir. Des femmes portaient des pelisses enlevées aux hussards de Westermann, quelques chefs portaient des dolmans pris au théâtre de La Flèche ; d'autres avaient des robes de procureur, voire

(1) Un chasseur républicain prisonnier, qui avait comparu à La Flèche devant le conseil et qui avait été relâché sur l'ordre de la Rochejaquelein, raconta que presque tous les officiers du conseil étaient estropiés, les soldats dénués de tout, accablés de fatigues et de maladies. [Chardon, tome I, p. 325].

(2) Louis Saillant. *Au pays du Maine*.

même des chapeaux et des jupons de femmes (1). Madame de Lescure, dont le mari est mort à Fougères le 5 novembre précédent, a pour manteau une couverture ; madame d'Armaillé s'est enveloppée, avec ses enfants, dans une vieille tenture de damas jaune. Voici madame de la Rochejaquelein, en voiture, avec le chevalier de Beauvollier ; elle est enveloppée dans une mauvaise couverture de laine, tandis que Beauvollier porte une robe de procureur et un chapeau de femme par dessus un bonnet de laine ; voici Duhoux avec son panache blanc et vert, voici Talmont avec son écharpe blanche, voici le grand et martial Marigny, que Kléber trouvera si beau au feu.

Voici enfin, revêtu de la redingote bleue qu'il n'a pas quittée pendant toute la guerre, une simple cocarde blanche à son chapeau, un mince jeune homme blond, à figure allongée, aux yeux vifs et à la physionomie douce. C'est Henri de la Rochejaquelein, Monsieur Henri, comme l'appelle toute l'armée dont il est l'idole, et c'est cet adolescent de vingt-un ans à peine qui se trouve le généralissime d'une armée pareille, exténuée, indisciplinée et engagée dans une entreprise qu'il n'a cessé de désapprouver (2). Il galope sur son cheval « Le Daim » le long de la chaussée de la Mission, ranimant les courages, consolant les infortunes et tentant de ramener un peu d'ordre dans cette triste colonne.

Cinq cents jeunes femmes, épouses des officiers, marchent à cheval à côté d'eux. Douze mille femmes, enfants, vieillards, domestiques, des centaines de prêtres et une foule d'autres non-valeurs au point de vue militaire, complètent cette immense colonne qui, au dire de l'enquête, mesurait plus de trois lieues de profondeur.

(1) E. Souvestre. *Scènes de la chouannerie*, p. 212. — *Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein*.

(2) Champion et Clouzot. *Histoire de la Rochejaquelein*. Documents inédits.

Une masse de pillards qui ne combattaient jamais, et des bandes de toutes sortes (1), recueillies au passage, escortaient et encombraient encore l'armée royaliste.

La nuit brumeuse et froide commençait à tomber; les Vendéens enfermèrent au couvent des Ursulines les 2 ou 300 prisonniers qu'ils avaient faits dans la déroute de Pontlieue (2), puis ils se répandirent dans tous les quartiers de la ville, à la recherche du gîte et du souper.

Affamés, épuisés de fatigues et de privations, presque tous vêtus de haillons, ils pénétrèrent dans les maisons des particuliers où il ne restait guère que des femmes et des enfants. Ils demandèrent des vivres, des bas, des souliers qu'on ne leur refusa pas. Ils s'entassèrent dans les édifices publics et dans les maisons, afin d'y goûter le repos dont tous, officiers, soldats, malades, blessés, femmes, enfants, avaient le plus pressant besoin.

La Rochejaquelein établit sa demeure à l'hôtel du *Cheval-Blanc*, près la Visitation, place des Halles. Madame de Bonchamps, dont le mari avait été tué à Cholet, le 17 octobre, s'y installa également. Madame de la Rochejaquelein fut logée, avec sa petite-fille, place de l'Eperon, chez madame Thoré qui avait elle-même sept petits-enfants. Madame de Lescure, également place de l'Eperon, dans cette vaste maison à portail et à pilastres de granit qui est aujourd'hui l'étude du notaire Nivert.

(1) Surtout des faux saulniers. La Bretagne, pays de franchise, n'était pas soumise à l'impôt de la gabelle; le sel s'y vendait au plus 1 sol la livre. Tout à côté, le paysan du Bas-Maine devait le payer 13 sols. Par suite, la population n'employait que du faux sel (acheté en fraude) et les faux saulniers trouvaient partout assistance. Beaucoup prirent part à l'insurrection.

(2) Les Vendéens trouvèrent à la porte des Ursulines la sentinelle que les bleus n'avaient pas songé à relever et qui était restée à son poste. Ils la sommèrent de crier: « Vive le Roi! » Comme elle refusait, elle fut tuée. Ce fut le seul meurtre que les Vendéens commirent au Mans en dehors du combat.

D'Autichamp logea chez monsieur Delafosse-Desportes (1). Talmont, Stofflet et une quarantaine de chefs et soldats furent reçus à l'hôtel de Courthardy appartenant à madame Gauvain du Rancher et situé rue Courthardy. D'autres s'installèrent à la *Biche*, au *Dauphin*, à la *Boule-d'Or* et dans d'autres hôtelleries ou maisons de la cité; d'autres tout simplement dans les voitures et sur les places.

La place des Halles offrait le plus curieux spectacle; elle était encombrée de voitures, de canons, de caissons, de grils à boulets. Elle était transformée en quartier général, en parc d'artillerie, en camp et en dortoir.

La première nuit se passa à manger, à boire et surtout à dormir. Toutefois, un Vendéen qui errait à cheval dans la cité, reconnut rue de Gourdain, alors rue Çà-Ira, la maison du maire à un drapeau qu'on avait négligé d'enlever; il appela un passant et lui fit enfoncer la porte avec un merlin. Comme il était trop tard pour y pénétrer, le pillage fut remis au lendemain.

Le lendemain matin, les Vendéens accoururent à la maison du maire, puis à celle de l'évêque constitutionnel, Prudhomme de la Boussinière (2), qui habitait dans le voisinage, à l'extrémité de la rue de Gourdain.

(1) Delafosse-Desportes obtint ainsi du général d'Autichamp la liberté de plusieurs républicains, de même que Mesdames Gauvain du Rancher obtinrent la grâce des 200 prisonniers qui avaient été faits dans la bataille.

(2) C'était le fils aîné de René Prudhomme, seigneur de la Boussinière, de Brains et des Touches. Son hôtel, qui existe encore aujourd'hui, est une grande maison à deux étages construite vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les clefs des ouvertures sont ornées de motifs sculptés accusant parfaitement le style Louis XV.

René Prudhomme de la Boussinière avait eu trois fils :

1<sup>o</sup> Jacques-Guillaume, curé du Crucifix;

2<sup>o</sup> René-François, président du siège de l'élection du Mans;

3<sup>o</sup> Pierre-Jacques, prieur à l'abbaye de la Couture.

Jacques-Guillaume naquit le 16 décembre 1728 à Saint-Christophe-en-Champagne. Le 2 décembre 1758 il prit possession d'une des cures

Chez le maire, toutes les provisions, oignons, pommes de terre, sel . . . . , furent jetées à la rue. De pauvres femmes qui habitaient le quartier en profitèrent, ramassèrent les provisions du maire absent ou les reçurent des Vendéens. Potier la Morandière s'en vengera quelques jours plus tard en accusant ces femmes d'avoir contribué au pillage de sa maison (1).

Dans la maison de l'évêque, on pilla l'argenterie, les meubles, la literie ; on s'empara des vêtements épiscopaux qui furent retrouvés plus tard chez un nommé Le Motteux où les Vendéens les portèrent eux-mêmes. On trouva surtout une cave bien garnie (2), et c'était pour les Vendéens

du Crucifix. Ayant prêté le serment, il fut nommé évêque du Mans par les électeurs du département le 17 février 1791, en remplacement de M<sup>sr</sup> de Gonssans. Il fut installé à l'évêché le 10 avril suivant et y resta jusqu'en 1802. Sur l'invitation de Pie VII, il résilia en faveur de M<sup>sr</sup> de Pidoll et se retira dans sa terre des Touches, commune de Brains, où il a été inhumé (cimetière de Brains). Il mourut dans sa maison du Mans, en 1812, le 9 février, dans sa 84<sup>e</sup> année.

(1) Tout le dossier, très curieux, de ces poursuites se trouve aux archives départementales du Mans, liasse 285, et contient les accusations relevées contre les filles Poirier, Bardet, Pinçon, marchande à la toilette Grande-Rue, etc. On y voit une lettre du maire Potier au citoyen juge Vallet, datée du 1<sup>er</sup> nivôse. « Citoyen, je t'envoie un paquet d'effets trouvés chez la fille Bardet, arrêtée hier au soir et détenue à l'évêché, dans lequel j'ai reconnu une brosse à dents qu'elle a pris sur ma cheminée. Tu voudras bien suivre cette affaire et faire en sorte de savoir où sont mes rideaux de coton bleu à carreaux blancs avec ma tapisserie jaune et de siamoise rouge, avec des flambeaux argentés » . . . . « Je crois, dit-il dans une autre lettre, que la fille Bardet doit être poursuivie extraordinairement . . . . » La fille Bardet fut cependant remise en liberté, le juge ne l'ayant trouvée suspecte que de . . . . libertinage.

(2) Lorsque les royalistes revinrent au Mans pour la deuxième fois le 15 octobre 1799, ils ne manquèrent pas de retourner voir l'évêque constitutionnel dont ils avaient su apprécier le bon vin. M. de la Boussinière crut sa dernière heure arrivée. Les Vendéens se bornèrent cette fois à vider encore sa cave et à se promener magistralement par la ville affublés des costumes des autorités. (Lepelletier, vol. II, p. 482.)

un butin inespéré. Oubliant leurs fatigues et leurs privations, ils emportèrent du vin au carrefour de la Galère et firent ripaille avec quelques femmes des bas quartiers qui s'étaient jointes à eux.

Pendant que les uns s'attaquaient aux caves et aux provisions de bouche, d'autres se portaient aux différentes administrations : le département, la municipalité, la bibliothèque . . . . . etc. Ils lacéraient les papiers, forçaient les meubles, déchiraient les rideaux et faisaient sauter par les fenêtres les bustes qu'ils trouvaient.

Au greffe du tribunal civil, une enfant, fille ou nièce du concierge, leur ayant fait remarquer que les actes qu'ils déchiraient étaient ceux de l'Etat-Civil, ils cessèrent le pillage. Les piques furent brisées ; la guillotine fut recherchée dès la première heure et mise en pièces.

Les chefs, plumet et cocarde blanche en tête, chapeau à la Henri IV, ceinture blanche autour du corps, vêtus de carmagnoles et pantalons couleur chamois, se répandirent également dans la ville pour en observer les issues et y établir des postes.

Ils visitèrent les écuries des particuliers et s'emparèrent des chevaux. Ils n'oublièrent pas ceux de la poste, des messageries et même du commandant de la gendarmerie, le citoyen Boulay, malade chez lui rue de Sarthe, dont ils emportèrent l'équipement et les armes.

Ils arrêtèrent les courriers, prirent connaissance des lettres et des dépêches et les apportèrent à l'hôtel de *la Biche* où un conseil se tint dans la matinée.

La cathédrale, pendant ce temps, avait rouvert ses portes au culte, et les sons de l'orgue retentissaient sous ses voûtes. On y entonna des *Te Deum* et les catholiques firent dire des messes par les nombreux prêtres réfractaires qui suivaient l'armée royaliste. On rechercha le Christ des

Rameaux (1) que l'on expose toujours à cette fête de l'année ; on chercha bien aussi les intrus, entre autres celui de Saint-Vincent, mais ils s'étaient prudemment dérobés.

Il est à peu près avéré, qu'en dehors du combat, les Vendéens ne commirent aucun meurtre au Mans, où il ne restait du reste que des femmes et des enfants, l'armée républicaine et les administrateurs s'étant retirés. Cela résulte des témoignages officiels mêmes, et ce qui tend à le prouver c'est que le jeudi matin, 12 décembre, ils mirent en liberté, sur les instances de madame Gauvain du Rancher, les deux cents prisonniers républicains qu'ils avaient faits à Pontlieue et enfermés le soir même aux Ursulines. Malheureusement, cette foule d'au moins 40.000 individus, loqueteux, affamés et malades, devait jeter une perturbation extraordinaire dans une ville comme celle du Mans, qui comptait seulement 18.000 habitants et fort peu de vivres. Les malades et les blessés Vendéens encombraient l'hôpital (2) ainsi que de nombreuses maisons. Le pain se payait à l'époque douze sous la livre (3) et la misère était d'autant plus redoutable que toutes les provisions avaient été épuisées. Cet immense surcroît de population, au milieu de la disette générale, devait susciter bien des colères contre les envahisseurs !

Presque tous les Vendéens, épuisés, ne songèrent qu'à se gorger de nourriture et aucune mesure de précaution ne fut prise, soit pour défendre la ville, soit pour assurer la

(1) Ce Christ était en grande vénération, et la procession des Rameaux au Mans offrait le caractère d'une sorte de *mystère* d'origine très ancienne. Cf. Robert Triger, *La procession des Rameaux au Mans*. Le crucifix détruit en 1793 a été remplacé, dès 1801, par le grand christ actuel, toujours vénéré.

(2) Les Vendéens, n'ayant pas d'hôpitaux, encombraient de leurs malades ou blessés les hôpitaux des villes où ils passaient. Ils n'avaient que trois chirurgiens, dépourvus de remèdes, et ceux-ci aimaient mieux se battre que faire leur métier.

(3) Mémoires du chanoine Nepveu de la Manouillère.

retraite, bien que l'armée de Kléber arrivât à grands pas. La discipline, d'ailleurs, était devenue impossible, et chacun, dit Lepelletier, était livré à sa volonté et à ses instincts pervers.

Le mercredi 11 décembre, quelques attaques partielles furent repoussées et l'armée put se reposer.

L'après-midi, les officiers tinrent un second conseil, plus important, à l'hôtel de *la Biche* (1), place des Halles, sous la présidence du fabuleux évêque d'Agra (2). Ils y rendirent compte de leurs visites aux différentes arrivées de la ville et furent tous d'accord pour déclarer l'impossibilité d'y tenir et la nécessité de songer à l'évacuer.

Malheureusement, ils n'étaient plus d'accord sur la route à suivre. Les uns, le parti de Talmont, voulaient marcher sur Paris, d'autres parlaient d'abandonner femmes et enfants et de se jeter sur la Normandie. « Monsieur Henri, » lui, ne veut pas entendre parler d'une mesure aussi cruelle et il revient sans cesse à l'idée qui depuis longtemps hante son esprit : faire repasser la Loire et ramener enfin en Vendée les pauvres fugitifs qui depuis six semaines errent entre Granville et Angers. Il propose de reprendre la route de Laval. Mais, l'exécution de tout plan est difficile, impossible même, la démoralisation est trop complète.

La misère et la maladie ont affaibli les corps, et l'état

(1) L'hôtel de *la Biche* a été immortalisé par Scarron qui en fit le théâtre des premières scènes de son *Roman Comique*. Il se trouvait place des Halles, sur l'emplacement même de la Bourse de Commerce.

(2) Ancien curé constitutionnel rétracté dont le prétendu siège épiscopal n'existait même pas. (Lepelletier, tome II, p. 264.) C'était l'abbé Guyot de Folleville, fils d'un commissaire de marine à Saint-Malo. Avant la Révolution il exerçait les fonctions sacerdotales à Dol. Il prêta serment, se rétracta et se réfugia chez des religieuses de Poitiers qui le cachèrent comme un martyr. Il leur fit croire qu'il avait été nommé évêque d'Agra, in partibus infidelium, par la Cour de Rome. Il était entouré d'honneurs et de respect, mais fut toujours incapable de remplir le rôle important qu'il s'était donné. (Crétineau-Joly, p. 141.)

physique a amené une sorte de prostration des esprits. Tous voient bien que la fin approche, beaucoup désirent la mort ou du moins l'attendent avec résignation.

L'indiscipline, augmentée par l'affolement et la misère, envahit toute l'armée : officiers et soldats ne savent plus obéir. L'avant-veille, à La Flèche, la Rochejaquelein était sorti, presque seul, pour défendre la ville, attaquée par l'avant-garde républicaine, et il n'avait pu s'empêcher de dire aux officiers, au retour de cette sortie : « Messieurs, vous me contredisez au conseil et vous m'abandonnez au coup de canon ! » (1).

Bref, le conseil se prolongea bruyamment et fort avant dans la nuit. La discussion fut entendue par les sentinelles, qui en instruisirent ceux du dehors ; bientôt, les deux partis s'agitèrent, se querellèrent, sur les places, dans les carrefours et jusque dans les maisons particulières. Les chefs, informés, durent intervenir, menacer et même sabrer pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

Le conseil se termina sans qu'aucune décision n'ait été prise ; les officiers se bornèrent à donner des ordres pour que les chevaux soient tenus sellés, et pour que chacun fut prêt à partir au premier coup de trompette.

Cette nuit du 11 au 12 décembre s'acheva ensuite dans le calme, tout comme la précédente. La troupe était gorgée, elle ne pensait plus qu'au repos.

Le jeudi matin, vers les onze heures, les hussards composant l'avant-garde de Westermann parurent sur les hauteurs qui avoisinent Pontlieue. Les Vendéens crièrent : Aux armes ! et ce cri se répéta, sans grand écho, d'un bout de la ville à l'autre. Les chefs eurent toutes les peines du monde à mettre en mouvement une partie de leurs troupes. Celles-ci, plongées dans le sommeil ou dans l'ivresse, ne

(1) Marquise de la Rochejaquelein. *Mémoires*.

voulaient plus quitter le seul endroit où elles avaient trouvé un peu de bien-être, un peu de repos.

Marigny, dit-on, avait reçu l'ordre, le matin même du 12 décembre, de conduire toute l'artillerie à Laval ; il ne le put, ses canonniers refusant de marcher. Enfin, après bien des efforts, les plus hardis réveillant le courage des autres, quelques Vendéens répondirent à l'appel de leurs chefs.

Des paysans, le fusil et le chapeau sous chacun un bras, le chapelet aux mains, des sabots aux pieds, se traînaient péniblement, bien contrariés de cet événement imprévu. Plusieurs faisaient des reproches à leurs chefs de les avoir induits en erreur en les amenant au Mans dont la position et le grand nombre d'issues rendaient leur perte inévitable.

La Rochejaquelein prend à la hâte quelques précautions pour défendre la ville, et, suivi de l'intrépide Forestier (1) qui n'a que dix-sept ans, il s'avance en rase campagne pour tenir tête à Westermann. Il est suivi des Angevins de Martin la Pommeraie, des Bretons de Georges Cadoudal et Mercier, soit à peu près 3.000 hommes, qu'il embusque dans les sapinières en avant de Pontlieue.

Pendant que les Vendéens goûtaient, au Mans, un repos dont ils avaient depuis longtemps perdu le souvenir, les armées républicaines n'avaient pas perdu leur temps.

L'ardent et impétueux Westermann avait atteint La Flèche après le départ de l'armée Vendéenne. Le 20 frimaire, vers sept heures du matin, il arrive en vue du pont coupé et fait passer le Loir à la nage à ses cavaliers. Sabrant les trainards, il se lance à la poursuite de l'armée royaliste. A Clermont-Créans, deux Vendéennes livrées à ses soldats sont fusillées dans leur lit. A Foulletourte, il continue sa chasse sanglante sur les femmes, les blessés, les trainards,

(1) Fils d'un cordonnier de la Pommeraie-sur-Loire.

et le 22 frimaire il pourra écrire à Philippeaux (1) : « Je sabrais jusqu'à Clermont, j'ai sabré à Foulletourte, à Guécélard, à Arnage. » Tout le long de cette route, il ramasse des canons, des caissons, des voitures que les Vendéens ont dû abandonner, faute de chevaux.

Le 21 frimaire au matin (11 décembre), les généraux Tilly et Marceau étaient arrivés, eux aussi, à La Flèche et ils se décidaient à marcher sur Le Mans après s'être concertés avec Kléber qui s'était rapproché des bords du Loir. Tous avaient grande hâte de sortir de La Flèche, tant la puanteur des cadavres était horrible.

Les forces républicaines présentaient un effectif de 15 à 17.000 hommes. Elles comprenaient :

1° Les hussards de Westermann, qui constituaient l'avant-garde ;

2° La division Muller, à trois brigades confiées à Amey, Legros, Charpentier, et formant un total de 5.000 hommes environ ;

3° La division Tilly ou des côtes de Cherbourg, de deux brigades, Vidal et d'Arlancourt, formant un total d'environ 3.000 hommes. L'avant-garde de cette division était sous les ordres de Vachot ;

4° La division Kléber, de deux brigades confiées à Canuel et Scherb. L'avant-garde en était confiée à Delaage. La réserve était placée sous les ordres de Klingler ;

(1) Philippeaux, avocat au Mans, était originaire de la Seine-Inférieure. Il fut un des dix députés de la Sarthe à la Convention nationale (avec Sieyès, Condorcet, Levasseur, etc). Il s'était fait connaître par des écrits en faveur des réformes sociales et surtout comme rédacteur au journal *Le Défenseur de la vérité ou l'ami du genre humain*. Deux journaux se partageaient alors la faveur de public manceau : *Le Courrier patriote*, rédigé par Sallet et Boyer oratorien défrôqué, membres actifs de la Société populaire et *Le Défenseur de la Vérité*, rédigé par Philippeaux de 1789 à 1793. Philippeaux était très écouté à la Société populaire du Mans et il avait été élu juge au Tribunal supérieur. Saillant. *Au pays du Maine*. P. Mautouchet, *Le conventionnel Philippeaux*.

5° Enfin la division des côtes de Brest, commandée par Rossignol, puis par Marceau lorsque Rossignol eut été destitué (1).

En apprenant l'entrée des Vendéens au Mans, Westermann avait éclaté en imprécations :

« L'ennemi est au Mans ! On dirait réellement que cette  
« guerre est un jeu, et les processions que nous faisons  
« sont d'un ridicule sans exemple ! Il est temps que l'on  
« s'occupe sérieusement à finir et à forcer la marche. Ma

(1) Marceau commanda du 14 frimaire au 5 nivôse. D'après M. Maze il n'aurait pris le commandement que le 19. Rossignol était un garçon orfèvre, vainqueur de la Bastille, émeutier, tapageur, ami du comédien Ronsin, subitement arrivé aux honneurs grâce à sa hardiesse et son exaltation démagogique. Voici le jugement qu'il portait sur ses deux illustres subordonnés qu'il rendait souvent responsables de ses propres fautes.

Marceau, disait-il, petit intrigant de la clique, ami de Pétion, inquiète les patriotes.

Kléber, soldat, sert la République comme il servirait un despote. [Rapport de Bouchotte au Comité de Salut Public. 26 nivôse an II (15 janvier 1794). Ministère de la Guerre. Armée de l'Ouest.]

Après sa défaite d'Antrain, réellement incapable, ce singulier général en chef avait lui-même offert sa démission : « J'ai juré la République ou la mort, je tiendrai mon serment. Je vous déclare que je ne suis pas foutu pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, je saurai remplir mon devoir ». Prieur lui répondit : « Rossignol, tu es le fils aîné du Comité de Salut Public, tu répondras à son attente. Point de démission, la responsabilité ne tombera pas sur toi mais sur ceux qui t'entourent. (Savary. *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République*, tome II, p. 376, note.)

Le 8 frimaire, à la nouvelle de la marche des Vendéens sur le Maine, Prieur, pourtant, s'emporta violemment en raison des retards continuels de l'armée. Rossignol rejeta les fautes sur Marceau qui comparut devant Prieur. « Au surplus, continua Prieur, c'est moins ta faute que celle de Kléber qui t'a conseillé. Dès demain nous établirons un tribunal pour le faire guillotiner ». (Savary, tome II, p. 406.)

A cette menace, Kléber courut chez Prieur et tout s'arrangea. Une heure après cette scène, du reste, en pleine nuit, l'armée se mit en mouvement et le lendemain au soir, 14 frimaire (4 décembre), elle arrivait en vue d'Angers.

« petite avant-garde est dégoûtée et désolée. Ceux qui sont  
« derrière gardent tout, tandis que l'avant-garde n'a rien.  
« Le soldat me fait sentir un grand dégoût à se battre cha-  
« que jour, tandis que nos armées restent à six ou dix lieues  
« derrière. Je ne sais plus à qui écrire ; les uns me disent  
« que c'est Marceau qui commande, les autres disent que  
« Rossignol est parti, d'autres disent que non. Voilà plu-  
« sieurs lettres que j'écris sans recevoir de réponse . . . . .  
« Je vous envoie encore une lettre de Muller qui caractérise  
« sa prudente poltronnerie, il est impossible que je puisse  
« marcher et opérer le bien avec un pareil homme. »  
[Arnage, 21 frimaire. Arch. nat. 276, plaq. 2314, pièce 43.]

L'impétueux Westermann avait raison et il suffit de lire l'ouvrage du citoyen Lequinio, représentant du peuple, *Sur les causes qui ont entretenu la guerre de Vendée*, et les violents pamphlets de Philippeaux sur cette même guerre, pour être complètement fixé sur la compétence et la moralité de la plupart des généraux chargés de réprimer l'insurrection (1).

(1) En outre des nombreuses accusations du citoyen Lequinio, on peut y lire le rapport du gendarme national Faurès de la commune de Xantes, contre les généraux et soldats qui, loin de se battre, sont constamment battus, et au lieu d'opérer en une seule colonne, se sont formés en douze colonnes pour pouvoir piller, violer et saccager plus à leur aise. (Bibliothèque municipale du Mans.)

Qu'a fait Ronsin ? disait Philippeaux ; « beaucoup intrigué, beaucoup volé, beaucoup menti ! » A Coron, il l'accuse de s'être tenu caché dans une étable comme un lâche coquin, à deux lieues du champ de bataille. (Thiers, vol. V, p. 299.)

La société républicaine du Mans résumait ainsi ces divers reproches : « Brisez tous ces généraux, reptiles d'antichambres, tyrans dans l'ivresse, et qui, à la tête de nos armées, n'affichent lorsqu'ils viennent combattre pour l'égalité qu'un luxe, qu'une arrogance, une ivrognerie et une poltronnerie révoltantes. [26 pluviôse an II. Archives Nationales. AA 42 (pièce non classée).]

Le Comité de Salut Public se vit obligé de destituer de 1792 à 1793, 509 officiers généraux comprenant : 110 généraux de division, 263 généraux de brigade, 136 adjudants-généraux, (chefs d'état-major.)

Quoiqu'il en soit, le rendez-vous de toutes les forces républicaines avait été fixé sur les hauteurs de Foulletourte, et la cavalerie avait été chargée de protéger cette concentration tout en ne perdant pas le contact avec les royalistes dont elle devait surveiller et inquiéter la marche.

L'adjudant-général Decaen, chargé de renseigner l'état-major républicain sur les mouvements des brigands, avait reçu dans la soirée du 9 décembre, à Durtal, l'ordre de partir le lendemain matin avec sa cavalerie pour aller couvrir les routes du Mans à Tours et à Vendôme par Saint-Calais, harceler l'ennemi, le devancer et faire occuper les ponts.

Il s'était mis en marche le 10 au matin et s'était avancé au-delà de Foulletourte, jusqu'à La Suze. Le 11 décembre, il part dès le point du jour et vient s'établir à Foulletourte où il trouve Westermann, attendant avec impatience la division Muller, qui lui propose de se joindre à lui pour brusquer l'attaque du Mans. Croyant préférable, quant à lui, d'attendre Muller, Decaen se retranche derrière les ordres qu'il a reçus et se porte sur Parigné-l'Évêque, à deux lieues au sud-est du Mans. De là, il s'empresse de détacher le capitaine Marulaz (1), dont il faisait le plus grand cas, pour surveiller avec ses hussards et cinquante chasseurs les routes de Tours et de Vendôme au Mans. Ensuite, il rend compte au général en chef par l'intermédiaire de Westermann.

Le 21 frimaire (11 décembre), à onze heures du soir, ce dernier lui répond d'Arnage par la lettre suivante :

« Je suis fort aise, mon cher, que vous soyez arrivé à  
« Parigné ; l'ennemi est encore au Mans. J'étais déjà en  
« prise avec lui. Il était venu au-devant de moi, mais il  
« s'était retiré aussitôt en ville. J'envoys votre lettre à Mar-  
« ceau qui commande en chef. L'ennemi doit se porter sur

(1) Deviendra général et baron de l'Empire. Son nom est gravé sur l'arc de triomphe de la place de l'Etoile.

« Vendôme (1), selon le rapport qui m'a été fait ; approchez-  
« le tant que vous pourrez pour l'inquiéter et l'empêcher de  
« fourrager. Je suis encore tout seul ici, Muller est resté à  
« Foulletourte.

« Procurez-vous des vivres par réquisition ou comme  
« vous pourrez, car je ne peux pas vous en envoyer.

« Si vous avez besoin de fonds pour espionnage, je vous  
« en enverrai. Instruisez-moi souvent de vos opérations,  
« surtout montrez-vous souvent à l'ennemi sans livrer de  
« combat, à moins que vous n'ayez de l'avantage.

« WESTERMANN. »

Les armées de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest s'étaient réunies sans que les Vendéens en eussent connaissance, et la première division (Muller) s'avançait, comme on le voit, par la route de La Flèche. Les Vendéens, pendant ce temps, ne faisaient toujours rien pour conjurer le péril.

Ils en étaient venus à cette extrémité de la souffrance qui rend insouciant sur le péril du lendemain et se borne à goûter le repos du présent. Leurs chefs ne parvenaient pas à s'entendre sur la route à suivre, et les clameurs de la foule, qui tenait plus au repos qu'à la vie, étaient plus fortes que leurs volontés.

Nous avons laissé la Rochejaquelein au-delà de Pontlieue, s'avançant au-devant de l'ennemi, avec 2 ou 3.000 combattants, tandis que la plupart de ses soldats, hébétés par l'ivresse, ne se sentant plus le courage de reprendre les armes, restaient dans les maisons, n'ayant même plus l'instinct de leur propre conservation.

Utilisant les retranchements et redoutes élevés par les Bleus sur la route d'Arnage, ainsi que les sapinières qui

(1) On voit que Westermann était mal renseigné sur les intentions des Vendéens ; il est vrai que les Vendéens, eux-mêmes, n'étaient pas d'accord sur la direction à suivre.

couvrent les pentes du Tertre-Rouge, la Rochejaquelein embusque ses quelques troupes d'élite. Westermann, impatient d'attaquer, s'avance à la faveur des bois, entre les routes d'Arnage et de Tours, et bientôt la lutte s'engage, ardente, entre ces deux routes, vers une heure de l'après-midi.

La division de Muller, partie de fort bonne heure de Foulletourte, soutient Westermann, mais commandée, comme dit Grille, par des généraux mous, lâches et ivrognes, elle se débande à la première décharge. Elle est prise en flanc, et bientôt rejetée sur Foulletourte et Ecommoy, à l'exception de quelques bataillons de la Haute-Saône qui avaient appartenu à l'armée de Mayence et qui tiennent bon sous le commandement du général Charpentier.

Harcelés par les Vendéens, des débris de cette division se dispersèrent à travers les routes du Lude, du Grand-Lucé et de Saint-Calais. Comme cette dernière était encombrée déjà de voitures, de charriots et de bestiaux, on crut que les Vendéens avaient remporté la victoire, et Decaen qui commandait un détachement de cavaliers républicains à Parigné-l'Évêque, envoya l'ordre aux municipalités de Saint-Mars-la-Brière, Saint-Denis-du-Tertre et Ardenay, de couper tous les ponts, notamment celui qui venait d'être construit sur le Narais pour ouvrir passage à la route d'Orléans. Les agents des communes refusèrent, d'ailleurs, d'exécuter cet ordre.

Quant à Muller, malgré l'invitation de Kléber de prendre des mesures pour rallier ses troupes, il continua sa route pour, dit-il, prendre position. La position, il la reprit à Foulletourte, à quatre lieues en arrière, où les représentants étaient restés. Il n'en conserva pas moins son commandement et en fut quitte pour les injures que lui adressa Prieur (1).

(1) Prieur avait été présent à l'action, stimulant, soutenant et gourmandant tour à tour. Tout d'abord, Muller reçut les injures spé-

Kléber, qui, de La Flèche, venait d'arriver aux Perrais (1), essaya, mais en vain, de rallier les fuyards.

Il tombait une pluie fine et pénétrante ; les Vendécens se croyant victorieux, jugèrent inutile de pousser plus avant. Ils reprirent en partie le chemin de Pontlieue pour se mettre à l'abri et se reposer d'une journée qu'ils croyaient terminée. Les plus ardents poursuivirent les fuyards jusque vers Arnage, mais là, à leur grande stupéfaction, ils se trouvèrent en face d'autres troupes qui marchaient en fort bon ordre sur Le Mans.

C'était la colonne de Cherbourg partie de Fouletourte à huit heures du matin, et qui avait reçu de Marceau l'ordre de soutenir l'attaque de Westermann, tandis que les soldats de Muller, débandés, s'enfuyaient à travers champs vers Ruaudin et Parigné-l'Évêque.

Tilly l'avait formée en deux colonnes d'attaque. Deux intrépides régiments de ligne, ceux d'Aunis et d'Armagnac qui portaient encore leur uniforme de la monarchie, habits blancs à revers de couleurs, arrêtent les royalistes épars par une décharge à quarante pas et s'élancent sur eux au pas de charge.

Déconcertés par la fière attitude de ces ennemis nouveaux, décimés par la fusillade, les Vendécens, dont la gauche est entièrement enfoncée, se replient à leur tour ; ceux qui ne sont pas sabrés par les cavaliers de Westermann, leur coupant la retraite, vont chercher un abri dans les redoutes échelonnées le long de la route de Pontlieue. Il est alors trois heures de l'après-midi.

ciales auxquelles il avait droit. Mais plus tard, la victoire causa une telle joie à Prieur, qu'elle changea complètement le cours de ses idées. L'armée fut couverte d'éloges et pas un chef ne fut dénoncé ni destitué.

(1) En Parigné-le-Pôlin.

Decaen écrit dans ses mémoires :

« Les rapports que je reçus des commandants de détachements que j'avais envoyés sur ma droite n'annoncèrent rien d'important ni pendant la nuit ni pendant la matinée du 12. Les patrouilles n'avaient vu l'ennemi qu'à bien peu de distance du Mans. Vers les deux heures de l'après-midi, une vive canonnade se fit entendre. L'armée était enfin aux prises avec les rebelles. Pendant un moment j'eus de l'inquiétude, car les coups de canon ne se tiraient plus sur le même point qu'au commencement de l'affaire et leur détonation indiquait que de notre côté on s'était éloigné de la ville. J'envoyai aux nouvelles, mais bientôt une canonnade plus vive fit présumer que nous avions repris l'offensive et qu'on repoussait l'ennemi.

« Effectivement, on vint m'annoncer que nos troupes étaient arrivées devant Pontlieue et qu'on s'y battait avec acharnement pour emporter des retranchements. »

Il ne faut pas croire cependant que les Vendéens repoussés rentrèrent au Mans tout d'une haleine. La Rochejaquelein et Stofflet (1) parviennent à arrêter les fuyards, les pierrots, comme les bleus les appellent par dérision. Ils les disposent en tirailleurs sur les hauteurs plantées de sapinières et les égailent (2) derrière les haies et les fossés. Plusieurs fois avec Allard et Forestier, la Rochejaquelein s'élance au milieu

(1) Né le 3 février 1753, à Barthélemon près de Lunéville, il servit quinze ans comme simple soldat dans le corps de la gendarmerie du roi Stanislas et devint garde-chasse du comte de Colbert Maulevrier, officier supérieur de cette arme. Major-général de l'armée catholique et royale 1793, il fut pris et fusillé à Angers en 1796.

(2) Toute la tactique des royalistes, qui convenait du reste merveilleusement dans nos régions de l'Ouest, consistait à s'égailer, terme du Bocage qu'à force d'exploits ils ont consacré dans la langue. Dissimulés derrière les haies, ils frappaient juste et au moindre désordre se jetaient sur l'ennemi.

des ennemis, mais bientôt ses soldats ne le suivent plus. Les paysans, de plus en plus découragés, reculent sur Pontlieue, ne se retournant même plus pour tirer un coup de fusil.

En ce moment, le chef Vendéen tomba en faisant sauter un fossé à son cheval dont la selle avait tourné. Il se releva, la rage et le désespoir au cœur, et comme l'attaque devenait de plus en plus menaçante, comme rien n'avait été décidé pour la défense de la ville, ni pour la retraite de l'armée, il se décida à rentrer au Mans au galop, dans l'espoir d'y remplacer son cheval et de ramener au pont de nouveaux défenseurs.

Au Mans, la Rochejaquelein ne trouva ni officiers, ni cheval de rechange, ni même ses domestiques dispersés en ville, où personne n'attendait l'ennemi sitôt. Ce n'était que désordre et confusion partout.

Il revint alors à Pontlieue et vit l'armée républicaine qui s'approchait du pont. Il y fit placer deux pièces de canon et la lutte reprit avec une nouvelle vigueur (1).

Deux fois la division Tilly chargea les redoutes en avant du pont, deux fois elle fut repoussée jusque dans les sapins par les décharges de l'artillerie Vendéenne, très bien servie, et qui, suivant les mémoires du Vendéen d'Andrezé, mitraillait l'ennemi à 200 pas. Force resta enfin aux soldats républicains ; soutenus par la cavalerie, ils enlevèrent quatre retranchements paraissant inexpugnables et, qu'au dire des contemporains, quinze hommes seuls eussent suffi à défendre.

Le combat, néanmoins, se poursuit sur le pont. On s'acharne, on se prend corps à corps, on s'assassine. L'adju-

(1) D'après Champion et Clouzot, la Rochejaquelein serait retourné une deuxième fois en ville après avoir fait placer les deux pièces de canon, afin de rallier de nouveaux combattants, et c'est à son retour qu'il aurait constaté que les Bleus l'attaquaient en flanc après avoir franchi l'Huisne à gué.

dant-général Vachot qui commande l'avant-garde de la division Tilly est au premier rang. Démonté dès le début de l'action, il combat à pied à la tête des intrépides grenadiers d'Armagnac, auprès du lieutenant-colonel Vidal qu'il a sous ses ordres et qui commande le 9<sup>e</sup> régiment de hussards.

Après un suprême effort, les Vendéens, attaqués en flanc et à revers par des Bleus qui ont réussi à passer l'Huisne à gué (1), doivent rétrograder définitivement et abandonner Pontlieue.

A la nuit tombante, vers quatre heures trente du soir, ils reprenaient le chemin du Mans, serrés de près par les troupes républicaines que le prince de Talmont (2) chargeait désespérément.

Il faisait presque nuit et les républicains ne jugèrent pas prudent de s'engager dans les rues de la ville. Ils commençaient à connaître les Vendéens, savaient combien ils étaient redoutables ailleurs qu'en rase campagne, et ils ne se souciaient guère de pénétrer à leur suite, de nuit, dans une ville inconnue.

Le représentant Bourbotte qui, d'habitude, n'y regardait pas de si près, conseille la prudence. Il fait remettre à Westermann, par Marceau, un billet dans lequel il lui reproche d'avoir compromis l'armée par son imprudente audace et lui prescrit de s'en tenir à son rôle d'éclaireur et de ne plus engager d'action sous peine de la vie.

Marceau, arrêté entre Pontlieue et la Mission, lui ordonne

(1) Sans doute au gué de Préau.

(2) Philippe de Talmont, seigneur de Laval, était le second fils du duc de la Tremoille. Sa vie, jusqu'à l'âge de 27 ans, fut une vie de plaisirs. A la chute du trône il se mit à la tête de la confédération poitevine destinée à soulever les départements de l'Ouest. Il devint général de la cavalerie Vendéenne. Il fut arrêté à Laval, traduit devant une commission militaire à Vitré et exécuté à l'âge de 28 ans, devant la porte du château de Laval qui, pendant neuf siècles, avait été la demeure de sa famille.

en conséquence de prendre position pour attaquer le lendemain seulement.

Westermann se récrie et, malgré les menaces de Bourbotte, presse le jeune général d'agir de suite, ajoutant que la meilleure position était au Mans, qu'il fallait profiter de la fortune et marcher de l'avant. « Tu joues gros jeu, bonhomme, — lui dit Marceau, — mais va, je ne te quitte pas ». La lutte recommence donc à cinq heures du soir ; elle ne devait se terminer qu'à sept heures le lendemain matin.

Nous avons laissé la Rochejaquelein rentrant au galop dans la ville. Il y fait un dernier appel aux armes et cherche à réunir de nouveaux combattants pour continuer la défense ou tout au moins couvrir la retraite. Il fait préparer à la hâte des barricades et poster des soldats dans les maisons.

Cinq à six mille hommes secouent leur torpeur et se battent enfin. Derrière eux il ne trouve qu'une affreuse confusion, la déroute vendéenne commençait.

A vrai dire, la fuite avait commencé dans la journée, avant même que l'ennemi n'ait franchi le pont de Pontlieue ; mais lorsque la nouvelle de ce passage fut connue, lorsque les hussards de Westermann firent irruption dans les faubourgs de la ville, elle s'accrut et les ombres de la nuit lui donnèrent le caractère d'une épouvantable panique.

Lorsque M<sup>me</sup> de Lescure quitta sa demeure de la place de l'Éperon et aperçut Stofflet qui s'en allait avec les portedrapeaux, « le jour finissait, » écrit-elle.

A cette époque, Le Mans ne possédait, en dehors du pont Yssoir, déjà plus éloigné, qu'un seul passage sur la Sarthe, pour ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. C'était le pont Perrin ou Saint-Jean, large de trois mètres, établi au débouché de la rue Dorée (1) à l'emplacement même de

(1) On n'est pas d'accord sur l'étymologie de cette rue. Les uns veulent que ce soit la rue d'Orée ou d'entrée de la ville, d'autres veulent

la passerelle d'aujourd'hui. C'est sur cet étroit passage que devait défiler toute l'armée Vendéenne pour rejoindre la route de Laval par le fameux chemin Montois (1). Des milliers d'êtres humains, des caissons, des voitures, des chevaux, des bœufs qui campaient sur les places des Halles et de l'Éperon les jours précédents, se précipitaient dans l'étroite rue de la Vieille-Porte ou dans la rue des Boucheries, pour aboutir, par des détours à angle droit, à la rue Dorée, véritable boyau courbe et resserré qui menait au pont Perrin.

Les charriots heurtaient les grosses bornes de granit qui bordent encore cette rue, écrasant les fuyards.

Les bœufs, les chevaux s'abattaient, embarrassés dans leurs traits, et pour rendre encore la situation plus douloureuse, une partie de cette multitude s'enfonçait dans des apparences de rues qui n'en étaient pas : d'un côté, dans la ruelle de l'abreuvoir qui, pour toute issue, menait à la Sarthe ; de l'autre, dans le cul-de-sac qui conduisait à l'infranchissable escalier des boucheries.

Ce que fut l'entassement inouï de la foule se ruant dans l'obscurité, entre l'Eperon et la Sarthe, c'est une scène Dantesque qui défie toute description : « On se foulait, on « se broyait contre les murs ; des mères avaient beau im-  
« plorer la pitié, elles tombaient culbutées, et d'autres sur  
« elles, poussées par le flot vivant, grossissaient ces tas de  
« corps humains. Les bœufs, les chevaux augmentaient  
« l'horrible confusion, les corps tombaient écrasés sous les  
« roues des charriots » (2).

que ce soit la rue Dorée, en raison des nombreux doreurs, bijoutiers, changeurs, etc., qui s'y trouvaient établis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sous la Révolution, elle fut appelée rue de l'Unité.

(1) Chemin du Mont. Le débouché de ce chemin portait encore en 1736 le nom de rue Saint-Michel, à cause des nombreux pèlerins qui le suivaient pour se rendre au Mont-Saint-Michel, par les routes de Bretagne et de Normandie.

(2) Théodore Muret.

La vieille mère Cottereau dont les fils, Jean (1), le fameux Jean Chouan, et François, combattaient parmi les Vendéens, périt ainsi, écrasée sous la roue d'un charriot.

« J'étais à mon logement, chez un menuisier qui s'était « ombragé depuis deux jours, » écrit le Vendéen Théodore Muret. « — Mon jeune homme, me dit-il, voulez-vous « mourir ici ? » — Je lui réponds : — Comment cela ? — « Votre armée est partie et vous êtes seul. » Alors, je « prends mon arme et je sors, il était dix heures du soir ; « je fus sur la place, tout était parti. Il y avait un monceau « de monde qui était étouffé à l'entrée du pont. Je passe « par-dessus et l'on me dit, après avoir passé le pont, que « l'armée était bientôt rendue à Laval » (2).

« Au coin de la rue », écrit la marquise de la Rochejaquelein, dans ses Mémoires, « deux chevaux étaient attachés à « une borne et me barraient le chemin, la foule les repous- « sait sans cesse vers moi et alors j'étais serrée entre eux « et le mur. Je m'efforçais de crier aux soldats de les pren- « dre et de monter dessus, ils ne m'entendaient pas. Je vis « passer auprès de moi un jeune homme à cheval, d'une « figure douce ; je lui pris la main : « — Monsieur, ayez « pitié d'une femme grosse et malade, je ne puis avancer. » « Le jeune homme se mit à pleurer et me répondit : « — Je « suis une femme aussi, nous allons périr ensemble car je « ne puis pas non plus pénétrer dans la rue. » Nous res- « tâmes toutes deux à attendre. » A ce moment, le domes- tique de madame de la Rochejaquelein arriva, et, prenant son cheval par la bride, lui fraya un passage avec son sabre,

(1) Le père Cottereau était sabotier au bourg de Saint-Ouen-des-Toits (Mayenne). Il avait été surnommé Chouan à cause de sa mine renfrognée de chat-huant. De ses quatre petits-fils, trois étaient faux saulniers. Jean avait été le plus habile et le plus hardi des faux saulniers du pays. Cf. Duchemin et R. Triger, *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*.

(2) Elle y arriva seulement le lendemain matin vers neuf heures.

jusqu'au pont, tandis que le fidèle Bontemps, domestique de madame de Lescure, se chargeait de sa fille (1).

Mais revenons à l'armée républicaine que nous avons laissée près la place de la Mission.

Westermann, comme toujours pressé d'en finir, avait fait charger les Vendéens dans la rue Basse, mais les hussards de Vidal durent se replier jusqu'à la Mission après avoir supporté un sérieux feu de file dans leur retraite. Les rares maisons de la rue Basse étaient entourées de haies, de petits murs, de palissades d'où les tirailleurs Vendéens fusillaient facilement les hussards trop mordants ou battant en retraite. Deux fois les hussards sont arrêtés rue Basse, ils le sont ensuite à la batterie du Puits-de-Quatre-Roues.

Grâce à l'appui de Marceau, ils arrivent, cependant, à franchir ce retranchement et essaient de pénétrer dans la rue du Puits-de-Quatre-Roues. Une véritable pluie de projectiles s'abat sur eux ; elle tombe des fenêtres des maisons bordant la rue et du débouché de cette rue. Ils doivent reculer encore.

L'infanterie bat la charge pour reprendre le mouvement en avant, mais Vidal est blessé par deux coups de feu au bras droit et à la hanche. L'adjutant-général Vachot qui a pu se faire jour jusqu'à l'entrée de la place des Halles, se retire après avoir reçu un coup de feu dans la cuisse. Le chef d'état-major Vandelingue le remplace et est également blessé. Il faut de nouveau rétrograder dans la rue du Puits-de-Quatre-Roues.

Marceau fait alors avancer le reste des troupes aux ordres du général Tilly et la batterie établie au Puits-de-Quatre-

(1) D'après « l'Enquête » il y aurait eu des traîtres parmi l'armée Vendéenne. Des canonniers auraient brisé exprès dans la rue Dorée, pendant la nuit du 12 au 13 décembre, des caissons et des charriots pour entraver la retraite. On sait d'autre part que, le 12 décembre, les canonniers de Marigny, qui la plupart étaient allemands, refusèrent de quitter la ville pour gagner Laval.

Roues, ainsi que l'entrée de cette rue, sont définitivement emportées. Il est dix heures du soir.

A partir de cette heure, une sorte de trêve tacite arrête les combattants. Les républicains sont maîtres des rues de la Couture et du Puits-de-Quatre-Roues. Il leur reste à conquérir les débouchés de ces rues dont les issues, garnies de canons, barricadées de charrettes, permettent aux royalistes de faire sur eux un feu d'enfer, appuyé par les soldats qui garnissent les fenêtres des maisons et principalement celles de l'hôtel du *Cheval-Blanc*.

Marceau croit prudent de ne pas s'obstiner davantage. Il tourne les canons de la batterie prise et les braque contre les Vendéens. Pour les prendre comme dans une ratière et prévenir de leur part tout retour offensif, il fait occuper toutes les rues aboutissant à la place où ils ont concentré leur défense et se décide à attendre les renforts de Kléber.

Westermann, à son exemple, fait aussi arrêter sa troupe dont les rangs sont éclaircis, et fait occuper les rues adjacentes à la place des Halles.

Marceau commençait à regretter d'avoir cédé dans la soirée aux instances de Westermann. N'ayant pour toute ligne de retraite que la chaussée de Pontlieue, il n'était pas tranquille ; il envoie deux ordonnances à Kléber pour lui faire part de ses inquiétudes et l'inviter à venir sans perdre de temps à son secours. Il est environ minuit.

A la réception de cet avis, Kléber dit à Savary : « Marceau est jeune, il a fait une sottise et il est bon qu'il le sente, mais il faut se hâter de le tirer de là » (1). Bourbotte et Prieur qui sont avec Kléber répondent à Marceau de Guécélard, à deux heures du matin : « Tiens ferme et nous sommes à toi ».

(1) *Histoire des Vendéens et des Chouans*, par un officier supérieur de la République.

Kléber pousse rapidement jusqu'au Mans et trouve Marceau accablé de fatigue. On convient de faire relever de suite les postes occupés par les troupes de Westermann et de Tilly, absolument épuisées. Kléber cherche en vain Westermann pour se concerter avec lui ; l'impétueux Westermann était lui-même rendu, il s'était profondément endormi dans une maison voisine où il avait pu pénétrer et d'où les Vendéens tiraient sur ses propres soldats.

On raconta qu'une marchande de la ville, simulant la folie, avait descendu la rue Bassé en faisant de grands gestes et en poussant des cris. Grâce à ce subterfuge, elle était parvenue sans encombre jusqu'à la Mission. Là elle se fit présenter à Marceau et lui donna le conseil de faire filer une colonne par la rue de Paris, de manière à prendre à revers les Vendéens.

Delaage, avec son avant-garde, de la division Kléber, fut chargé de relever les troupes de la rue du Puits-de-Quatre-Roues et de préparer l'attaque de gauche. Westermann se réserva celle de droite par la Mission et la rue de la Couture, avec des troupes fraîches, mises par Kléber à sa disposition. Delaage remplaça donc Charpentier harassé, tandis que Westermann avançait précipitamment par les rues Courthardy et de Paris, le canon à la tête de son infanterie.

Le jour brumeux du 23 frimaire (13 décembre), commence à poindre. Kléber se met à la tête des grenadiers de Bloss et prévient Marceau qu'il marche sur la ville.

La charge bat à tous les postes et l'attaque reprend de tous les points à la fois. Les chasseurs des Francs et de Cassel, réunis à l'avant-garde de la colonne de Cherbourg (grenadiers d'Aunis et d'Armagnac), chargent les « brigands » avec Delaage, dans la rue du Puits-de-Quatre-Roues, tandis que Westermann et les autres corps républicains faisant irruption de tous les côtés, par les rues Courthardy, de la Perle, de la Barillerie, pénètrent enfin sur les places des Halles et de l'Eperon.

La lutte continue quelque temps encore, âpre et terrible ; les défenseurs du *Cheval-Blanc* sont presque tous tués. Le généralissime, entraîné par le combat, reste bloqué pendant une heure dans un cul-de-sac (sans doute celui des Boucheries). Il n'en fut tiré que par la vigueur de son cheval que les paysans nommaient « Le Daim ». M. Renou lui conseilla de piquer des deux à travers la foule, ce moyen lui réussit. Il sortit du cul-de-sac et réussit à en faire sortir tous ceux qui, comme lui, s'y étaient imprudemment engagés. Il franchit ensuite le pont Saint-Jean et gagna rapidement la route de Laval où il s'efforça de rallier les fuyards et de protéger la retraite, en occupant d'abord les bois de Pannetières avec une batterie de quatorze pièces de canon (1), puis en disposant plus tard, à deux lieues du Mans, dans les landes des Maisons-Rouges, les quelques canons qui lui restaient.

L'armée Vendéenne, cependant, n'était pas toute partie. Environ quatre cents braves, au dire de Renée Bordereau, une jeune femme demeurée au nombre des combattants de la dernière heure, défendaient toujours la place des Halles, ignorant même que la masse s'était enfuie. Parmi eux, se trouvaient MM. de Scépeaux, Allard, Duhoux, qui, bien que n'ayant pas quitté le champ de bataille depuis le matin, continuaient à combattre sans prendre de nourriture pendant cette longue et pluvieuse nuit de décembre.

Duhoux meurt dans ses batteries après avoir remplacé Marigny. De Scépeaux le remplace à son tour, et est blessé en chargeant lui-même une pièce de canon. Forestier, Dupérat, Duchesne de Denaut, Allard, restent parmi les derniers défenseurs. Herbault, le septuagénaire Le Maignan, déjà blessé à Granville, Roger Molinière, sont blessés à mort. L'Infernat, Couty, déjà blessés à Angers, sont tués.

(1) Grille, *La Vendée en 1793*, tome III, p. 35.

D'Autichamp, de Bernès, sont faits prisonniers (1). Au dire de Marceau lui-même, « les brigands ont fait une résistance incroyable et l'affaire a été l'une des plus chaudes qui se soit passée depuis le commencement de la guerre » (2).

Les quelques survivants de cette terrible lutte qui, par la rue de la Vieille-Porte, gagnèrent le pont Saint-Jean, purent, malgré l'amas de cadavres, de canons et de caissons qui l'obstruaient, espérer gagner la route de Laval. Mais les malheureux qui, pour fuir, prirent la rue des Boucheries, rencontrèrent l'infranchissable escalier auquel elle aboutit, et furent sabrés sur ses marches. D'autres, arrivés à l'auberge de la *Croix-d'Or*, se trompèrent de route et prirent la route d'Alençon au lieu de celle de Laval. Ils furent pourchassés entre ces deux routes, repris et fusillés (3).

« Vers dix heures du soir, » écrit Decaen, dans ses *Mémoires* (4), « on était venu m'apprendre que nos troupes « étaient entrées dans Le Mans, cependant on entendait « encore le bruit du canon. »

Quelques heures plus tard, dans la nuit, Decaen avait quitté Parigné-l'Evêque avec toute sa cavalerie, pour rejoindre, sur la route de Tours, l'un de ses détachements dont le commandant l'avait fait prévenir de son intention de se rapprocher le plus près possible du Mans.

(1) Alors que Herbault et le Maignan furent massacrés, ceux-ci furent sauvés, car un de leurs parents, officier républicain, les fit habiller en hussards. Ils en furent quittes pour servir pendant un an comme soldats à l'armée du Nord. L'officier qui les sauva était précisément le lieutenant-colonel Vidal du 9<sup>e</sup> hussards ; il les avait trouvés dans la maison de M<sup>me</sup> de Bellemarre. (Créteineau-Joly, p. 418.)

(2) Voir en appendice le *Rapport de Marceau au ministre de la Guerre*.

(3) Quelques Vendéens, croyant à la marche sur Paris, avaient pris la route de Bonnétable ; ils furent tous repris et fusillés.

(4) Ces divers extraits des mémoires du général Decaen, encore inédits en 1901 et cités par Chardon dans un article paru dans le *Nouvelliste de la Sarthe* en décembre 1901, m'ont été communiqués par M. R. Triger ; je tiens à lui en exprimer ici toute ma reconnaissance.

Entre six et sept heures du matin, il trouva à une lieue et demie de la ville ce détachement qui, jusqu'à près de deux heures du matin, avait entendu la fusillade. Par contre, dans son dernier rapport, le capitaine Marulaz rendait compte que les rebelles ne s'étaient pas montrés dans son secteur (route de Saint-Calais) et qu'à la fin du jour il était venu lui-même s'établir à une lieue du Mans.

« A la naissance du jour, — reprend Decaen, — ayant  
« entendu un feu de mousqueterie, je fis monter à cheval ;  
« je me portai en avant avec tout ce que j'avais de cavalerie  
« et j'entrai dans Le Mans au moment où nos troupes  
« venaient de forcer à la retraite l'arrière-garde de l'ennemi.  
« Je ne pouvais arriver plus à propos. Je rencontrai sur la  
« grande place le général en chef Marceau qui me dit :  
« Vos chevaux sont frais, prenez ces deux pièces d'artillerie  
« légère avec vous et poursuivez sans relâche l'ennemi en  
« déroute qui se sauve par la route de Laval. »

Dans cette horrible nuit, chargé de soutenir la retraite avec quelques centaines de tirailleurs, Chatelain (1), le futur général Tranquille, continua le feu jusqu'à sept heures trente du matin, puis, au lieu de suivre l'exemple de ses frères d'armes, il resta sous la Halle. Là, mesurant de l'œil une barrique à sel qui lui semble devoir aller à sa taille, il s'en approche, la renverse sur lui et s'y tient blotti pendant quinze heures. Durant la longue et minutieuse perquisition qui suivit la bataille, personne ne s'avisa de troubler son repos. Ayant pu quitter sa cachette vers onze heures du

(1) Chatelain avait alors 28 ans, c'était un garçon meunier de la Charnie ; il était petit et ne payait pas de mine. Il passa son existence à chouaner aux environs du Mans où il revint le 15 octobre 1799 comme général commandant une des colonnes de l'armée royaliste marchant sur Le Mans. Cf. Robert Triger, *La prise du Mans par les Chouans en 1799*, Le Mans, 1899, in-8°.

soir, Tranquille alla passer le reste de la nuit dans un des greniers de l'hôtel de *la Boule-d'Or*, tenu par M<sup>me</sup> Duval, en attendant de pouvoir gagner avec nombre de ses camarades le camp de la Vache-Noire, par les bois d'Allonnes, de Rouillon, de Ruillé-en-Champagne et de Saint-Symphorien. Là, Courtilliers dit Saint-Paul, accueillait comme de vieilles connaissances les débris de l'armée Vendéenne qui se présentaient à lui avec l'intention de continuer la lutte (1).

Le vendredi 13 décembre (23 frimaire), dès huit heures du matin, la bataille était finie. Il ne restait plus dans la ville que des républicains, des femmes, des blessés et des cadavres, dit Crétineau-Joly, et Marceau, par un louable sentiment d'humanité, éloigna Westermann en lui enjoignant de poursuivre les fuyards. Il espérait ainsi maîtriser le carnage, mais ses vœux furent trompés et la boucherie ne tarda pas à commencer.

Benaben, ex-oratorien et commissaire civil du département de Maine-et-Loire, a laissé plusieurs lettres et rapports sur la bataille du Mans dont il fut le témoin. Dans l'une d'elles, écrite du cabinet de Marceau et datée du 23 frimaire (13 décembre), il dit :

« Je vous enverrai par la première occasion le chapeau  
« de la Rochejaquelin qui a été tué par un de nos amis  
« du 19<sup>e</sup> régiment des chasseurs. Le chapeau est surmonté  
« de six panaches blancs . . . . . (2).

« Il a péri à ce siège mémorable, écrit-il ailleurs, quelques  
« autres chefs moins connus, un entre autres qui, outre son  
« panache vert et blanc, avait trois fleurs de lys d'or à son  
« chapeau. »

Les bleus, toutefois, n'avaient pas encore La Rocheja-

(1) *La Chouannerie du Maine*, par l'abbé Pauloin, tome II, p. 189.

(2) Dépôt de la Guerre, Armée de l'Ouest, carton 5/5 à la date.

quelein (1), ni même son chapeau. Quant au chapeau à panache vert et blanc, c'était vraisemblablement celui de Duhoux, tué le matin même du 23 frimaire sur la place des Halles.

La bataille du Mans coûta aux Vendéens 5.000 de leurs meilleurs soldats et 12.000 vieillards, femmes, enfants ou blessés, qui furent égorgés dans les jours suivants.

Les rues, les places étaient couvertes de cadavres, de chevaux morts, de charrettes renversées, de chapeaux, de savates, de guenilles et de haillons. On y voyait aussi des sabots, liés avec des genêts, perdus ou abandonnés dans la fuite. Les bagages des Vendéens furent pillés, car on y supposait de grandes richesses ; ils contenaient peu de vivres, mais on y trouva de l'argenterie. Les corps furent tous dépouillés de leurs vêtements et on retrouva sur eux des sommes importantes en or, argent ou assignats.

Les rues Basse, du Puits-de-Quatre-Roues, la place des Halles et surtout celle de l'Éperon étaient encombrées de cadavres ; les façades des maisons de la rue du Puits-de-Quatre-Roues, entièrement dégradées par la mitraille (2).

On enleva plus de 150 cadavres dans la rue du Cornet ; enfin, il y en avait des monceaux « tous nus » devant l'Hôpital où les Vendéens avaient laissé 400 malades qui furent massacrés.

Canons, caissons, bagages, bœufs, équipages entassés sur la place des Halles, tout était devenu la proie du vainqueur. La mort entraînait maintenant dans les maisons. Des soldats, exaspérés par une longue résistance, s'y précipitaient pour

(1) La Rochejaquelein sera tué, le 28 janvier 1794, d'une balle au front, dans le pré de la Brissonnière près Nuillé, à une lieue de Cholet, par un grenadier que le Vendéen Jean Bouchet sabra aussitôt. En attendant d'être exhumé (le 28 mars 1816) la Rochejaquelein fut enseveli dans la même fosse que le grenadier, sous un pommier voisin. Il avait alors 21 ans.

(2) Savary, *Mémoires*.

en déloger les derniers champions de la Vendée et ils s'emparaient des vieillards, des malades, des blessés qui n'avaient pu fuir.

Je voudrais pouvoir jeter complètement le voile sur les sanglants massacres qui suivirent ces trois fameuses journées, mais je crois nécessaire d'en soulever quand même un coin, ne serait-ce que pour compléter mon récit et montrer ce que peut devenir la brute humaine lorsqu'elle est déchainée.

Dans ses *Anecdotes* (1), Bournisseaux nous trace cet affreux tableau :

« Le sang coulait par ruisseaux dans les rues ; des char-  
« riots renversés, des canons démontés, des cadavres en-  
« tassés, des femmes échevelées et éperdues, des bœufs et  
« des chevaux mourants étendus pêle-mêle, les mugisse-  
« ments des vainqueurs, les cris plaintifs des victimes, tout  
« présentait aux yeux l'image du chaos et de l'enfer. Après  
« avoir violé et égorgé un grand nombre de femmes, les  
« bleus s'acharnèrent sur leurs cadavres ; ils les dépouillè-  
« rent, les trainèrent nus dans les rues, les mutilèrent, les  
« coupèrent en morceaux. Quelques-uns de ces cannibales,  
« dans l'ivresse la plus complète, prirent plusieurs de ces  
« cadavres nus, les entassèrent par couples de deux sexes  
« dans la posture la plus indécente en s'écriant : « Voilà les  
« batteries nationales ! » La populace applaudit, les âmes  
« honnêtes frémirent ; des généraux voulurent faire cesser  
« cet horrible spectacle et n'en purent venir à bout que  
« lorsque l'ivresse populaire fut amortie » (2).

« *L'Enquête* », récit authentique, fait par ordre du gou-

(1) Tome III, p. 360.

(2) Voir à l'appui, le récit non moins horrible de J.-C. de Villiers de l'Isle-Adam, publié dans la *Revue historique du Maine*, tome LIII, 1903.

vernement, cinq ans après, rapporte que vingt-deux à vingt-quatre femmes et enfants furent tirés des maisons d'arrêt quelques jours après le départ des Vendéens et conduits au haut de la place des Jacobins. Là, on leur ordonna de se déshabiller et elles furent assommées à coups de bâtons et de sabres. Négrier de la Crochardière (1) ne craint pas de nommer le monstre qui présida à ce nouveau trait de barbarie, c'était le maire du Mans, Potier la Morandière, qui était revenu avec les administrateurs aussitôt que tout danger avait disparu (2).

Le citoyen Benaben ajoute dans son rapport :

« Le principal massacre se faisait à la porte même de la  
« maison qu'avaient choisie les représentants (Turreau et  
« Bourbotte). C'était une véritable boucherie ; les femmes  
« y étaient entassées par trentaine ; on faisait sur elles des  
« feux de peloton qu'il fallait redoubler parce que ces  
« femmes se jetant les unes sur les autres pour éviter la  
« mort, il n'y avait que celles qui étaient à la surface qui  
« reçussent les premiers coups de feu.

« Des chefs, des marquises, des comtesses, des prêtres à  
« foison, des canons, des caissons, des carrosses, des ba-  
« gages de toute espèce, un nombre considérable de fusils,  
« tout est tombé en notre pouvoir, écrivirent le soir de ce  
« même jour, les représentants Prieur, Bourbotte et Tur-  
« reau, et des monceaux de cadavres sont les seuls obstacles  
« que l'ennemi oppose à la poursuite de nos troupes ; les

(1) Le manuscrit de Négrier de la Crochardière est à la Bibliothèque municipale du Mans.

(2) Les administrateurs rentrèrent au Mans le dimanche soir, 15 décembre (25 frimaire). Une municipalité provisoire avait été créée le vendredi matin 13 décembre, dès que l'armée Vendéenne fut sortie de la ville et c'est cette municipalité provisoire qui pourvut au nettoyage les 14, 15, 16 décembre. (Lepelletier, pp. 272, 273.)

« rues, les maisons, les places publiques, les routes en sont  
« jonchées, et depuis quinze heures, ce massacre dure  
« encore . . . . »

A ce rapport était jointe une liste des reliques prises sur les brigands et le journal d'Hébert, *Le père Duchesne*, fit paraître quelques jours après une curieuse paraphrase du rapport des représentants (1).

« Notre victoire, — écrit de son côté Garnier de Saintes  
« au comité de Salut Public, — coûte aux brigands au moins  
« 18.000 hommes, car dans quatorze lieues de chemin, il ne  
« se trouve pas une toise où il n'y ait un cadavre étendu.  
« On nous amène ici les prisonniers par trentaines, dans  
« les trois heures on les juge, la quatrième on les fusille  
« dans la crainte que ces pestiférés, trop accumulés dans  
« cette ville, n'y laissent le germe de leurs maladies épi-  
« démiques. »

« Je fus témoin, — écrit Benaben, un an plus tard, à son  
« département — de toutes les horreurs que peut présenter  
« une ville prise d'assaut. Les soldats s'étaient répandus  
« dans les maisons et en ayant retiré les femmes et les filles  
« des brigands qui n'avaient pas eu le temps d'en sortir et  
« de prendre la fuite, les emmenaient dans les places ou les  
« rues où elles étaient entassées et égorgées sur le champ,  
« à coup de baïonnettes de fusils et de sabres.

« Enfin, la fureur du soldat était telle que le général en  
« chef, craignant sans doute qu'elle ne se portât à la fin  
« sur quelque patriote, ne trouva d'autre moyen de faire  
« cesser le carnage que de faire battre la générale. »

Ce rapport de Benaben qui est aux archives d'Angers,

(1) Publiée par Chardon, *Les Vendéens*, II, p. 75, « *La grande joie du père Duchesne* ».

parle également des cadavres nus et entassés sur la route de Laval « comme des cochons qu'on aurait voulu saler ». Benaben n'était pourtant pas un homme à s'étonner de peu car c'est lui qui écrivait, à propos des noyades de Carrier :

« En vérité, si les royalistes se sont plaints quelquefois « de mourir de faim, ils ne pourront pas se plaindre qu'on « les fasse mourir de soif » (1).

Le sans-culotte Blavette écrivait le 24 frimaire au Comité défensif de Saint-Calais :

« J'ai compté dans les rues plus de 600 cadavres, une « quarantaine de chevaux, et je n'ai pas eu le temps de « parcourir la ville pour voir tout. Hier, toute la journée, on « en a fusillé qu'on dénichait des greniers et des maisons. « On en amenait par toutes les routes qu'on avait arrêté « dans les campagnes . . . . . »

Le commissaire Georges écrivait le 25 : « Ils ont laissé au « Mans un grand nombre de leurs femmes dont les patriotes « font justice . . . . . »

La victoire du Mans causa à Paris une joie délirante et la Convention décréta, le 25 frimaire, que les troupes réunies de l'armée de l'Ouest avaient bien mérité de la Patrie (2).

Toutes les horreurs qui se passèrent au Mans à l'occasion de cette victoire étaient loin de plaire aux vrais soldats républicains et beaucoup, entre autres ceux d'Aunis et d'Armagnac, auxquels était principalement dû le gain de la bataille, surent se montrer généreux. Il n'en était malheureusement pas de même de certains réquisitionnaires, des canonniers de Paris, de quelques hussards de Westermann et de certains soi-disant patriotes qui trouvaient ainsi l'occasion de donner libre cours à leur fanatisme et à leur perversité. Les femmes des bas-quartiers, les tricoteuses

(1) Cité par Chassin. *La Vendée patriote*, tome III, p. 453, note 2.

(2) *Moniteur* de l'an II, n° 87.

du Comité révolutionnaire, accouraient de Saint-Gilles, du Pré, de Gourdain, ne craignant pas de prendre part aux massacres et réclamant pour leur salaire les dépouilles sanglantes de leurs victimes.

Kléber et Marceau versèrent des larmes sur ce théâtre de désolation, et si Marceau fit battre la générale, ce fut uniquement pour rallier sa troupe et arrêter le désordre. L'affreux caractère de cette guerre l'affligeait profondément : « Toutes les fois que je me réveille en songeant aux « horreurs de la Vendée, disait-il plus tard à un ami, ces « affreux souvenirs me déchirent, il n'y a plus de sommeil « pour moi. »

Le 29 frimaire, il répondra à une lettre de sa sœur :

« Quoi, ma chère sœur, vous m'envoyez des félicitations « sur ces deux batailles ou plutôt sur ces deux carnages et « vous voudriez avoir des feuilles de mes lauriers ! Ne « songez-vous pas qu'elles sont tachées de sang humain, « de sang français ? Je ne reviendrai pas en Vendée, il me « répugne trop de combattre des Français ! »

Savary, qui avait déjà sauvé Madame de Boguais et ses trois filles, ainsi qu'une jeune fille de la Châtaigneraie qui courait tout éperdue dans les rues (1), en recueillit une autre dont l'histoire est restée légendaire : Angélique des Melliers (2).

(1) Savary raconte qu'au moment où Kléber pénétrait dans la ville et achevait la déroute des Vendéens, lui-même se trouvant avec Marceau et le représentant Prieur de la Marne à la tête de la colonne de Cherbourg sur la chaussée de Pontlieue, il vit à l'extrémité de cette chaussée quatre femmes environnées d'un groupe de cavaliers. Craignant qu'elles ne fussent insultées, il dit à Prieur : « Ton intention n'est sans doute pas que ces femmes restent exposées aux outrages de la troupe qui nous suit, je vais pourvoir à leur sûreté ». — « Oui tu feras bien répondit Prieur. » Savary s'avança vers elles, c'étaient M<sup>me</sup> de Boguais et ses trois filles ; il les conduisit à travers la colonne jusqu'à Pontlieue et les déposa dans une maison sous la foi d'un officier qui s'y trouvait.

(2) Le sauf-conduit signé de Marceau, en date du 22 frimaire an II, qui fut délivré à M<sup>lle</sup> Angélique des Melliers est conservé aux Archives

Vidal, le commandant du 9<sup>e</sup> régiment de hussards, resté au Mans malade, s'éleva fortement, lui aussi, contre les excès des Jacobins manceaux. Un soir, le bras en écharpe, il assistait à une séance du club ; indigné des discours de cinq à six meneurs bien connus, qui lui semblaient tromper le peuple et chercher à l'affamer au lieu de lui procurer du pain, il ne put supporter la scélératesse de semblables harangues. Il sortit en prédisant la chute prochaine des Hébertistes du Mans et s'écria en s'adressant à Vachot : « Viens-t'en, camarade. N. de D. je leur ferai voir ce que je suis ! » (1).

Quelques jours après la bataille, le curé de Nouans, Besnard, vêtu d'un pantalon et d'une veste à la Carmagnole, monté sur un vilain bidet qu'il conduisait avec un bridon à rênes de cordes, vint voir son ami Chevallier, vicaire épiscopal. Il le trouva dans une vive agitation. Sa maison, où une trentaine de Vendéens, la plupart atteints de dyssenterie, avaient logé, était remplie d'immondices et d'ordures. Il y en avait sur les planchers et dans l'escalier. Seule, sa chambre occupée par un de leurs officiers, M. de Saint-Hilaire, avait été respectée. Cet officier avait défendu le pillage sous peine de mort et avait fait placer une sentinelle

de Laval où elle fut décapitée. Marceau fut mis en disponibilité pour ce fait et Angélique exécutée le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). Elle laissait à Marceau sa montre en or, attachée à une petite ganse de soie noire. Marceau en fit cadeau à sa plus jeune sœur, M<sup>me</sup> Guillard.

Raconté avec diverses variantes par de nombreux auteurs, récemment encore par Lenôtre dans son dernier livre *Bleus, Blancs et Rouges*, le célèbre et touchant épisode d'Angélique des Melliers a été reconstitué aussi exactement que possible par M. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe ; Marceau et Angélique des Mesliers* (*Nouvelliste de la Sarthe*, 9 et 10 août 1889) ; *La semaine sanglante du Mans* (*Id.* 10-26 décembre 1901) ; *Un dernier mot sur Marceau et M<sup>lle</sup> des Melliers* (Le Mans, 1905, br. in-8°). — D'autre part, le souvenir en est conservé au Musée du Mans par un tableau de Sorieul.

(1) Archives de l'Hôtel de Soubise.

à la porte de la cave dont on lui avait gracieusement remis les clefs.

L'état de misère dans laquelle s'était trouvée l'armée Vendéenne répandit dans toute la ville une telle infection qu'il en résulta une maladie épidémique qui moissonna beaucoup de monde et particulièrement ceux qui avaient dépouillé les morts et s'étaient revêtus de leurs vêtements.

Un nommé Louis Bouteiller, né à Moncé-en-Belin, bordager d'un lieu nommé la Cosarière, qu'il tenait à ferme depuis plusieurs années, en fut expulsé en 1790 par ses maîtres comme homme infiniment dangereux et très mauvais sujet. Il était venu s'établir dans la commune de Pontlieue et s'occupait de charroyer avec sa charrette et deux mauvais chevaux, le bois que les habitants de la basse-ville allaient prendre et voler dans les sapinières de Mulsanne et que lui-même prenait et vendait comme le sien propre. Il fut requis de charroyer des corps morts des suites du combat. Avec un broc ou fourche de fer, il les entassait dans sa charrette comme des bottes de paille. Sa femme, aussi bon sujet que lui, les recevait et les arrangeait : il fut reconnu qu'ils en arrangeaient ainsi, après les avoir mis absolument nus, qui n'étaient pas encore morts et qui demandaient du secours.

Son opération finie, il rentra chez lui où ils moururent le lendemain, lui et son épouse, sans avoir paru atteints d'aucun mal.

Quatre-vingt-quinze tombereaux furent mis en réquisition pour le transport des cadavres.

Deux mille Vendéens furent enterrés près la place des Jacobins. Les fosses, dont on connaît à peine aujourd'hui l'endroit précis, furent creusées dans l'ancien terrain des Cordeliers devenu la promenade des Jacobins, probablement dans la partie du petit square et le terre-plain qui se trouvent entre le théâtre et la rue de Tessé.

Aujourd'hui, toute trace en est à jamais disparue.

Comme la terre du Campo Santo de Pise, la chaux vive répandue dans les fosses a dévoré tous les corps entassés dans ces immenses tombeaux. Le temps a nivelé les monticules et l'oubli aussi a passé sur la mémoire des morts.

Etoc-Demazy (1) proposa vers 1836, comme enseignement pour l'avenir, d'élever un autel sur les restes de ces malheureux, avec cette inscription :

*« Ici reposent deux mille français, victimes des discordes  
« civiles. 12-13 décembre 1793. »*

Ce vœu ne fut pas exaucé, et, comme le dit Chardon, auquel j'ai emprunté bien des éléments de ce dramatique récit, « on ne voulut pas que le souvenir de ces lugubres scènes vint à jamais attrister, au centre même de la cité, les habitants dans leurs joyeuses promenades, ni empêcher les gais enfants de fouler de leurs petits pieds l'herbe verte, sous laquelle dormaient de leur dernier sommeil les trépassés de la Vendée ».

R. de LANTIVY.

(1) Conseiller municipal du Mans en 1830.

---

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

---

RAPPORT DE MARCEAU AU MINISTRE DE LA GUERRE (1),  
13 DÉCEMBRE 1793.

Quartier général du Mans, ce 23 frimaire l'an II  
de la République une et indivisible.

Marceau, général de division,  
commandant l'armée de l'Ouest par intérim,  
au Ministre de la Guerre.

D'après ma dernière, tu as pu voir que nous étions en mesure non seulement d'attendre l'ennemi, mais même de le combattre si j'en trouvais l'occasion favorable avant notre jonction avec l'armée venant du nord.

Hier, Westerman, chargé de harceler et d'éclairer l'ennemi, l'a attaqué avec sa petite avant-garde, de la manière la plus vigoureuse aux portes, du Mans. (Les brigands étaient entrés dans cette ville la veille, comme je l'ai marqué.) Son infériorité l'a forcé de ployer un instant devant toute l'armée ennemie qui était embusquée en avant de Pont-lieu.

La colonne, aux ordres du général divisionnaire Muller, destinée à soutenir Westerman, n'a pu résister à la violence du choc de l'ennemi, et elle s'est repliée avec assez peu d'ordre jusqu'à la colonne aux ordres du général Tilly qui, prévenue à temps, s'est déplacée, a chargé l'ennemi et l'a bientôt forcé, à son tour, de fuir jusque dans les retranchements qui avaient été faits pour s'opposer aux desseins de ces scélérats. Rien n'a arrêté l'ardeur des troupes comman-

(1) Rapport non utilisé par M. Chardon (*Les Vendéens dans la Sarthe*), publié postérieurement par M. H. Maze, sénateur, dans son livre *Le général Marceau, sa vie, sa correspondance*, (Paris, Martin, 1889) et communiqué par M. Robert Triger.

dées par le brave Tilly. Retranchements, ponts, tout a été franchi, et bientôt Westerman, à la tête de sa cavalerie et d'une partie de l'avant-garde de Tilly, a forcé l'ennemi dans tous ses points et nos troupes victorieuses sont entrées dans Le Mans.

Les brigands, retranchés sur la grande place, ont fait pendant la nuit une résistance incroyable : leurs canons, braqués sur toutes les issues, ont arrêté nos troupes une partie de la nuit, mais rien n'a pu résister à la valeur de nos braves républicains. A la pointe du jour, les chasseurs francs, joints à l'avant-garde de Tilly, ont battu la charge et, la baïonnette dans les reins, ont enfoncé l'ennemi de toutes parts et l'ont forcé de prendre la fuite.

Dix pièces de canon, beaucoup de caissons et de munitions, sont restés dans la ville abandonnée, et pour te donner une juste idée de la précipitation qu'ils ont mise dans leur fuite, tu apprendras avec plaisir que grande partie des femmes qui les suivaient sont en notre pouvoir, et que maintes reliques saintes, crosses, mitres, etc., ont été abandonnées par les scélérats qui, à l'aide de ces marques de fanatisme, ont égaré bien des milliers d'hommes.

Je te donnerai bien difficilement le nombre des tués du côté de l'ennemi dans cette affaire que tu peux regarder comme la plus chaude qui se soit passée depuis le commencement de la guerre contre les rebelles, mais je puis t'assurer que plus de trois mille de ces fanatiques mordent en ce moment la poussière. Les places, les routes, sont jonchées de cadavres et des fusils qu'ils jettent dans leur fuite.

C'est à présent que, si l'armée dite du nord était à ma disposition, je t'assurerais que, dans quelques jours, les brigands n'existeraient plus, mais qu'importe ? Rien n'arrêtera mon zèle et celui des troupes que je commande. Je poursuivrai sans relâche cette troupe scélérate et je prendrai des mesures pour être à l'abri de revers conséquents.

La journée d'aujourd'hui sera autant fatale à l'ennemi que

celle d'hier. Demain, si je les atteins, je leur livre bataille et je puis compter sur une continuation de succès, à moins de malheur imprévu. L'armée, fatiguée de marches continues, montre le plus grand zèle et le plus grand courage. D'Autichamp a été blessé, plusieurs chefs ont été tués. Les écharpes, les crosses, etc., te donneront la conviction de ce que je t'avance.

Ce qui peut ajouter à la satisfaction qu'éprouvera tout républicain lorsqu'il apprendra nos succès, c'est que nous n'avons perdu presque personne. Trente morts et cent cinquante blessés sont les seules victimes de la fureur de ces barbares, *et je te dis la vérité.*

Je ne puis me dispenser de te parler des braves de cette armée qui ont donné, dans cette journée, des preuves d'héroïsme. Westerman, Tilly, les officiers de leur état-major, mes aides de camp, tous méritent les éloges qu'on peut leur prodiguer, tous m'ont secondé dans cette affaire d'une manière vigoureuse, et je dois dire que c'est à l'intrépidité caractérisée du premier que nous devons nos prompts succès. Son courage n'a que peu d'exemples. Deux chevaux ont été tués sous lui, un troisième blessé, et malgré qu'il le soit lui-même en deux endroits, il n'a point abandonné le champ de bataille et est encore, en ce moment, à la poursuite de l'ennemi dont il fait un grand carnage. Les régiments n° 6, ci-devant Armagnac, 31, ci-devant Aunis, ont par dessus tout montré un grand courage. Toutes les troupes ont fait leur devoir et on doit regarder comme prochaine la destruction totale de ces scélérats.

MARCEAU.

P. S. — Je reçois à l'instant une lettre de Westerman qui m'annonce qu'il tue infiniment de brigands, qu'il prend tous leurs caissons, et déjà plusieurs d'obus et de cartouches sont revenus ici. Ça ira, ou le diable y perdra son latin.

---

---

LA PAROISSE  
DE  
**MONTFORT-LE-ROTROU**

---

Nous serions bien surpris si la paroisse de Montfort-le-Rotrou, avant de l'emporter en population sur celle, toute voisine, de Pont-de-Gennes, n'en avait été, à l'origine, qu'un simple démembrement, ayant pour centre religieux la chapelle seigneuriale du manoir où résidaient les seigneurs de la famille des Rotrou. Il n'est en effet question que de cette chapelle dans l'acte de fondation du prieuré établi à Pont-de-Gennes, vers l'an 1090, et le vocable sous lequel elle était alors consacrée, est celui-là même sous lequel fut placée l'église paroissiale qui, pensons-nous, la remplaça. De plus, il n'y eut fort longtemps qu'un cimetière commun pour les deux paroisses et il était situé non loin de l'église de Pont-de-Gennes. Enfin, le droit de présenter à l'évêque du Mans, le clerc qui avait à remplir à Montfort les fonctions curiales, appartenait à l'abbesse de Saint-Avit, laquelle possédait ce même privilège pour la cure de Pont-de-Gennes.

Nous ne saurions indiquer à quelle époque exactement s'opéra le sectionnement. Postérieur à l'an 1090, il est sûrement antérieur aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle ; c'est donc au cours du XII<sup>e</sup> qu'il se réalisa. On ignore aussi quand fut édifié le sanctuaire où les fidèles de la nouvelle paroisse eurent à remplir leurs devoirs religieux, et qui fut consacré en l'honneur de l'Exaltation de la Vraie-Croix.

Rien ou à peu près ne nous est connu des événements qui se produisirent en ces temps reculés dans le nouveau groupe paroissial. On sait pourtant que l'un des premiers pasteurs, Jean Maurat, maltraité par Guillaume des Roches, sénéchal du Maine et d'Anjou, fit parvenir ses plaintes jusqu'à Rome. Le pape Honorius III les accueillit tout d'abord (1), puis, sur nouvel informé, donna tort au curé. L'évêque du Mans, Maurice, lui retira alors la jouissance de son bénéfice où il eut pour successeur, probablement immédiat, Robert, dont le nom figure dans l'acte par lequel, au cours des années 1235-36, Rotrou IV, seigneur de Montfort, avantagea de la dime de la Bruère ou Bruyère (2), la Maison-Dieu qui, établie alors à Montfort, fut, à bref délai, réunie à celle de Pont-de-Gennes, dont elle partagea dès lors les destinées.

Ces deux faits exceptés, et ils sont de bien minime importance, il ne s'est rien conservé qui, à notre connaissance, se rapporte, pour cette époque ancienne, à l'histoire religieuse de la paroisse de Montfort. Elle avait pour curé, en 1496, Mathieu Buignon (3). L'église où se réunissaient les fidèles, et qui a été démolie en 1856, se composait d'une nef lambrissée, longue de cent pieds ou trente-trois mètres, large de trente-trois pieds ou de dix mètres, fermée par un chœur carré voûté, et où un autel en marbre avait été érigé. Deux autres autels, également en marbre, et dont la situation exacte ne nous est pas connue, ornaient cette même église. Deux rangées de bancs, entre lesquels une large allée avait été ménagée, garnissaient la nef. A leur extrémité opposée, un passage plus étroit les isolait d'un autre rang de bancs qui, eux, rejoignaient la muraille (4). Une tour carrée,

(1) Cf. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 403.

(2) Cf. *Liber albus capituli*, n° DCXXVI, p. 384.

(3) Cf. Archives Nationales, X<sup>is</sup> 130, f° 236 v°. Communication de M. le chanoine Ledru.

(4) Ces détails nous sont fournis par l'inventaire qui fut dressé du mobilier de l'église, le 18 septembre 1790.

terminée par un toit en bâtière, et dans la partie supérieure de laquelle une horloge avait été installée, se dressait à l'angle formé par le mur sud de la nef et par le mur droit qui clôturait le chœur.

Les clercs qui y remplirent les fonctions du ministère paroissial nous sont, à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à peu près tous connus, mais souvent de nom seulement, tout au moins jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. N'en soyons point étonnés. Ce temps au cours duquel ils furent titulaires de la cure de Montfort, est celui-là même où les paroissiens attachés à cette vie locale qui, pour nos ancêtres, avait un prix que nous ignorons, et animés d'ailleurs d'un vif esprit religieux, entendaient bien ne s'en remettre sur personne du soin de régir les affaires de leur petite communauté d'habitants. Qu'il s'agit d'intérêts matériels ou moraux, ils y pourvoyaient eux-mêmes par l'intermédiaire de ce personnage, le procureur fabricien, leur représentant, que les plus qualifiés parmi eux, les plus notables, nous dirions à cette heure, les plus imposés, avaient élu et choisi à cet effet (1) pour telle ou telle période de temps, ordinairement non déterminée, si ce n'est par l'usage des diverses localités. Les curés, de leur côté, connaissant ces dispositions et les partageant d'ailleurs, parce qu'ils ne s'isolaient pas de cette société, voyaient, surtout, dans la paroisse à la direction de laquelle ils étaient préposés, un bénéfice ecclésiastique, pourvu d'un temporel dont ils percevaient les rentes, quand ils ne le mettaient pas eux-mêmes en valeur, où ils avaient à recevoir les dîmes et les prémices des exploitations rurales. Ils devaient, en retour, célébrer les offices sur lesquels comptaient leurs paroissiens et donner ou faire donner à ces derniers, ou par eux-mêmes, ou, ce qui arrivait souvent,

(1) L'inventaire qui fut dressé, le 18 septembre 1790, des titres et papiers de la fabrique paroissiale, mentionne les comptes de fabrique « depuis 1558 jusques et y compris l'année 1725 ».

par des remplaçants appelés vicaires, l'instruction religieuse, soit au prône du dimanche et des fêtes chômées, pour les adultes, et, dans les catéchismes, pour la jeunesse. Mais, ni de l'entretien de l'église, ni de celui des ornements et de tous les objets servant au culte, ils n'avaient à se préoccuper, et quand ils s'y intéressaient, ce qui arrivait assez souvent, c'était à titre privé. Cela explique le rôle assez effacé qu'ils ont alors tenu, encore que la considération dont ils jouissaient n'en ait jamais été amoindrie. Mais on s'étonnera peu, après cela, si les faits sont peu nombreux qui les mettent en évidence, et si nous n'avons le plus souvent qu'à constater à quelle date ils sont entrés en charge et quand ils en sont sortis.

En 1572, Cyprien de Mondragon, frère de René, sieur de Hires en Saint-Corneille était curé de Montfort (1). Il vivait encore en 1602. Nous ne savons s'il conserva jusqu'en cette dernière année son bénéfice, lequel était, en 1606, aux mains de Jean Pillon. Ce dernier mourut le 15 mai 1611 (2), et eut pour successeur, Mathurin Torché, qui avait été précédemment vicaire de ses deux prédécesseurs. Il avait près de lui un autre prêtre, Jacques Langlois, qui, sous le titre de régent et sans qu'aucune école eût été régulièrement fondée, instruisait les enfants de la paroisse. Pendant que Mathurin Torché la dirigeait, un homme de bien, Cosme Moiré, établit une fondation

(1) On l'y trouve, le 15 novembre de cette année, parrain de « Sainte, fille de Jacques du Tertre, dit Guitonnière ». Etat civil de Montfort-le-Rotrou. Je vois dans une étude de M. Robveille (Cf. *La Province du Maine*, t. XVIII, p. 409), que C. de Mondragon eut pour successeur immédiat, Pierre Chevalier. Il n'en est rien. Ce n'est pas de Montfort, mais de Saint-Pierre de Montsort, près Alençon, que cet ecclésiastique fut curé. Cf. Archives départementales de la Sarthe, G. 348, f° 36 v°.

(2) « Le dymanche quinziesme jour de may 1611 mourut et decedda deffunct vénérable et discret messire Jehan Pillon, vivant curé et doyen de Montfort et y avoit trente pbres à sa sépulture. » Etat civil de Montfort-le-Rotrou.

destinée à assurer la célébration d'une première messe, tous les dimanches de l'année, dans l'église paroissiale. De 1629 à 1641, la cure de Montfort fut occupée par Marin Brier (1) ; puis, de 1641 à 1652, par l'ancien régent, Jacques Langlois ; de 1652 à 1655, par Nicolas de Vanssay (2) ; de 1655 à 1686, par Jean Raguideau ; de 1686 à 1687, par Urbain Fautras, précédemment curé de Connerré (3) ; de 1687 à 1698, par François Guelier ; en 1698, par René Guelon ; le 19 mars 1700, par Jean Pichereau (4), et enfin de 1700 à 1725, par Julien Bigot (5).

La personnalité de ce dernier pasteur a un tout autre relief que celle de ses prédécesseurs, et, toutes proportions gardées, il en sera ainsi de celle de ses successeurs.

L'instant est arrivé aussi bien où, par suite d'une évolution dont les causes ne sont pas toujours aisées à discerner, les intérêts matériels et religieux des communautés d'habitants, confondus et mêlés précédemment, tendent à se dissocier de plus en plus. A côté de l'ancien procureur fabricien qui

(1) Il mourut le 20 janvier 1641, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant : « Le vingtiesme jour de janvier l'an mil six cent quarante et un, mourut m<sup>rs</sup> Marin Brier, pbre, curé de cette ville de Montfort, et a esté inhumé au cœur de l'église dud. Montfort, le vingt deuxiesme jour dud. moys et an, par le sieur doyen de Montfort, curé de Saint-Mars ». Etat civil de Montfort-le-Rotrou.

(2) Voir sur Nicolas de Vanssay, L. Froger, *Histoire généalogique de la famille de Vanssay*, in-4°, p. 139.

(3) Cf. *Province du Maine*, t. IV, p. 306, article de M. l'abbé Denis. Ce curé décéda à Montfort le 5 avril 1687, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, par Guillaume Moreau, curé d'Ardenay et doyen rural de Montfort.

(4) Cf. Archives départementales de la Sarthe, G 373, f<sup>o</sup>s 129 r<sup>o</sup>, 294 r<sup>o</sup>, 396 v<sup>o</sup>. C'est en 1698 que nous voyons un administrateur de l'hospice de Pont-de-Gennes, Roger de Piles, mettre à la disposition des curés de Montfort et de Pont-de-Gennes, une somme annuelle de cent livres pour la rétribution d'un prêtre chargé d'instruire les garçons des deux paroisses. Cf. *Province du Maine*, t. XXI, p. 392.

(5) Cf. sur Julien Bigot, la Notice rédigée par M. Armand Bellée, insérée dans le *Bulletin d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. XXI, p. 358, et tirage à part.

n'est pas supprimé, mais dont les attributions ont été singulièrement amoindries, un nouveau représentant des habitants apparaît, le procureur syndic, qu'ils élisent lui aussi, et par l'intermédiaire duquel le pouvoir royal entre avec eux en communication. Pour les affaires de l'église seules le procureur de fabrique demeure compétent, et cette compétence, sans qu'il en soit légalement dépouillé, le curé, résidant, plus qu'autrefois, au milieu et près de ses ouailles, va l'assumer et se substituer peu à peu au fabricant. Cela explique pourquoi la charge de ce dernier, jusque-là justement honorée, n'est plus recherchée, et qu'on en vient parfois à en désigner le titulaire par force et par voie de justice.

Julien Bigot contribua, plus que tout autre à Montfort, à cette transformation. Il était âgé d'environ vingt-sept ans quand, en l'an 1700, il devint curé de cette paroisse. Il venait de celle de Sougé-le-Ganelon où il était né et où il avait rempli, durant quelques années, l'office de vicaire et de procureur de fabrique. Il y avait fait donner une mission par cinq prêtres Lazaristes du Mans. Il s'était employé avec activité à la restauration et à l'embellissement de l'église paroissiale, et tout cela, malgré la place secondaire qu'il occupait en cette localité. Titulaire de la cure de Montfort et, à ce titre, possédant plus d'autorité, il se trouvait plus à l'aise pour entreprendre des œuvres plus importantes.

Il s'occupa d'abord de son église paroissiale. Il en décora le grand autel où, en 1701, il fit placer les statues de saint Martin et de saint Julien. Prenant en main les intérêts matériels et moraux des fidèles dont il avait la garde, il n'hésita point, en 1709, à entamer un procès contre le marquis de Bresseau, afin d'obtenir le retrait d'une mesure prise par ce dernier.

En 1704, celui-ci avait nommé son frère, l'abbé de Bresseau, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Pont-de-Gennes où les pauvres de cette dernière paroisse et ceux de Montfort

étaient hospitalisés. Considérant comme un véritable bénéfice l'établissement à la direction duquel il était préposé, l'abbé de Bresseau s'en était approprié la majeure partie des revenus. A la suite d'une longue procédure dans le détail de laquelle il serait fastidieux d'entrer, le curé de Montfort obtint, en 1711, de la sénéchaussée du Maine, un arrêt que le Parlement de Paris confirma en 1715. L'administration de la maison hospitalière, retirée à qui en avait été indûment pourvu, devait, pour l'avenir, être confiée à un bureau de direction dont les curés des deux paroisses de Pont-de-Gennes et de Montfort faisaient partie de droit et dont le seigneur de Montfort désignait l'un des membres (1).

Cet esprit d'initiative dont il venait, en cette occasion, de donner des preuves, nous l'en retrouvons également animé dans les affaires de la fabrique paroissiale. En 1717, s'autorisant des mesures édictées à diverses reprises par le Parlement de Paris, il réunit ceux de ses paroissiens qui, parmi tous les autres, lui paraissaient les plus qualifiés. Il les amena à souscrire à diverses résolutions qui avaient pour but de simplifier les formalités d'administration, lesquelles, observait-il, n'allaient qu'à gréver le budget, par suite de l'ingérence des notaires de la localité dont l'intervention était chèrement rétribuée.

Il fut convenu qu'un registre, et nous le possédons encore (2), serait acheté, sur lequel le procureur fabricien aurait à inscrire les résolutions qu'il devait prendre de mois en mois de concert avec le curé et qui tendaient toutes à l'aménagement de l'église et à la location des bancs qui la meublaient, aux frais du culte et à la gérance des biens de fabrique. Toute dépense dépassant vingt sols ne pouvait

(1) Cf. *Province du Maine*, t. XVI, p. 392.

(2) Il est intitulé : *Registre de la fabrique de Montfort-le-Rotrou, pour l'emploi et administration du revenu de l'église du dit lieu, en exécution du règlement consenti par acte des habitants du 10 octobre 1717.*

être engagée que le curé n'y eût consenti. Pour celles qui dépassaient trente livres, on avait à réunir les notables de la paroisse, et, pour que leurs délibérations fussent valables, sept d'entre eux au moins devaient y avoir apposé leur signature (1).

Ces actes qui, du vivant de M. Bigot et sous son successeur immédiat, furent mensuellement et régulièrement rédigés, nous mettent en état de discerner le fonctionnement de cette administration fabricienne. On se résout, le 2 janvier 1718, à renouveler les cordes des cloches ; en février, à réparer la couverture de l'église et de la sacristie ; le 6 mars, à placer dans l'église, deux troncs où les fidèles seront invités à déposer leurs offrandes, destinées, soit à fournir l'huile de la lampe du sanctuaire, soit à faire célébrer des messes pour les fidèles trépassés ; le 3 avril, à presser l'acquit d'un don de cinquante livres laissé à la fabrique par Jeanne Poirier, veuve Pierre Lecomte, pour rembourser en partie les sommes avancées précédemment par le curé pour l'achat d'un dais et d'un drap mortuaire ; le premier mai, à mettre en adjudication quelques bancs dont les précédents adjudicataires avaient quitté la localité, et à faire réparer un banc par Nicolas Cottereau, menuisier. Une note est inscrite alors, qui nous apprend que nulle affaire urgente ne s'étant présentée, procureur et curé se sont abstenus de tenir une réunion, en juin et juillet. En septembre, on ne prend aucune résolution « quoique M. le curé travaillât alors à parachever ses commissions pour la décoration de l'église ». Le dimanche, 2 octobre, on délibère de faire faire quelques réparations à l'église. « Le premier novembre, on ne fit aucune délibération. » Les dimanches 4 et 18 décembre, deux assemblées se tiennent, dont la seconde réunit, avec

(1) Toutes ces dispositions sont explicitement développées dans une délibération en date du 10 octobre 1717, dont le texte se trouve à la page 1 du registre précité.

le curé, les notables dont neuf ont signé le procès-verbal et au cours de laquelle on arrête de se faire délivrer une reconnaissance authentique de la rente annuelle due à la fabrique par le s<sup>r</sup> Leproust, bourgeois de La Ferté-Bernard. On y élit aussi un nouveau fabricien.

Nous avons tenu à dresser le relevé, pour une année, de ces réunions, afin d'en présenter une idée exacte et précise. Nous ne continuerons pas pour les années qui suivent, nous bornant à signaler celles des délibérations qui, à des titres divers, nous semblent offrir quelque intérêt. Aux mois de septembre et d'octobre 1719, on s'abstient de tout vote, parce que le fabricien, J. Prément, déclare n'avoir plus un sol en caisse ; il demande qu'on désigne son successeur. Sa requête est entendue, et, le 29 octobre, les notables élisent à sa place « René Morin, marchand », donnant, en plus, mission au procureur syndic de la paroisse d'informer l'élu de sa nomination « avec assignation pour être condamné de gérer, au cas qu'il n'accepte pas dans trois jours ». Cela n'accuse pas un grand empressement à assumer la fonction. Celui qui en avait été investi, l'accepta le 31 octobre 1719. En 1720, le premier dimanche de mars, il prend, avec le curé, la résolution, pour assainir la sacristie et pour empêcher les marchands de bœufs qui, aux jours de marché, avaient l'habitude d'attacher leurs bêtes aux barres de fer protégeant la fenêtre de l'immeuble, de faire enlever la terre qui recouvrait le pied de la muraille.

Le 10 mars suivant, les notables adhèrent à ces dispositions. Ils acceptent en même temps le tarif que propose le curé pour la fourniture de la cire aux cérémonies liturgiques. Ils accueillent favorablement la proposition qui leur est soumise par m<sup>lre</sup> Morisseau, notaire à Bonnétable, par laquelle ce dernier leur offrait de se libérer, pour partie, d'une rente de trente livres dont il était redevable à la fabrique, en leur abandonnant la propriété d'un petit pré

sis à Montfort. Puis, sur enchères, ils en adjugent la jouissance à Jacques Corvasier, tisserand, pour une rente annuelle de vingt-cinq-livres dix sols. Le 5 janvier 1721, assemblés de nouveau, ils décident de supporter les charges des réparations à faire aux maisons appartenant à la fabrique, afin de les louer plus aisément. Ce ne fut toutefois que dans la réunion du dimanche 9 novembre, qu'ils adjugèrent ces travaux au maître maçon Michel Cossonneau.

En 1722, un nouveau procureur, M. Saveneau, prend, avec le curé, la résolution de remettre en état décent, ce qu'il appelle « la frairie de saint Sébastien », c'est-à-dire l'image du saint, et de renouveler celle de sainte Barbe, qui avait été absolument mise de côté. Ces statuettes furent bénites le jour de la Pentecôte de la même année (1), et, pour avoir l'honneur de les porter aux processions publiques, le maçon, Michel Cossonneau, et un serrurier, René Broussin, demeurant à Pont-de-Gennes, s'engagèrent, l'un et l'autre, à fournir à la fabrique paroissiale de Montfort, cinq livres de cire blanche par an (2). En dehors de ces deux confréries, il y en avait quatre autres dont les insignes, placés au chœur de l'église, y étaient fixés par des boucles que l'on renouvela en 1723 (3).

Après avoir conservé son mandat durant deux années, M. Saveneau le résigna. On élut pour le remplacer, un hôtelier, Étienne Rivière (4). Ce fut le dernier fabricant qui

(1) « Le jour de Pentecote, audit an (1722), les deux nouvelles frairies de S. Sébastien et S<sup>e</sup> Barbe ont été exposées dans l'Église, après avoir été bénies par le s<sup>r</sup> curé de Montfort, par commission de M<sup>sr</sup> l'Évêque, et résolu de s'assembler dimanche prochain pour les publier et ajuger à ceux qui en offriront davantage de cire blanche pour l'Église, sauf à tenir compte du service ordinaire desd. frairies aud. s<sup>r</sup> curé ; et avons signé. M. Saveneau ; Bigot, c. de M. »

(2) Acte en date du dimanche dernier mai 1722. Registre précité.

(3) « Le 1<sup>er</sup> dimanche de may 1723, Résolu . . . . de faire apposer des boucles de fer pour recevoir les bâtons des six confréries . . . . » Registre précité.

(4) La délibération est en date du 1<sup>er</sup> octobre 1723. Même registre.

collabora avec m<sup>tro</sup> Julien Bigot. Celui-ci, au début de l'an 1725, fut pourvu de la cure de Gréez-sur-Roc où son zèle trouva aussi occasion de s'exercer.

Il fut remplacé par m<sup>tro</sup> N. Menard qui, moins régulier que son prédécesseur, encore que, comme ce dernier, il prit l'initiative des mesures auxquelles s'associait le fabricant et rédigeât aussi, comme lui, les procès-verbaux de leurs délibérations communes, les espaça à des intervalles plus irréguliers et plus éloignés les uns des autres. Le registre ne mentionne plus guère alors que les nominations successives des procureurs de fabrique, celles des procureurs syndics, et les adjudications des bâtons des confréries.

Il en va de même sous l'administration de M. Claude-Charles Lambert qui, au mois de février 1729, succéda à m<sup>tro</sup> N. Menard. Le dimanche 10 février 1731, les notables après avoir constaté que l'horloge qui, placée dans la tour de l'église, sonnait les heures, était hors d'usage et ne pouvait être réparée, s'en remettent sur le procureur de fabrique, Jacques Moreau, d'en faire établir une autre (1). En 1744, ils autorisent le fabricant à acheter, pour la somme de cinquante livres, huit stalles en bois, de la chapelle du Gué-de-Maulny, au Mans (2), lesquelles leur paraissent

(1) « Le dimanche dixième de febvrier de l'année mil sept cent trente et un, les habitans de Montfort se sont assemblés au lieu ordinaire après le son de la cloche et convocation faite ce matin à la manière ordinaire et ayant été proposé que l'horloge étoit très usée, que tout ce que l'on y pouroit faire pour la mettre en état de service ne pouroit estre de longue durée, que cependant c'est un meuble nécessaire tant pour la règle du service divin que pour l'utilité publique, que d'ailleurs la fabrique se trouve présentement en état de fournir à la dépense d'une neuve, il a été avisé d'un consentement unanime que l'on en feroit faire une aux frais de lad. fabrique, et pour ce a été donné pouvoir à m<sup>o</sup> Jaque Moreau, procureur de la dite fabrique, d'en faire le marché . . . . » Suivent douze signatures. Même registre.

(2) La délibération est en date du dimanche 9<sup>e</sup> de febvrier 1744. Même registre.

pouvoir remplacer celles qui, dans leur église, étaient hors d'usage.

Le dimanche 26 décembre 1745, avec l'approbation de madame la marquise de Murat, ils donnent pouvoir au fabricant de s'entendre avec un marbrier de Sablé, pour en obtenir à telles conditions qu'il jugera favorables, le pavage du sanctuaire, et, en plus, des fonts baptismaux, en marbre ; d'acquérir de nouveaux livres de chant pour l'achat desquels une combinaison est proposée qui montre que, dès lors, il y avait des amateurs d'anciens manuscrits. Un acheteur en effet s'est présenté qui offre « quarante livres du volume qui sert à chanter les *vespres* ». On ajoute que « ces livres ont plus de deux cent vingt-cinq ans de service » (1).

Maitre Claude-Charles Lambert avait fidèlement marché sur les traces de son zélé prédécesseur, m<sup>tr</sup>e Bigot. Les délibérations qui vont à la bonne administration des affaires ou matérielles ou spirituelles de l'église paroissiale, nous offrent un sûr garant de l'intérêt qu'il y prenait. Il décéda à Montfort en 1763 (2) et y eut pour successeur Jean-François Boutroux, lequel y mourut lui-même, le 11 janvier 1789. Il y fut remplacé par Charles-Julien Delogé. Nous aurons bientôt à dire comment il s'y comporta durant la période révolutionnaire, mais, avant d'exposer les faits qui se produisirent alors dans cette localité, il nous semble bon d'indiquer quelle était, en 1789, la situation de ces deux institutions, la cure et la fabrique, qui disparaîtront momentanément dans la tourmente, avant de se reconstituer en 1801, après la signature du Concordat.

La cure de Montfort était alors un très modeste bénéfice

(1) Même registre.

(2) Voir : *Notice sur l'église de Montfort-le-Rotrou*, in-18, 36 p., Le Mans, 1863, chez Leguicheux-Gallienne. L'auteur de cette notice, non signée, est M. Carlet, curé-doyen de Montfort. Les exemplaires en sont rares. Celui que nous avons pu consulter appartient à M. l'abbé A. Emery, chanoine honoraire, curé-doyen de Montfort.

dont le revenu s'éleva, en 1790, à huit cent soixante-six livres dix sols. Sur cette somme, les dimes comptaient seulement pour trois cents livres. Le surplus provenait, soit du produit de la portion du domaine dont le curé s'était réservé l'exploitation et qu'il évaluait à cent quatre-vingt-onze livres, soit des rentes et des redevances en nature que lui servaient ceux qui avaient pris à loyer les autres terres dont sa cure avait été dotée, et qui, en y comprenant le domaine réservé, formaient vingt-cinq lots distincts. Les rentes montaient à trois cent vingt-cinq livres dix sols, les redevances ou métives, à cinquante livres. Nous ignorons comment s'était constituée cette dotation. Le prêtre qui en bénéficiait, avait à acquitter quelques charges légères, comme frais d'entretien ou décimes. Il évaluait le tout à quarante-trois livres, six sols, six deniers (1).

L. FROGER.

*(A suivre.)*

(1) Archives départementales de la Sarthe, L 347.

---

---

## L'ÉGLISE DE SEMUR

---

Depuis quelque temps déjà, l'une des vieilles églises de la Sarthe, l'église de Semur (canton de Vibraye), est tombée dans un tel état de dégradation que l'exercice du culte a dû y être momentanément suspendu.

Pour l'honneur du département, c'est jusqu'ici une exception unique. Il n'importe pas moins de la signaler sans plus de retard et de montrer ainsi à l'administration locale que la situation, loin de passer inaperçue, entraîne des responsabilités qui pourront lui attirer de sévères appréciations de la part des archéologues.

L'église de Semur, sans doute, ne saurait être présentée comme un monument historique de grand intérêt.

C'est une modeste église rurale datant, comme la plupart des églises des campagnes du Maine, de plusieurs époques différentes.

Elle se compose d'une nef vraisemblablement d'origine très ancienne, car la paroisse semble antérieure au VIII<sup>e</sup> siècle, d'un chœur à chevet droit, appuyé de contreforts aux angles, et de deux chapelles latérales.

La nef, éclairée du côté de l'épître par trois fenêtres, dont l'une offre un remplage dans le style du XV<sup>e</sup> siècle, est recouverte d'une charpente à tirants moulurés et d'un curieux lambris en bois, orné d'écussons aux armes d'anciens seigneurs.

Les murs paraissent avoir été décorés de peintures, au XVI<sup>e</sup> siècle tout au moins. Notre érudit confrère, M. Lécureux, ancien élève de l'École des Chartes, chargé par l'administration des Beaux-Arts de l'étude des anciennes peintures murales du Maine, découvrait en effet, au mois de

juillet dernier, du côté de la chaire, les restes d'une composition de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, représentant le *Martyre de saint Etienne*.

Sans avoir la valeur des fresques du moyen-âge, cette composition, de 1<sup>m</sup> 90 de hauteur sur 2<sup>m</sup> 50 de largeur, est un document d'un incontestable intérêt pour l'histoire de la peinture dans nos campagnes de la Sarthe.

Au centre, saint Etienne est représenté à genoux, en costume de diacre ; une pierre le frappe à la tête et lui fait une blessure d'où le sang jaillit. De chaque côté se tient un bourreau, coiffé du bonnet pointu des Juifs. Comme fond de tableau, un paysage de montagnes et une ville, qui doit être Jérusalem.

A gauche, un donateur agenouillé.

En haut du tableau, dans une gloire, le Christ, le torse nu, entouré d'une draperie rouge, et les deux bras levés.

La chapelle, située de ce même côté de l'Évangile, s'ouvre sur le chœur par deux arcades en plein cintre que supporte un pilier du XVI<sup>e</sup> siècle, surmonté d'un beau chapiteau sculpté, à feuilles d'acanthé, daté de 1539. C'est l'ancienne chapelle seigneuriale dans laquelle Pesche signale deux écussons : « d'azur à trois lézards de gueules, avec deux lions pour supports ».

La chapelle de gauche communique avec le chœur par une seule arcade.

Au-dessus et au milieu de la nef, s'élevait jusqu'à ces dernières années une flèche en ardoises, à huit pans, du même type que la plupart des anciens clochers du duché de Vendôme.

Depuis la Révolution, l'église de Semur n'a jamais été l'objet d'une restauration sérieuse. Les seuls travaux qui y ont été exécutés pendant le XIX<sup>e</sup> siècle consistent dans l'adjonction d'une tribune aux frais du marquis de Dollon (1815-1820), la restauration du retable en bois du maître-autel, orné d'un tableau de l'*Ascension* donné par l'impé-

ratrice Eugénie, la construction d'une sacristie neuve (1876-1877), et une réparation partielle à la toiture en 1882, (devis de 932 francs, subvention de l'Etat).

Cette réparation ayant été insuffisante, le curé parvint, en 1902, à réunir 800 francs de souscriptions et la promesse d'une autre somme de 300 francs pour la remise en état de la toiture. Malheureusement, par suite de circonstances que nous n'avons pas à apprécier, la municipalité d'alors employa les 800 francs de souscriptions à la démolition du clocher, et bientôt il s'ouvrit dans la couverture une brèche de cinq à six mètres carrés qui laissa pénétrer l'eau dans l'église de telle façon que, faute d'avoir pu obtenir les réparations indispensables, l'administration épiscopale dut retirer le curé de la paroisse.

A l'heure actuelle, les dégâts s'accroissent de plus en plus, au point de compromettre la conservation de l'édifice et particulièrement celle de la peinture murale découverte par M. Lécureux, précisément au-dessous de la partie de toiture effondrée.

Nous nous garderons de discuter ici les multiples incidents locaux qui entraînent ce déplorable abandon de l'église de Semur. Nous ne voudrions pas davantage émettre un jugement désagréable aux habitants de Semur, mais la Société archéologique du Maine manquerait à tous ses devoirs si elle laissait tomber, sans protestation et sans défense, une vieille église présentant dans l'une de ses chapelles, le lambris en bois et la peinture murale de sa nef, des documents archéologiques du XVI<sup>e</sup> siècle.

Après avoir appelé l'attention du service des Monuments historiques sur l'église de Semur, nous la signalons donc aujourd'hui aux membres de la Commission départementale des Monuments historiques, de la Société française d'archéologie et du *Touring-Club*, à M. le Conservateur des Beaux-Arts et à l'Administration supérieure, qui, elle, nous n'en doutons pas, comprendra combien il est regrettable de

voir ainsi disparaître un vieil édifice dont les souvenirs, si modestes qu'ils soient, ne sont point à dédaigner (1).

Nous voulons espérer encore que l'administration locale finira, elle aussi, par comprendre la responsabilité qu'elle encourrait, devant l'élite intelligente de l'opinion, en laissant s'effondrer la première des vieilles églises de la Sarthe. Si, contrairement à notre espoir, elle ne le comprend pas, elle ne perdra rien à attendre les critiques que nous serions heureux de lui éviter.

ROBERT TRIGER.

(1) Le plan de cette note ne comporte point de longs développements sur l'histoire de Semur. Cette histoire, cependant, est très ancienne et pourrait fournir plus d'un détail intéressant.

Semur est connu dès l'époque carolingienne et cité dans un diplôme de Charlemagne, de 802. Au XII<sup>e</sup> siècle, une famille féodale porte le nom de la paroisse, puis, de la famille de Semur, la seigneurie passe successivement aux familles Le Cirier, de la Roche-Piché, de Bast, de Turbilly, des Feugerais, de Beaujeu, de la Goupillière de Dollon, de Seuil, etc. Le château, flanqué de tourelles et entouré de larges douves, relevait de la châtellenie de Saint-Calais.

Au nombre des curés de Semur, avant la Révolution, nous relevons, au courant de la plume : Jean Boucher, 1470 ; Gervais Serre, 1473 ; Pierre de la Berruyère, 1490 ; Guillaume Dumans, 1547 ; Jean Dumans, 1572 ; Jacques Launay, 1616-1647 ; E. Guestier, 1649 ; Michel Legros, 1652 ; Louis de Launay, 1672 ; N. Barbier, 1686 ; Pierre Moreau, 1707-1742 ; Jacques Ory, 1743-1767 ; Charles-François Pichon, 1769-1782 ; François-Jean Le Clerc, déporté à la Corogne en 1792 sur le vaisseau *l'Aurore*, etc.

D'autre part, l'église de Semur vit, dans les derniers siècles, plusieurs cérémonies mémorables, telles que, le 3 février 1682, le baptême par l'évêque du Mans, M<sup>or</sup> de La Vergne de Montenard de Tressan, d'un fils du comte de Turbilly ; le 27 décembre 1708, la bénédiction solennelle de deux cloches ayant pour parrains messires François Le Gros, seigneur du Luart, et Paul Hurault, fils du marquis de Vibraye, pour marraines, la comtesse de Turbilly, dame de Semur, et M<sup>me</sup> Marie Legros, femme d'un capitaine aux Gardes françaises ; le 1<sup>er</sup> juillet 1779, le baptême de deux nouvelles cloches, etc. Ces fêtes brillantes donnaient au bourg de Semur une joyeuse animation qu'il ne connaîtra guère, nous le craignons, lorsqu'il n'aura plus ni église, ni cérémonies religieuses.

---

---

ÉPISODES DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION  
A ARÇONNAY ET AUX ENVIRONS

---

LES GARDES NATIONALES  
ET LES VOLONTAIRES

1792 - 1793

---

III.

Appel du département de Maine-et-Loire au département de la Sarthe.  
— Soulèvement de Saint-Léonard-des-Bois. — Incident comique à Montreuil-le-Chétif. — Demande du district de Fresnay d'un volontaire par commune. Incidents à ce sujet à Bourg-le-Roi, à Oisseau et surtout à Béthon. — Faux départ du volontaire de Béthon.

C'est le 12 mars que ces enrôlements soi-disant volontaires avaient lieu.

Cinq jours plus tard, le département de Maine-et-Loire poussait un cri d'alarme et appelait à son secours ses frères de la Sarthe pour vaincre l'insurrection des rebelles, qui depuis huit jours avait pris d'énormes proportions.

Il commença par demander des forces au district de La Flèche dont il était le plus voisin ; celui-ci s'empressa de lui envoyer un secours de 200 hommes qui fut bientôt augmenté de deux pièces d'artillerie, généreux secours dont

le département de Maine-et-Loire se hâta de le remercier dès le 19.

Le lendemain, le Directoire de la Sarthe requérait toutes les gardes nationales du département pour venir à l'aide des Angevins.

Chaque chef de légion fit alors partir un nombre déterminé de gardes nationaux, auxquels était accordée une indemnité de 40 sous par jour.

Tous les districts, toutes les communes limitrophes, se montrèrent empressés d'obéir à cette réquisition.

On ne connaissait pas alors les forces réelles de l'insurrection Vendéenne.

Chacun était désireux de donner des preuves de son patriotisme dans une campagne faite à la porte de son pays, et qu'on pensait devoir être de courte durée ; chacun espérait venir aisément à bout de fanatiques et rentrer quelques jours plus tard dans ses foyers, après avoir conquis une gloire facile et goûté, chemin faisant, aux vins renommés des côteaux de l'Anjou.

Le *Courier Patriote* rend ainsi compte de l'empressement des citoyens : « Les progrès des rebelles dans le département de Maine-et-Loire et dans ceux qui y sont adjacents « étaient si rapides que la ville d'Angers, déjà épuisée de « ses forces intérieures, craignoit de tomber en leur pouvoir. « Plusieurs courriers sont venus au département demander « du secours. Aussitôt La Flèche, Sablé et Château-du-Loir « ont reçu ordre de partir et le Directoire du département « a également envoyé demander des forces dans les autres « districts. Alençon envoie aussi des forces nombreuses » (1).

Le district de Fresnay, plus éloigné du centre des opé-

(1) *Les Vendéens dans la Sarthe*, par Henri Chardon, t. I, p. 12. *Le Patriote de la Mayenne* publia aussi une adresse aux habitants de Laval pour les appeler aux armes : « Aux armes, citoyens, aux armes ! Votre vie est en danger. Vos frères des départements limitrophes

rations militaires, avait été loin de partager cet enthousiasme, notamment dans les cantons de Saint-Paterne et de Bourgle-Roi.

Aussi le Directoire ne cesse-t-il de lancer proclamations sur proclamations.

Les habitants de Saint-Léonard-des-Bois y répondent par un soulèvement ; ils s'opposent nettement au départ de onze jeunes gens requis dans leur commune, et promènent dans leur village un âne qu'ils veulent faire embrasser au maire.

Plus patriote, la garde nationale de Montreuil arrête dans une auberge deux caisses adressées de la Lucazière à Madame de la Roche-Lambert aux Andelys, et les amène pompeusement au district sous escorte ; on les ouvre avec de grandes précautions ; on y trouve de vieilles serviettes et du papier à tapisserie. Aussitôt les mécontents de rire et de tourner en ridicule le zèle patriotique des citoyens de Montreuil (1).

Un mois plus tard (17 avril 1793), nouvelle proclamation du District à tous les cantons :

« Citoyens, vous vous rappelez avec quel enthousiasme  
« vos frères ont volé au secours de nos frères d'Angers,  
« assiégés par des insurgés, des cannibales, ennemis de la  
« liberté de leur pays.

« Lorsque ces généreux citoyens sont partis, ils n'ont fait  
« aucune provision de linge, croyant que leur campagne ne  
« dureroit pas plus de quinze jours. A l'instar des autres  
« districts, il est tems de rendre à ces citoyens les grands  
« éloges qu'ils se sont mérités par leurs exploits et de les

tombent sous le fer des assassins. Si vous différez, tout est perdu. Ces monstres boivent à longs traits le sang des patriotes dans le crâne même de leurs épouses et de leurs enfants. (*Le Patriote de la Mayenne*, 23 mars 1793.)

(1) *Douillet-le-Joly*, par Robert Triger, p. 233.

« remplacer, nous ne dirons pas par de plus braves défen-  
« seurs, mais par des citoyens reposés, en état de marcher,  
« et qui, prenant pour exemple leurs prédécesseurs, ne  
« mettront pas moins de courage à se signaler.

« Vous êtes donc requis de fournir un citoyen pour mar-  
« cher à Angers ; il doit se trouver demain à Beaumont, au  
« plus tard à 7 heures du matin, pour se mettre sous les  
« ordres du citoyen Beucé à qui le commandement de route  
« est confié.

« Vous êtes instamment priés de ne pas faire battre le  
« tocsin.

« Si vous avez un bon fusil et une giberne, vous en ar-  
« merez un citoyen. Si vous n'en avez pas, cela ne doit pas  
« retarder son départ. Les citoyens qui vont être remplacés  
« en ont de très bons qu'ils leur remettront ; mais on ne  
« peut trop en augmenter le nombre.

« Nous vous prévenons que les volontaires sont expres-  
« sément exceptés du choix que vous avez à faire ». (*Registre  
municipal de Bourg-le-Roi, 17 avril 1793.*)

Au reçu de cette lettre, la municipalité de *Bourg-la-Loi* fait battre la caisse et se rend peu après à l'église où elle est bientôt rejointe par tous les citoyens, au son du tambour.

A peine la séance est elle ouverte, que différents débats plutôt aigres commencent à s'élever entre ceux qui sont en état de partir. Tout à coup le nommé Gilles Chaplain se présente. Il est « unique de bonne volonté ».

Marchand, aubergiste et de plus percepteur des contributions pour l'année écoulée, il promet de se rendre aux jour et heure indiqués, ajoutant toutefois qu'il ne fait cette offre généreuse que dans l'espoir de la somme de deux francs par jour pour sa subsistance.

Mais, « attendu que par ses fonctions de percepteur des contributions, le dit Chaplain est responsable des finances communales, et qu'on lui trouverait difficilement un rem-

plaçant, plusieurs font des réclamations pour le garder ».

Il aura tout le mérite de son beau geste ; il ne partira pas, et on lui substitue un particulier de Rouessé.

Pour fournir son volontaire, la paroisse d'*Oisseau* décide de faire tirer au sort, mais elle y met cette condition qu'il n'y aura aucune personne exempte. Et comme cette fois encore on ne peut s'entendre, on expédie un exprès à Fresnay pour y chercher une solution, et la séance est renvoyée à une date ultérieure. Quand le District s'est prononcé, on tire des billets mis dans un chapeau, et le sort tombe sur Jean Guy « pour aller au camp de Saint-Lambert » ; il devra rejoindre le détachement où il pourra.

De même, pour remplacer ceux « qui ont volé au secours des frères d'armes d'Angers et fournir un volontaire », le commandant de la garde nationale de *Béthon* a fait avertir tous les citoyens de se réunir.

On prend connaissance de la lettre du District ; malgré ses patriotiques et chaleureux appels, elle n'est pas assez éloquente pour amener quelque patriote à se présenter volontairement.

On a recours au tirage au sort. Comme à *Oisseau*, on apporte le chapeau. On y dépose les bulletins.

Un certain nombre de citoyens demandent alors si les noms des officiers municipaux y figurent.

« Non certes, répondent naïvement ceux-ci. Etant en permanence, nous ne pouvons pas nous exposer, en tirant au sort, à abandonner notre poste. »

« Alors, reprennent les intéressés, nous ne tirerons pas nous-mêmes. »

Sur ce refus, la municipalité décide d'en déférer au District, qui dira ceux qui sont exempts et par leur place et par leur âge.

Le lendemain cependant, (la nuit portant conseil), nouvel appel de la municipalité pour le tirage au sort ; nouveau

refus des citoyens qui déclarent péremptoirement s'abstenir tant que les officiers municipaux et les hommes âgés de plus de 50 ans ne s'y seront pas soumis. Ceux-ci s'y refusant toujours, la municipalité arrête piteusement « que n'ayant pas de force constituée à opposer à cette mutinerie, elle enverra, non pas un volontaire, mais une copie du procès-verbal relatant les faits au directoire de Fresnay, qui indiquera sûrement un moyen pour fournir le contingent ».

En conséquence, trois jours plus tard, nouvelle réunion à l'église.

La réponse du District est catégorique.

« Pour remplacer ceux de leurs frères d'armes qui sont allés expulser d'Angers et des autres départements maritimes les brigands qui s'y sont répandus, les patriotes de Béthon ne pourront, dans leur prochaine réunion, désemparer sans avoir nommé, élu, choisi ou tiré au sort, un homme qui partira sur le champ pour rejoindre partout où il se trouvera le détachement du district, conduit par le citoyen Beaucé, adjudant général. Faute par eux de le faire, la municipalité y procédera d'office d'une des manières susdites. Le mode de réquisition est laissé à sa disposition, mais dans cette réquisition on ne pourra comprendre ni les malades ni les infirmes, ni les officiers municipaux, ni les personnes âgées de plus de 50 ans ».

C'était clair. « La voye du sort » est adoptée, et d'après la lettre alphabétique des prénoms, c'est le nommé Thomas Fortin qui est désigné.

Il part aussitôt, ou mieux feint de partir pour Angers, car le surlendemain, il était de retour au pays !

Mandé sur le champ à la maison commune, Fortin refuse de comparoir ; comme il fait le récalcitrant, plusieurs fusiliers l'amènent de force devant la municipalité « qui lui fait entendre le langage de la raison et du patriotisme ». Ce langage hélas, le touche peu et ne le convainc pas davantage, comme on le verra plus loin.

IV.

Prise de La Flèche par les Vendéens. — Appels désespérés du département de la Sarthe. — Affolement du district de Fresnay. — Saint-Paterne ne bouge pas. — Béthon l'imite. — Tout Bérus sur pied. — Béthon envoie non pas un volontaire, mais un député à Fresnay. — Arçonnay et Oisseau fournissent leurs volontaires. — Champfleür récalcitre. — Béthon se mutine.

Cet envoi de volontaires récalcitrants, joint aux réquisitions de fusils de chasse ou de calibre, et au désarmement des gardes nationales rurales en vue d'envoyer toutes les armes disponibles aux frères d'Angers, contribuait à exaspérer les populations, mais n'arrêtait pas la marche de l'armée Vendéenne.

C'est alors qu'on reçoit la nouvelle de l'entrée des brigands à Saumur, et le 23 juin le bruit se répand que La Flèche est en leur pouvoir.

Il en résulte une effroyable panique.

Le *Courier* la raconte ainsi dans son numéro du 26 :

« La prise de La Flèche par les brigands fut annoncée  
« au Mans le 23 juin à 2 heures après midi. L'alarme se  
« répandit aussitôt. On s'attendait à les voir entrer dans la  
« ville le lendemain, avant qu'on eut pu se préparer à la  
« défense. Mais ce ne fut qu'une terreur panique. Le fait est  
« que six des rebelles sont entrés à cheval dans La Flèche,  
« qu'ils ont été suivis de 400 à 500 hommes, que les Fléchois  
« ont été intimidés, que le drapeau blanc a été arboré, qu'on  
« a crié : Vive le Roi ! que les six brigands satisfaits se sont  
« ensuite retirés, et qu'aucun d'eux n'a reparu à La Flèche.  
« On a lieu de croire que cette démarche de six hommes  
« qui ont commandé à toute une ville n'est qu'une jactance  
« de la part de ces effrontés scélérats et la suite d'un  
« pari qu'ils avaient fait à Angers et à Saumur » (1).

(1) Ce récit du *Courier* est des plus exacts et confirmé par le témoignage de M<sup>me</sup> de la Rochejaquelein. « Après la prise d'Angers, dit-elle,

Ce curieux événement causa une vive agitation dans le département. Toutes les autorités réunies, quelques membres de la Société, des districts et des communes se rassemblèrent sur le champ, décidèrent une vigoureuse résistance aux cris de : Vive la République une et indivisible ! Vive la liberté et l'égalité ! et jurèrent de n'accepter aucune trêve avec l'ennemi.

Un nouveau comité secret de défense, composé d'hommes spéciaux, fut formé et présenta quelques jours plus tard un projet d'organisation de la force armée.

La municipalité mit sa garde nationale en réquisition permanente, la générale fut battue, et on demanda le nom de ceux qui étaient décidés à marcher contre les brigands ; les citoyens restèrent sous les armes une partie de la nuit ;

la frayeur qu'inspiraient les Vendéens était si forte que quatre jeunes gens, MM. Dupérat, Duchénier, de Boispréau et Magnan s'en allèrent seuls à La Flèche, dix lieues en avant de l'armée. Ils entrent dans la ville criant : Vive le Roi ! annoncent que l'armée royale va se diriger sur Paris et qu'ils arrivent avec 2.000 hommes de cavalerie pour faire les logements ; ils disent que pour ne pas effrayer les habitants leur escorte est demeurée à une demi-lieue, ils se font livrer les écharpes des municipaux, les font marcher sur la cocarde et mettent le feu à l'arbre de la liberté. Toute la ville se met en mouvement pour pourvoir à la nourriture de cette armée qui doit passer. Pendant ce temps, ces messieurs ont tranquillement diné à l'auberge. Au milieu du repas, une servante leur dit : Messieurs, un colporteur qui vient d'Angers a dit qu'il n'avait pas rencontré votre escorte sur la route, et l'on a parlé de vous arrêter. Ils sautèrent vite sur leurs chevaux et arrivèrent au galop à Angers, chamarrés d'écharpes tricolores et tout fiers de leur témérité. » (*Mémoires de M<sup>me</sup> de la Rochejaquelein*, 5<sup>e</sup> édition, chap. IX, p. 158). Voir aussi sur l'exploit des quatre jeunes téméraires : Bourniseaux, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. III, p. 22. Grille, *La Vendée en 1793*, t. I, p. 208, et Louis Calendini, *Les Vendéens à La Flèche*, dans les *Les Annales Fléchoises*, n<sup>o</sup> mai-juin 1909, p. 186.

Le Directoire du district, réfugié au Mans le 24, avoua cette occupation de la ville par cinq hommes trois heures durant. Les membres de la municipalité furent inculpés un instant ainsi que le chef de légion qui avait pris part au déjeuner ; le 24 ils reçurent l'ordre de ne pas sortir du Mans.

des commissaires partirent en poste pour tous les districts, afin d'y chercher des secours.

Enfin, une vigoureuse proclamation, offrant un curieux exemple de la phraséologie de l'époque, fut envoyée dans tout le département.

« Une armée de brigands, disait cette proclamation, menace notre territoire. Déjà ces scélérats ont dévasté plusieurs départements, ils portent partout la mort et la destruction. »

Puis, après avoir fait le tableau de ces ravages, elle ajoutait : « Que cette description vraie et terrible n'abatte pas votre courage. Vous avez juré de vivre libres ou de mourir, vous ne serez pas parjures. Vous avez à défendre vos maisons, vos propriétés, la vie et l'honneur de vos femmes, de vos enfants ; combattez et souvenez-vous que le Français est invincible quand il veut vaincre. Jurez d'exterminer les brigands et ils seront exterminés ».

Comme conclusion, les citoyens « non cultivateurs et non fonctionnaires, qui ne voulaient pas être esclaves », étaient invités à se rendre, armés de fusils, dans la ville du Mans, où ils seraient organisés, pour opposer une vigoureuse résistance aux attaques des brigands. Venait ensuite un arrêté dont voici les principaux extraits : « Il sera formé un corps armé au moins de 1.000 hommes de bonne volonté, invités à se rendre au Mans. Les cultivateurs et les fonctionnaires sont invités à continuer leurs fonctions et leurs travaux. Il sera formé incessamment un corps de cavalerie de 100 hommes au moins. Ils recevront la solde et l'étape que la loi accorde aux troupes qui combattent pour la République. Tous les citoyens en état de combattre se tiendront prêts à partir en masse au premier signal qui sera donné par le tocsin d'après l'ordre seul de l'administration. Défense aux femmes, enfants et vieillards de

« sortir de leurs demeures pendant le rassemblement. Ordre  
« de mettre les fusils en état » (1).

Pour son compte, le District de Fresnay, stimulé par un commissaire, ne reste pas inactif.

Perdant toute mesure et comme affolé, il envoie, le 24 juin, à toutes les communes de son ressort, ce cri d'alarme suprême : « Aux armes, citoyens, l'ennemi est aux portes  
« du Mans. Des hommes de bonne volonté, des armes !  
« Amis de la liberté, levons-nous et repoussons les vils  
« satellites des despotes sanguinaires qui ont l'insolence de  
« venir nous offrir des fers. Faites battre la générale. Il n'y  
« a pas un instant à perdre. Le rendez-vous est au Mans ; le  
« salut de la Patrie vous y appelle » (2).

Le même jour, à 7 heures du soir, un exprès remettait cette proclamation à la municipalité de *Saint-Pater*.

Dans la nuit, dès 3 heures du matin, on bat la générale, on sonne la cloche. Grand émoi. Tout le monde accourt à l'église. Lecture du manifeste est donnée. Sur la pressante invitation de la municipalité qui exhorte vivement les habitants à partir pour repousser les rebelles, plusieurs paraissent convaincus et s'apprêtent à marcher ; mais le district ayant fait transporter précédemment à Fresnay toutes les armes en état de servir, personne ne veut s'exposer à partir sans armes. Bientôt, le zèle du premier moment se ralentit, et chacun rentre tranquillement chez soi. C'est d'ailleurs ce qu'avaient soin de faire tous ceux qui lançaient ces superbes et vibrants appels au peuple.

Le commandant de la garde nationale de *Béthon* avait été, lui aussi, « requis de faire battre sa caisse et partir des hommes autant qu'il seroit trouvé d'armes propres au service ».

(1) *Les Vendéens dans la Sarthe*, par Henri Chardon, t. I, p. 36 à 42.

(2) Archives de la Sarthe. L. 5 : 9, p. 1962 — ou encore Registre paroissial ms. de Saint-Pater.

Vérification faite, on avait trouvé dix fusils de chasse en état.

A la réunion qui eut lieu le lendemain, deux volontaires se présentaient, quand tout à coup arrive le citoyen Germain Morineau, de Bérus, lieutenant de la garde Bérus-Béthon. Il expose que « *tout Bérus est sur pied* », tous les célibataires ou veufs sans enfants depuis 16 jusqu'à 60 ans se disposent à partir, et il invite les habitants de Béthon à en faire autant.

Plusieurs, grisés par ce magnanime exemple, vont peut-être se laisser entraîner quand un citoyen, moins patriote sans doute ou plus pratique, élevant la voix, fait observer « que la commune n'a point d'armes, que les subsistances sont rares, qu'en prenant ce parti, ils priveroient la culture de bras nécessaires dans la saison qui ne rendroient aucun service à la patrie par défaut d'armes, que si chacun en faisoit autant, ce seroit amener la famine dans un pays qui se plaignoit déjà, avec trop de raison, de n'avoir pas de quoi vivre ».

Ces hautes considérations frappent si fortement l'assemblée qu'elle décrète à l'unanimité des suffrages que, tout en admirant vigoureusement la valeureuse résolution de leurs voisins et amis de Bérus, elle ne les imitera pas, pour le moment du moins ; qu'en conséquence il sera sursis (dans l'intérêt de l'agriculture) au présent recrutement, et que dès ce jour, à défaut de volontaires, on fera partir un député pour consulter le département !

Loin d'exciter l'enthousiasme de nos populations, les proclamations réitérées, les appels désespérés, ne firent que les exaspérer ; aussi lorsqu'un mois plus tard, on demande de nouvelles recrues pour aller renforcer l'armée du général Duhoux, les communes regimbent de plus belle.

*Arçonnay* a beau envoyer deux volontaires au Mans après leur avoir fourni à chacun un fusil, estimé l'un 33 livres et l'autre 24 ; *Oisseau* recruter 25 volontaires gardes nationaux,

dont l'un gratifié de 58 printemps, qui s'engagent à partir dès le lendemain, l'enthousiasme ne gagne pas les communes voisines.

A *Champfleur*, vivement préoccupés des dommages causés par le violent orage qui s'est abattu sur leur commune le mercredi 10 juillet, les officiers municipaux se montrent bien plus empressés à solliciter auprès du district des secours et dédommagements proportionnels aux pertes éprouvées qu'à envoyer les trois volontaires nationaux qu'on leur réclame. Ce serait d'ailleurs peine inutile, car ces trois volontaires, enfin désignés cinq jours plus tard et sommés de partir aussitôt, font les récalcitrants et refusent obstinément de se rendre à l'endroit qu'on leur désigne.

Quant aux habitants de *Béthou*, sous le coup encore de leur dernière et unanime décision au sujet de leur volontaire unique, ils n'hésitent pas à se réunir une troisième fois pour délibérer.

Ils s'apprétaient enfin à tirer au sort quand l'assemblée est troublée par Thomas Fortin (le volontaire désigné, on se le rappelle, en précédente séance et qui s'était obstiné à ne point partir) : « Le premier qui tire, se serait-il écrié, est un homme mort ». Un autre citoyen tient le même propos ; un troisième, plus pratique et moins énergique, se borne à dire « qu'il faut s'en aller et ne point tirer ». Ce dernier conseil prévaut.

Mais le District n'est pas de cet avis, et cinq jours plus tard, il réclame de nouveau son volontaire.

Le sort désigne René Têtedoux qui possède un fusil de chasse.

Armé de cet engin meurtrier, Têtedoux s'achemine vers Le Mans. Mais la vie des camps et le séjour des villes ne lui conviennent sans doute pas, car, six semaines après, il est de retour. Appréhendé aussitôt par la force armée, il lui est donné ordre de se rendre au district dans les 24 heures ; faute de quoy, la garde l'y conduira.

V.

Appel de cavaliers. — Bourg-le-Roi et Grandchamp réunis en fourniront un. — Oisseau et Arçonnay fourniront chacun le leur, mais Arçonnay l'accompagnera d'une véhémence réclamation. — Béthon se décide à envoyer des . . . . selles, brides et houseaux. — Pénurie de Saint-Pater qui n'envoie rien. — Alençon en état de siège. — Panique générale. — Permanence des gardes nationales. — Mauvaise humeur d'Oisseau. — Arçonnay « ensacte » ses grains. — Défaite de l'armée Vendéenne au Mans. — Fin de la panique... et de l'enthousiasme.

Devant cette mauvaise volonté qui se manifestait de toutes parts, le district de Fresnay écrivait avec émoi au département, en date du 24 juillet :

« Partout le recrutement nous cause les plus grandes  
« inquiétudes ; partout les rassemblements ont été tumultueux, les autorités méconnues, avilies et menacées, sans  
« autres résultats que la manifestation des plus mauvaises  
« dispositions. »

Aussi, quand au mois d'octobre, on demande des cavaliers pour l'armée des 30.000 hommes, nos communes montrent un mécontentement de plus en plus significatif, et c'est à peine si, en se réunissant, les paroisses de *Bourg-la-Loi* et *Grandchamp* peuvent, à elles deux, fournir un cavalier ; il est vrai qu'il était réussi, « ayant cinq pieds six pouces, et le menton bien fait ainsi que la taille ».

Celui qu'Oisseau fournira, non sans mal, fera peut-être un bon soldat, mais il sera moins bien doué physiquement, étant « marqué un peu de petite vérolle et au né enpaté ».

Avant d'envoyer son cavalier, ainsi que les harnachements, habillements et équipements nécessaires (deux selles, une bride et deux sabres) et en s'excusant de n'avoir ni bottes ni manteaux, la municipalité d'*Arçonnay* a soin de réclamer ses fusils au district. « Si vous ne pouvez les rendre », ajoute-t-elle avec une pointe de mauvaise humeur trop justifiée,

« payez-les ; la commune n'a point le moyen de les perdre. » Et pour atténuer l'amertume et la vivacité de la demande, elle déclare consentir à se défaire d'une cloche (la seconde étant absolument nécessaire) et de toute l'argenterie de l'église, « laquelle ne consiste plus en ce moment qu'en un « soleil, deux ciboires, un grand et un petit, trois vases à « huile, un encensoir et sa navette ».

A ce même moment, *Béthon* se décide enfin à envoyer, à défaut de son cavalier qui refuse de partir, trois selles et brides et une paire de houseaux (grandes guêtres ou bottes). C'était plutôt maigre.

Il est vrai que le chef-lieu de canton est encore plus dépourvu. Non seulement il n'a pas de cavalier disponible, mais il n'a ni armes ni équipements. Et il a eu beau faire passer sous la potence tous les chevaux et cavalles du pays, aucun ne se trouve avoir les quatre pieds six pouces exigés.

D'ailleurs, il fait bien de garder tous ses hommes valides, car les gardes nationaux des autres communes du canton se sont mis nettement en grève, refusant de continuer à faire le service avec la garde de Saint-Pater ; le chef-lieu en est donc réduit à ses seules forces pour faire le service exigé par la sûreté publique. L'heure, cependant, est critique et la ville d'Alençon vient d'être déclarée en état de siège.

Des nouvelles de plus en plus graves et inquiétantes affolent le pays. Le 24 octobre, on apprend la prise de Laval par les brigands ; le 11 décembre, la prise du Mans.

C'est alors que les administrateurs de Sillé jettent leurs cloches dans un puits, et expédient leurs archives au milieu de leur forêt. Celles de Saint-Pater sont, par précaution, transportées en lieu sûr, ainsi que les statues de l'église.

Le District de Fresnay, non moins ému, engage la municipalité à observer la permanence la plus stricte, et à faire « ensacter » les grains sur des voitures afin de pouvoir

partir plus vite en cas d'alerte, tout en affirmant d'ailleurs que la République française ne périrait jamais.

Il l'écrit notamment à *Oisseau*, recommandant en plus à la municipalité d'apporter les cloches et l'argenterie de l'église.

Avec une mauvaise humeur trop légitime, les habitants de la commune répondent « qu'ils n'ont que très peu de grains à ensacker » ; quant à leurs cloches, « n'en ayant que deux, ils enverront, puisqu'il le faut, la plus petite dans le courant de la semaine ; pour ce qui regarde l'argenterie inventoriée l'année précédente, ils n'ont gardé que ce que la loi leur permet et qui est le strict nécessaire ; voilà pourquoi ils ne peuvent, quoique bons patriotes, s'en défaire, et ils la gardront jusqu'à ce que la Convention le decrette autrement ».

Suivant les prescriptions du District, un corps de garde était établi chez le capitaine de la compagnie d'*Arçonnay*, sur le bord de la grande route, afin de rendre compte à la municipalité des personnes qui passaient, des nouvelles qu'elles apprenaient.

Le premier soin de la garde nationale est d'aller prévenir sans retard tous les habitants de mettre en sacs tous les grains battus, afin de pouvoir les transporter au plus vite. Les bestiaux, eux aussi, devaient être prêts à partir et conduits à Alençon comme étant le lieu le plus sûr et le plus voisin.

Ces mesures, d'ailleurs, étaient prises dans toutes les autres communes et la peur devenait générale.

Mais le 13 décembre la grande armée Vendéenne est anéantie dans les rues du Mans. Désormais, la panique est passée ; la garde permanente d'*Arçonnay*, restée quelque temps sur pied jour et nuit, comme celle de toutes les autres communes, est relevée, et chacun rentre tranquillement au gîte. Toutefois, jusqu'à nouvel ordre, les grains restent en sacs et les habitants continuent à se tenir sur leurs gardes.

A la suite de ces événements tragiques qui ont violemment agité la région, l'enthousiasme révolutionnaire semble s'éteindre de plus en plus dans nos communes.

La levée forcée de certains animaux auxquels leurs propriétaires tenaient beaucoup (1), les réquisitions de voitures, les recensements, les mesures arbitraires de toutes sortes, y causent peu à peu de vifs mécontentements.

A Fyé, ces mécontentements furent encore accrus par le refus du District de transférer dans la commune le chef-lieu de canton, par la menace d'expulser les administrations de l'ancien château, par la location du presbytère qui entraîna le départ du curé (2), par une formidable hécatombe de chiens (3).

(1) « Notre commune est assignée à fournir la quantité de 9 cochons pour la subsistance des armées. Pour nous conformer à cette réquisition, nous avons fait rendre en ce jour, sur la place de la Liberté, les cochons de notre commune, et avons nommé, pour en faire le choix et désignation, les citoyens Jean Martin et Jean Bataille, bouchers, à nous connus, et leur enjoignent de n'avoir aucune partialité, et les choisir à leur connoissance les plus en état de partir . . . . 9 cochons sont désignés : 8 mâles, seins et âgés d'un an, dont l'un est accidenté en la cuisse, accident arrivé en le faisant abattre : et une gore aussi de 1 an, et seine. Tous les quels porcs ont été renvoyés chez les citoyens propriétaires, sous leur responsabilité de les soigner, en bons pères de famille, selon qu'il est ordonné. »

(2) Le sieur Pierre-Louis Herbin, curé de Fyé, y exerça son ministère jusqu'au 12 avril 1794, mais, après son départ, les habitants n'entendirent pas rester longtemps sans secours religieux. Dès le 5 messidor an III, « le citoyen Jacques Alloust, prêtre, religieux Recollet, se présente à la municipalité pour demander à exercer le culte catholique en qualité de prêtre et ministre, et ont choisi pour l'exercice de son culte tous les citoyens de cette commune, l'édifice ou église non aliéné, destiné originérement à cet exercice. Le citoyen Alloust a dit qu'il ne veut point aller contre les lois actuelles et qu'il se conformait à toutes les loys qui ne sont point contraires à la loy catholique, apostolique et romaine, dans laquelle il veut vivre et mourir. »

(3) « D'après les besoins où nous nous trouvons, raport à la famine qui nous écrase, ne pouvant trouver de pain pour nourir nos 1385 individus, arrêtons ce qui suit : . . . . Considérant que le District a fait

Lorsqu'au début de la Chouannerie le général Vachot lancera une nouvelle proclamation ordonnant de rassembler encore les citoyens pour voler au secours de leurs frères d'armes contre les incursions des Brigands, la municipalité de Fyé — comme bien d'autres — se montrera plus que froide.

« Nous avons la douleur, écrira le maire au District, de ne voir aucun citoyen se présenter ; car, ajoute-t-il avec un peu d'aigreur, vous ne devez pas l'ignorer, les citoyens jeunes et robustes sont partis depuis longtemps.

« C'est tout au plus si nous pourrions vous donner « un enfant de troupe : le citoyen Bonsens, chirurgien de la commune étant parti récemment parmi les volontaires d'ici, laisse une femme sans ressources, ainsi qu'un enfant, qui vont se trouver sans secours ni abri. »

« D'ailleurs, quand même on pourroit encore fournir quelques volontaires, on ne pourroit leur fournir des armes. Ayant, en effet, sur votre ordre, averti tous les citoyens de remettre à la maison commune toutes leurs armes quelconques, fusils, sabres et pistolets, il ne s'est trouvé aucun fusil de calibre, seulement quelques mauvais fusils de chasse, pas de pistolet d'arçon.

« Quant aux sabres, aucun n'a la longueur voulue, or un mauvais que nous vous envoyons, ajoute le maire avec une pointe d'ironie et un jeu de mots, par le citoyen Marchand, officier municipal, chargé du *présent*.

« C'est tout ce que nous pouvons faire pour le moment. »

un aresté qui ordonne de tuer tous les chiens qui seront inutiles ; en conséquence, les fermiers suivants (suivent les noms de 26 fermiers) pourront avoir un chien dans leur ferme ; mais les chiens que nous allons dénommer ci-après seront tués dans la huitaine de la publication du présent aresté qui sera lu, publié et affiché ; tous les chiens déclarés inutiles sont ceux des citoyens (suivent les noms de 37 personnes) : s'il s'en trouve quelque autre dans la commune, y seront fait tuer, à peine de 5 francs d'amende contre chacun des citoyens qui y contreviendront, et 10 francs en cas de residive. Qu'on se le dise . . . . . »

Une telle fin de non-recevoir caractérisait exactement la situation et les nouvelles dispositions des esprits.

Si menus qu'ils aient pu paraître, tous ces détails n'étaient pas inutiles — nous l'espérons — pour faire mieux connaître le véritable esprit des gardes nationaux et des volontaires de 1792 et 1793 dans notre région. On a émis sur leur compte tant d'appréciations fantaisistes que les plus modestes documents ont leur importance. Plus tard, peut-être, continuerons-nous cette étude sur nos milices nationales pendant l'insurrection de la Chouannerie.

H.-M. LEGROS.

## APPENDICE

---

### LA GARDE NATIONALE DE FYÉ

La commune de Fyé faisant aujourd'hui partie du canton de Saint-Paterne, nous croyons devoir ajouter ici quelques notes sur sa garde nationale, extraites des registres municipaux que nous n'avions pu dépouiller avant la publication du premier chapitre de ce travail.

La garde nationale de Fyé, comme toutes les autres, exista, au moins en germe, dès le début de la Révolution. En 1791, elle avait pour capitaine un ancien soldat du régiment d'Armagnac, Nicolas Ruin, qui semble avoir été assez peu endurant et fort peu discipliné. Non-seulement ce singulier capitaine brave ouvertement les ordres du maire, au sujet de la police des auberges, excitant ses hommes à aller boire après l'heure fixée, mais il menace de son sabre une patrouille prescrite par la municipalité, et il jette un tel trouble dans la marche de cette patrouille, qu'il faut, en toute hâte, aller tirer M. le Maire du lit et le faire lever pour rétablir la paix (1).

(1) Déjà, en 1789-90, Nicolas Ruin « avait troublé la municipalité dans plusieurs nominations ». Plus tard, il dispute quelques citoyens « jusqu'au point de tirer le sabre », et il provoque en duel Jacques Montreuil, l'officier commandant la patrouille qu'il avait si malmenée en 1791. Ces violences n'empêchent cependant pas, comme nous l'avons vu, de le nommer le 15 août 1792, commissaire de recrutement, mais il aura quelque peine à obtenir de la municipalité le certificat de civisme qu'il lui réclamera « aux fins d'obtenir de la Nation un traitement en récompense des services qu'il a rendus à la Patrie ». Il faudra, semble-t-il, le régime de la Terreur pour dissiper les légitimes rancunes de la municipalité et lui faire accorder son certificat.

Il n'est pas étonnant, par suite, que dès le début de 1792, les habitants de Fyé aient éprouvé le besoin de réorganiser leur garde nationale et de lui donner de nouveaux officiers.

En conséquence, nous apprend le registre municipal de cette année, « l'an IV<sup>e</sup> de l'auguste liberté françoise, le 26<sup>e</sup> jour de mars 1792, la paroisse de *Fyé* se réunissait à l'église, à l'issue de la messe, pour élire les officiers de sa garde nationale.

« La commune étant divisée en quatre sections — Cohardon, Villette, Meslay, les Touches — la garde se composera également de quatre compagnies.

« Le scrutin commence. Comme il faut un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, deux sergents et quatre caporeaux par compagnie, l'opération est assez longue, et quand la nuit survient, il reste encore à nommer douze caporeaux qui ne seront définitivement élus que le mercredi suivant, à l'issue de l'*Absolution*. »

Bien qu'il ne soit question ici ni de drapeau, ni de tambour, on sait cependant que la garde n'en était pas dépourvue. Il est même très probable que le drapeau a été solennellement béni par le sieur Herbin, curé du lieu, car, peu de temps auparavant « dans une feste fédérative se chommant alors dans tout le royaume, et regardée comme la feste solennelle des François, toute la commune étant assemblée dans l'église dud. lieu pour fêter ce jour constitutionnel et joyeux, . . . . . après lecture par le Maire, à haute et intelligible voix, de la liste des citoyens actifs et non actifs de la paroisse, à l'effet de connoître ceux qui sont présens à une cérémonie aussi pompeuse, pour prêter unanimement le serment civique et inaliénable », avant la prestation dudit serment, devant tous les patriotes assemblés et *qui avaient assisté pieusement à la grande messe*, on avait vu ledit sieur curé « monter en cherre et on l'entendait avec une satisfaction évidente prononcer un discours éloquent et analogue à la<sup>e</sup> circonstance ».

A peine formée, la garde nationale, avec ou sans tambour et drapeau, « amenait les nommés Hary et Médard, laboureurs, ainsi que Louis Pierre, dit Laforêt, aubergiste non patenté, devant la municipalité en écharpes, qui condamnait aussitôt les trois délinquants à chacun 3 livres d'amendes ; et comme la commune n'avoit pas alors un corps-de-garde en règle, ladite municipalité ordonnait que les détenteurs sortiroient de leur détention, ce qu'exécutoit aussitôt le commandant de la patrouille. »

Un mois plus tard, la même garde nationale faisait une capture plus importante.

« Ayant appris fortuitement que le sieur Emmanuel-Jacques Huvé, prêtre, demeurant chez son père, à Assé-le-Boisne, étoit chez Charles Durand, aubergiste au bourg, à boire avec différens particuliers, la garde se rend chez ce dernier susdit, s'empare dudit prêtre et l'amène devant les officiers municipaux.

« Examen fait de la conduite actuelle du sieur Huvé et de ses opinions contradictoires aux lois nouvelles, absolument réfractaires aux sentiments généraux des citoyens, ayant remarqué que le susdit n'avoit point satisfait aux termes de l'arrêté du Directoire de ce département, qui porte que tous les prêtres non sermentés, ayant moins de 60 ans, seront invités, au nom de la tranquillité publique et du salut de la Patrie, à se rendre, dans le plus bref délai possible, dans la maison de la Mission, près Le Mans, et par supplément, dans telle autre maison commune de cette ville que le Directoire indiquera au besoin », les officiers municipaux, toujours revêtus de leurs écharpes, désignent le sieur Michel Appel, capitaine des grenadiers, et Louis François, grenadier dudit Fyé, pour conduire le sieur Huvé au Directoire du département pour lui statuer ce qu'il appartiendra.

« Les deux gardes acceptent cette commission, et pro-

mettent de s'en acquitter en hommes de bien et d'honneur, avec beaucoup de douceur et de tranquillité.

« Le voyage en question se fera à la charge de qui il appartiendra et plaira à justice ordonner.

« Mais la nuit étant survenue, et voyant visiblement l'impossibilité de pouvoir conduire ou commender à conduire led. s<sup>r</sup> Huvé ce jourd'hui, il est remis et confié aux soins de Pierre Laumônier l'ainé, qui s'est proposé de le loger cette nuit seulement, et à charge de le présenter à toute réquisition » (1).

Le sieur François Bujot, secrétaire de la municipalité et sous-lieutenant de la garde nationale, a beau donner, en termes qui méritent d'être relatés (2), la démission de son

(1) Le voyage dut avoir lieu cependant, car dom Piolin nous montre le sieur Huvé, âgé de trente ans, vicaire à Saint-Germain-de-la-Coudre, enfermé à la Mission, conduit au château d'Angers, et de là à la Corogne.

(2) « Nous, secrétaire de la municipalité, créé par les citoyens officiers municipaux composant son conseil, soussigné, après un aperçu évident de certaines menaces ineptes de quelques officiers municipaux de cette communauté, considérant que nous sommes en état de remplir nos fonctions prudemment et ponctuellement sans reproches, si ce n'est par un trait de jalousie basse et abjecte qu'on a contre nous, désirant mettre leurs vœux au comble par une renonciation pure, simple et irrévocable, afin d'é luder plus long enthousiasme, avons, par le présent, abdi qué notre charge de secrétaire, sauf aux citoyens officiers municipaux à procéder à notre remplacement toutes fois et quantes, sous réserves seulement de nos honoraires courus et échus à ce jour. BUJOT. »

Déjà, quelque temps auparavant, le pointilleux secrétaire avait envoyé sa démission à la municipalité qui, alors, ne l'avait pas acceptée :

« Nous, François-Jean-Louis Bujot, secrétaire municipal soussigné, ayant eu l'honneur d'être institué en cette charge par MM. les officiers municipaux, vu les affaires qui nous mettent hors d'état de continuer nos fonctions exactement et ponctuellement, nous avons, par le présent et à regret, fait notre démission pure et simple entre les mains desd. officiers en conséquence de l'impossibilité de continuation, et nous remercions ses Messieurs de la bonté et de l'honnêteté qu'ils

double emploi, sous réserve toutefois de ses honoraires, la garde n'en continue pas moins ses exploits.

C'est ainsi « qu'elle conduit, de par ordre de la municipalité, au District de Fresnay, et ce par telle force qu'elle a jugée bonne, ledit Louis-Bonaventure Lhommeau, aqusé destre perturbateur du repost public, et en outre d'avoir fait contribuer en plusieurs maisons en disant qu'il partoit pour les frontières; le susdit auroit mesme montré un certificat qui n'estoit point attesté ». Quelques jours plus tard, ledit Delhommeau est jugé et condamné à une forte amende par le juge de paix d'Assé-le-Boisne.

Par un curieux contraste, tout en arrêtant les prêtres insermentés, la garde nationale de Fyé servait, à l'occasion, à protéger l'exercice du culte, et, en 1792 encore, ne dédaignait pas d'assister en armes à la messe de Noël. Nous en avons pour preuves les articles suivants, d'un arrêté municipal qui, certes, n'est pas banal.

« Le conseil général de la municipalité, délibérant sur la sûreté des citoyens et de leurs propriétés, ensemble la conduite que doit tenir la garde nationale en l'établissement de ses patrouilles, a arrêté ce qui suit :

« Art. I. — Les patrouilles auront le droit, *pendant les services nocturnes de Noël et de saint Estienne*, d'empescher aux aubergistes du bourg, y compris le hameau du Pontatin, de vendre soit à boire soit à manger à aucun citoyen

nous ont fait de nous établir leur homme de confiance; et honneur soit éternelle à cette municipalité distinguée.

« Comme aussi, ayant eu le même honneur d'être constitué lieutenant de la garde nationale par les braves citoyens, nous faisons, par ces présentes, remerciement à lad. garde nationale de notre nomination, ayant examiné l'impossibilité de remplir les obligations que j'ai ardemment contractées et que je suis indépendamment résolu de m'illustrer par mon patriotisme que j'ose accertainer infatigable, et je mourrerai avec ce sentiment.

« BUJOT, ci-devant secrétaire et lieutenant  
de la municipalité et de la garde nationale de Fié. »

de cette communauté, à moins qu'il n'ait un besoin indispensable, à la réserve seulement des voyageurs à qui ils pourront en délivrer pendant un tems raisonnable.

« Art. III. — A charge par les citoyens formant lesdites patrouilles de se comporter honnêtement et prudemment en leurs fonctions sans troubles ni menaces imprudentes.

« Art. V. — Les citoyens composant les patrouilles commenceront leurs fonctions savoir, à la messe de minuit, à 10 heures du soir, et finiront à 2 heures après minuit ; et le jour de saint Estienne, à 9 heures précises du matin et cesseront à la même heure du soir sans discontinuation, sauf à leurs commandans à les faire relever s'ils le jugent nécessaire.

« Art. VII. — Après 9 heures sonnées du soir, moment où les patrouilles cesseront leurs devoirs, les aubergistes qui voudront franchir cette borne seront privéement responsables des malfaits qui peuvent être faits chez eux, et poursuivis suivant la rigueur des loix de police, si le cas y échet ou correctionnellement.

« Art. IX. — *Le jour de Noël, à la grande messe, la garde nationale sera sous les armes et se comportera tranquillement et respectueusement, surtout dans le lieu auguste où elle se campera, afin de montrer l'exemple au restant des citoyens du territoire.* »

Et dès le lendemain de l'application de cet arrêté, c'est-à-dire le 26 décembre, « ladite garde nationale, instituée en patrouille pour maintenir le bon ordre, se transporte, sous les ordres d'un de ses officiers, Etienne Crison, pendant les vespres, chez Durand aubergiste ; là où étant ils trouvent Joseph Demède, sans lui rien dire ; ce dernier, au contraire, leurs tins des proposit injurieux ; la patrouille le conduit au cord de garde et appelle la municipalité, laquelle, oüy les raports de la susdite, condamne le délinquant à 3 livres d'amendes qu'il paye séance tenante entre les mains du procureur pour estre distribuées aux pauvres ».

Toujours prête à marcher de jour et de nuit, la garde nationale de Fyé avait, à cette même époque, conscience de l'importance de son rôle ; elle savait se faire respecter, et ne permettait pas qu'on portât atteinte à sa dignité :

« Un jour, quatre grenadiers étaient de garde sur la route de Beaumont à Alençon. Étant en faction de sentinelle, ils agissaient conformément aux ordres qu'ils avaient reçu, ne laissant circuler personne sans voir leur passe-port. Vient à passer un nommé Michel Bouhours qui menet une voiture vers Alençon. La sentinelle, voyant des personnes devant sa voiture, lui crie par trois à quatre fois de s'arrêter. Ledit Bouhours foite ses chevaux encore plus fort en se moquant et riant de la garde.

« La sentinelle reforce de le vouloir arrêter ; la garde sort au bruit », et au moment où elle va l'arrêter, « ledit Bouhours dit en prononçant un nom de D... qu'il avait des mouchoers au service du premier qui approcherey de luy, qu'ils étaient tous des s..... mâtins, des s..... jean foutre, etc. »

Conduit sur-le-champ devant le juge de paix, ce personnage mal embouché est condamné à une amende et « aux réparations pour les injures qu'il a proférées contre une compagnie méritante et digne de tous les égards ».

La municipalité, de son côté, ne badinait pas avec la loi civile, même quand elle appuyait la loi religieuse, et en 1793 encore, elle n'hésitera pas à faire intervenir sa fidèle garde nationale pour les faire respecter l'une et l'autre.

« Le 8 avril 1793, sur les 6 heures du soir, avertis qu'il y a chez Louis Louis trois tailleurs pour travailler pour le sieur Grison, demeurant chez ce dernier, le maire, les officiers municipaux et procureur s'en vont trouver lesd. tailleurs ci-après nommés pour leur demander la raison pourquoi ils travaillent en vue du public.

« N'ayant pas d'autre réponse à faire sinon qu'il n'étoit point fête chez eux, les municipaux revêtent leurs écharpes

et ordonnent aux délinquants de les suivre à la maison commune.

« Ils obéissent tout de suite, ledit Grison et les trois tailleurs qui déclarent se nommer Jean Curo, Pierre Juignet, Julien Gros, tous trois de Nouans.

« Interrogés pourquoi ils travaillent aujourd'hui, *feste de l'Annonciation*, qui doit être connu de tout citoyen, n'ayant rien à répondre, ils sont condamnés à 6 heures de détention au corps de garde.

« La garde nationale vient les cueillir, et les fusiliers qui devront les garder jusqu'à demi-heure après minuit, reçoivent de leurs prisonniers 40 sous pour leur peine et salaire. »

L'incident, il faut en convenir, couronne de curieuse façon les exploits de la garde nationale de Fyé pendant cette première période de son existence. On peut même dire que, pour les admirateurs des hommes de 1793, il les couronne par un singulier scandale, l'arrestation — deux mois après la suppression du tyran — de trois pauvres ouvriers, pour avoir travaillé le jour de la fête de l'Annonciation ! L'histoire offre parfois des surprises imprévues.

---

# PEINTURES MURALES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

## DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DU MANS

---

Après avoir consacré déjà plusieurs études d'un haut intérêt aux peintures murales de l'ancien diocèse du Mans, M. Lécureux publie dans le dernier numéro du *Bulletin Monumental* la liste des nouvelles peintures dont il a constaté l'existence au cours de ses explorations de l'été dernier.

Cette liste n'est encore que provisoire, ou, pour mieux dire, que la préface d'un travail complet qui paraîtra ultérieurement. Mais, dès maintenant, elle nous apporte de si utiles indications que nous tenons à la signaler sans retard et à en donner au moins un résumé.

### ARRONDISSEMENT DU MANS

Ancienne église paroissiale de *Notre-Dame des Champs*, en Saint-Jean-d'Assé, actuellement menacée de destruction. « Un personnage dégagé par M. Laffillée sur le mur nord du chœur. »

Ancienne chapelle seigneuriale de *Souvré*, à Neuvy-en-Champagne, à M. le comte de Ruillé. « Sur le mur de fond, peintures du XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle. De droite à gauche : sainte Marguerite, saint Laurent, le martyr de saint Sébastien. »

Ancienne église de *Verniette*, paroisse de Conlie. « Pein-

tures du XIII<sup>e</sup> siècle, classées, mais dont la moitié seulement est dégagée. »

Ancienne église de *Flacé*, en Souigné-sous-Vallon, à M. le marquis de Montesson. « Tout le mur du nord est recouvert de peintures qui paraissent être bien conservées sous le badigeon. . . . M. le marquis de Montesson a bien voulu nous autoriser à les dégager : nous n'avons pu encore profiter de la permission. »

Église de *Fercé*. « Dans le chœur, traces de couleurs sous le badigeon. »

#### ARRONDISSEMENT DE MAMERS

*Saosnes*. « Dans l'église brûlée et restaurée en 1768, fragment assez distinct : saint Augustin, XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle. Au-dessus draperies très simples. »

*Moitron*. Ancienne Commanderie du *Gué-Lian*. « Sur le mur nord de la chapelle du XII<sup>e</sup> siècle, un défilé de cavaliers suivis de chiens et tenant des faucons ; dessin assez bon ; peintures des premières années du XV<sup>e</sup> siècle » ; intéressantes à comparer avec celles de Clermont.

*Saint-Georges-le-Gaultier*. Chapelle *Sainte-Anne du Val* : écusson soutenu par des animaux héraldiques.

*Vivoin*. « Dans les salles basses de l'ancien prieuré, peintures du XVI<sup>e</sup> siècle représentant des saints. »

*Champrond*, ancienne église paroissiale réunie à Vibraye. « Sur l'arc d'entrée du chœur, restes de peintures du XII<sup>e</sup> siècle. A gauche, un soldat avec heaume pointu et haubert. A droite, personnage auréolé, nu jusqu'à la ceinture, les mains liées. . . . Débris d'une vie de saint. »

*Courgenard*. « Peinture du XVI<sup>e</sup> siècle, classée. . . . Le sujet en a été indiqué d'une façon fautive. C'est un *Dit des 3 morts et des 3 vifs* : à gauche, les morts, à droite les vifs, à cheval, en costume du temps de Henri III. . . . Les inscriptions se répètent dans la Sarthe, à Auvers-le-Hamon. »

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CALAIS

*Lavaré.* « L'église, intéressante par ses murs en petit appareil et son porche roman . . . . est à l'intérieur entièrement garnie de peintures cachées sous le badigeon. Au bas de la nef, à gauche, fragment à découvert, très énigmatique . . . . Chouette au-dessus de laquelle se déroule une banderole qui semble porter des lignes de caractères rouges. On peut se demander si — la chouette symbolisant la Synagogue — ce ne serait pas une imitation de caractères hébreux ? Plus à droite, personnage du XVI<sup>e</sup> siècle . . . . »

*Semur.* Eglise abandonnée . . . . « Grand panneau de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, représentant le martyr de saint Etienne, avec, à gauche, un donateur à genoux . . . . La peinture était encore, au mois de septembre dernier, très bien conservée. Mais que va-t-elle devenir, le trou du toit n'étant pas bouché ? »

*Saint-Mars-de-Locquenay.* « Tout le long des murs de la nef, traces à découvert de peintures du XV<sup>e</sup> siècle, très effacées. »

*Maisoncelles.* « Dans la nef, sur le badigeon, quelques peintures grossières représentant des saints. »

*Coudrecieux.* Ancienne église des *Loges.* « Voûte du chœur ornée de très beaux anges musiciens du XVI<sup>e</sup> siècle (depuis longtemps signalés). »

*Marçon.* « Dans le bas-côté nord de la nef, traces de peintures murales. »

Ancienne chapelle de *l'Hopital* « de style gothique primitif et d'architecture très élégante. Peinture décorative. »

*Saint-Pierre-de-Chevillé.* Au-dessus de l'arc d'entrée du chœur . . . . une *psychomachie*, dont l'existence est signalée par M. l'abbé Denis, curé de la paroisse, mais qui a été recouverte du temps de son prédécesseur.

Le même sujet, dont l'interprétation n'a pas encore été donnée, se retrouve dans les fameuses peintures de *Poncé.*

ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE

*Chemiré-le-Gaudin.* Ancienne église paroissiale d'*Athenay*.  
« Traces de peintures sous le badigeon. »

*Tassé.* « Traces de peintures sous le badigeon. »

*Avessé.* « Sur le mur nord de la nef, restes de peintures du XVI<sup>e</sup> siècle . . . . esquisse à la mine de plomb d'une tête de Christ qui devait faire partie d'une Piété. »

*Asnières-sur-Vègre.* « Eglise du XII<sup>e</sup> siècle, toute recouverte à l'intérieur de peintures sous le badigeon. Nous nous proposons, avec le concours bienveillant de M. de Lorie, maire d'Asnières, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine, d'explorer ces badigeons. »

*Avoise.* « Dans le croisillon sud, traces de peintures sous le badigeon, sans doute une litre. »

*Courtillers.* « Peintures actuellement détruites, photographiées par M. Giraud, de Parcé, alors qu'elles étaient incomplètement dégagées. Il est difficile de se rendre compte du sujet, qui devait être intéressant. Il semble qu'il y ait eu deux époques, certaines parties remontant peut-être au XIV<sup>e</sup> siècle. »

*Vaas,* ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale.  
« L'absidiale nord est couverte de peintures du XV<sup>e</sup> siècle, visibles à demi, le badigeon étant écaillé : Christ de majesté, symboliques, anges. Très bel ensemble, bien conservé. »

*Chenu.* « Grande église romane, tracés de peintures sous le badigeon, dans le bas-côté sud de la nef.

ARRONDISSEMENT DE MAYENNE

*Lignières-la-Doucelle,* ancienne chapelle du prieuré de *Saint-Urbain*, transformée en grange. « Restes de peintures décoratives. »

*Champéon,* chapelle du château des *Vaux.* « Ensemble très important de peintures. M. l'abbé Angot, dans son

*Dictionnaire de la Mayenne*, les signalait et avait bien voulu attirer notre attention sur leur existence. Il n'y avait encore de dégagés que quelques fragments. Au mois de juillet dernier, avec l'aide de MM. Ramard et Duchemin, membres de la Société française d'archéologie, nous avons dégagé toute la chapelle. Le mur sud comprenait trois scènes et peut-être même quatre. . . On voit ensuite saint Hubert (ou saint Eustache) devant le cerf . . . puis, une autre scène, un évêque, debout, ayant devant lui un personnage à genoux. C'est peut-être saint Julien du Mans. . . A droite, sans séparation, une scène de l'histoire de Théophile . . . scène du plus haut intérêt. »

« Sur le mur du pignon, à gauche de la porte, traces d'un personnage agenouillé, peut-être un donateur. . . De l'autre côté, un saint Michel très bien conservé. . . »

« Sur le mur nord, la série des apôtres dont il ne reste plus que dix. . . Cette peinture, ainsi que les précédentes, semble remonter seulement au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. »

« Dans le fond de la chapelle, il y avait des peintures du XV<sup>e</sup> siècle ; on n'en voit plus que de faibles traces. . . Dans l'embrasure de la fenêtre du fond, une sainte Marguerite du XV<sup>e</sup> siècle. »

« Ces découvertes montrent, une fois de plus, combien il serait nécessaire de rechercher méthodiquement les peintures murales, et quelles pertes irréparables peut causer l'abandon criminel dans lequel se trouvent en ce moment laissées à dessein trop d'églises de France.

LUCIEN LÉCUREUX.

---

---

## LES MUSSET AU MAINE

---

Le *Journal des Débats* vient de publier l'article suivant sur les nouvelles études que M. le marquis de Beauchesne a consacrées, dans les *Annales Fléchoises*, à la famille de Musset et qu'il a récemment réunies en volume. (Paris, Champion, 1912, in-8°.)

Heureuse de l'hommage rendu à son modeste et érudit vice-président, la Société historique du Maine tient à reproduire ces pages dans sa *Revue*; elles y seront lues avec d'autant plus d'intérêt qu'elles résument sous une forme très attrayante l'ouvrage de M. de Beauchesne.

R. T.

« Cela sert toujours d'avoir fait de bonnes études dans sa jeunesse : on en garde l'amour du travail, le goût des livres, le souci désintéressé des choses de l'esprit, l'habitude, qui s'est un peu perdue, d'écrire en français et beaucoup d'autres bonnes et fines qualités. L'auteur de ce livre, *Les Musset au Maine*, M. le marquis de Beauchesne, licencié ès-lettres, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, est un gentilhomme lettré qui a fait autrefois d'excellentes études au vieux collège Rollin, de la rue Lhomond. Ce n'est pas d'hier que j'ai l'honneur de le connaître : nous nous sommes rencontrés il y a longtemps (on peut avouer sans honte ces choses-là) sur l'estrade de la distribution des prix du Concours général où nous venions chercher tous les deux un prix de vers latins, où

jadis Musset lui-même, le poète des *Nuits*, était venu recevoir un prix de dissertation latine.

« Le livre très intéressant et très instructif de M. de Beauchesne touche à la fois à l'histoire et aux lettres. Il est surtout consacré au marquis Louis-Alexandre-Marie de Musset, châtelain de Cogners (canton de Bessé, Sarthe), oncle à la mode de Bretagne et parrain d'Alfred de Musset, fils cadet de Victor-Donatien de Musset, cousin-germain du marquis. Ce marquis de Musset (1753-1839) est le type du gentilhomme libéral, cultivé, courtois et bienfaisant de l'Ancien Régime. Quand la Révolution éclata, il fut d'abord acquis, comme une portion notable de l'aristocratie d'alors, aux idées nouvelles ; il se rendait compte du mouvement des choses et des esprits, ne répugnait pas aux réformes, croyait au progrès et à la liberté. Mais la Révolution déchaînée alla bientôt plus vite et plus loin que ceux mêmes qui l'avaient acceptée et qui se flattaient de la conduire ne l'avaient prévu. D'abord maire de sa commune, procureur-syndic, commandant de la garde nationale, le marquis-citoyen Louis de Musset, devenu suspect, fut accusé, à tort ou à raison, de « chouannerie » et incarcéré ; il traversa cependant, sinon sans péril, du moins sans accident grave, les années cruelles et dangereuses. Conseiller général et membre du Corps législatif sous l'Empire, il fut décoré par la Restauration et s'éteignit, chargé de jours, sous la Monarchie de Juillet. C'est surtout peut-être comme oncle et parrain d'Alfred de Musset qu'il nous intéresse aujourd'hui.

« Il habitait ordinairement sa terre et son château seigneurial de Cogners ; il répandait le bien, les bons exemples, les bons conseils et les bonnes méthodes de culture autour de lui ; c'était un savant, un érudit, un agronome compétent et un philanthrope. Sa femme, née de Malherbe, lui avait donné quatre enfants : deux fils, Onésime, qui mourut jeune d'une mort tragique, et Onésiphore ; deux filles, Odille et Osmane, dont l'aînée, Odille, qui était la

bonté, la charité mêmes, ne quitta jamais ses parents et entourra la vieillesse de son père de soins pieux. Paul de Musset, dans la biographie de son frère Alfred, nous avait déjà parlé de ce marquis de Musset, leur oncle, et de ce château de Cogners que M. de Beauchesne, mieux informé, fait revivre pour nous plus fidèlement. C'est à Cogners, aux vacances de 1822, que le marquis de Musset eut la visite de son cousin, Victor-Donatien de Musset-Patay (1768-1832), alors chef de bureau au ministère de la Guerre, qui amenait avec lui ses deux fils : Paul, âgé de dix-neuf ans, et Alfred, de douze. Les deux garçons furent très bien reçus par leur oncle et un peu gâtés. Il y a peut-être dans le vers charmant et persuasif d'Alfred de Musset :

C'est mon opinion de gâter les enfants

une vague réminiscence des bonnes gâteries du château de Cogners dont ils aimaient, son frère et lui, à se souvenir. Paul de Musset nous a laissé de son oncle le portrait suivant, qui est bien joli, comme un pastel de La Tour ou de Péronneau. « Il se tenait encore droit comme un cierge ; il avait le teint d'une fraîcheur remarquable, l'œil à fleur de tête, le nez aquilin, la jambe admirable et il marchait les pieds en dehors, le jarret tendu, la tête haute, comme s'il eût fait son entrée dans les salons du roi... »

« Le bon oncle avait un tendre pour Alfred et il lui donnait les plus beaux fruits du dessert, (le verger de Cogners, nous apprend M. de Beauchesne, est encore remarquable de nos jours par la beauté de ses fruits) ; la marquise, en revanche, par esprit de justice, mettait dans l'assiette de Paul, son préféré, les meilleurs morceaux. C'était, comme l'a écrit Paul de Musset, « un régime de Cocagne » ; c'était aussi, dans cette vieille maison seigneuriale, vaste, mystérieuse, évocatrice, comme les grandes maisons le sont toujours un peu pour l'enfance et pour la jeunesse, un temps

de surprises, de découvertes et d'émerveillements qu'un appartement de Paris ne comporte pas. Un jour, dans la partie la plus ancienne du château, les deux frères découvrirent une loge secrète, « une cachette ». On y descendait, comme dans les romans et le roman, cette fois, était de l'histoire, par une trappe dissimulée sous un grand lit à colonnes et à baldaquin. Des femmes et des prêtres y avaient trouvé asile, pendant l'orage révolutionnaire, contre les perquisitions des policiers et des bourreaux de la Terreur. On avait donné à Alfred et il avait peut-être demandé « la chambre à cachette ». Il eut hâte d'ouvrir la fameuse trappe. Au point du jour, après sa première nuit déjà hantée, il éveilla son frère et ils descendirent ensemble dans le caveau mystérieux... Ils en revinrent couverts de toiles d'araignée. C'est l'histoire ordinaire et symbolique de nos illusions.

« Deux ans après, en 1824, Paul et Alfred revinrent passer une partie de leurs vacances à Cogners. Peu s'en fallut qu'elles ne fussent tragiques : ce fut l'année où Alfred « faillit tuer son frère » et se dégoûta de la chasse pour longtemps. On lui avait donné un vieux petit fusil à un coup et permis d'aller tirer des lapins dans la garenne, sous la conduite du garde. Le vieux fusil ne valait plus rien : la batterie était usée ou la gâchette trop sensible ; il partit tout seul et la charge alla faire un trou dans la terre, à quelques lignes du pied de Paul qui, heureusement, ne fut pas touché. Plus ému que son frère, qui ne se doutait de rien, Alfred chancela et manqua de s'évanouir, par contre-coup, de la peur qu'il avait eue ; il eut ensuite une attaque de nerfs et un fort accès de fièvre.

« Enfin, en 1827, Alfred de Musset retourna une dernière fois à Cogners chez son vieil oncle. Echappé du collège, avide déjà d'autres émotions que celle de « la chambre à cachette », il vient de terminer brillamment ses études au collège Henry IV et il écrit sans doute ses premiers vers. (*Mes premiers vers sont d'un enfant.*) Cet « enfant du siècle »

qui composera tout à l'heure les vers à M<sup>me</sup> B... et les strophes sur Venise la rouge (1828), *Don Paëz* (1829) ne s'amuse pas beaucoup à Cogners : nous en avons la preuve dans une lettre de lui à son ami Paul Foucher, datée du 23 septembre 1827. Il s'ennuie. « Il a besoin d'un joli pied et d'une taille fine ; il a besoin d'aimer. » Il ajoute, sur ce ton d'ironie moqueuse qui est déjà, avec sa sensibilité nerveuse et inquiète, une des grâces de son génie : « J'aimerais ma cousine, qui est vieille et laide, si elle n'était pédante et économe. » Le pédantisme et l'économie : ce sont bien, en effet, les deux contraintes, les « deux pestes jumelles » qu'Alfred de Musset a, de bonne heure, le plus détestées. Quand à l'oncle, il est... septuagénaire. « Les idées d'un homme à cheveux blancs ne sont pas celles d'une tête blonde. C'est un homme excessivement instruit... » L'oncle et parrain Louis de Musset n'aurait-il pas prêté à son insu, à l'insu peut-être du poète lui-même, quelques traits de sa physionomie et de son caractère au bon oncle Van Buck de *Il ne faut jurer de rien* ? C'est une conjecture toute personnelle et toute gratuite, que je donne d'ailleurs pour rien et que je livre sans orgueil à tous ceux qui veulent mêler absolument la biographie et la réalité aux inventions et aux caprices des poètes.

« Le marquis Louis-Alexandre-Marie de Musset revit lui-même — et j'ai dû négliger ce côté-là — dans le livre très précis et très documenté de M. de Beauchesne. Il y a là toute une existence, individuelle et provinciale, qui mérite d'être regardée : elle raconte et elle peint un homme et un temps..... — S. »

---

---

---

## CHRONIQUE

---

Par arrêté ministériel en date du 20 janvier dernier, et sur la demande du propriétaire M. Robert Triger, la *Maison dite d'Adam et Ève*, au Mans, vient d'être classée au nombre des monuments historiques.

---

M. Jean Montigny, chef de cabinet du Préfet de la Sarthe, a bien voulu envoyer à la Société historique du Maine un exemplaire de sa récente conférence sur Scarron.

Écrite avec verve et talent, cette conférence présente le personnage sous son aspect le plus gai, quelque peu polisson, et fait joyeusement ressortir, par de pittoresques épisodes, la vie fantaisiste de l'auteur du *Roman comique*.

Scarron — qui avait beaucoup d'esprit — eut été le premier, sans aucun doute, à rire des pointes parfois sarcastiques de M. Jean Montigny, à le féliciter de son entrain humoristique et de son talent littéraire.

Tout en rendant pleine justice, sous ce rapport, au jeune conférencier, les historiens regretteront qu'il ait trop manifestement fait un ecclésiastique, un chanoine, au sens actuel du mot, de ce « polisson » de Scarron, simple titulaire d'un bénéfice qui ne lui avait nullement conféré les Ordres sacrés.

Pour l'histoire impartiale, la confusion est inadmissible et elle a déjà été relevée par d'autres que par nous.

En remerciant M. Jean Montigny de son envoi et de l'intérêt qu'il témoigne au passé de notre province, nous

nous permettons de souhaiter qu'il se tienne en garde contre des tendances de ce genre ; il est en droit d'ambitionner des auditoires et des lecteurs d'esprit trop élevé pour partager certains préjugés. R. T.

---

Entreprendre spontanément, à ses frais, risques et périls, sans y être contraint par aucun devoir et avec deux Chaambas pour toute escorte, le voyage d'Alger à Tombouctou, n'est certes pas une entreprise banale. C'est, suivant l'expression même du général Bailloud, « un véritable tour de force », un acte de courage, d'énergie et d'endurance qui fait à la fois honneur à l'explorateur et à la France.

Aussi est-ce avec un empressement tout particulier et une vive sympathie — nous dirions volontiers avec une patriotique fierté — que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de cette Revue, le charmant récit de l'extraordinaire odyssee accomplie d'Alger à Tombouctou, en 1911-12, par le comte René Le More, un jeune tourangeau des frontières de la Sarthe, à peine âgé de vingt-quatre ans !

D'une simplicité sans prétention, le journal de voyage du comte Le More (1) n'est pas seulement d'une lecture fort agréable et d'une attrayante variété, par les pittoresques descriptions, le récit « de la lutte constante contre la faim et la soif », les multiples épisodes de chasse, . . . . les honnêtes scrupules des Chaambas, en face des habitants peu vêtus du Soudan, et le compte rendu, à coup sûr original, de la fête du 14 juillet à Tombouctou ! Il ne peut manquer d'intéresser vivement les géographes en leur faisant connaître des itinéraires jusqu'ici peu fréquentés, et il est précieux pour l'étude de la pénétration de l'Afrique. Les notes de M. Le More abondent, en effet, en observations précises sur les populations, la position des postes militaires, la

(1) *D'Alger à Tombouctou*, Plon, 1913, un vol. in-12.

possibilité d'établir des communications régulières entre le Soudan et le Sud-Algérien, les obstacles à vaincre dans la traversée du désert ; elles esquissent même tout un plan de pénétration par l'aviation !

Après le général Bailloud nous redisons de tout cœur « Bonne chance à ce petit livre ! » et merci au comte René Le More qui, par le réconfortant exemple de cette dure et longue campagne, a prouvé brillamment « que la race n'avait pas dégénéré ».

R. T.

---

Notre confrère, M. Rebut, vient de publier dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, une monographie très documentée de Charles-Achille de Vanssay, préfet des Basses-Pyrénées, de 1810 à 1814. Extrait d'un dossier de la collection du regretté L. Brière, ce chapitre d'histoire administrative est d'autant plus intéressant que Charles-Achille de Vanssay, pendant son séjour à Pau, fut mêlé aux événements de la guerre d'Espagne et qu'il eut à traiter beaucoup d'importantes questions, administratives et militaires. M. Rebut a été certainement bien inspiré en faisant revivre, pour ses compatriotes, le souvenir trop oublié d'un administrateur qui se distingua, parmi les préfets de son temps, par la fermeté de son caractère, la décision de son esprit et la respectueuse estime qu'il sut mériter de ses subordonnés.

R. T.

---

Il n'est pas trop tard encore pour parler du volume que dom Charles Le Coq vient de consacrer au passé de la ville d'Ernée (1). Cette étude mène de front deux sujets qui se compénètrent et se complètent mutuellement ; c'est à la fois

(1) *Notre-Dame de Charné*, 1912, libr. Leguicheux, à Ernée, gr. in-8° de x-313 pages, et 12 photographures.

une monographie paroissiale et l'histoire détaillée d'un sanctuaire de la Sainte-Vierge. Le patient chercheur avait en vue surtout ses compatriotes lorsqu'il écrivait son livre ; il songeait à eux — et aussi à la jeune génération — lorsqu'avec sa curiosité perspicace, il s'en allait scrutant chaque repli du sol natal pour y retrouver un vestige ancien, pour en faire surgir les vieilles traditions prêtes à tomber dans l'oubli. Les Ernacéens sauront gré au moine, de ce labeur, je veux le croire.

Le récit est divisé en cinq parties : Les origines ; l'église de Charné ; le pèlerinage et l'église de Charné ; Charné pendant la Révolution ; Charné après la Révolution. — Ernée et Charné s'avoisinent. A partir du XII<sup>e</sup> siècle, les noms de l'une et de l'autre apparaissent dans les documents ; mais combien différentes ont été les destinées de ces deux localités ! Ernée, en raison de sa position topographique — surtout à cause de son château — devint centre administratif. Charné, en possession de l'église, resta — et longtemps — le siège paroissial. Et, tandis qu'Ernée devenait à la longue un centre populeux, une *ville* ayant maire, échevins, procureur du roi, receveur fiscal ; Charné délaissé restait à peine un hameau et, sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se voyait dépouillé de son titre de paroisse. C'est à l'histoire de ce sanctuaire toujours debout au récit des nombreuses vicissitudes qu'il a subies, que dom Le Coq s'est attaché de préférence. Il y a mis un peu de son cœur, car, bien que fruit de recherches érudites, *Notre-Dame de Charné* n'a rien de sec, ni d'austère. Il s'en faut. Le livre mérite vraiment d'être connu au-delà des frontières de son pays d'origine et c'est à ce titre que j'ai tenu à le présenter aux lecteurs de la *Revue*.

D. L. G.

---

Dans une note fort intéressante que nous recevons au moment de terminer cette Chronique et qui est extraite de

la *Semaine religieuse de Laval*, M. l'abbé Angot compare aux *lec'hs* bretons la pierre adossée à l'angle S.-O. de la cathédrale du Mans et les pierres similaires dressées contre plusieurs églises de la Sarthe et de la Mayenne.

Après avoir constaté que la pierre du Mans est très symbolique et avoir émis l'hypothèse que le nom traditionnel de *Pierre au lait* pourrait être une variante populaire du mot breton *lec'h*, M. l'abbé Angot conclut que les pierres de ce genre n'étaient pas des sépultures, mais des monuments vénérés, des pierres sacrées, à l'exemple de la pierre de Béthel dont le nom signifie Maison de Dieu, et que Jacob avait érigée.

En ce qui concerne la pierre adossée contre la cathédrale du Mans, cette conclusion peut expliquer le religieux respect qu'elle inspira pendant tout le moyen-âge, mais elle ne saurait contredire formellement, il nous semble, l'opinion qui voit dans cette pierre, à l'origine, un ancien menhir ou peulvan.

R. T.

REVUE  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU MAINE

---

TOME LXXIII. — TROISIÈME LIVRAISON

ANNÉE 1913. — PREMIER SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE,  
AU MANS

MAMERS	LE MANS
IMPRIMERIE FLEURY	A. DE SAINT-DENIS
28, Place de la République.	Libraire, Place Saint-Nicolas.

1913

# SOMMAIRE

DE LA

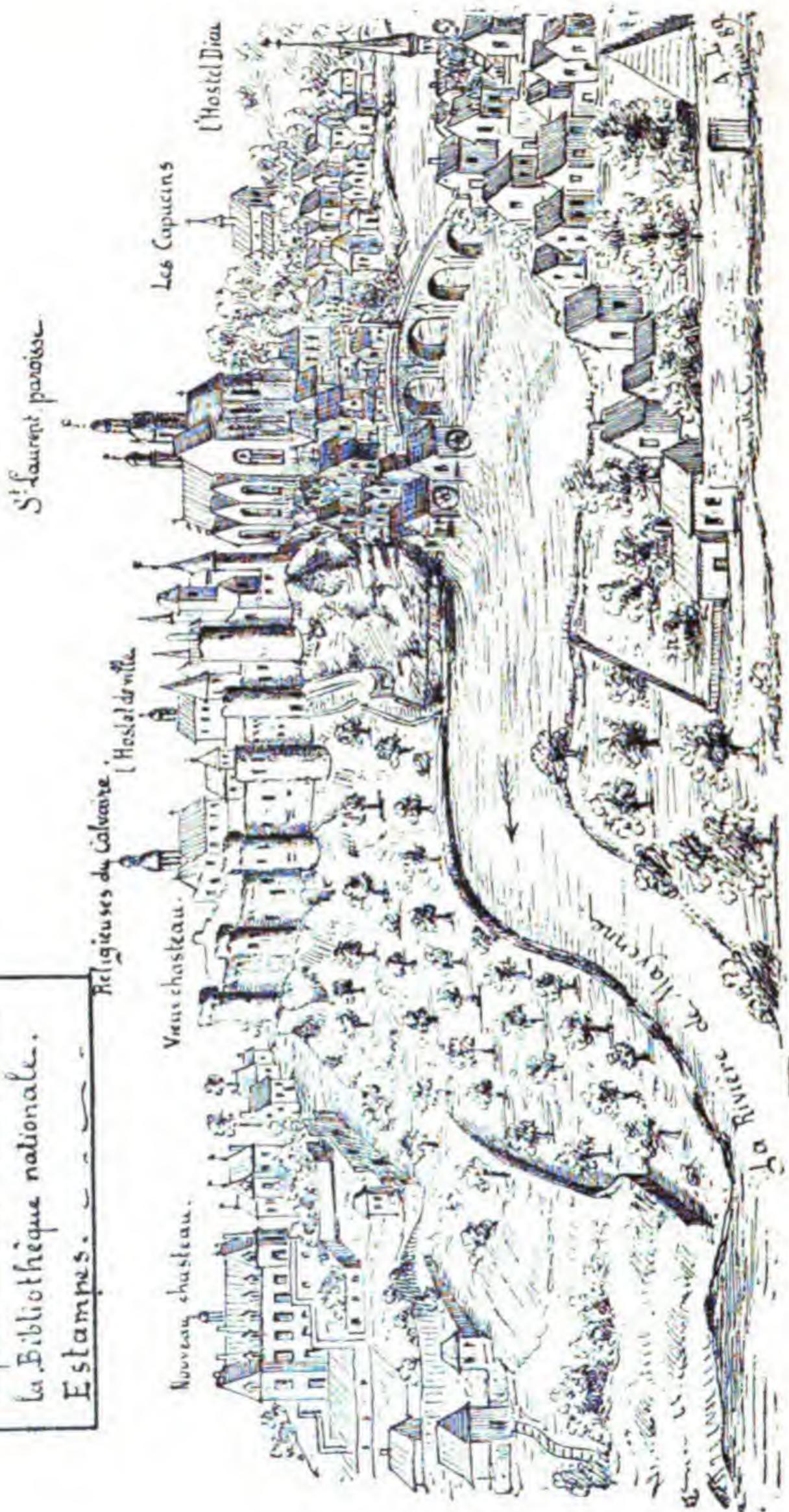
## TROISIÈME LIVRAISON DE 1913

---

- 1<sup>o</sup> JEAN DES VAUX, CAPITAINE DE MAYENNE PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS, par M. le marquis de BEAUCHESNE. Page 225
- 2<sup>o</sup> LA PAROISSE DE MONTFORT-LE-ROTROU, (*fin*), par M. le chanoine L. FROGER. Page 273
- 3<sup>o</sup> UN ENFANT DE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DU MANS, MEMBRE DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE, ANDRÉ VILLOTEAU, par M. l'abbé Louis CALENDINI. Page 288
- 4<sup>o</sup> LE COLLÈGE DU MANS ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS, par M. l'abbé UZUREAU. Page 304
- 5<sup>o</sup> CHRONIQUE : Acquisition, par la ville du Mans, de la maison dite de la Reine Bérengère. — Nouvelles dispositions législatives pour l'entretien des églises. — Les nouveaux noms des écoles communales du Mans. — La bannière des Manceaux, compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, aux fêtes de Rouen. — Projet de monument aux Trancède de Hauteville. — Nécrologie : M. Gustave Avice. Page 313
- 6<sup>o</sup> TABLE DES MATIÈRES DU LXXIII<sup>e</sup> VOLUME. Page 318
-



Ville et château de Mayenne  
 d'après un dessin conservé à  
 la Bibliothèque nationale.  
 Estampes.



(Cliché communiqué par la Commission historique de la Mayenne).

---

# JEAN DES VAUX

CAPITAINE DE MAYENNE

## PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS

---

A quelques lieues au Nord-Est de Mayenne, à l'extrémité méridionale de la commune de Champéon, à droite de la grande route d'Alençon, et au pied d'une hauteur boisée connue sous le nom de Bois des Vaux, au centre d'une contrée aussi sauvage qu'accidentée, se voit encore l'ancien manoir des Vaux, inhabité depuis longtemps par ses propriétaires et devenu un logis de ferme.

Sans être aussi remarquable que les ruines du Bois Thibault près de Lassay, ce manoir, très bien conservé, et qui paraît remonter à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, offre, lui aussi, un véritable intérêt pour l'archéologue. D'après un aveu rendu en 1660 au duché de Mayenne (1), l'habitation seigneuriale dont il s'agit consistait alors en deux grands corps de bâtiments, l'un au haut de la cour, avec un pavillon au bout, l'autre au bas de la même cour, avec une grosse tour au devant. De ces deux édifices, le premier, il est vrai, a disparu, ainsi que le pavillon attenant, mais l'autre est resté, et c'est celui que nous avons devant les yeux, à notre gauche, quand, après avoir franchi un vieux portail aux piliers carrés, flanqué d'une petite porte latérale à plein cintre, nous nous

(1) Voir aux Archives de l'Hôtel de Ville de Mayenne la collection des aveux rendus à Mazarin.

arrêtons dans la cour intérieure, encore entourée, sinon de « hautes murailles » comme en 1660, du moins de restes de vieux murs. Vu de ce côté, le vieux manoir des Vaux présente une façade des plus intéressantes. Outre la tour ronde qui s'en détache vers la droite, cette façade présente un certain nombre de détails architecturaux qui la recommandent à notre attention. Ce sont d'abord ses murs construits en grande partie en pierre appareillée, puis ses fenêtres étroites dont quelques-unes grillées, enfin et surtout la curieuse porte d'entrée qui s'ouvre à gauche et tout près de la tour. Celle-ci, à un seul vantail et à ogive, par la moulure en forme de V renversé qui surmonte cette ogive, non moins que par son encadrement dans un parement de belles pierres de taille en retrait sur la façade, suffirait à elle seule pour indiquer de quelle époque date le manoir. La tour a également sa porte, mais plus large, à deux vantaux ornés chacun d'un treillis de bois assez gracieux et évidemment ajouté après coup, au XVI<sup>e</sup> siècle, à en juger par le style. Sur le linteau de pierre est sculpté un écusson où l'on reconnaît encore, bien qu'avec peine, les armes des des Vaux qui étaient : *de sable coupé d'argent à un lion de l'un en l'autre*. Quant à la partie supérieure de la même tour, on y remarque trois machicoulis espacés régulièrement, un peu au-dessous du toit (1).

Après la façade intérieure, un des côtés les plus intéressants de l'ancien manoir des Vaux est assurément le pignon que l'on a contourné avant de franchir le portail et qui se trouve en dehors des murs d'enceinte. Tandis que son angle gauche porte une tourelle à encorbellement reposant sur trois corbeaux de pierre, près de son autre angle s'appuie au mur un ouvrage en maçonnerie en forme de contrefort, percé intérieurement comme une cheminée,

(1) Les deux dessins que nous reproduisons sont dûs au crayon de M. le chanoine Ledru qui a bien voulu les faire pour nous en 1886.

avec une ouverture au bas, à fleur de sol. Enfin, au haut du même pignon, descendant jusqu'à la naissance du contre-fort et le touchant, est suspendu un long machicoulis qui servait évidemment à protéger une poterne située immédiatement au-dessous et donnant dans le fossé aujourd'hui comblé. Des fossés en effet, déjà à demi remplis lors de l'aveu de 1660, défendaient certainement ce côté du manoir ainsi que la façade extérieure, laquelle devait être reliée avec le bord opposé du fossé par un pont-levis aboutissant à un porche dont l'ouverture, murée il est vrai, se distingue vers le milieu de cette façade.

Tel est à l'extérieur le logis actuel des Vaux. A l'intérieur, deux choses y rappellent encore l'époque où il a été construit. La première est la grande salle dans laquelle s'ouvre directement la porte d'entrée que nous avons décrite tout à l'heure ; avec sa vaste et haute cheminée et ses fenêtres aux profondes embrasures, elle nous représente bien la principale salle d'un manoir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La seconde chose qui frappe le visiteur en parcourant à l'intérieur ce vieux logis, ce sont ses combles dont la magnifique charpente en berceau ne saurait être postérieure à la même époque.

Indépendamment des deux corps de bâtiments qui composaient en 1660 le manoir qui nous occupe, et dont l'un, le principal d'ailleurs, existe toujours, tel que nous venons de le représenter, l'aveu du XVII<sup>e</sup> siècle parle encore d'une chapelle dédiée à saint Thomas de Cantorbéry. Cette chapelle, par bonheur elle aussi préservée de la destruction, s'élève au fond de la cour, en face du portail d'entrée. Considérée dans son ensemble, elle paraît de la même époque que le logis ; peut-être même lui est-elle antérieure. De forme à peu près carrée, elle est surmontée d'un clocher à quatre pans en ardoise. On y pénètre par une porte à ogive, ouverte dans le pignon donnant sur la cour. A l'intérieur, sous le platras des murs latéraux qui tombe en plu-

sieurs endroits, on entrevoit les restes de vieilles peintures à fresque. Le fond de la chapelle est éclairé par une fenêtre trilobée.

Les peintures murales de la chapelle des Vaux ont été entièrement dégagées au mois de juillet 1912, par M. Lucien Lécureux, ancien élève de l'École des Chartes, qui les décrit dans les termes suivants :

« Le mur sud comprenait trois scènes ou peut-être même quatre, mais une fenêtre a été percée à l'extrémité gauche de ce panneau. On voit ensuite saint Hubert (ou saint Eustache) devant le cerf : un personnage semble prendre la fuite ; puis, sans séparation, une autre scène : un évêque debout, tourné vers la gauche ; traces d'un personnage à genoux devant l'évêque. C'est peut-être saint Julien du Mans, très connu pour avoir fait jaillir une source à la demande d'une femme qui l'implorait. En haut du panneau, au-dessus du personnage agenouillé, un blason illisible. A droite, également sans séparation, une scène de l'histoire de Théophile. Celui-ci, à genoux au milieu, ayant à sa droite le diable, et de l'autre côté le juif, qui font tous deux un geste violent en voyant la main divine apparaître dans une auréole au-dessus de Théophile qui la regarde en tordant fortement le cou. Scène du plus haut intérêt.

« Sur le mur du pignon, à gauche de la porte, traces d'un personnage agenouillé, tourné vers la droite, peut-être un donateur devant lequel seraient agenouillés ses enfants dont il ne reste plus que des traits verticaux. De l'autre côté, un saint Michel très bien conservé, tourné vers la gauche. Sur le mur nord, un saint non identifié, séparé par une ligne verticale de la série des apôtres dont il ne reste plus que dix, les deux derniers ayant été supprimés par une fenêtre. Ils se regardent deux par deux, en faisant un geste de la main l'un vers l'autre, comme les rois de Juda, de Saint-Martin de Laval.

« Ces peintures semblent remonter au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

« Dans le fond de la chapelle, il y avait des peintures du XV<sup>e</sup> siècle, dont on ne voit que de faibles traces. Sur le mur nord, près du fond de la chapelle, restes d'une donatrice à genoux. Sur le mur de fond, occupé en grande partie par un retable, quelques traces de peintures à gauche, peut-être un prophète. Dans l'embrasure de la fenêtre de fond, une sainte Marguerite du XV<sup>e</sup> siècle.

« L'ensemble de ces peintures, conclut M. Lécureux, est très important » (1).

L'ancien manoir des Vaux est donc d'un haut intérêt pour l'archéologue ; mais il l'est encore plus pour l'historien. C'est en effet, sinon dans le manoir même que nous avons sous les yeux, du moins dans un manoir antérieur situé sur son emplacement, que naquit et passa une partie de son existence un personnage qui devait jouer un rôle important dans l'histoire du Bas-Maine pendant la guerre de Cent Ans, nous voulons parler de Jehan des Vaux, capitaine de Mayenne sous Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou, de 1417 à 1423.

C'est la vie de ce vaillant et infortuné guerrier, vie à la fois glorieuse et traversée de terribles épreuves, que nous allons maintenant essayer de retracer en nous servant de nombreux documents inédits découverts par nous, soit dans les dépôts publics, soit dans nos archives particulières (2).

Fils unique de Geoffroy des Vaux et de Marguerite d'Avaugour, sa seconde femme, Jehan des Vaux descendait, par sa mère, de ces illustres barons d'Avaugour qui, en même temps que les terres d'Avaugour et de Goëlle en Bretagne, ont possédé au Maine pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle

(1) *Bulletin monumental*, 1912, nos 5-6, p. 578.

(2) Arch. du château de Lassay, fonds de Boisfroust, liasse des Vaux.

et une partie du XIV<sup>e</sup>, la baronnie de Mayenne. Marguerite d'Avaugour était en effet la fille de Louis II d'Avaugour, seigneur du Parc, près de Gorron, et elle avait pour aïeul Guillaume I d'Avaugour, seigneur du Parc, d'Ambrières et de Fosse-Louvain, frère puiné de Henri IV d'Avaugour, baron de Mayenne et de Goello, qui vivait au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Quant aux ancêtres paternels de notre Jehan, sans être aussi illustres que ses ancêtres maternels, ils n'en tenaient pas moins, tant par leur ancienneté que par leur importante situation territoriale, une des premières places dans la noblesse du Bas-Maine septentrional. Dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, Guillaume des Vaux reconnaissait à l'abbaye de Champagne une rente sur son domaine des Vaux, donnée par Guillaume, son père (1). Geoffroy I des Vaux, son fils attesta à son tour un don à la même abbaye sur le lieu du Gué-Herlumbert en 1240 (2).

En 1264, Guillaume des Vaux, sans doute fils du précédent, avait vendu pour trente-six livres tournois aux doyen et chapitre de Saint-Julien du Mans, une dixme assise en la paroisse d'Aron, au fief du seigneur de Mayenne (3). Il fut évidemment le père de Geoffroy II<sup>e</sup> du nom, qui, si l'on en croit une généalogie de cette maison (4), avait épousé avant 1278 Anne de Courtenai, et apparaît dans plusieurs documents du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

Il figure en effet dans la liste des seigneurs du Maine et de l'Anjou appelants vers 1310 contre Charles de Valois, comte du Maine (5), et en 1312 il est également cité dans l'état des francs fiefs de l'Anjou et du Maine, à l'article Champéon (6). De son union avec Anne de Courtenai étaient

(1) Arch. de la Sarthe, H 822.

(2) A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, article sur les Vaux.

(3) *Livre blanc du Chapitre du Mans*, p. 442.

(4) Bibl. nat., cab. des titres, nouveau d'Hozier.

(5) Arch. nat., J 178 B.

(6) Bibl. nat., fonds français 8736.

nés plusieurs enfants, entre autres un fils, Guillaume, et une fille, Marguerite. Celle-ci avait été mariée, par contrat « du jour de Notre-Dame prochain après la fête saint Gilles », avec Joachim de Valermengier, paroissien de la Bazoge des Alleux (1). Quant à Guillaume des Vaux, troisième du nom, il avait épousé par contrat de l'année 1325, Annette, fille de Guillaume, seigneur de Couterne et du Horps (2), mariage qui devait faire passer plus tard ces deux terres entre les mains des des Vaux. Devenu, après la mort de son père, seigneur des Vaux, Guillaume fut capitaine de Mayenne (3) au commencement de la guerre de Cent Ans, sous Charles de Blois. Il mourut vers 1360 et fut enseveli dans la chapelle de Fontaine-Daniel. Il avait laissé de son mariage avec Annette de Couterne, plusieurs fils et filles, dont Geoffroy, qui eut, comme aîné, la terre des Vaux, et recueillit plus tard, par héritage, les terres de Couterne et du Horps, et Jehan qui, ayant épousé Marie de Benoist, héritière de Lévaré et de Boisbault près Gorron, fonda la branche de Lévaré. Geoffroy des Vaux fut, comme l'avait été son père, capitaine de Mayenne (4), sans doute du temps d'Isabeau d'Avaugour. Il prit une part active aux guerres de l'époque, notamment en l'année 1380 où on le voit faire partie successivement des montres de Jehan de Bueil (11 avril) et de Jehan de Landivy (5 septembre). Il avait épousé en premières noces Marguerite Le Riche (5), dont il avait eu une fille unique, Guillemette, mariée vers

(1) Bibl. nat., cab. des titres, nouveau d'Hoziar.

(2) L'original en parchemin de ce contrat, fait partie de la liasse des Vaux, de nos archives particulières.

(3) Voir à la fin de cette étude, le testament de Jehan des Vaux.

(4) Voir aux Arch. nat. les plaidoiries du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(5) Fille de Huet le Riche et de Jeanne de Vassé, Marguerite le Riche avait apporté en mariage à Geoffroy des Vaux le fief au Riche, en la paroisse d'Assé-le-Boisne, qui passa plus tard aux seigneurs du Boisfroust. (Voir Moulard, *Assé-le-Boisne*.)

1380 à Guillaume, seigneur du Boisfroust; puis, devenu veuf, il s'était remarié avec Marguerite d'Avaugour (1) dont il eut plusieurs enfants, entr'autres Jehan, le personnage qui va faire le principal objet de ce récit. Il mourut très âgé, en l'année 1407.

Telle était la famille seigneuriale, assurément une des plus anciennes comme des plus puissantes du Bas-Maine, à laquelle appartenait Jehan des Vaux. Sa naissance doit être placée, selon nous, aux environs de l'année 1365, et comme, d'après les habitudes de la noblesse féodale, il s'était probablement initié de bonne heure au métier des armes, peut-être est-ce lui qui faisait partie, en 1386, de la montre de Jehan de Landivy, passée le 5 septembre de cette année-là à Mantes, et où figure, au nombre de quatre-vingt-neuf écuyers de la chambre de ce capitaine bas-manceau, un Jehan des Vaux (2). En tous cas c'est lui, sans aucun doute, qui en 1392 servait sous Jehan des Roches, dont la compagnie, composée de deux autres chevaliers bacheliers et de sept écuyers, fut passée en revue au Mans, le 21 juillet (3). En 1404, le 22 avril, il fut présent au contrat de mariage de son cousin Samson des Vaux, seigneur de Lévaré, avec Aliénor d'Avaugour, fille du seigneur du Parc (4), et, peu de temps après, il épousa lui-même Jehanne de Vendôme, sœur de Charles de Vendôme, alors seigneur de la Chartre et de Lassay, et veuve de Jehan de Feuillet, seigneur de Sémillé (5). En août 1407, « encores

(1) Elle testa le 20 juin 1375 devant les notaires de Mayenne-la-Juhez et donna à son mari « tout ce qu'elle lui pouvoit donner par la coutume du pays ». (Liasse des Vaux déjà citée.)

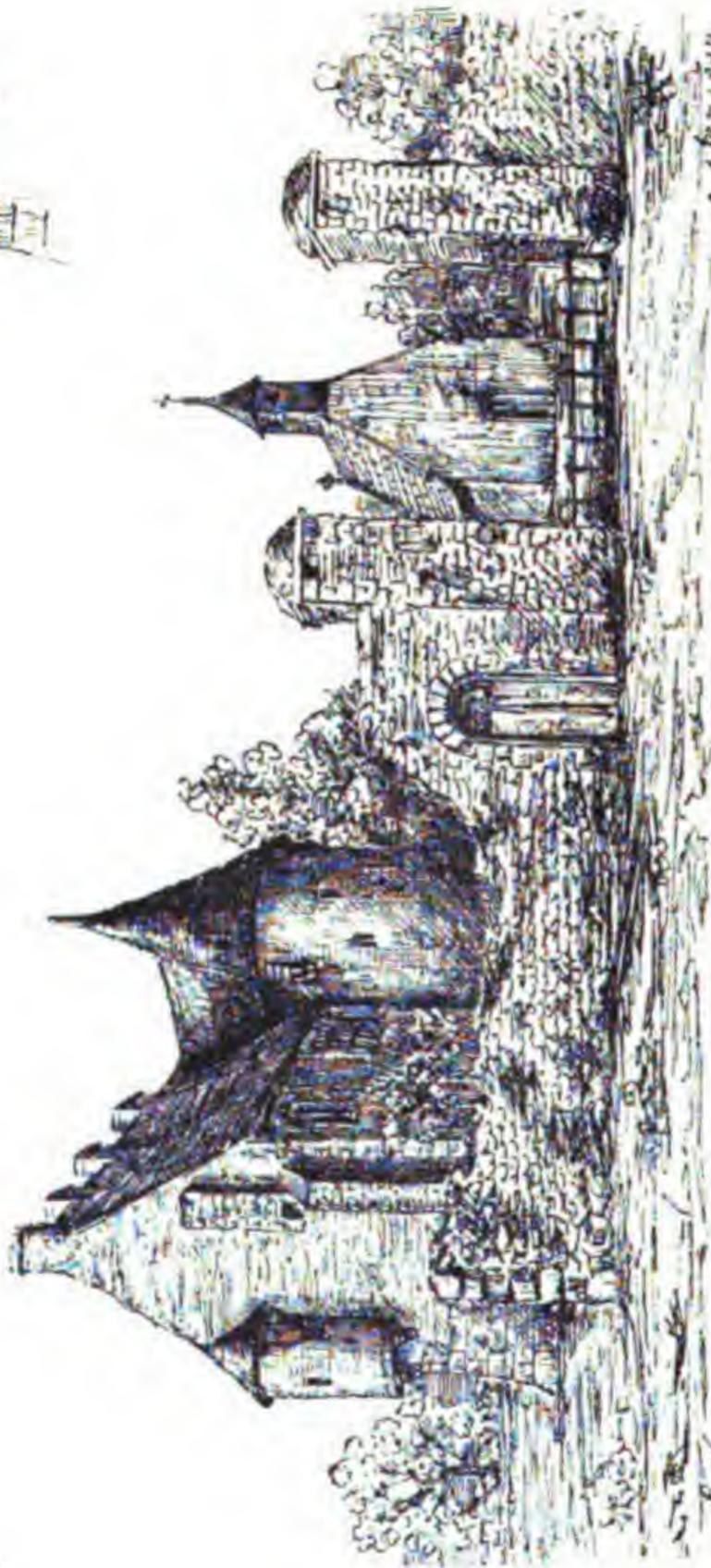
(2) Bibl. nat., ms. fonds français 21339, f° 257.

(3) *Ibidem*.

(4) Bibl. nat., cab. des titres, généalogies des Vaux.

(5) D'après un document original en parchemin qui fait partie de la liasse des Vaux de nos archives particulières, c'est en août 1399 que Jehanne de Vendôme avait épousé Jehan de Feuillet; et à la date du 23 octobre 1404, elle était remariée avec Jehan des Vaux.

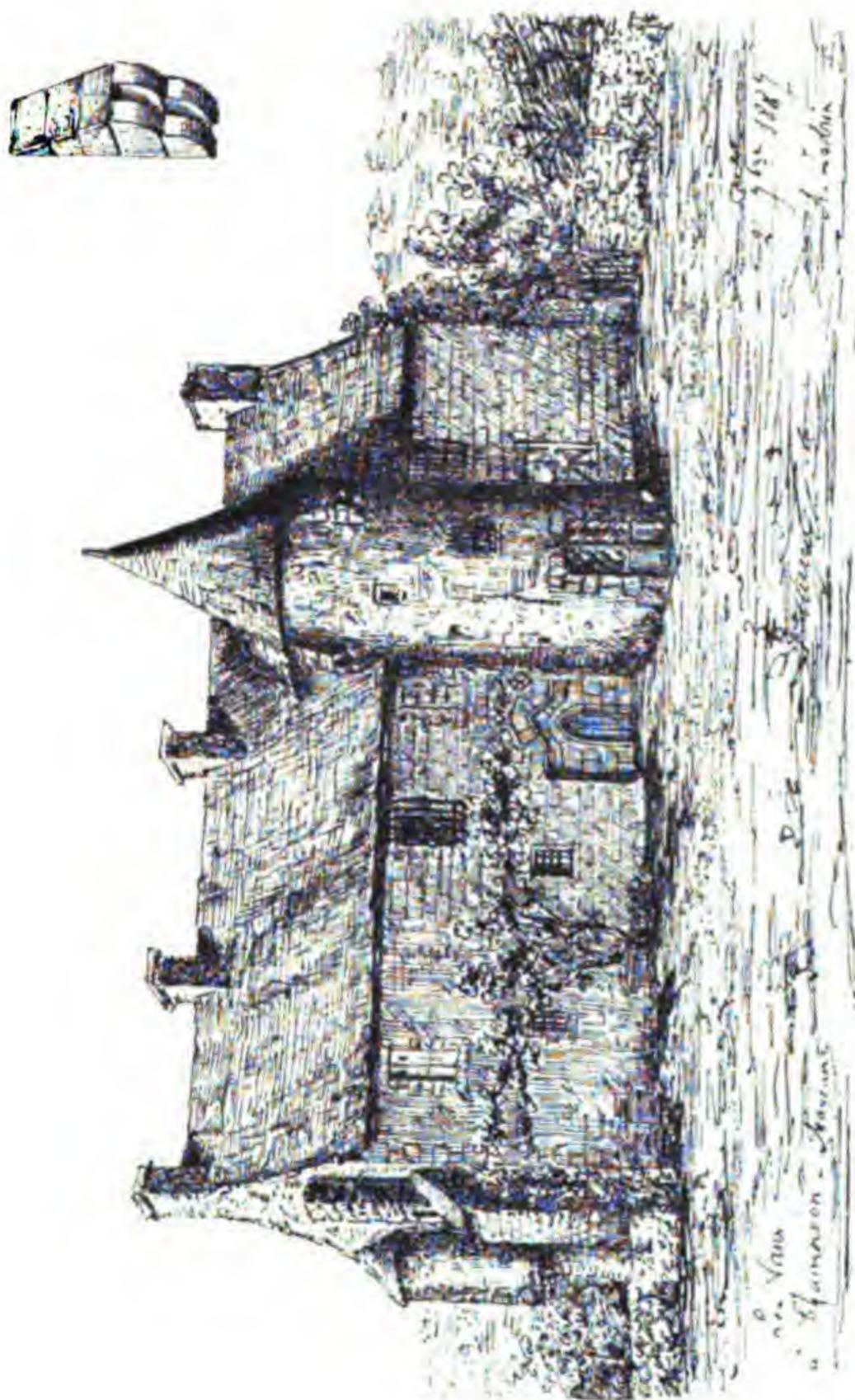




27 bis - 1887  
A. Ledoux

Les Vaux  
à Champeigne - Mayenne

MANOIR DES VAUX



MANOIR DES VAUX



en l'an de la mort » de son père, il transigea avec sa sœur aînée, Guillemette des Vaux, dame du Boisfroust, au sujet de la succession paternelle (1). La même année, comme seigneur du Horps, nous le voyons en différend avec « Jehan, seigneur d'Autherville », à cause des « moulin et estang du Ribay » possédés par celui-ci (2). De même encore, toujours comme seigneur du Horps, il plaidait en 1409 devant Pierre de Bueil, bailli de Touraine, avec son vassal, Robin Malindre, seigneur de la Malindrière, en la paroisse du Horps (3).

Dans ces derniers actes, Jehan des Vaux qui, du vivant de son père, se qualifiait simplement « escuier », commence à prendre le titre de « chevalier ». Au point de vue militaire, du reste, il servait en ces années là en qualité de « chevalier bachelier » dans la compagnie de Jean de Montfort (4), comte de Gavre, qui avait épousé Anne de Laval en 1404 et devait succéder en 1412, du chef de sa femme, à Guy XII, comme seigneur de Laval et de Vitré. C'était le moment de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, et l'on sait qu'à la fin de l'année 1411, l'armée bourguignonne, sous les ordres du duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI, était allée assiéger Etampes pour en chasser une garnison du parti contraire. Jean de Montfort se trouvait avec sa compagnie parmi les troupes assiégeantes, et le 6 décembre celle-ci fut passée en revue. Elle se composait en grande partie de gentilshommes du Maine, et Jehan des Vaux y figurant comme chevalier bachelier ; parmi les six autres chevaliers de ce grade, trois appartenaient à notre province, messire Jehan de Champchevrier, seigneur de Soudé, près de Sablé ; Baudouin de Tucé, le futur capitaine et défenseur du Mans contre les Anglais, enfin Jehan

(1) Liasse des Vaux.

(2) Arch. du château de Lassay, liasse relative à Hauteville.

(3) Bibl. nat., cab. des titres, P. O. dossier des Vaux.

(4) Bibl. nat., ms. fonds français 21539, f° 56 et suiv.

de la Chapelle, seigneur de la Chapelle-Rainsouin, au Bas-Maine.

Quelques années après, en août 1415, nous retrouvons Jehan des Vaux capitaine de Pontmain (1), charge qui avait été occupée autrefois par son oncle paternel, Jehan des Vaux, seigneur de Lévaré. A cette époque, nous apprend le curieux document où nous trouvons ce renseignement, on s'occupait activement de la réparation des châteaux de Mayenne et de Pontmain, car la guerre venait d'éclater de nouveau entre la France et l'Angleterre.

C'était le 14 de ce même mois qu'Henri V était débarqué à Harfleur avec son armée et il se préparait à infliger, dès le mois d'octobre suivant, aux troupes de Charles VI, la sanglante défaite d'Azincourt. Le seigneur des Vaux se trouva-t-il à cette désastreuse journée où périt la fleur de la noblesse française ? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est qu'il prit une part très importante aux combats qui furent livrés, cette année là et l'année suivante, aux envahisseurs de notre sol. En effet, le 26 août 1416, nous voyons le roi Charles VI, par lettres données à Paris, lui conférer la charge de chambellan, et ce « pour considération des grants et notables services » qu'il avait rendus à lui et à ses prédécesseurs, « et qu'il fait actuellement ès guerres et autrement » (2). Jehan des Vaux devait sans doute cette flatteuse distinction au crédit dont jouissait alors auprès du dauphin, le futur Charles VII, son cousin Guillaume d'Avau-gour. Ce ne fut pas, d'ailleurs, la seule faveur qu'il reçut en ces années là, du pouvoir royal : l'année suivante il se voyait délivrer les provisions de « maistre d'hostel de la Dauphine » Marie d'Anjou (3), fille comme on sait, de Louis II duc d'Anjou et de Yolande d'Aragon.

(1) Arch. nat., P 1334/4, f° 132 v°.

(2) Bibl. nat., cab. des titres, généalogies des Vaux.

(3) *Ibidem.*

Nous venons de faire allusion au crédit que Guillaume d'Avaugour avait trouvé auprès du Dauphin. En 1417, ce personnage qui, dans les années précédentes, était déjà, croyons-nous, capitaine de Mayenne (1), tandis que des Vaux occupait la même charge au château de Pontmain, fut nommé par l'influence de son royal protecteur, bailli de Touraine. Ce fut sans doute à cette occasion que la reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou et dame de Mayenne, « suffisamment informée de la fidélité et de la probité » du fils de Geoffroy des Vaux, le créa et ordonna, non sans avoir pris l'avis de son conseil, capitaine de son château de Mayenne-la-Juhel, et lui en confia la garde (2). Cette place, du reste, « située au pays du Maine, près des frontières d'Alençon, de Domfront, de Fresnay-le-Vicomte et des autres places occupées (ou du moins sur le point de l'être) par les Anglais, ces anciens ennemis et adversaires du royaume de France » (3), ne pouvait tomber en des mains plus sûres. Le nouveau capitaine de Mayenne, dont le père et l'aïeul avaient déjà rempli la même charge, s'empressa de mettre en état de défense la forteresse qui lui était confiée. Il y rassembla d'abord sous ses ordres un grand nombre de chevaliers et d'écuyers, originaires du pays du Maine, tous choisis parmi ses parents ou ses amis (4). Parmi ces vaillants défenseurs de la cause française figuraient entr'autres, Jehan d'Avaugour, seigneur du Parc (5), Samson des Vaux, seigneur de Lévaré (6), Guillaume de la Palu, Jehan Girard, Guillaume des Arglan-

(1) Arch. nat., P 1334/4, document déjà cité.

(2) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 20, f<sup>o</sup> 64.

(3) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 27, f<sup>o</sup> 189.

(4) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 20, f<sup>o</sup> 64.

(5) Voir aux Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, la plaidoirie du 31 août 1423, par Jehan des Vaux.

(6) Arch. nat., X 2<sup>a</sup>, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) par Jehan des Vaux.

tiers (1), Fouquet de Coulonges (2) etc., etc. A ces gentilshommes, Jehan des Vaux avait joint un certain nombre d'archers et de balistaires, de façon à grouper autour de lui une troupe de deux cents hommes (3).

Nous venons de parler de balistaires. L'artillerie, nouvellement inventée, commençait en effet à jouer un rôle important dans la défense aussi bien que dans l'attaque des forteresses, et le capitaine de Mayenne avait pourvu la place confiée à sa garde d'un assez grand nombre de bouches à feu desservies par ces balistaires (4). Enfin il n'y avait pas jusqu'à la question des vivres qui n'eût préoccupé ce chef avisé. C'est ainsi qu'il s'était procuré, pour les besoins de la garnison, 80 pipes de vin, 60 pipes de cidre, 1500 boisseaux d'avoine, 2.500 boisseaux de froment, 20 boisseaux d'orge, 100 porcs salés, 12 bœufs, 7 charges de sel, et 80 livres de beurre (5).

Grâce à toutes ces précautions si habilement prises par Jehan des Vaux, la place de Mayenne était désormais en état non seulement de soutenir un siège, (éventualité qui ne devait se produire que beaucoup plus tard), mais de maintenir toute la partie septentrionale du Bas-Maine sous l'obéissance du roi de France. Aussi, en dépit des progrès

(1) Arch. nat., X 1<sup>re</sup> 9191, arrêt du Parlement du 23 mars 1425 (v. st.), au profit de Jehan des Escotais contre Jehan des Vaux et ces trois hommes d'armes. Le premier était beau-frère de Jehan des Vaux. En effet, Guillaume de la Palu, seigneur dudit lieu, en Saint-Mars-sur-Colmont avait épousé vers 1400 Jehanne des Vaux, fille de Geoffroy des Vaux et de Marguerite d'Avaugour. Le second était frère d'un cousin par alliance de Jehan des Vaux, Raoul Girard ayant épousé en 1394 Marguerite, fille de Jehan des Vaux, seigneur de Lévaré et de Marie de Benoist.

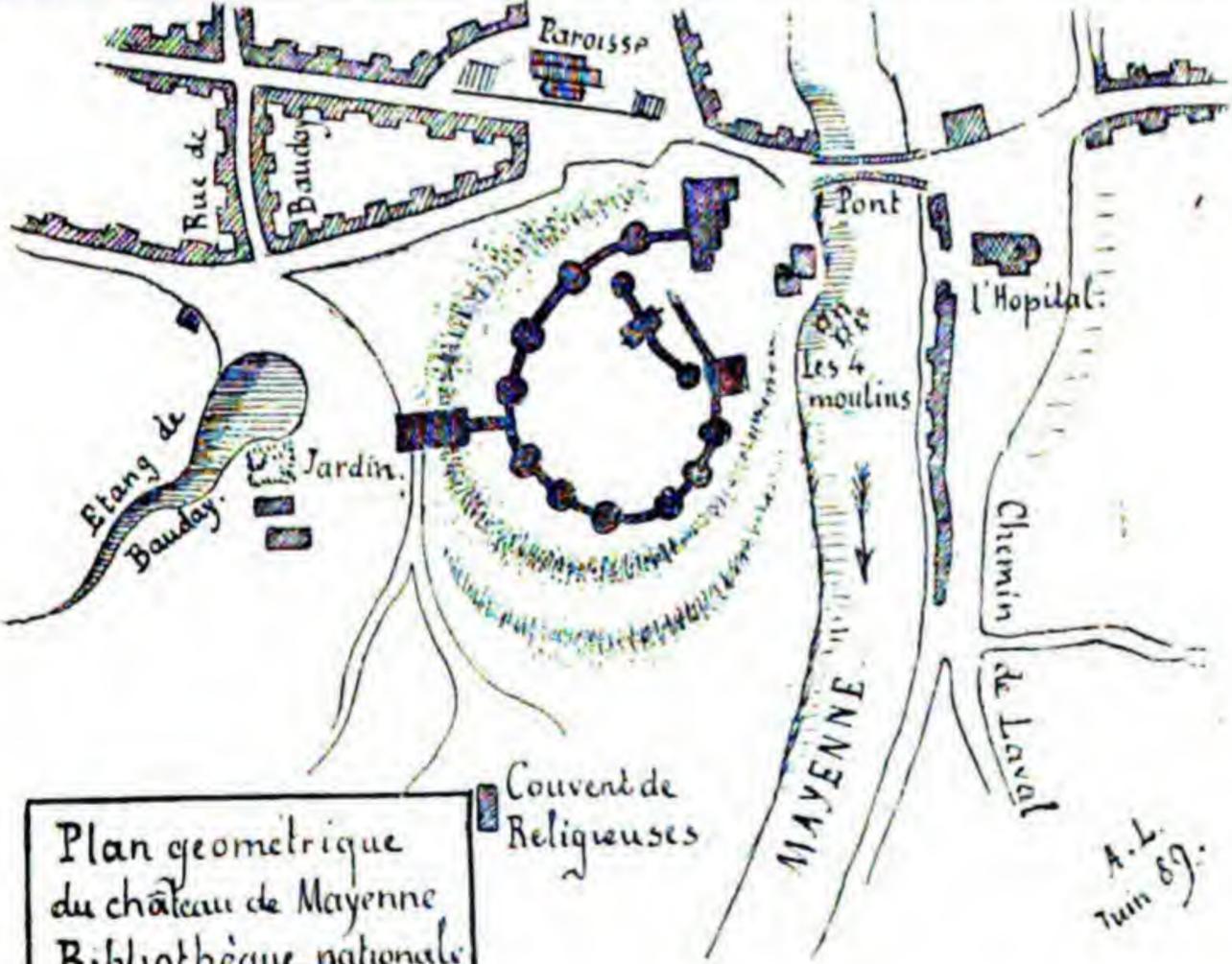
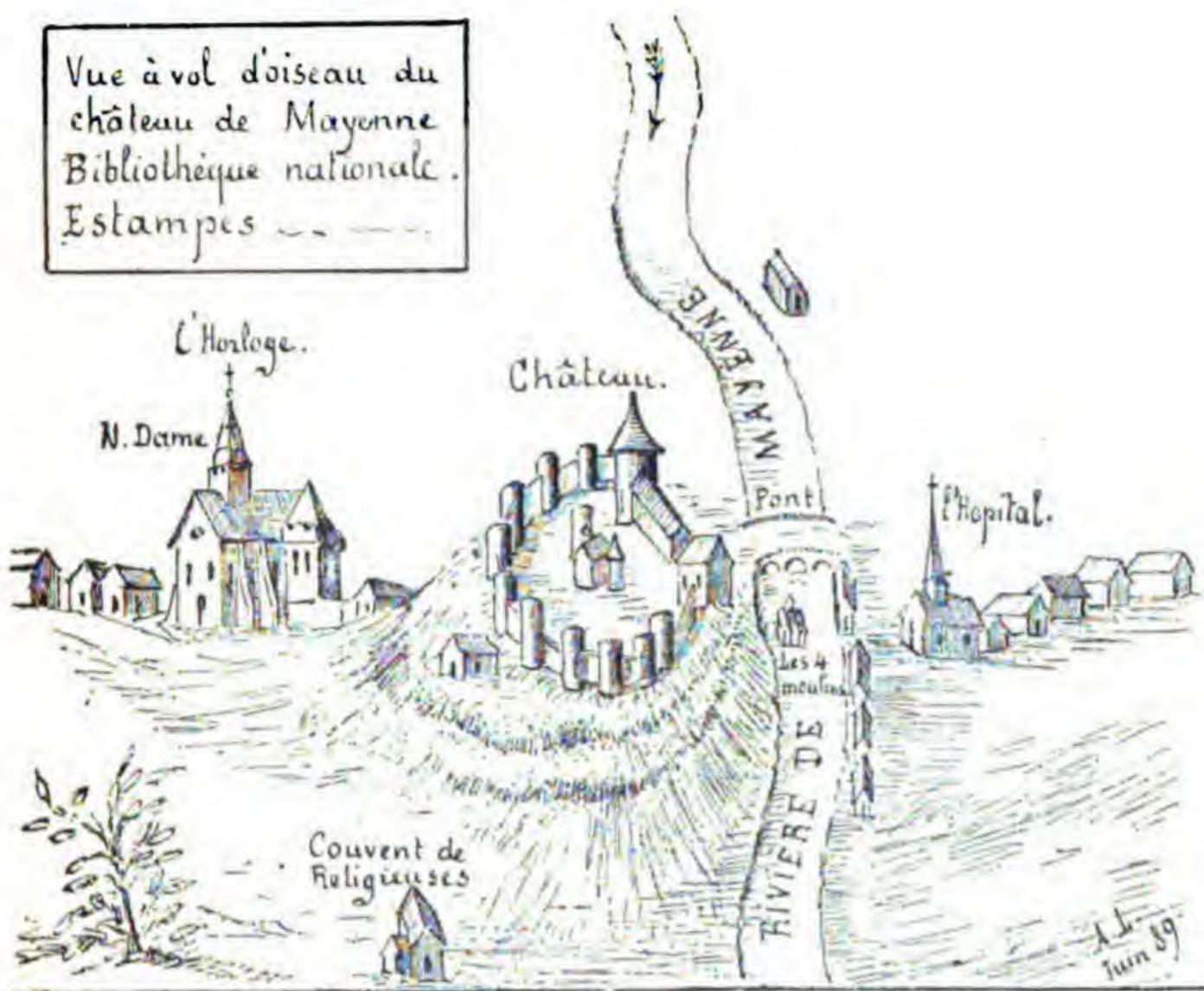
(2) Arch. nat., X 1<sup>re</sup> 81, arrêt du 8 mars 1454 entre les héritiers de Jehan des Vaux et ceux de Foulquet de Coulonges.

(3) Arch. nat., X 2<sup>re</sup> 20, arrêt du 13 février 1433 (v. st.) en faveur de Jehan des Vaux, contre Henri Cornilleau et ses complices.

(4) Arch. nat., X 2<sup>re</sup> 27, arrêt du 23 février 1456, entre les héritiers de Jehan des Vaux et ceux de Jehan de la Haye et de ses complices.

(5) *Ibidem*.

Vue à vol d'oiseau du  
château de Mayenne  
Bibliothèque nationale.  
Estampes



Plan géométrique  
du château de Mayenne  
Bibliothèque nationale.  
Estampes.

Cliché communiqué par la Commission historique de la Mayenne.

faits en Normandie, vers les frontières de notre province, par les envahisseurs qui avaient pris successivement Alençon (octobre 1417), Domfront (juillet 1418), et s'étaient même emparés dans le Maine, de Fresnay, Jehan des Vaux avait-il d'« illec », c'est-à-dire du château de Mayenne, « résisté vaillamment contre les ennemis et les avoit fort guerroyez » (1). Il leur avait même fait beaucoup de mal, en avait tué un certain nombre, et leur avait fait de nombreux prisonniers (2). Au nombre de ces derniers s'était trouvé un certain Jehan Clifeton, qui, pris par Foulquet de Coulonges, avait eu à lui payer pour sa rançon la somme de 4.000 livres tournois, dont la dixième partie avait été prélevée, selon l'usage, par le capitaine (3).

Avons-nous besoin d'ajouter que le théâtre le plus ordinaire des succès remportés par la garnison de Mayenne sur les Anglais était la région qui s'étend au nord de cette ville, dans la direction de Domfront et du Passais normand ? Tandis qu'à sa gauche, Pierre le Porc défendait Fougères, et qu'à sa droite, Ambroise de Loré luttait à Fresnay contre les Anglais d'Alençon, Jehan des Vaux s'était donné pour mission de veiller surtout à la défense du Bas-Maine septentrional, et, en combinant ses efforts avec ceux des deux garnisons françaises voisines, il contribuait pour une très large part à arrêter, sur les marches du Maine, les progrès de l'invasion anglaise.

Retranché avec sa compagnie d'hommes d'armes, d'archers et d'arbalétriers dans le château et la ville de Mayenne, apprenait-il que les envahisseurs s'étaient montrés sur quelque point du Passais manceau, il s'y portait aussitôt à la tête de sa troupe, et après les avoir battus, il rega-

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, f<sup>o</sup> 6, plaidoirie pour Jehan des Vaux.

(2) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 27, f<sup>o</sup> 189. Arrêt entre les héritiers de Jehan des Vaux et ceux de Jehan de la Haye.

(3) Arch. nat., X 1<sup>a</sup> 84, arrêt du 8 mars 1454, entre les héritiers de Jehan des Vaux et ceux de Foulquet de Coulonges.

gnait rapidement la place servant de base à ses opérations. Ce n'étaient là que de courtes expéditions, qu'il pouvait accomplir dans le cours de la même journée. Parfois cependant il se voyait obligé de s'éloigner davantage de Mayenne et de joindre ses troupes à celles des garnisons voisines pour aller prendre part à quelque expédition plus importante, nécessitée par la marche d'un corps ennemi au cœur même du Maine ou de l'Anjou. C'est ainsi qu'en mars 1420 (1421) le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, accompagné des comtes de Huttington, de Sommerset et de Kent, du seigneur de Ros, de plusieurs grands seigneurs et barons du royaume d'Angleterre, et d'archers jusques au nombre de 60 à 70.000 combattants, étant partis de Normandie, et, après avoir traversé le Maine, étant arrivés à Baugé en Anjou, une armée française, forte de 5 à 6.000 hommes, s'assembla sans retard sous les ordres du bâtard d'Alençon et du maréchal de La Fayette, pour aller attaquer les Anglais au milieu de leur marche audacieuse. Or, aux seigneurs de France et d'Ecosse qui firent partie de cette armée improvisée et parmi lesquels les chroniqueurs citent le sire de Fontaines, le sire de Tucé, messire Jehan de la Grezille, messire Jehan de la Croix, le comte de Boucan etc., etc., nous devons ajouter notre Jehan des Vaux, qui « fut à la journée de Baugé, où vaillamment se porta, et y fut navré » (1). On sait d'ailleurs comment les Anglais, atteints par les Français près du cimetière du Vieil Baugé, y furent totalement déconfits, et comment cette expédition se termina pour nous par une éclatante victoire (2).

Cette expédition de Baugé n'est pas la seule du même genre à laquelle le capitaine de Mayenne ait pris part avec

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

(2) Voir pour le récit détaillé de cette bataille, la chronique de Juvénal des Ursins ; voir aussi arch. nat., P 1334/4, f<sup>o</sup> 142.

sa compagnie en ces années là. Il fut « depuis à une destrouse d'Anglois où furent mors six vingt sur la place » (1). Il s'agit sans doute ici de l'expédition de Neuvillalais, près Sillé, en 1422, où le sire de Fontaines, accompagné de Jehan du Bellay et d'Ambroise de Loré, surprit les ennemis, les défit, et, d'après Cousinot, leur tua cent vingt hommes (2).

Comme on le voit par tout ce qui précède, pour n'avoir pas été personnellement mentionné par les chroniqueurs du temps, le capitaine de Mayenne, Jehan des Vaux, n'en jouait pas moins un rôle aussi actif qu'important dans la défense du sol national contre les envahisseurs d'outre Manche. Il est certain que si la région nord-ouest du Maine fut pendant si longtemps épargnée par la conquête anglaise, le mérite lui en revient en grande partie. Aussi la reine de Jérusalem et de Sicile se « fiait-elle fort oud. des Vaulx de la garde et seureté d'icelle place » (3). Mais quelles que fussent sa vigilance et sa valeur, il n'avait pu préserver entièrement la contrée située au nord de Mayenne, des progrès de l'invasion. Ces progrès avaient été assez importants pour que, dès l'année 1420, le roi Henri V, par lettres datées du château de Caen, eût cru pouvoir prendre sous sa protection les habitants des paroisses de Saint-Cyr-en-Pail, de Saint-Aignan et de Couptrain (4); moins de deux ans après, en janvier 1421 (1422), c'était la châtellenie de Lassay que le monarque anglais mettait sous l'obéissance de son bailli d'Alençon, Guillaume Hudleston (5).

Cette dernière châtellenie, une des plus considérables du Bas-Maine septentrional, possédait alors un château qui,

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

(2) Voir Cousinot, *Chronique de la Pucelle*.

(3) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août, pour Jehan des Vaux.

(4) *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. XV, année 1846, pp. 277-278.

(5) *Ibidem*, t. XXIII, p. 161.

sans être assurément aussi fort que celui de Mayenne, n'en était pas moins une véritable place de guerre. Pendant la première période de la guerre de Cent Ans, commandé par un vaillant capitaine, Philippot de la Ferrière, le château de Lassay avait opposé une énergique résistance aux Anglo-Navarrais des garnisons de Domfront et du Bois-de-Maine (1). Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, la châtellenie en question avait eu pour seigneur Charles de Vendôme, beau-frère, comme nous l'avons dit, de Jehan des Vaux. Mais à la différence de celui-ci, qui, devant l'invasion anglaise, n'avait écouté que la voix de l'honneur et du patriotisme, le frère de Jehanne de Vendôme, désireux avant tout de conserver ses terres et ses châtellenies, n'avait pas eu honte de s'allier avec les Anglais. De là la confiscation des biens du traître, lesquels, dès le 25 mai 1420, avaient été donnés, du moins en ce qui regarde la terre et châtellenie de Lassay, à son beau-frère Jean des Vaux (2).

Ainsi confiée à la garde vigilante du capitaine de Mayenne, la place de Lassay, où ce dernier avait sans doute mis aussitôt une petite garnison, constituait une sorte de poste avancé, d'où il pouvait surveiller de plus près tous les mouvements de l'ennemi. Mais, par cela même, cette place, à mesure que les Anglais prenaient davantage pied dans le Bas-Maine septentrional, se trouvait trop en pointe pour qu'il n'y eût pas lieu de craindre que, par suite d'une surprise toujours possible, elle ne tombât entre les mains des envahisseurs. Aussi quand, vers la fin de l'année 1422, Charles VI étant mort, le dauphin lui eut succédé sous le nom de Charles VII, un des premiers actes du nouveau roi fut-il d'ordonner la destruction de toutes les forteresses situées près des frontières de la Normandie, occupée alors

(1) Voir dans le *Bulletin de la Commission hist. et arch. de la Mayenne*, 1890, notre étude sur *Le château de Lassay à travers les siècles*.

(2) Arch. du château de Lassay ; mention.

tout entière par les Anglais, qui sembleraient hors d'état de supporter un siège, et deviendraient ainsi préjudiciables à la cause française. De son côté, la reine Yolande, jalouse de montrer son empressement à se conformer aux ordres du roi de France, son gendre, et pour donner le bon exemple, fit immédiatement détruire, ou plutôt démanteler, par le capitaine de Mayenne, les deux châteaux de Lassay et de Pontmain (1).

Du reste, dans la contrée qui environne Mayenne, Lassay et Pontmain n'étaient pas les premiers châteaux forts qui eussent éprouvé un sort semblable, du fait de Jehan des Vaux. Il y avait en ces années là, aux Escotais, en la paroisse de Jublains, à quelques lieues au sud-est de Mayenne, un manoir fortifié, possédé par Jehan des Escotais. Issu d'une très ancienne famille de chevalerie, ce dernier, qui avait épousé une nièce de la femme de Jehan des Vaux, Jeanne de Logé, « estoit un bien noble chevalier », lequel « tousjours » s'était « notablement gouverné et employé au service du Roy en ses guerres et aultrement », et s'était « continuellement tenu ès frontières » (2). Toutefois, sous prétexte que « des Escotois souloit avoir un hostel plat aux Escotois, tenu de la royne (Yolande) en foi et hommage, lequel il aurait tellement quellement fortifié et y tenoit plusieurs varlets qui faisoient moult de maux, dont plusieurs plaintes vindrent à des Vaulx qui le dist à des Escotoys, lors son ami, afin que y mist remède », ce dont celui-ci « n'en vout riens faire », sous ce prétexte, disons-nous, « les officiers de la royne, informez de ce et que led. hostel, qui n'estoit tenable, estoit périlleux, et en adventure de porter grans dommaiges au païs, pour pouvoir

(1) Arch. nat., X 1<sup>re</sup> 9191, arrêt du 23 mars 1425 (v. st.) contre Jehan des Escotais et Jehan des Vaux.

(2) Arch. nat., X 2<sup>re</sup> 18, plaidoirie du 23 août 1423, pour Jehan des Escotais.



RUINES DU CHATEAU DES ESCOTAIS

obvier à tout, firent, par voye de justice, démolir led. hostel et prendre ceulx qui estoient ens, et en firent faire justice tel qu'il appartenoit » (1). Il paraît même que Jehan des Vaux avait commandé cette expédition en personne, suivi de Guillaume de la Palu, de Guillaume des Arglantiers, de Jehan Girard, et d'autres chevaliers ou escuiers, qu'ils avaient pris et occupé violemment et avec hostilité le château, forteresse et place forte des Escotais, y avaient mis le feu, avaient dérobé et emporté les biens qui se trouvaient dans ledit château, avaient frappé et blessé plusieurs de ses défenseurs, enfin avaient démoli ladite place et forteresse des Escotais. Ceci s'était passé dans le courant de l'année 1422 (2).

Si par cette dernière exécution Jehan des Vaux s'était fait du seigneur des Escotais un ennemi irréconciliable, il avait dès lors un ennemi encore plus redoutable dans le fameux baron de Coulonces, Jehan de la Haye. Petit-fils de Jehan de la Haye et de Jehanne de Paynel, fils de Guillaume de la Haye et de Luce de Feugerolles, marié lui-même à Alix Malherbe, possesseur enfin de l'importante baronnie de Coulonces, un des fiefs les plus considérables de la basse Normandie, Jehan de la Haye avait été, lors de l'invasion de cette région par les Anglais en 1417, un des principaux chefs du parti français dans la vallée de la Vire. Aussi une des premières mesures de Henri V, une fois maître de la contrée, au commencement de l'année 1418, avait-elle été de confisquer sur ce personnage la baronnie de Coulonces pour la donner à un de ses partisans (3).

Chassé ainsi de son pays d'origine par la conquête anglaise, le baron de Coulonces s'était réfugié avec sa com-

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

(2) Arch. nat., 9191, arrêt du 23 mars 1425, entre Jehan des Escotais et Jehan des Vaux.

(3) Voir Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 230.

pagnie d'hommes d'armes et d'archers sur les marches de Normandie et du Maine, où il se vengeait de son exil et de la confiscation de ses terres en faisant aux Anglais une guerre acharnée. En 1422 notamment, il avait pris une part des plus actives à l'expédition de Bernay, conduite par le vicomte de Narbonne et le comte d'Aumale, et où, de concert avec Ambroise de Loré, il commandait l'avant-garde des troupes françaises et contribua ainsi à l'écrasement, en avant de la place, de la garnison anglaise (1). Toutefois, on devine aisément que la compagnie commandée par Jean de la Haye, n'ayant pas de place forte où se retrancher, et obligée de vivre dans un pays qui n'était pas le sien, ne laissait pas de commettre de nombreuses déprédations aux dépens des populations qu'elle était chargée de défendre.

Il avait donc été commandé à « messire Jehan de la Haye, qui lors avoit grant compaignie et gens qui gastoient le pais, qu'il vuidast et fist despartir ses gens ». C'est alors que « led. messire Jean de la Haye, qui pour sa personne n'avoit aucun retraict ou pais, s'était transporté par devers messire Jehan des Vaultx, et l'avoit requis qu'il luy donnast retraict ou chastel de Maine ».

Quelque délicate que fût l'acceptation de cette proposition, le capitaine de Mayenne ne crut pas devoir la refuser ; il permit à Jean de la Haye de se réfugier dans cette place « pourvu ce qu'il promist y mettre peu de gens avecques luy ». Comme on peut le penser, le baron de Coulonces ne se le fit pas dire deux fois ; il mit aussitôt à profit la permission qui lui était accordée. Mais, « contre sa promesse », il introduisit dans le château et dans la ville de Mayenne « grant quantité de gens qui faisoient plusieurs maux au pais, dont les plaintes vindrent à la royne et à ses officiers ». Il fut donc « mandé à des Vaultx que les fist vuider, et ainsi

(1) Voir dans *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXV, p. 168-170. le récit détaillé de cette bataille.

le fist, dont messire Jehan de la Haye fut malcontent, et conceut hayne contre des Vaux, et dist que aultresfois luy rendroit la courtoisie » (1). Tels étaient les deux irréconciliables ennemis que Jehan des Vaux venait de se créer quand au mois de janvier 1422 (1423) il fut obligé de s'éloigner momentanément de sa capitainerie.

Charles VII, qui, au début de son règne, avait résolu de faire appel aux Etats généraux, avait convoqué à Bourges pour le 16 janvier « plusieurs gens d'église, nobles, et de chascune des bonnes villes certain nombre », et ce, « de tous les païs de Languedoy à luy obéissans » (2). Le Maine, en sa double qualité de province de languedoil et de pays encore soumis à l'autorité du roi de France, se trouva donc compris dans les provinces qui devaient être représentées à Bourges. Or, parmi les nobles appartenant à cette province, le seigneur des Vaux occupait, à tous points de vue, une trop haute situation pour ne pas être choisi comme un des représentants de l'ordre de la noblesse. C'est ainsi que, mandé à Bourges par lettres spéciales de Charles VII (3), il prit aussitôt ses dispositions pour obéir à la convocation royale. Au nombre des principaux gentilshommes qui partageaient sous lui le commandement de sa compagnie, et sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter, se trouvaient ses deux cousins germains Samson des Vaux, seigneur de Lévaré (4), et Jehan d'Avaugour, seigneur du Parc (5). Il leur remit en conséquence, pour le temps de

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(2) Voir Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, chap. II.

(3) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

(4) Samson des Vaux, fils de Jehan, frère puîné de Geoffroy, et de Marie de Benoist. Il avait épousé en 1404, Aliénor d'Avaugour, fille de Juhel, seigneur du Parc. En 1429, Jehan des Vaux le nomma un des exécuteurs testamentaires.

(5) Jehan d'Avaugour, fils de Juhel, seigneur du Parc, frère de Mar-

son absence, qui devait durer environ un mois, la garde du château et le commandement de la garnison, leur confiant en outre la mission de veiller à la sûreté de sa femme, Jehanne de Vendôme, et de son jeune fils, Geoffroy des Vaux, qu'il laissait tous deux à Mayenne, dans le château (1); puis il se mit en route de façon à se trouver à Bourges pour le 16. La session des Etats généraux, ouverte ce jour là, dura de dix à douze jours, pendant lesquels on vota une aide d'un million de livres tournois, dont 900.000 sur les laïques, et 100.000 sur le clergé, avec cette affectation : « pour le recouvrement de la seigneurie du Roy et pour en débouter hors ses ennemis » (2). Enfin, dans les derniers jours de janvier, Jehan des Vaux put reprendre le chemin du Bas-Maine, pensant être de retour à Mayenne dans les premiers jours de février.

A peine avait-il mis le pied sur le sol de notre province, que de graves nouvelles parvinrent à son oreille. On lui apprit que, pendant son absence, le baron de Coulonces s'était emparé de Mayenne où il commandait maintenant en maître absolu. Voici en effet ce qui s'était passé. Dans la première quinzaine de janvier, aussitôt que des Escotais eut appris « que des Vaux, mandé par le Roy, se disposait d'aller à Bourges » (3), voyant dans cette circonstance une occasion exceptionnellement favorable pour se venger du capitaine de Mayenne, il s'était hâté d'en aviser Jean de la Haye, et ces deux mortels ennemis de des Vaux « conspirèrent ensemble de lui faire perdre sa capitainerie » (4).

guerite d'Avaugour et de N. des Vaux ou de Anne de Chources, marié avec Jehanne de Cherbaye.

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 27, arrêt du 23 février 1456 (v. st.) entre les héritiers de Jehan des Vaux et ceux de Jehan de la Haye.

(2) Voir Beaucourt, *Histoire de Charles VII.*

(3) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

(4) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

La chose, il est vrai, semblait au premier abord assez difficile, puisque la place était gardée par deux des plus proches parents du capitaine, Samson des Vaux et Jehan d'Avaugour. Mais en ce qui concernait ce dernier, la confiance de Jehan des Vaux avait été mal placée. Plein d'ambition, il jalousait son cousin, et sa fidélité n'était rien moins que certaine.

Connaissant déjà ces mauvaises dispositions du seigneur du Parc, « la Haye et des Escotais » lui donnèrent secrètement rendez-vous « au lieu de Montseur » et là « le induisirent et admonestèrent de soy faire capitaine de la place » (1). D'Avaugour, après avoir sans doute d'abord quelque peu hésité, finit par céder à la tentation et accepta le rôle qui lui était proposé. Restait à trouver un prétexte pour l'exécution de l'entreprise. On convint que d'Avaugour feindrait de vouloir « faire une course contre les Anglois » (2), et qu'« à ceste couleur » le baron de Coulonces, « bon homme d'armes et coustumier » de ces sortes de courses, manderait « plusieurs chevaliers et escuiers du pays d'Anjou et du Mayne, et d'illec entour, et aussy plusieurs garnisons, comme ceulx de Laval et aultres » ; quant à l'assemblée, elle devait se faire « à Mayne-la-Juhez, pour aller courre », dirait-on, « sur les ennemis devant Domfront et ailleurs » (3). Il serait alors facile à d'Avaugour et à Jean de la Haye de se rendre maîtres de la place. Enfin la date de l'entreprise fut fixée au 27 janvier, jour de « la feste de saint Julian » (4).

Ce jour là en effet, dans la soirée, Jean de la Haye arriva, comme il était convenu, avec sa compagnie sous les murs de Mayenne, non loin du château ; appelées par lui, arrivè-

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(2) *Ibidem.*

(3) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août, pour Jehan des Vaux.

(4) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août, pour Jehan des Escotais.

rent peu après et successivement les garnisons de Laval, de Montsurs, de Sainte-Suzanne et de Château-Gontier (1). Les quatre chefs de ces dernières troupes, parmi lesquels se trouvait le brave et loyal Ambroise de Loré, ignoraient naturellement le but véritable de toute cette concentration de forces militaires, et ils croyaient, comme le leur avait fait entendre le baron de Coulonces, qu'il ne s'agissait que des Anglais; seul avec Jean de la Haye et Jehan d'Avaugour, Jehan des Escotais, qui était parti « luy quatriesme de son houstel » et était allé « devant Mayne à lad. assemblée » (2), était dans le secret de l'entreprise et en attendait impatiemment la réussite.

Cependant d'Avaugour, à qui Jean des Vaux avait, à son départ, « recommandé la garde du chastel et commandé à ceulx qui là estoient que luy obéissent » (3), en profitait pour agir de son côté; après avoir persuadé à Samson des Vaux qu'il avait réellement l'intention de faire une course contre les Anglais, il commença par mettre « ou chastel 30 hommes d'armes » (4), et, dès que la nuit fut arrivée, « avecques mailles de plomb, rompit la faulse poterne du chastel, faignant que par là vouloit mectre hors ses gens » (5). Samson des Vaux, informé du fait, en fut un peu étonné, et lui fit dire que « actendist les clefs ». Est-il besoin d'ajouter que d'Avaugour n'en « tint compte ? » (6). Bien plus, il « fist » sans tarder « mectre en bin hault lieu un gluy de feu ardent » (7). C'était le signal que guettaient Jean de la

(1) Arch. nat., X 1<sup>a</sup> 9491, arrêt du 23 mars 1425 (v. st.) en faveur de Jehan des Vaux contre Jehan des Escotais.

(2) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août, par Jehan des Escotais.

(3) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*

(6) *Ibidem.*

(7) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

Haye et des Escotais « qui estoient en embusche » (1) près de la fausse poterne en question.

Par cette entrée subreptice, le premier se hâta d'introduire « ou chastel cent hommes d'armes ou environ » (2), qui composaient sa compagnie. Dès lors, d'Avaugour se sentant « le plus fort », se présenta devant « la femme de Jehan des Vaux », Jehanne de Vendôme, et lui « dist que voidast la forteresse, car il en estoit capitaine » (3). Mais en réalité, il ne la laissa pas sortir du château, et l'y retint prisonnière avec son fils, le jeune Geoffroy des Vaux (4). Le nouveau capitaine dit ensuite à Samson des Vaux, désormais hors d'état de pouvoir lui résister, « que luy baillast les clefs ». Puis il « ala par toute la place », accompagné d'un certain nombre de chevaliers ou d'écuyers appartenant à la compagnie du baron de Coulonces (5) et dont les noms nous ont été conservés. C'étaient, sans parler de leur chef et des deux frères des Escotais, qui s'étaient joints à eux : Jehan le Venier, Jehan Duisse, Guillaume des Louges, Jehan Malherbe, Thomas de la Fresnaye, Thomas de Sémillé, Bertrand de Nuillé, Jehan de Hucson, Olivier de Meel, Olivier de Bonnebal, Jehan de Nusse, Guiot le Vicomte, Jehan de Barenton, Robert de la Ferrière, Simon Hamon, Guillaume Courtin, Jehan Dor, Jehan Bastard, messire Henry Carbonnel, Robert de Fontenay, chevaliers, Jehan Le Clerc, Guillaume du Pont-Béranger, Henry Cornilleau, Jehan Burnost, Jehan de Montchauveau, Haton

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

(2) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(3) *Ibidem*.

(4) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 27, arrêt du 23 février 1456 (v. st.), déjà cité.

(5) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

Violete, Robin Pret, Colin de Saint-Bomer et Roulin Bonjour (1).

Tous ces soudards traitèrent la malheureuse ville de Mayenne en pays conquis : ils « jectèrent dehors ceulx que des Vaux y avoit laissés, violèrent femmes, et firent aux habitants plusieurs aultres maux et oultraiges » (2). Du reste, on ne se contenta pas, en ce qui concernait personnellement Jehan des Vaux, de lui avoir enlevé sa capitainerie et d'avoir fait sa femme et son fils prisonniers ; on s'empara de ses biens meubles qui « estoient retraicts » au château, et qui montaient à une valeur de « vingt cent francs et plus ». En voici l'énumération telle que nous la trouvons dans un arrêt du Parlement : de l'or et de l'argent monnayé ou à monnoyer ; des tapisseries, de la vaisselle d'argent et d'autres ustensiles de cuisine ; plusieurs coffres pleins de linge de luxe ; quatre pièces de damas, fourrées de martre, et d'autres encore appartenant à Jehanne de Vendôme ; des bijoux estimés à vingt marcs d'or ; trois tentures de Caen ; quatorze lits complets ; dans la cuisine, quatre grandes marmites et six petites ; quatre autres grandes marmites de cuivre et six petites ; quatre poëles de fer ; sept paires de landiers et plusieurs autres ustensiles de cuisine ; en fait de vaisselle d'étain, douze pots coloriés ; six douzaines d'assiettes, et douze douzaines d'écuelles ; de la vaisselle d'argent, tant en tasses, gobelets, aiguières, cuillers et autre espèce de vaisselle pour la valeur de soixante marcs d'argent ; six tramails et quatre baquets pour recevoir le poisson ; une tenture de toile blanche ; deux bahuts, deux malles, deux paires de sacs de cuir et autres choses du même genre ; deux paires de grands sacs pour porter les harnais ; quatre grands bassins, quatre chaufferettes, des

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(2) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

salières et des candélabres ; des graines et du cuir pour faire des bottes ; des tourteaux pour fallots, et quatre fallots ; tout cela, avec d'autres biens que Jehan des Vaux avait à lui dans le château de Mayenne, pouvait valoir la somme de dix mille écus (1).

Tels étaient les événements dont le château et la ville de Mayenne avaient été le théâtre pendant l'absence de Jehan des Vaux, et c'est à son retour dans le Maine qu'il en avait eu peu à peu connaissance. Il retourna aussitôt à Bourges et exposa au roi Charles VII la mésaventure qui venait de lui arriver (2) et qui compromettait non moins le prestige de l'autorité royale, que ses propres intérêts et sa dignité personnelle. Le souverain « en fut courroucé » (3). Il n'avait point oublié que le capitaine de Mayenne, ainsi dépossédé, avait été autrefois son chambellan et le maître d'hôtel de la dauphine, sa femme. A sa requête, il expédia aussitôt des « lettres pour faire commandement à parties adverses que luy rendissent sa place et restituassent les biens dessus-dits » (4). Il fut fait même à Jehan d'Avaugour, à Jehan de la Haye et à leurs complices, un « commendement de par le Roy ». Mais eux « ne voudrent obéir » ; ils ne voulurent du reste pas davantage « obéir sur ce à la Royne (Yolande) et à ses officiers » (5). Au contraire, « procédant de mal en

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 27, arrêt du 23 février 1456 déjà cité. — Cet arrêt étant en latin, c'est-à-dire écrit dans la basse latinité du moyen-âge, ce n'est pas sans peine que nous avons pu, même en consultant Ducange, faire la traduction des termes employés dans l'inventaire en question. Nous adressons nos plus sincères remerciements à M. Marichal, archiviste aux archives nationales qui, avec son obligeance accoutumée, a bien voulu nous aider de ses lumières en cette circonstance.

(2) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(3) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 31 août 1423, pour Jehan des Vaux.

(4) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 11 février 1423 (v. st.) pour Jehan des Vaux.

(5) *Ibidem*.

pis », ils se rendirent un jour, bien accompagnés, au manoir des Vaux, en forcèrent les entrées, firent prisonniers les serviteurs qui s'y trouvaient, s'emparèrent de huit bœufs gras, de quatre vaches, et de cent vingt bêtes à laine, rompirent la chaussée de l'étang, mirent celui-ci en pêche, et emportèrent pour deux cents écus de poisson (1).

Ainsi le malheur, malgré la protection déclarée dont l'honoraient à la fois le roi de France et la reine de Sicile (2), ne cessait de s'appesantir sur Jehan des Vaux. Il eut du moins, dans ce comble de l'infortune, une véritable consolation. Nous avons dit que sa femme et son fils étaient retenus prisonniers à Mayenne. C'était le château qui leur servait de prison, et ils y avaient subi les plus durs traitements. Enfin, le jeune Geoffroy des Vaux avait trouvé le moyen de s'échapper. Vêtu d'une robe de femme, et portant sur ses épaules deux cruches, il s'était fait prendre pour une jeune fille, et, tout en faisant semblant d'aller puiser de l'eau, s'était éloigné de la ville et soustrait à la captivité (3). Nul doute que le premier usage qu'il eût fait de sa liberté ait été d'aller rejoindre son père qui avait trouvé un refuge à Laval, auprès de la comtesse Anne (4).

Cependant, la guerre continuait plus vive que jamais entre la France et l'Angleterre. William de la Pole, duc de Suffolk, qui avait été nommé par Henri V, en octobre 1422, capitaine de Saint-Lô et de Coutances, s'était porté avec

(1) Arrêt du 23 février 1456, déjà cité.

(2) Il avait également pour lui l'appui du comte d'Aumale et du sire de Fontaines, alors lieutenants du roi de France en Anjou, au Maine et en Normandie. C'étaient eux qui, aussitôt après la prise de Mayenne par Jehan d'Avaugour et le baron de Coulonce, avaient écrit à ceux-ci au nom du souverain pour leur faire injonction d'évacuer la place induement occupée par eux et de donner satisfaction à Jehan des Vaux. (Voir l'arrêt du 23 février 1456.)

(3) Voir l'arrêt du 23 février 1456.

(4) L'arrêt du 23 février 1456 nous apprend en effet qu'à cette époque Jehan des Vaux était allé habiter Laval.

2.500 combattants sur l'Anjou, et s'était établi près de Segré, d'où il avait mis à rançon tout le pays environnant. Lorsqu'il voulut, l'année suivante, au commencement de l'automne, reprendre le chemin de la Normandie en passant entre le Maine et la Bretagne, ses projets furent soupçonnés par le comte d'Aumale, lequel rassemblait alors des troupes dans la ville de Tours.

Celui-ci se rendit aussitôt à Laval avec les forces dont il disposait et y donna rendez-vous aux diverses garnisons de cette partie du Maine, afin d'aller attaquer les Anglais en les poursuivant dans leur retraite. « Et là » dit le chroniqueur Cousinot, « vint ung chevalier nommé messire Jehan de la Haye, baron de Coulonces, lequel avoit très belle compagnie, lequel estoit pour lors en indignacion dudit comte d'Aumale pour aucunes désobéissances que iceluy de Coulonces luy avoit faictes en son gouvernement. Et, quelque besoing ou nécessité que out icelluy comte d'Aumale, il ne vouloit souffrir que icelluy de Coulonces allast en sa compagnie ». Comme on le voit, Jean de la Haye, que sa félonie dans l'affaire de la capitainerie de Mayenne n'empêchait pas de rechercher toutes les occasions de se battre contre les Anglais, avait espéré qu'en se présentant à Laval au comte d'Aumale en même temps que les autres capitaines du Bas-Maine, il le forcerait à accepter avec empressement son concours en cette circonstance. Mais il comptait sans le grave mécontentement que le représentant de l'autorité royale avait gardé de sa conduite envers Jehan des Vaux, et qu'il tenait à lui faire sentir. Si le comte d'Aumale finit par lui permettre de se joindre à ses troupes, ce fut à condition, ajoute notre chroniqueur, qu'il ne le fit que le jour de la bataille seulement, « sans se montrer devant sa personne ».

Cette bataille eut lieu, comme on sait, le 26 septembre dans les landes de la Brossinière, près du château de la

Gravelle, où le corps d'armée conduit par le comte d'Aumale avait enfin rencontré les Anglais. Dans le conseil de guerre qui précéda, il fut décidé, dit encore Cousinot, « que icelluy comte d'Aumale se mettroit là en bataille à pié pour actendre iceulx Angloys avecques les chevaliers et aultres gens de sa compaignie, et que ledit sire Loys de Loré et messire Loys de Tromargon, seroient à cheval avecques sept ou huit vingt lances pour besongner sur iceulx Angloys, ainssy qu'ils le verroient avoir à faire, sans nulle aultre charge, et que s'ils voullotent avoir ung aultre capitaine avecques eulx, qu'ils le prensissent. Et ce fut dit principalement afin que led. Coulonces fust avecques iceulx deux chevaliers ordonnez estre à cheval, pour ce que, comme dit est, icelluy de Coulonces n'estoit pas en la grâce dud. comte d'Aumale ». Tant persistait, malgré tout, chez le chef des troupes de Charles VII, le désir de marquer au persécuteur de Jean des Vaux son mécontentement !

Jean de la Haye, il convient de l'ajouter, montra beaucoup de vaillance dans cette célèbre journée qui se termina, pour les Français, par une victoire des plus complètes. C'est du reste une justice à rendre à cet étrange baron de Coulonces que, dès qu'il y avait de grands coups d'épée à donner, on pouvait toujours faire appel à son concours. L'année suivante, s'il ne fut pas à la bataille de Verneuil (18 août 1424), où périrent glorieusement plusieurs des anciens compagnons d'armes de Jean des Vaux à Mayenne, tels que Guillaume de la Palu, Jehan Girard, etc. (1), on le trouve quelques jours après devant la bastille d'Ardevon, guerroyant contre les Anglais qui venaient de construire cette bastille pour réduire la garnison du Mont-Saint-Michel. Mais laissons une fois de plus parler le chroniqueur Cou-

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, plaidoirie du 18 février 1424 (v. st.) pour Geoffroy de la Palu et Raoul Girart contre Jehan des Escotais. C'était aussi à la bataille de Verneuil qu'était mort Jehan Ouvrouin, seigneur de Poligné, près Laval.

sinot : « En ce mesme tems ensuivant fut mis par les Angloys une bastille à Ardevon, à une lieue du Mont-Saint-Michel. Et, pour ce, fut faicte une entreprise par messire Jehan de la Haye, baron de Coulonces, lequel estoit pour lors cappitaine de Maienne-la-Juhez, qui estoit loing d'icelle place du Mont-Saint-Michel. Et selon ce qu'il avoit acoustumé de faire, vint icelluy baron de Coulonces ».

Mais revenons à Jehan des Vaux. Si en août 1424 il n'était pas encore rentré, comme on vient de le voir, en possession de la capitainerie de Mayenne, ce n'était pas faute d'en avoir réclamé la restitution par tous les moyens légaux. Dès la fin de l'année 1423, voyant que ses adversaires n'avaient tenu aucun compte de la volonté royale exprimée par un « commandement », il avait porté sa plainte devant la cour du Parlement de Paris, alors transférée à Poitiers ; il était d'ailleurs appuyé en cette circonstance par la reine Yolande et le procureur du roi Charles VII qui s'étaient également portés parties plaignantes. C'est alors qu'avaient été développées devant les magistrats suprêmes, de la part des différentes parties représentées, de très curieuses plaidoiries auxquelles nous avons emprunté la plupart des faits exposés dans les pages précédentes. Mais, comme on sait, les procès en parlement duraient souvent de longues années, et c'est ce qui arriva pour Jehan des Vaux. Tout ce qu'il avait pu obtenir du Parlement, au bout d'une année de procédures contre Jean de la Haye et ses complices, était des condamnations par défaut, et encore voyons-nous, dans un arrêt de cette cour, du mois d'août 1425, que le sire de Coulonces avait pu présenter à ses juges « certaines lettres royaux par lesquelles le Roy l'avait relevé de certains deffaults contre luy obtenus par la reyne de Sicile et messire Jehan des Vaux » (1). Jean de la Haye était-il donc, à cette époque, rentré en grâce auprès de Charles VII ?

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 18, f<sup>o</sup> 77.

En tous cas, il n'avait plus alors la capitainerie de Mayenne qui venait d'être donnée à l'ancien capitaine de Fougères, Pierre Le Porc, seigneur de Marolles en Larchamp. Peut-être était-il intervenu entre le roi de France et le sire de Coulonces un arrangement aux termes duquel ce dernier, pour obtenir le pardon du souverain, s'était engagé à ne plus rien prétendre sur Mayenne.

Quant à Jehan des Vaux, il est surprenant que la reine Yolande n'ait pas profité de cette occasion pour lui faire rendre sa capitainerie. Il est vrai qu'il n'en eût pas joui longtemps, car le moment approchait où, après avoir pris Le Mans, puis Sainte-Suzanne, Salisbury allait venir mettre le siège devant Mayenne.

Voici comment Cousinot raconte cet important événement qui marquait la fin de la domination française dans le Bas-Maine septentrional : « D'icelle ville de Sainte-Suzanne s'en alla ledit conte de Salbery et son ost mettre le siège devant le chasteau de Mayenne-la-Juhez, et y fist mener plusieurs grosses bombardes ; et estoit cappitaine d'icelluy chasteau messire Pierre Le Porc, lequel chasteau fut batu merveilleusement, et y fut faict plusieurs mines, et y donnèrent iceulx Angloys un merveilleux assault tant par la muraille abatue par lesdites bombardes que par les mynes. Lequel messire Pierre Le Porc et aultres dud. chasteau se deffendirent vigoureusement et vaillamment. Et enffin fut rendu icelluy chasteau au conte de Salisbury par composition, par laquelle composition s'en allèrent ceulx qui s'en voulurent aller et ceulx qui vouloient demourer demourèrent. Et, pour les fraiz dud. conte de Salbery, fut paié par led. cappitaine et aultres Français, la somme de 2.000 escus d'or ».

On était alors aux derniers jours d'octobre 1425. Quelques mois après, le 25 mars 1425 (1426), la cour de parlement de Poitiers rendait son arrêt sur un procès pendant depuis près de trois ans entre Jehan des Vaux, d'une part, et

Jehan des Escotais de l'autre. Celui-ci poursuivait en effet, devant cette haute juridiction, l'ancien capitaine de Mayenne pour avoir fait détruire, ainsi que nous l'avons dit, son manoir fortifié des Escotais, et l'avoir mis au pillage. Il y avait même eu à ce sujet des plaidoiries fort intéressantes (1). Or, par son arrêt définitif du 25 mars 1425, la cour du Parlement condamnait Jehan des Vaux à faire reconstruire à ses frais le manoir démoli par ses ordres et à payer en outre à Jehan des Escotais une somme de 250 livres tournois pour les biens qui lui avaient été enlevés. Mais, chose curieuse, le même jour, un autre arrêt de cette cour établissant une sorte de compensation, condamnait à son tour Jehan des Escotais à une triple amende de cent livres tournois, la première envers Jehan des Vaux, la seconde envers la reine de Sicile, et la troisième envers la dite cour, et ce à cause de la part qu'il avait prise à l'affaire de Mayenne (2).

Restait à juger par le Parlement le procès intenté par Jehan des Vaux à Jean de la Haye et à ses complices. Ce procès suivait toujours son cours. Or, un jour du mois d'août 1426 que notre personnage, dans le dessein de conférer avec ses avocats, ou de solliciter ses juges, avait quitté Vitré, où il se trouvait alors à la suite de la comtesse de Laval, pour se rendre à Poitiers, en arrivant près d'Angers, à une lieue environ, il tomba tout à coup dans une embuscade, fut menacé de mort, fait prisonnier et emmené à Château-Gontier. C'était encore un coup machiné contre lui par son éternel ennemi le baron de Coulonces qui se trouvait alors, avec sa compagnie de gens de guerre, en cette ville, dont il était peut-être capitaine, et qui avait su, par ses espions, le voyage projeté par des Vaux. Il retint son ennemi captif pendant un mois.

(1) Notamment celles du 31 août 1423 auxquelles nous avons fait plus d'un emprunt.

(2) Arch. nat., X 1<sup>o</sup> 9191.

A force de menaces, et en lui faisant craindre d'être livré aux Anglais s'il ne s'exécutait de bonne grâce, il l'amena à signer un accord le tenant quitte, moyennant la somme de quatre cents écus d'or, de toute demande de dommages et intérêts pour le passé ; bien plus, cet accord n'étant passé que sous les sceaux des contrats de Château-Gontier, il prétendit exiger de lui, avant de le remettre en liberté, la promesse de faire valider ledit accord par la cour de Parlement. C'est alors que Jehan des Vaux, redoutant de plus grandes violences de la part de celui qui le tenait captif, avait trouvé le moyen de s'évader de ses mains et de se réfugier à Angers. Mais là encore il s'était trouvé entouré d'émissaires du baron de Coulonces, chargés de s'assurer s'il tiendrait sa parole. Ses amis d'un autre côté l'avertissaient que, dans le cas où l'accord ne serait pas confirmé par lui, ses ennemis avaient juré de le faire mourir, quoi qu'il pût leur en arriver. Aussi s'était-il décidé à faire confirmer par la cour du parlement de Poitiers l'accord en question. Plus tard, il est vrai, conseillé par la reine Yolande elle-même, il révoqua, dans la mesure du possible, un acte ainsi arraché par la crainte, et reprit le procès (1).

Mais alors il n'avait plus affaire, heureusement pour lui, au terrible baron de Coulonces. Celui-ci, toujours épris, malgré tout, d'aventures guerrières, avait quitté avec sa compagnie Château-Gontier pour aller guerroyer contre les Anglais aux environs du Mont-Saint-Michel, et s'était fait tuer au combat de la Gueintre, le 17 avril 1426 (1427) (2).

L'année suivante, en mars 1427 (1428), nous retrouvons au château de Laval Jehan des Vaux, lequel, au moment de la surprise de cette ville par Talbot, la défendait, de concert avec André de Laval, seigneur de Lohéac, et Jehan de la

(1) Arch. nat., X 2<sup>a</sup> 27, arrêt du 23 février 1456, déjà cité.

(2) Voir *Chronique du Mont-Saint-Michel*, par Siméon Luce, t. I, p. 29.

Chapelle, seigneur de la Chapelle-Rainsouin. Ce dernier était alors capitaine du château et de la garnison ; quant à Jehan des Vaux, il occupait depuis quelque temps la situation de procureur des dames de Laval, les comtesses Jeanne et Anne, c'est-à-dire qu'il était leur homme de confiance, chargé par elles des missions les plus importantes. Aussi est-ce lui qui, lors de la capitulation de ce même château survenue le 15 mars, fut chargé, conjointement avec Jean de la Chapelle, de remettre entre les mains du seigneur de Talbot aîné, « gouverneur d'Anjou et du Maine pour très haut et très puissant prince monseigneur le duc de Bedford, régent du royaume de France », le susdit château de Laval avec l'artillerie et munitions qui étaient dedans. Jean des Vaux eut d'ailleurs à stipuler, au nom des dames de Laval, que les capitaines, gentilshommes et soldats, et la garnison, auraient leurs vies sauvées, qu'ils n'emporteraient que leurs épées et leurs habits, et que les dames de Laval paieraient 25.000 écus pour la rançon du seigneur de Lohéac, et 16.000 écus pour ceux de la garnison du château (1).

Au commencement de mai 1429, Jehan des Vaux, nous ne savons malheureusement dans quelles circonstances, était tombé aux mains des Anglais qui l'avaient emmené prisonnier au château de Mayenne ; il obtint cependant, le 6 du même mois, sa liberté moyennant une rançon de 2.000 saluts d'or et 100 marcs d'argent dont Guillaume du Boisfroust et Louis des Vaulx, ses neveux, se portèrent cautions (2).

C'était le moment où l'héroïque et victorieuse Pucelle était en train de faire lever aux Anglais le siège d'Orléans, et allait commencer, en menant nos troupes de succès en

(1) Voir *Mémoires de Maucourt de Bourjoly*, par le comte Bertrand de Broussillon, t. 1, p. 300.

(2) Arch. du château de Lassay, liasse des Vaux, mention.

succès, la glorieuse campagne de la Loire qui devait se terminer par la marche sur Reims et le sacre de Charles VIII. Les dames de Laval, désirant contribuer à la délivrance du sol national, avaient passé, si l'on en croit Bourjoly, une partie du printemps à lever à leurs dépens de belles troupes, qui devaient se rendre sous Orléans, commandées par Guy de Laval, seigneur de Montjean, leur cousin, et dont les capitaines et officiers étaient les sieurs de la Jaille, de la Chapelle, d'Arquenay, de Vassé, de Scépeaux, Le Cornu, de Montbourcher, de Brée, des Vaux, etc.

Comme on le voit, notre Jehan des Vaux, bien qu'il fut déjà plus que sexagénaire, n'avait pas hésité à reprendre le harnais et à mener pour quelque temps la vie des camps. On sait d'ailleurs que le petit corps d'armée dont il faisait partie et auquel s'étaient joints Guy de Laval, comte de Gavre, et André de Laval-Lohéac, arriva dans les premiers jours de juin à Selles en Berry, où se réunissaient les forces qui allaient faire campagne. Il dut, par conséquent, entrer le 9 juin dans Orléans, à la suite de Jeanne d'Arc, et prendre part les jours suivants aux sièges de Jargeau, de Beaugency et de Meung-sur-Loire, ainsi qu'à la bataille de Patay, si glorieuse pour nos armes.

Jehan des Vaux est également cité parmi les chefs et capitaines qui firent, au commencement de juillet, le voyage de Reims (1), mais il nous paraît douteux qu'il ait fait ce voyage jusqu'au bout, et surtout qu'il ait assisté le 17 à la cérémonie du Sacre. Il était en effet de retour à Vitré le 20 juillet et y dicta ce jour là son testament daté de cette ville. Voici ce curieux document qui, comme on va le voir, vaut la peine d'être reproduit dans son entier (2) :

« Ou nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Je, Jehan

(1) Bibl. nat., ms. fonds français 20684, f° 560.

(2) Nous en possédons, dans notre liasse des Vaux, non pas, il est vrai, l'original, mais deux copies de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, dont l'une est

des Vault, chevalier, seigneur dud. lieu des Vault, fais et ordonne mon testament en la forme et manière qui suit : Premièrement, Je recommande l'âme de moy à Dieu et à la bénoïste Vierge Marie et à tous les saints et saintes du paradis. Item je veil et ordonne mon corps estre ensépulturé en l'église Nostre-Dame de Fontaine-Daniel, en la chapelle où sont ensépulturez feu Monss. mon aieul Guillaume des Vault, en son vivant capitaine de Maienne, et feu Jehanne de Vendosme, ma femme. Item je donne et lesse à Messeigneurs les religieux, abbé et couvent dud. lieu, vingt livres tournois de rente par héritaige pour eulx et leurs successeurs, pour la somme de quarante livres de rente que j'ay droit d'avoir sur la prévosté de Mayenne, à les avoir et prendre par lesd. religieux après mond. décès pour dire et célébrer une messe de Requiem en lad. chapelle, chascun vendredy par chascune sepmaine, pour le salut et remède des âmes de mad. compaigne, de moy et de tous mes prédécesseurs, et pour avoir ung service dedans ladite chapelle par chascun dimanche et feste solempnelle à l'issue de la grand'messe, et pour avoir participation ès prières faictes oud. moustier, et pour estre quicte et deschargé vers mond. sieur l'Abbé, de cent escus et ung cheval qu'il me presta, desquels cent escus il a cédule signée de ma main. Item je veil et ordonne que la grande disme de la paroisse du Horp, à moy appartenant et la disme de la Vairie en lad. paroisse, avecques celle de Brécé, en la paroisse d'Aron, pour tel droit et portion que j'ay esd. dismes, soient et demeurent à touzjours mès à la fondacion et augmentation de la chapelle de l'oustel des Vault, pour dire et célébrer, par les chappelains d'icelle, perpétuellement quatre messes, chascune sepmaine, en lad. chappelle, ou à l'autel de Saint-Denis en l'église de Champéon, le jour qu'il

sous forme de vidimus en parchemin, et l'autre fait partie d'un compulsoire.

plaira à moy, mes héritiers et successeurs, seigneurs dud. lieu des Vaulx. Je veil et ordonne que la présentacion dud. chappelain, pour servir lad. chappelle, soit demeure et appartienne à moy, mes hoirs et successeurs, seigneurs dud. lieu des Vaulx, lesquels la donneront, toutes fois que le cas adviendra et qu'il y fault pourveoir de chappelain, soit par mort ou aultrement, et la collacion et institucion et aultres ordonnances dud. lieu de Champéon, et non à aultres, et veil que lettres en soient faictes en la meilleure forme que faire se pourra au prouffict desd. chappelains, et dès à présent je présente et eslis messire Jehan de Ligneu, prestre, pour servir lad. chapelle, lequel chappelain et ses successeurs seront tenus poier livres dix sols tournois de rente, qui sont dus à cause desd. dismes, au doyen et chappitre du Mans : c'est asçavoir, à cause de la disme de Brécé, six sols à la penneterie dud. chappitre, et, à cause de celle de la Vairie, soixante sols à l'argenterie dud. chappitre ; et en sont tenus lesd. chappelains acquitter moy et mes hoirs et garder de tous dommaiges. Item et pour ce que je désire led. service estre faict et acompli, je veil et ordonne que, au cas que le chappelain cesseroit à faire led. service par ung moys, que mes héritiers, chascun en son temps, se puissent ensaisiner des fruicts et revenuz de lad. chappelle, jusques ad ce que le service soit dict et acompli du temps qu'ils auront failli de le faire. Item je ordonne que à chascune des églises paroissiales des doiennés de Mayenne et de Javron, soit dict et célébré une messe et une remembrance après mon descès par ung dimanche par les curés et chappelains desdictes églises pour les âmes de feu monss. mon père, madame ma mère, feue Jehanne de Vendosme, ma compaigne, et de tous mes prédécesseurs et amys trespasés ; et, pour chascune messe et remembrance, ordonne deux sols et six deniers à une fois poiés. Item je veil et ordonne que, pour la descharge de moy et de Jehanne de Vendosme ma compaigne, soit

envoïé ung pélerin à monss. Saint Honnourat, arcevesque d'Arle, au lieu et en la place où il fut ensépulturé, et en l'isle où il fut abbé, et que en chascun desd. lieux soit dit et célébré une messe et fait offrande d'une livre de cire, ou la valeur. Item je veil et ordonne que aux lieux qui ensui-vent, c'est asçavoir à monss. Saint Michel du péril de la mer, à monssieur Saint Julien du Mans, à monsieur Saint Germain de la Trouete près Vievy, à monss. Saint Jean Baptiste du prieuré de Berne, près Mainne, à monss. Saint Christofle de Poulay (1), à Nostre-Dame d'Esvron, à la chapelle de Notre Dame de Doucé (2), à madame Sainte Avoye en l'église des Jacobins à Angers, soit envoïé ung pélerin à chascune desd. places pour y faire dire et célébrer une messe et ouffrande de deux sols six deniers à chascune. Item pour ce que les religieux et abbé du couvent de Nostre-Dame d'Esvron disent avoir droit, sur ma part de la coustume de la foire du Horp, de dix sols de rente, je veil et ordonne qu'ils prennent icculx dix sols de rente sur ma part de lad. coustume, ou qu'il leur soit poié dix livres de bonne monnoye une fois seulement, lequel qu'il y plaira à mes héritiers et exécuteurs. Item je veil et ordonne que les debtes que je dois, tant à cause de moy que de mes prédécesseurs, soient bien et loiaulment poiées sur mes biens par les mains de mes exécuteurs. Et veil que chascun soit creu à serment de la somme de vingt sols et au des-

(1) La chapelle de Saint-Christophe, située près du bourg de Poulay, est figurée par Jaillot sur la carte de 1706. Elle n'était pas « titrée, écrit Davelu, mais on y venait, ajoute-t-il, de tous côtés en dévotion ». Cette petite chapelle existe encore. (A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne.*)

(2) La chapelle de Doucé était située dans la paroisse de Jublains, à deux kilomètres N.-E. du bourg. Elle ne fut jamais fondée, mais était l'objet d'une dévotion des plus anciennes. M. l'abbé A. Angot cite plusieurs testateurs de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XV<sup>e</sup> qui avaient fait des vœux, des legs et des offrandes à ce sanctuaire.

soubs. Item feu monss. mon père donna et ordonna certaine rente au curé de Champéon pour dire et célébrer une messe chascun an, le premier jour de chascun moys de l'an, au cas que led. curé ne seroit empesché à servir lad. cure, et pour dire chascun dimanche de l'an une remembrance sur les fousces, où monss. mon père et madame ma mère sont ensépulturez, ainsi qu'il appert par son testament ; et pour ce je veil et ordonne que la rente soit poiée jusques ad ce que elle aura esté baillée en bonne et suffisante assiette. Item pour ce que j'ay prins et mis en ma main les chouses que je avois baillé à Geoffroy des Vault par provision pour son bienfait, je veil qu'il ait et prenne le revenu de la terre de Courterne, ainsi qu'elle se poursuit, jusques ad ce que je y aie aultrement pourveu. Item je veil et ordonne que Jehan de la Voyrie, bastard des Vault, ait et prenne, sa vie durant, la revenue du domaine de la Crochardière, et qu'il le puisse explecter, ainsi que feu Jehan de Launoy et Guillot Hossart le soulaient tenir et explecter, pour le service qu'il m'a fait ou temps passé, et espère qu'il me face ou temps avenir à moy et aux miens. Item je veil et ordonne que Ambroys Taraische et Foucquet Favart aient et prennent leur vie durant le domaine de Poulay avecques les Perdrillères ; à sçavoir led. Ambroys pour tant qu'il en a au dessoubs du chemin comme l'on vient du Val de Pigré au moustier de Poullay, et pour led. Foucquet Favart lesd. Perdrillères pour tant qu'en a au dessoubs d'iceluy chemin. Item je donne et lesse au plus proche de mes lignagers portant le nom et armes des Vault le habergement dud. lieu des Vault, avecques tous les héritaiges que j'ay ès paroisses de Champéon, d'Aron, et de Marcillé, tant en fons de domaine, debvoirs, fiefs et seigneuries que autres choses quelconques à tenir par héritaige et en faire à la volenté de luy et ses hoirs portant led. nom et armes comme de leur propre héritaige ou cas que Geoffroy des Vault mon fils,

et Julian des Vaux mon frère (1), n'auront hoirs de leur chair, et que par moy n'en soit aultrement ordonné, ainxi que si lesd. choses et aultres dessus déclérées par moy données par héritaige valaient plus de la moictié de mes héritaiges, qu'elles soient rescindées à la valeur du tiers sur cest dernier don ; lad. donnaison faicte en pure et perpétuelle aumosne pour prier Dieu pour les âmes de mes prédécesseurs et de moy. Item je élis et ordonne mes exécuteurs, c'est à sçavoir Julian des Vaux mon frère, Samson des Vaux, seigneur de Lévaré (2), Raoul Girart (3), messire Jehan de Ligneu et Ambroys Taraische, et deux d'iceulx pour le tout, auxquels je pry et requiers qu'ils se veillent charger d'acomplir mad. exécution. Et veil que après mon décès ils puissent prendre possession de mes biens meubles pour acomplir mad. exécution, et en cas que ces biens meubles ne puissent suffire de acomplir mad. exécution, je veil qu'ils puissent prendre les fruits et revenues de ma terre de troys années après mon décès pour convertir et emploier au fait de mad. exécution. Et en tesmoing de ce j'ay signé cest présent mon testament de mon saing manuel et acoustumé. Et y ay faict signer Raoul Gérart et Pierres de Pennart. Donné et fait en la ville de Vitré le 20<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil III<sup>e</sup> 29.

« Item je veil et ordonne ung véaige à monss. Saint

(1) Le texte des deux copies que nous possédons porte : *Jehan des Vaux*, mon fils, et *Geffroy des Vaux*, mon frère. Il y a là une double erreur qui ne devait pas se trouver dans l'original. En effet, tous les autres documents, assez nombreux, que nous possédons sur cette famille, appellent Geoffroy le fils de Jehan des Vaux, et Julien le curateur de Geoffroy après la mort de son père.

(2) Samson des Vaux était, comme nous l'avons dit plus haut, cousin germain de Jehan des Vaux.

(3) Raoul Girart était, comme nous l'avons déjà dit, cousin par alliance de Jehan des Vaux.

Julien de Vouvantes (1) et une messe et offrende de deux sols six deniers.

« Donné comme dessus, révoquant tous aultres testamens que je avois fait par avant ce jourd'huy donné comme dessus.

« Ainxi signé J. des VAUX, P. de PENNART. »

Comme on a pu en juger par ce document aussi important qu'intéressant, Jehan des Vaux songeait alors plus que jamais à la mort, et il cherchait à s'assurer, dans l'au-delà du tombeau, la vie éternelle par des fondations ou des libéralités pieuses. A cette époque, chaque grand seigneur avait une abbaye de prédilection, généralement celle qui se trouvait la plus rapprochée de son manoir, où il demandait à être enterré, et aux religieux de laquelle il se confiait en vue des prières à dire après sa mort pour le repos de son âme, de celles de ses parents, et de celles de ses amis les plus chers. Pour Jehan des Vaux, cette abbaye était celle de Fontaine-Daniel. Sa famille y possédait une chapelle où Guillaume des Vaux, son aïeul, et Jehanne de Vendosme, sa femme, reposaient déjà. Aussi demandait-il à être inhumé, après sa mort, dans cette chapelle, et chargeait-il les religieux, en échange des libéralités que nous avons vues tout-à-l'heure, de dire des messes et de faire des services pour le repos de son âme, de sa compagne et de tous ses prédécesseurs. Mais il n'oubliait pas pour cela l'antique chapelle de son manoir des Vaux, dédiée à saint Thomas de Cantorbéry, ni l'église de Champéon, son église paroissiale, où étaient les tombes de son père Geoffroy des Vaux et de sa mère Marguerite d'Avaugour.

Il fondait en conséquence une chapellenie à desservir

(1) Saint-Julien-de-Vouvantes, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure), possédait autrefois un lieu de pèlerinage très fréquenté.

dans la chapelle des Vaux, et confirmait la rente établie par Geoffroy des Vaux, en faveur du curé de Champéon, pour que celui-ci continuât à prier sur les tombes de ses parents. En outre, il réclamait pour lui et pour tous les siens une messe et un service à chacune des églises paroissiales des doyennés de Mayenne et de Javron, et non content de demander des prières dans les sanctuaires du pays, il prescrivait, après sa mort, l'envoi d'un pèlerin à des sanctuaires plus éloignés, tels que ceux de Saint-Julien du Mans, de l'église des Jacobins d'Angers, de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, voire même de l'archevêché d'Arles et du monastère de Lérins.

Du reste Jehan des Vaux tenait à n'avoir rien sur la conscience en fait de dettes quand il comparait devant le souverain juge. Il voulait que ses exécuteurs payassent scrupuleusement tout ce qu'il pourrait devoir, sans oublier cent écus et un cheval que l'abbé de Fontaine-Daniel lui avait, paraît-il, prêtés, probablement au mois de mai précédent, quand, prisonnier au château de Mayenne, il avait été mis en liberté, sous caution, par les Anglais qui occupaient cette forteresse.

Enfin, après avoir mis ordre aux affaires de sa conscience religieuse ou simplement morale, Jehan des Vaux cherchait à assurer après lui le sort de sa terre des Vaux en la léguant à son plus proche lignager portant le nom et les armes des Vaux (1). Il avait pourtant comme héritier, son fils Geoffroy, mais il semblait prévoir que celui-ci mourrait

(1) Cette clause du testament de Jehan des Vaux devait susciter plus tard un long procès entre les héritiers de Geoffroy des Vaux. René de Chauvigné et son beau-frère, Guyon du Bouchet, qui représentaient Guillemette des Vaux, sœur aînée de Jehan, semblèrent d'abord l'emporter et purent ainsi se mettre en possession de la terre des Vaux ; mais au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, Guyon des Vaux, seigneur de Lévaré, dont le père avait revendiqué, vers 1480, ses droits à la substitution de 1429, eut définitivement gain de cause et fut mis à son tour en possession de la terre en litige.

jeune et sans alliance (1). Quant aux exécuteurs sur lesquels il se reposait du soin de faire prévaloir ses dernières volontés, c'étaient son frère Julien des Vaux, seigneur de Glaye, près la Ferté-Bernard (2), son cousin Samson des Vaux, seigneur de Lévaré, son cousin par alliance Raoul Girart, le chapelain de la chapelle des Vaux, messire Jehan de Ligneu, etc., etc.

Toutefois, malgré ces préoccupations de fin prochaine, Jehan des Vaux avait encore au moins un an à vivre. A la fin de septembre de cette même année 1429, il eut la consolation d'apprendre que Guillaume de Villiers, seigneur du Hommet, Raoul du Bouchet et Bertrand de la Ferrière avaient, par une audacieuse entreprise couronnée de succès, repris aux Anglais le château et la ville de Laval (3). Cependant, le moment était arrivé où il allait avoir à payer aux Anglais de Mayenne la somme pour laquelle Guillaume du Boisfroust et Louis des Vaux l'avaient, on s'en souvient, pleigé au mois de mai précédent. Il se rendit donc à Angers vers le milieu d'octobre, et passa devant les notaires de cette ville, le 14 et le 16, deux actes qui devaient lui procurer l'argent nécessaire à ce paiement. Par le premier, il aliéna, au profit de Robert d'Aligny, la terre de Couterne, en Normandie, et par le second il vendit aux Guytier une rente de trente-cinq écus d'or en échange d'un capital de trois cents écus de la même espèce (4). Grâce aux sommes

(1) Geoffroy des Vaux testa le 24 avril 1439 et demanda à être inhumé dans l'église de Fontaine-Daniel. Nous possédons dans nos archives une copie authentique de son testament.

(2) Nous avons dans nos archives un acte authentique du 17 janvier 1435, relatif à la tutelle et à la curatelle que « Julien des Vaux, escuier », avait eue de « Geffroy des Vaux, escuier, fils et héritier, seul et pour le tout » de « feu messire Jehan des Vaulx, chevalier », led. Geoffroy alors « mineur et en bas aage ».

(3) Voir les *Mémoires de Maucourt de Bourjoly*, t. I, p. 309 et suiv.

(4) Arch. du château de Lassay, liasse des Vaux, copies authentiques.

qu'il s'était ainsi procurées, il put, le 25 du même mois, verser entre les mains des Anglais les 1187 saluts d'or qui restaient dus sur sa rançon, et dont ceux-ci lui donnèrent quittance (1).

A la fin du printemps 1430, nous voyons « noble homme messire Jehan des Vaux, chevalier », par acte passé le 24 juin, devant Le Jarriel, notaire en la cour d'Ernée, vendre à Raoul Girart « vingt livres tournois d'annuelle et perpétuelle rente rendables et poiabes au terme d'Angevyne » et ce « pour le prix et somme de 200 saluz d'or », somme pour laquelle ledit Raoul Girart bailla « en poiement et satisfaction », en la présence du notaire en question, « ung Angloys nommé Richard Hilton » alors « prisonnier dud. Raoul Girart », caution dont le chevalier vendeur se tint « pour content ». Ajoutons que ce contrat était fait à condition de grâce pour un an (2).

Était-ce encore pour sortir de captivité que Jehan des Vaux avait contracté cet emprunt ? Ou bien, est-ce en revenant d'Ernée à Vitré qu'il tomba une fois de plus entre les mains des Anglais ? Nous l'ignorons ; mais ce qui est certain, c'est que, le 27 juin et le 9 juillet, il paya successivement treize, puis quatre cents saluts d'or à « Thomas Everringham, angloys, qui le tenoit », paraît-il, « prisonnier ». Nous savons aussi que, lors du second paiement, c'étaient le comte de Laval lui-même, et Raoul du Bouchet, chevalier, qui avaient tenu à honneur de donner les scellés (3).

A partir de cette dernière date, toute trace de l'existence de l'ancien capitaine de Mayenne disparaît, et nous avons tout lieu de croire qu'il n'avait pas tardé à cesser de vivre.

Fut-il, comme il l'avait demandé dans son testament, inhumé dans l'église abbatiale de Fontaine-Daniel, à côté

(1) Arch. du château de Lassay, mention.

(2) *Ibidem*, copie authentique.

(3) Arch. du château de Lassay, liasse des Vaux, mention.



L'ANCIENNE ABBAYE DE FONTAINE-DANIEL

de son ayeul Guillaume des Vaux et de sa femme Jehanne de Vendôme? Si l'on considère que le pays qui environne cette abbaye était alors occupé par les Anglais, son vœu eut peut-être quelque peine à être réalisé. En tous cas, son nom figurait au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, au-dessous de l'écusson qu'on voyait alors au sommet de la voûte de la chapelle que les des Vaux possédaient toujours dans l'église de Fontaine-Daniel. En effet, un document de 1503 (1) nous apprend que, au-dessous de cet écusson où l'on pouvait encore distinguer les armes des des Vaux « *à pied d'argent chef de sable, ung lyon rampant à pied de sable, chef d'argent armé d'or et lampassé de gueules* », étaient écrits ces mots : « Ce sont les armes de Jehan des Vaux, chevalier, seigneur dud. lieu, et cappitaine de Mayenne ».

#### MARQUIS DE BEAUCHESNE.

(1) Arch. du château de Lassay, liasse des Vaux, acte en parchemin contenant le procès-verbal d'une visite faite le 2 avril 1503 par René de Chauvigné, d'une part, et Guyon des Vaux, de l'autre, à l'église de Fontaine-Daniel, pour y examiner contradictoirement les armes des des Vaux se trouvant dans la chapelle de cette famille.

---

LA PAROISSE  
DE  
MONTFORT-LE-ROTRU

---

LA COMMUNE DE MONTFORT PENDANT ET APRÈS  
LA RÉVOLUTION

Les événements qui se produisirent en 1789 modifièrent singulièrement la condition des personnes qui habitaient cette localité et accrurent l'importance administrative de cette ancienne communauté d'habitants. Depuis l'an 1787, elle possédait déjà une municipalité dont faisait partie de droit le curé de la paroisse. Nous ignorons quels en furent les premiers membres. Selon toute apparence, choisis là comme ailleurs parmi les plus notables et les mieux qualifiés, ils durent, comme à peu près partout, montrer peu d'initiative. Mais la convocation qui fut faite par le roi, en 1789, des États généraux donna occasion à ceux-là qui étaient plus agissants de laisser voir leurs aspirations et de formuler par écrit, avec les griefs qu'ils articulaient contre l'état de choses existant, les réformes par lesquelles on devait remédier aux premiers. Ce fut le 1<sup>er</sup> mars 1789 que vingt-cinq habitants de Montfort signèrent un cahier de remontrances comprenant treize articles et dont nous résumerons ici les conclusions. « Nous croirions, disaient les signataires, manquer à ce que nous devons à notre con-

science, à l'invitation et à la confiance de Sa Majesté, si nous ne coopérons pas, autant qu'il est en nous, à réformer les abus qui causent les maux de l'État et affligent le cœur de Sa Majesté. »

Et, après ce préambule, ils réclamaient la périodicité des Etats généraux ; le vote par ces derniers de tous les impôts ; leur répartition égale sur tous les contribuables, sans distinction de classes ; la suppression de la gabelle et des aides ; l'établissement d'États provinciaux dont les membres auraient à répartir, entre tous les habitants de la province, les charges qui devaient peser sur chacun, au prorata de sa fortune, en simplifiant d'ailleurs la levée des contributions ; la suppression des dîmes et leur remplacement par un traitement fixe assuré à tous les ecclésiastiques en exercice ; la création d'écoles où les enfants seraient à même de s'instruire ; la simplification de la justice ; l'aliénation des biens fonciers appartenant à la Couronne ; le droit pour tout particulier de s'adresser directement au roi qui, à des jours marqués, recevrait tout sujet se présentant devant lui ; enfin la liberté de la presse, sous cette condition que tout publiciste aurait à signer ses articles dont il serait responsable devant la justice.

Il n'y avait, dans ces demandes, rien qui témoignât de beaucoup d'agitation dans les esprits. Ceux-ci cependant ne tardèrent pas à s'émouvoir. Dès le mois de mai 1789, les paysans qui amenaient leurs céréales sous les halles de Montfort faisaient mine de contester les redevances que percevait le seigneur de la localité. Ils se refusaient à acquitter le droit de havage ; ils exigeaient qu'on leur exhibât le texte authentique du tarif précédemment appliqué, déclarant « qu'ils payaient depuis trop longtemps en aveugles et qu'ils en étaient las ». L'agent de la maréchaussée de La Ferté-Bernard qui transmettait ces détails à son chef

hiérarchique, ajoutait toutefois que tout cela s'était passé « très poliment et sans émeute » (1).

La fermentation, on le croira sans peine, augmenta, quand un club dont les agissements ne nous sont pas assez connus, eût été installé dans la localité. On y recevait les libelles qui circulaient à Paris, et la lecture de ces écrits n'était pas pour entretenir le calme (2). Grâce au tempérament flegmatique de la majeure partie de la population, il y eut cependant, durant la période aiguë des troubles révolutionnaires, plus de bruit que de mal dans toute la région dont Montfort, lors de l'organisation de la France en départements, districts et cantons, devint le chef-lieu cantonal.

La municipalité, à la tête de laquelle, au mois de février 1790, avait été placé le curé de la paroisse, M. Delogé, prêta son concours à toutes les mesures que lui réclama le gouvernement. Le prêtre, oublieux de ses devoirs envers l'Église, pour continuer d'exercer le ministère ecclésiastique dans sa paroisse, n'hésita point à prêter un serment schismatique à la Constitution civile du clergé.

On ne s'étonnera point si, après avoir ainsi failli, M. Delogé, s'accommodant à toutes les dispositions législatives, dressa lui-même, d'accord avec les autres membres de la municipalité, l'inventaire de tous les titres et de tous les biens de la fabrique paroissiale, pour les remettre entre les mains des représentants de l'État (3). Il se garda de pro-

(1) Communication de M. R. Triger. Arch. dép. de la Sarthe, B. 1524.

(2) L'existence de ce club ne nous est connue que par une citation de dom Piolin, dans son ouvrage : *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. I, p. 36.

(3) Cet inventaire, dressé le 18 septembre 1790, a été imprimé intégralement (p. 61-68), dans l'ouvrage de M. l'abbé Robveille : *Montfort-le-Rotrou*.

lester contre l'aliénation qui en fut faite, du 4 février 1791 au 1<sup>er</sup> pluviôse, an III (20 janvier 1795) (1).

Il espérait ainsi jouir des avantages que la Constitution assurait aux prêtres assermentés. Mais on s'arrête malaisément sur la pente, et, de chute en chute, le dévoyé en vint d'abord à livrer, le 20 mars 1794, (2) ses lettres de prêtrise, renonçant à l'exercice du saint ministère. Il voulut alors quitter Montfort-le-Rotrou, dont le nom ancien « vestige honteux de la féodalité » (3), venait d'être changé en celui de Montfort-sur-Huisne. La municipalité insista alors pour l'y faire rester, et, durant quelques mois, il exerça dans son ancienne paroisse, à titre provisoire, les fonctions d'instituteur public (4). Le 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794),

(1) On trouvera dans le même travail le détail de la vente de ces biens, avec les noms des acquéreurs.

(2) Le 30 ventôse an II (20 mars 1794), le citoyen Charles-Julien Delogé remet sur le bureau de la municipalité de Montfort, ses lettres de prêtrise, en y joignant les vases sacrés, à savoir, en argent, 2 calices, 2 patènes, un ciboire, 2 custodes, un soleil, 2 vases à huile, 2 reliquaires de cuivre. (Registres de la mairie de Montfort).

Dès le 30 pluviôse (18 février), la municipalité avait alloué la somme de trente francs aux citoyens Binet, Grassin et Bordeau, qui s'étaient engagés à descendre du clocher, l'une des deux cloches qui le meublaient. Mêmes registres.

(3) Délibération en date du 30 nivôse an II (19 janvier 1794). Registre de la mairie, à Montfort.

(4) Le 30 prairial an II (18 juin 1794), le conseil de la commune de Montfort « considérant que le citoyen Delogé, ex-curé de cette commune, a abdiqué ses fonctions de prêtre, rend des services signalés en montrant à lire et à écrire à un grand nombre d'enfants de cette commune auxquels il fait apprendre et lire la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'acte constitutionnel, le Rapport de Robespierre sur l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, que les écoles primaires, n'étant pas encore organisées dans ce district, il est intéressant que les enfants apprennent à lire et à écrire, ce qu'ils ne pourraient peut-être pas faire dans un âge plus avancé, a été arrêté de faire une réclamation à l'administration du District pour retenir le dit citoyen Delogé dans cette commune, pour instituteur provisoire... ». Le Directoire du District accéda à cette demande, et le 11 messidor an II (29 juin 1794) accorda au citoyen Delogé la permission de rester

il devint secrétaire-greffier de la commune (1). Malgré ses défaillances, M. Delogé n'avait pas perdu la foi, et, quand une accalmie se produisit dans la tourmente, il confessa ses fautes, le 1<sup>er</sup> avril 1795, et rétracta son coupable serment entre les mains de l'abbé Paillé, vicaire général de Mgr de Jouffroy-Gonssans. Le premier jour complémentaire de l'an III (17 septembre 1795), il déclarait à sa municipalité vouloir profiter du droit que lui offrait la loi d'exercer à Montfort le culte catholique, et, à cet effet, le 6 brumaire an IV, (28 octobre 1795), il prêtait serment au gouvernement de la République (2).

Nous ignorons à quelle date il avait dû abandonner la mairie où M. Louis-Julien Baussan le remplaça. Ce dernier ne sut ou ne put prévenir les désordres auxquels s'abandonna, au mois de février 1792, la population affolée et qui, craignant pour son alimentation, s'opposait à la libre circulation des grains.

En dépit des excitations qui, le plus souvent, venaient du dehors, on ne voit pas que, durant les années suivantes, les troubles se soient renouvelés. On ne molestait point l'ancien seigneur de la paroisse, M. le marquis de Murat, qui continua de résider dans sa demeure (3). Il ne lui restait

à Montfort. Il prenait alors le titre vulgaire de marchand de bois, et avait, sous cette dénomination, demandé à se retirer dans sa commune natale, celle de Saint-Calais-du-Désert (Mayenne).

Le vicaire de Montfort, l'abbé Dariot, après avoir refusé de livrer ses lettres de prêtrise, tout en prêtant serment à la Constitution civile du clergé, les livra le 3 messidor an II (21 juin 1794). Registre de la mairie de Montfort. Cette lâcheté ne l'empêcha point d'être ensuite incarcéré à la prison de la Visitation au Mans. Il en sortit le 12 nivôse an III (1<sup>er</sup> janvier 1795). Emprisonné de nouveau, il recouvra définitivement la liberté, le 15 octobre 1799.

(1) Registres de la mairie de Montfort.

(2) *Id.*

(3) Le 2 pluviôse an II (23 janvier 1794) l'administration fit apposer les scellés dans la demeure de M. de Murat, parce que, disait-on, s'il était resté, lui, en France, sa fille avait émigré. Registres de la mairie de Montfort.

rien à la vérité, des droits féodaux dont ses ancêtres avaient joui et dont la noblesse avait fait abandon dans la nuit du 4 août 1789. Tout cela même qui en était la marque extérieure et qui en rappelait le souvenir avait dû disparaître. On se montrait sous ce rapport d'une susceptibilité qui nous semble, à bon droit, ridicule. On s'en prenait non seulement aux armoiries, mais à tout ce qui y ressemblait, ces insignes fussent-ils sur la demeure de roturiers authentiques. On ne s'étonnera donc pas que, au cours de l'année 1793, on ait enjoint à M. de Murat de combler le caveau où reposaient les corps de ses ayeux décédés, et de démolir une chapelle s'ouvrant sur le chœur de l'église paroissiale et qu'il avait fait construire, en 1774, pour y aller suivre plus facilement les cérémonies liturgiques. La municipalité répondit à l'administration départementale d'où venait l'ordre, qu'il y aurait péril pour l'édifice entier à la démolir et qu'il suffirait d'en permettre à tous l'usage (1). Cet argument porta, car il répondait à ce sentiment d'égalité dont étaient férus tous les Français de ce temps.

Quand, après la mort de Robespierre, le régime de la Terreur eut pris fin, et que le Directoire se fut constitué, M. de Murat put respirer. Il se rendit alors à Versailles où il paraît avoir séjourné (2).

En 1795, la Constitution de l'an III substitua aux municipalités des communes une seule municipalité par canton, nommée par voie d'élection et composée d'un délégué par commune. Tous se réunissaient au chef-lieu du canton et nommaient eux-mêmes leur président. Près de ce dernier,

(1) Délibération de la municipalité, en date du 14 juin 1793, Cf. Archives dép. de la Sarthe, L. 276.

(2) Le 24 vendémiaire an VII (15 oct. 1798) le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration cantonale, N. Germain, écrivait au commissaire près le Département de la Sarthe que « le c<sup>te</sup> Murat et sa bru, ex-nobles » étaient rentrés de Versailles à Montfort. Cf. Archives dép. de la Sarthe, L. 215.

le surveillant, un commissaire spécial était placé, que désignait le pouvoir central. Ce commissaire était, en fait, le personnage essentiel du nouveau rouage administratif. Ces fonctions confiées d'abord au citoyen N. Germain, passèrent le 27 thermidor an VII (14 août 1799), aux mains du citoyen N. Goyet (1). Ils furent, l'un et l'autre, des agents zélés du pouvoir qui les avait choisis (2), mais la situation était plus forte que les hommes, et, en dépit de tout ce qu'ils voulurent, ils ne purent ni prévenir, ni empêcher divers soulèvements dont l'un se produisit au cours de l'année 1795. Plusieurs mécontents, partis, ce semble, de la commune de Lombron et que l'on désignait sous le nom de chouans, s'en furent, sous la direction d'un nommé Taupin ou Turpin, dit la Violette, de la commune de Saussay, abattre à Lombron l'arbre de la liberté, puis, marchant sur Montfort, y pénétrèrent, en brûlèrent les papiers publics, les registres de naissance, et commirent, du moins on les en accusa, divers vols à main armée (3).

(1) Cf. Archives dép. de la Sarthe, L. 215. C'est le 27 thermidor an VII (14 août 1799), que N. Goyet fut nommé à la place de son prédécesseur alors démissionnaire.

(2) Le 22 messidor an VI (10 juillet 1798), N. Germain mande au commissaire près le Département que « la fête de l'Agriculture a été aussi brillante que les localités le permettoient. Le peuple s'y est porté en foule ». Arch. dép. de la Sarthe, L. 215. Trois jours auparavant, il écrivait au même commissaire, non sans dépit, que « les fêtes ci-devant patronales se célèbrent ici comme dans tous les autres cantons au mépris des observations que j'ai faites à cet égard à tous les agents.... Je gémiss sur ces abus, mais je ne peux les réprimer, parce qu'ils se commettent partout ».

(3) Arch. dép. de la Sarthe, L. 227. Les registres de la mairie de Montfort sont très précis et très détaillés sur cette affaire, laquelle se produisit dans la nuit du 15 au 16 germinal an III (4 au 5 avril 1795). On y dit que « chez le citoyen François Ganot, après lui avoir donné deux coups de plat de sabre, ils (les chouans) prenaient deux fusils ; chez le citoyen Berger, père, ils le forçaient à se mettre à genoux, à réciter des prières et le menaçaient de le fusiller ; chez le citoyen Jean Gazon, ils volent un fusil et une épée ; chez le citoyen Baussan, maire,

Les pouvoirs publics, impuissants à réprimer ces méfaits (1), l'étaient bien plus encore à empêcher les manifestations religieuses auxquelles les habitants demeuraient toujours sensibles. Il n'y avait guère de localité où quelque prêtre non assermenté, ou qui, ayant prêté d'abord le serment, s'était ensuite rétracté, n'exerçât son ministère à la grande joie de ceux qui en bénéficiaient. A Montfort même, au mois de mars 1797, un ancien vicaire de Thorigné, M. l'abbé Julien Le Provost, célébrait sur la place publique une messe solennelle qui groupait de nombreux assistants. Nous avons exposé ailleurs comment le culte catholique avait été réorganisé à Pont-de-Gennes.

C'était le temps où le Conseil des Cinq-Cents, cessant de tracasser les prêtres qui acceptaient la forme républicaine du gouvernement, on en voyait beaucoup qui avaient été déportés, rentrer en France. Le coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) les força à se dissimuler de nouveau. L'autorité ecclésiastique, sans se décourager, avait ménagé une organisation religieuse nouvelle qui, partageant tout le diocèse du Mans en vingt missions, en confiait l'administration à tels clercs qu'elle choisissait. Montfort devint alors le chef-lieu de l'une de ces missions, la dix-neuvième, à la tête de laquelle furent placés, un ancien curé de Bouloire, M. Joseph Hulot, et M. Feron. C'était un acheminement au Concordat qui, signé en 1801, reconstitua,

lequel était absent, ils font crier à son épouse : Vive le Roi ; lui volent deux pistolets et un couteau de chasse ; ils prennent chez lui la hache avec laquelle ils abattent l'arbre de la liberté ; pénètrent dans la chambre de la municipalité, fracturent un meuble où ils prennent 24 l. 8 s. en numéraire et 427 l. en assignats ; brûlent les registres, l'écharpe du maire au pied de l'arbre de la liberté ; y enlèvent deux coulevrines qui, appartenant au citoyen Murat, y avaient été déposées ».

(1) L'administration cantonale décide, le 17 prairial an VII (5 juin 1799), que l'on coulera à fond tous les bateaux situés sur l'Huisne, pour empêcher les brigands de passer la rivière, en évitant Montfort. Registres de la mairie de Montfort.

sous la direction d'un évêque légitime, le nouveau diocèse du Mans. A cette même époque, le 13 brumaire an X, (4 novembre 1801), un arrêté des Consuls, fixant définitivement les divisions administratives du département de la Sarthe, faisait de Montfort, le chef-lieu d'un canton, le huitième de l'arrondissement du Mans, composé de seize communes, et y établissait en même temps un juge de paix et un percepteur. L'Évêque, de son côté, élevait le curé de la même localité à la dignité de doyen.

Les faits qui se sont écoulés à Montfort au cours du XIX<sup>e</sup> siècle sont trop récents et nous touchent de trop près, pour qu'il nous semble convenable de les narrer tous en détail. Il nous suffira de constater que, durant cette période et elle n'est pas achevée, une action bienfaisante s'est exercée, qui, venant des membres de la noble famille de Nicolay, n'a point, grâce à Dieu, trouvé insensibles ni ingrats ceux-là qui en ont bénéficié.

Cette famille s'établit à Montfort en 1806, quand M. Aymard-Jean-Tanneguy-Raymond de Nicolay y épousa Marie-Charlotte de Murat, née, le 4 novembre 1788, de Louis de Murat et de Anne-Marie de Montsaunin. Cette alliance fut bénite par M. Jacques Richard qui, ancien curé de Saussay et ayant été déporté en 1792, pour avoir refusé de prêter un serment schismatique, était rentré en France après la signature du Concordat, et avait été, en 1803, nommé curé-doyen de Montfort, cette dernière paroisse étant devenue le chef-lieu du doyenné du même nom, reconstitué lors de la nouvelle délimitation du diocèse du Mans.

M. l'abbé Richard s'occupa, dès son retour, de rétablir deux des anciennes confréries, celles de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien. L'église paroissiale et le presbytère dont l'usufruit lui fut rendu avaient été endommagés durant la Révolution. On employa à réparer l'église une somme de cinq cents francs représentant le montant de

l'indemnité accordée par l'État à la commune pour les pertes que celle-ci avait subies du fait des troubles publics des années précédentes (1).

Un décret impérial, en date du 4 août 1804, réunit à Montfort la commune de Saussay, et, depuis lors, les deux paroisses n'ont plus formé qu'une. En 1807, l'évêque du Mans, Mgr de Pidoll, vint à Montfort et y confirma plus de cinq cents enfants ou adultes.

M. l'abbé Richard mourut en 1812 et fut remplacé par le curé de Saint-Corneille, M. l'abbé Pierre Chaignon, qui fut installé au mois de mars 1813. A la fin de cette même année, il ménagea, de concert avec M. de Nicolay, l'érection d'un nouveau cimetière, celui-là qui sert actuellement.

L'ancien manoir seigneurial disparut en 1820 et, sur le même emplacement se dressa un château qu'édifia un architecte de Paris, M. Achille Leclerc. On y avait ménagé, à la partie supérieure, un toit plat formant terrasse, lequel a été depuis supprimé et remplacé par un étage à mansardes que l'on doit à M. Eug. Landron, architecte à Saint-Calais.

En 1833, M. de Nicolay fit don à la commune des halles en bois où les détaillants, les jours de marché, soit le samedi de chaque semaine, étalent leurs marchandises. On y trouvait alors, beaucoup plus qu'à notre époque, la toile que nombre de tisserands fabriquaient sur leurs métiers, dans toute la région. Cette industrie a presque entièrement disparu.

M. l'abbé Chaignon mourut en 1833 et eut pour successeur M. Jean-François-Louis Couret, précédemment curé de Rouillon. C'est à cette même date que, pour se conformer à la loi du 28 juin 1833, relative à l'instruction primaire, le

(1) Le 25 fructidor an X (12 septembre 1802), adjudication des travaux de maçonnerie à exécuter dans l'église paroissiale, à Louis Cossonneau, maçon, pour 248 l. ; de charpente, à François Brunet, pour 71 l. 15 s. ; de vitrier, au citoyen Godard, pour 120 l. ; de serrurerie, à François Landry, à raison de onze sols, la livre de fer.

conseil municipal de Montfort vota, d'une part, une allocation fixe de deux cents francs, destinée à assurer la rétribution d'un instituteur public, et, de l'autre, une somme annuelle de cent vingt-cinq francs, représentant le loyer de l'immeuble où les jeunes garçons de la commune étaient instruits. Il en alla ainsi jusqu'en 1845, année durant laquelle M. le marquis Christian de Nicolay, qui était devenu par la mort de son père, M. Aymard-Jean-Tanneguy-Raymond de Nicolay, (1) survenue le 25 mars 1842, possesseur de la terre et du château de Montfort, fit construire à ses frais l'importante maison d'école, sur la façade de laquelle fut justement placée l'inscription suivante : Pensionnat de Montfort fondé en 1845 par M. le marquis Christian de Nicolay.

En 1848, M. l'abbé Couret étant devenu curé-doyen de Sablé-sur-Sarthe, M. l'abbé Joseph-René-Siméon Poulet, alors vicaire à La Flèche, le remplaça, mais pour peu de temps, ayant été en 1850, nommé curé-doyen de Craon (Mayenne). M. René-Jean-Noël Carlet, alors curé de Charchigné (Mayenne) lui succéda à Montfort.

Dès son arrivée dans la paroisse, il se préoccupa de l'état de l'église paroissiale. Les réparations dont elle avait été l'objet en 1802, l'avaient provisoirement consolidée. On avait eu aussi la pensée de l'agrandir, et un plan avait été dressé, dont M. l'abbé Tournesac était l'auteur, qui en aurait modifié la forme, et qui, en y adjoignant deux chapelles formant bras de croix, lui aurait donné celle d'une croix latine. Pour cela, il aurait fallu détruire la sacristie et la tour où, d'ailleurs, des lézardes s'étaient produites dont on s'efforçait vainement d'arrêter le développement, en la chainant par des barres de fer.

C'est alors que, sur la demande de M. l'abbé Carlet, les priant de réédifier cette tour, M. le marquis et M<sup>me</sup> la

(1) Madame de Nicolay, née de Murat, décéda à Paris le 8 juillet 1844.

marquise de Nicolay offrirent de reconstruire à leurs frais l'église entière. Le plan du nouvel édifice à l'exécution duquel se consacra M. Pascal Vérité, régisseur du domaine de Montfort, fut dressé par M. Tessier, architecte au Mans. Les travaux de maçonnerie furent confiés aux ouvriers du pays, et MM. Joseph Corbin, de Montfort, Dogué et Roche-teau, de Pont-de-Gesnes, réunirent sur leurs chantiers, durant les deux hivers des années 1856 et 1857, des équipes de maçons dont le nombre s'éleva à environ quatre-vingt-quatorze individus. Les matériaux qu'ils mirent en œuvre, avaient été amenés, pour les deux tiers, des carrières de Villaines-la-Carelle et, pour le surplus, soit de celles de Mayet et de Mondoubleau, ou encore de Soultré et de Souligné-sous-Vallon, soit de Conflans, près Paris, les pierres provenant de cette dernière localité ayant été employées pour les chapiteaux des colonnes de la nef et pour la partie supérieure de la flèche du clocher.

Le 28 septembre 1858, une solennité telle que, sans doute, les habitants de Montfort n'en reverront plus de semblable, avaient amené dans cette petite localité, pour la consécration de l'édifice sacré, une foule que l'on estima s'élever à dix mille personnes. Cent dix prêtres entouraient l'évêque du Mans, M<sup>sr</sup> Nanquette, qui accomplit les rites liturgiques, au cours desquels, l'illustre évêque d'Orléans, M<sup>sr</sup> Dupanloup, prit la parole. Ils eurent, l'un et l'autre, la joie de transmettre de la part de notre Saint-Père le pape Pie IX, au donateur de l'église, les insignes de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Quelques jours avant, deux cloches, à la fonte desquelles la fabrique paroissiale de Montfort et les habitants de la paroisse avaient tenu à contribuer, avaient été bénites et montées dans le clocher. Trois autres, de moindre importance, allèrent les y rejoindre plus tard.

Depuis lors, ceux-là qui avaient pris à leur charge l'édification de l'église n'ont cessé d'en améliorer la décoration.

Des vitraux, exécutés à Tours par M. Lobin, en ont meublé les fenêtres. Les confessionnaux et les stalles du chœur rappellent le nom de ces artistes distingués du Mans, MM. Blottière. M. Renouard, avec le goût parfait dont il était doué, a dessiné les entrelacs et les rinceaux de la nef, les scènes religieuses du chœur.

Au cours de l'année terrible, Montfort vit camper près du château le corps franc de Cathelineau qui y avait ramené sa petite troupe au mois de décembre 1870. Quand, après la prise du Mans et la reddition de Paris, un armistice eût été conclu entre les belligérants, ceux des Allemands que commandait le grand-duc de Mecklembourg vinrent, avec leur chef, prendre leurs quartiers dans cette même localité.

Le curé-doyen, M. Carlet, mourut le 18 septembre 1872. Il eut pour successeur un vicaire de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans, M. l'abbé Diard qui exerça le saint ministère à Montfort jusqu'au 29 mars 1899, date de sa mort. En 1875, 1880 et 1883, il y reçut l'évêque du Mans, M<sup>sr</sup> d'Outremont, qui, à ces trois reprises y vint donner la confirmation.

Ce n'avait pas été assez pour M. le marquis de Nicolay d'élever et d'orner l'édifice matériel où se célèbrent les cérémonies du culte. Il s'entremet pour l'enrichir des précieux restes d'une martyre, sainte Theodora, dont, chaque année, la fête est grandement solennisée.

Le même bienfaiteur n'avait pas moins d'attentions pour ceux en qui sa religion profonde voyait les membres affligés du Christ, les pauvres et les infirmes. Dans une étude sur la paroisse de Pont-de-Gesnes, on a eu déjà l'occasion d'exposer comment, avec cette même générosité dont il avait fait preuve pour édifier l'église, il prit, en 1879, à sa charge exclusive la construction d'un hospice situé sur la paroisse précitée, mais dans lequel sont hospitalisés les malades indigents de la commune de Montfort. Tous les mérites qu'il avait acquis par ces œuvres et par tant d'au-

tres que nous ne saurions citer, mais parmi lesquelles on nous permettra néanmoins de signaler l'acquisition du collège de Sainte-Croix, le pieux et bon chrétien qu'était M. de Nicolay les retrouva devant Dieu quand Celui-ci rappela à Lui son fidèle serviteur, le 30 juin 1880. Quel homme de bien nous venons de perdre, s'écriaient ceux-là qui apprenaient sa mort et dont l'évêque du Mans, M<sup>sr</sup> d'Outremont voulut se faire l'interprète, en venant présider les obsèques du défunt, ramené de son château de Fougères (Allier), où il était décédé.

Son fils, M. Roger de Nicolay, à qui sa brillante conduite, comme officier du régiment des Mobiles de la Sarthe, dans la guerre de 1870, valut la croix de la Légion d'honneur, n'a point laissé périliter les œuvres dont son vénéré père lui laissait la direction. Il a créé lui-même, dans les prairies situées sur les bords de l'Huisne, un haras dont les étalons ont contribué à améliorer la production de la race chevaline dans toute la région.

Fils très respectueux, il s'effaçait devant sa mère qui mourut seulement en 1891, et à qui Dieu laissa ainsi le temps d'assurer un dernier bienfait aux habitants de Montfort, en fondant en cette paroisse, en 1890, une école chrétienne libre, où l'on vit jusqu'à cent cinquante petites filles s'instruire sous la direction des sœurs de la Charité d'Évron. Une loi que nous nous abstiendrons de qualifier les en a expulsées en 1902, mais d'autres maitresses les y ont remplacées, non moins chrétiennes, et l'empressement que mettent les parents à leur confier leurs enfants, témoigne de l'estime en laquelle on les tient (1).

L. FROGER.

(1) Nous ne croyons pas devoir terminer cette étude sans y ajouter les noms des maires qui, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ont été à la tête de la municipalité de Montfort-le-Rotrou. En 1800. René Morin ; en 1802,

Julien Vérité ; en 1811, Pierre Tisseron ; en 1814, Louis Maréchal ; en 1822, Aymard-Jean-Tanneguy-Raymond de Nicolay ; en 1830, René-Anselme Rivière ; en 1842, Michel-Louis Geslin ; en 1843, Ad. Le Couturier de Courcy ; en 1848, René Habert ; en 1848, Aymard-Marie-Christian de Nicolay ; en 1850, René Habert ; en 1866, N. Quelquejeu ; en 1871, Aymard-Marie-Christian de Nicolay ; en 1880, Roger de Nicolay ; en 1908, Jean de Nicolay.

---

---

---

# UN ENFANT DE CHŒUR

DE LA CATHÉDRALE DU MANS

MEMBRE DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE

ANDRÉ VILLOTEAU

---

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, arrivait à Ballon un maître d'école du Perche, André Villoteau, emmenant avec lui son épouse, Bonne Richard, et son jeune fils, Guillaume-André. Ce dernier, après de nombreuses étapes, devait entrer à l'Institut et ajouter une illustration de plus à notre Maine.

Né à Bellême (1), dans le Perche, en 1759, André n'avait que quelques jours lorsque son père vint à Ballon. Il prit de bonne heure la route du Mans et fut reçu, à six ans, dit Fétis (2), enfant de chœur au chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour. Le 15 mars 1773, des motifs d'économie obligent ce chapitre à réformer la Psalette. En conséquence, les enfants de chœur sont rendus à leurs parents (3).

(1) Bellême, chef-lieu de cant. de l'arr. de Mortagne, Orne.

(2) Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, art. Villoteau.

(3) Abbé Aubry, *Ballon, Saint-Mard et Saint-Ouen*, pp. 363-364 ; V<sup>te</sup> M. d'Elbenne. *Le Chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, Sainte-Chapelle du Mans*. [*Archives historiques du Maine*, t. X, 1909], p. LI.

« Comme l'enfant avait une belle voix », le chapitre de la cathédrale Saint-Julien le reçut aussitôt à la Psalette comme enfant de chœur. C'était la glorieuse époque où plus d'une fois notre cathédrale fournit à la chapelle du Roi des musiciens qui en furent le plus bel ornement.

André Villoteau fut vite remarqué par M<sup>sr</sup> de Grimaldi, alors évêque du Mans, qui, le 3 avril 1774, dans la grande chapelle de son palais épiscopal, lui conféra la tonsure cléricale. Il n'avait alors que dix ans, raconte-t-il lui-même (1), ce qui doit être de sa part une erreur de mémoire, car, à cette date, Villoteau avait quinze ans.

Qualifié peu après de « grand enfant de chœur », il recevait, en 1776, un bénéfice qui donnait la frairie à Saint-Michel (2). C'est pour ce motif qu'il dit avoir eu le titre de « chanoine ». « On a donné ce bénéfice, écrit le chanoine Nepveu de la Manouillère, à la nomination du chapitre, au grand enfant de chœur qui, ayant été pris à la Psalette de Saint-Pierre, n'avait pas le temps requis pour avoir droit à Saint-Michel » (3).

Un an plus tard, le même chanoine écrit encore dans ses *Mémoires* : « Dans le courant de juillet 1777, Viloteau, grand enfant de chœur, est sorti de la Psalette où il a été six ans environ ; on a reçu en sa place le neveu de M. Le Mercier, maître de musique, qui en a déjà un depuis deux ans. Viloteau avait été enfant de chœur à Saint-Pierre ; quand ces messieurs réformèrent leur musique, comme l'enfant avait une belle voix, on l'a reçu enfant de chœur. Il va continuer d'apprendre le latin ; il est tonsuré. Il a un frère qui est

(1) *Livre des ordinations*.

(2) Chapitre de Saint-Michel-du-Cloître. Confrérie du bas-chœur de Saint-Julien.

(3) *Mémoires de R.-P. Nepveu de la Manouillère*, édit. G. Esnault, t. I, pp. 263-264. Il remplaçait M. Pierre Pavart, décédé le 3 novembre 1776.

encore à la Psalette pour troisième enfant de chœur » (1).

Les projets d'avenir qu'on fondait sur cet enfant n'eurent pas de suite. Après de bonnes études au collège du Mans tenu par les Pères de l'Oratoire, André Villoteau quitta le petit collet pour suivre la carrière que lui traçait son goût passionné pour la musique. Il s'enfuit comme musicien d'église ambulant, puis s'engagea dans un régiment de dragons. Peu après, il revint à ses études et reprit place au chœur de la cathédrale. De là, il s'en alla comme ténor à la cathédrale de La Rochelle, d'où il passa au collège de Montaigu pour y faire la philosophie et enfin à Paris où il suivit le cours de la Sorbonne.

Fétis, que nous suivons ici, veut qu'il soit entré dans les ordres. Sa lettre autobiographique ne le dit point. A Paris, il fut attaché au chœur de la cathédrale, sur la recommandation de Lesueur.

La Révolution lui fit abandonner l'état ecclésiastique, pour entrer, en 1792, dans les chœurs de l'Opéra, comme coryphée.

Lors de l'expédition d'Egypte, il fit partie, comme membre de première classe, du groupe de savants et d'artistes que Bonaparte emmena avec lui, sous le nom de *Commission des sciences et des arts*. Il y rencontra un autre manceau, de ses amis, Coutelle. A titre de compositeur, il fut membre de l'Institut du Caire (2).

A son retour, il publia, dans un grand ouvrage dirigé par E.-F. Jomard, d'intéressantes recherches sur les musiciens et les instruments de musique chez les anciens (3).

Au reste, la lettre suivante écrite par André Villoteau

(1) *Mémoires*, du même, t. I, pp. 282-283.

(2) L'Institut d'Egypte fut fondé par Bonaparte lui-même, en vue de l'exploration scientifique du pays.

(3) Jomard (1777-1862) ingénieur-géographe et archéologue, fit aussi partie de la Commission des Arts d'Egypte. Son ouvrage sur les *Descriptions de l'Egypte* est fort estimé.

lui-même, en 1825, nous dispensera de plus amples détails. Elle donne sur son enfance, sur son éducation musicale, littéraire et scientifique, sur les vicissitudes nombreuses dont sa vie fut semée de si intéressants renseignements qu'il nous a semblé nécessaire d'en donner ici le texte complet tel qu'il nous a été communiqué par M. G. Lantz (1).

Fétis, le destinataire de cette lettre, en utilisa le contenu pour sa *Biographie universelle des musiciens* où il en donna même un fragment textuel (2).

Tours, 9 décembre 1825.

Monsieur,

C'est avec un très sensible regret que je me vois en retard pour répondre à la lettre flatteuse que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 1<sup>er</sup> novembre dernier, ne l'ayant pu recevoir qu'à mon retour de la campagne où j'ai été obligé de me réfugier et de demeurer pendant tout le temps qu'a duré la maladie contagieuse dont était infestée la maison que j'habite à la ville et où je ne suis rentré qu'après l'avoir fait bien nettoyer (*sic*) et parfumer dès que le malade a eu succombé à sa fatale maladie.

Je dois donc m'empresser de répondre aux différents points de votre lettre, et je vais faire mon possible pour les suivre avec ordre et ne rien omettre de ce que vous semblez désirer par ce que vous me mandez.

(1) M. G. Lantz qui a bien voulu nous autoriser à publier les deux lettres de Villoteau, ce dont nous le remercions ici, nous informe qu'elles font partie de sa collection d'autographes et qu'elles ont été par lui acquises à la vente faite le 30 avril 1910, par le ministère de M. Charavay, expert, de la correspondance adressée à M. François-Joseph Fétis, vente opérée à la suite du décès de M. Edouard Fétis, fils de l'écrivain. (Lettre du 4 avril 1913.)

(2) François-Joseph Fétis (1784-1871) a écrit de nombreux ouvrages, entre autres la *Biographie universelle des musiciens et Biographie générale de la musique* (1834 et 1860-1865) ouvrage auquel Arthur Pougin a ajouté un supplément en deux volumes.

En vous occupant du soin de composer un nouveau *Dictionnaire historique des Musiciens*, plus complet et plus exact que celui qu'ont publié MM. Choron et Fayolle (1), votre entreprise mérite la reconnaissance de tous les musiciens et en général de tous les littérateurs philosophes qui savent apprécier l'importance de tous les ouvrages qui tendent à encourager les progrès des arts et des sciences, en faisant connaître par quels moyens, ceux qui s'en sont occupés le plus particulièrement, ont plus ou moins réussi. Cette production que vous annoncez ne peut être que le fruit des longues recherches et des travaux assidus d'un musicien littérateur aussi instruit que zélé pour la gloire de son art. C'est surtout dans un ouvrage de la nature d'un dictionnaire en quelque sorte biographique, où un auteur est obligé d'allier l'exactitude, la franchise à la délicatesse des convenances, qu'on peut juger des qualités de son cœur et de son esprit, en même temps qu'on a la juste mesure de l'élévation de son âme et de la rectitude de son jugement. Je ne doute nullement, Monsieur, de votre succès sous tous ces rapports; les précautions que vous avez prises pour l'assurer, et la modestie avec laquelle vous vous énoncez, en sont les plus sûrs garants.

Je n'ai communiqué à MM. Choron et Fayolle aucune note sur les circonstances de ma vie. Certes, la manière un peu satyrique dont a été rédigé l'article qui me concerne, dans leur dictionnaire, prouve assez que ces messieurs ne m'ont pas consulté en le composant car je les aurais prié de s'abstenir au moins du persiflage qui ne pouvait que déshonorer et avilir la dignité d'auteur à laquelle ils s'élevaient.

Les époques très variées de ma vie ne sont pas moins honorables que remarquables. Fils d'un homme de lettres professant les arts, et d'une famille respectable, musicien dès l'enfance, avec des dispositions qui m'ont assuré dès

(1) Publié en 1810-1812.

lois une réputation que j'ai toujours eu à cœur de justifier, j'ai été tonsuré à l'âge de dix ans et j'ai obtenu en même temps un bénéfice simple ecclésiastique, qui me donnait le titre de chanoine. Je fis mes études au collège du Mans, sous les pères de l'Oratoire.

Après avoir terminé mon cours de philosophie, voulant me soustraire aux sollicitations pressantes de mes parents, de mes protecteurs et de mes amis qui voulaient me déterminer à me faire prêtre quelque fut la répugnance que je leur témoignais pour embrasser un état qui exigeait une perfection dont je me sentais pas capable, je me mis à voyager comme musicien, ce qu'en langage de cette profession, dans les cathédrales on appelle vicarier quand on s'y faisait entendre. Poursuivi partout, je n'imaginai d'autre expédient pour éviter qu'on ne me contraignit à la fin à souscrire à ce que l'on exigeait de moi, que celui de m'enrôler dans un régiment de dragons. Mais, ayant appris combien mes parents étaient profondément affligés des démarches que l'on faisait pour me frustrer de mon bénéfice par dévolu étant censé y avoir renoncé de fait, s'il eut été prouvé que je l'eusse abandonné depuis un an et un jour, je m'occupai aussitôt de négocier mon congé avec le chef du corps où j'étais, aidé des secours pressés et des bons offices d'un chanoine de mes amis qui était intimement lié avec la famille de ce chef qu'il connaissait d'ailleurs très particulièrement, et je réussis à faire limiter par la date de mon congé, la durée de mon service de dragon au temps (*sic*) convenable pour avoir la faculté de rentrer en jouissance de mon bénéfice. Depuis, on me laissa libre et je continuai de professer l'art de la musique et d'enseigner les connaissances que j'avais acquises dans le cours de mes études, d'abord en province, puis à Paris où j'entrepris de faire mon *Quinquennium* (1) dont deux ans de philosophie

(1) On appelait autrefois *Quinquennium*, un espace de cinq ans, ordinairement passé à suivre les cours de scholastique dans une académie :

au collège de Montaigu et trois ans en Sorbonne où j'ai pris mes grades après avoir suivi les cours de MM. les docteurs de la Hogue (1) et Asseline (2), sur l'Écriture Sainte, sur l'interprétation du texte hébreu dont on nous en enseignait en même temps la langue qui plus tard m'a beaucoup facilité l'étude des langues orientales à laquelle je me suis livré tant en Egypte qu'en France.

Je ne me serais cependant jamais dégagé peut-être entièrement de l'état ecclésiastique si la Révolution ne m'en eut en quelque sorte arraché en me privant pour toujours des ressources et des expectatives qui m'y étaient assurées. Privé de mes moyens d'existence, il m'en fallut chercher de nouveaux pour subsister. Je les trouvai dans le culte de Thalie et successivement dans celui de Polymnie, au grand Opéra, où je partageais avec Laïs le même emploi, sans cesser pour cela de m'occuper des belles-lettres, ce qui me fit nommer membre de la société « L'Athénée des Arts ». Quelques années après, je fus choisi et nommé pour faire partie de la commission des Sciences et Arts comme membre de première classe, lors de l'expédition militaire destinée pour l'Égypte. Je remplis ma mission comme je le devais, à la satisfaction du gouvernement. Dans le même temps, je reçus de diverses Académies et Sociétés savantes des diplômes de membre associé correspondant. Mais ces succès furent bientôt troublés.

Assailli inopinément et coup sur coup par des malheurs et des revers de toute espèce, sentant l'inutilité de mes efforts pour adoucir la rigueur de l'injustice et de la mau-

deux ans étaient consacrés à la philosophie et trois à la théologie. Les élèves devaient être inscrits et donner la preuve de l'inscription des cinq années.

(1) Louis-Gilles de la Hogue (1740-1827), célèbre professeur d'Écriture Sainte.

(2) Jean-René Asseline (1742-1813), devint évêque de Boulogne, enseigna l'Écriture Sainte à la Sorbonne pendant trente ans.

vaise foi qui m'enlevaient inhumainement tout ce que j'avais acquis, par mes travaux par mes services et par mes économies, je pris la résolution de me retirer à la campagne, dans la Touraine ; là je partageai mon tems entre mes travaux littéraires, ceux de l'agriculture et diverses fonctions gratuites d'administration publique qui m'ont été confiées jusqu'à ce jour. Plus de seize ans se sont écoulés depuis que je vis relégué dans ce pays. L'âge m'a contraint de renoncer à mes occupations géoponiques, et je me suis rendu à la ville où je réside depuis environ sept années.

Quelque singulières que puissent paraître les vicissitudes dont ma vie a été sans cesse agitée, celles qui les ont accompagnées et suivies offrent des détails non moins intéressants que peu communs, bien dignes des méditations des philosophes qui se livrent à l'étude du cœur humain ; mais ils dépasseraient les bornes d'un simple article historique et ne pourraient être contenus dans une seule lettre.

Les ouvrages que j'espérais publier, si les circonstances ne s'y étaient opposées sont :

1° Un mémoire que j'ai composé, où je donne l'explication de l'objet allégorique et du sens naturel qu'il donne au motif des fêtes dans l'antique Egypte, lesquelles étaient toutes relatives aux travaux de l'agriculture et aux observations astronomiques qui servaient à les diriger dans toutes les époques de l'année auxquelles ils convenaient.

2° Un autre également composé sur la nature et le caractère des divers genres de chants et de poésie en usage dans l'antique Egypte. Tous deux eussent depuis bien des années fait partie du grand ouvrage de la Commission des Sciences et Arts d'Egypte.

3° Un autre sur les mœurs et les usages des Égyptiens d'après ce que j'ai eu l'occasion d'observer moi-même et ce que j'ai pu apprendre dans le pays : sur les diverses dignités et les divers états de la vie religieuse ou de la vie civile ; sur

les cérémonies religieuses et civiles ; sur les mosquées, sur les fondations qui y sont établies pour leur entretien, pour celui des Imans qui viennent y annoncer les heures de la prière, pour ceux qui doivent y présider et y enseigner la morale religieuse, pour les diverses confréries de religieux connus sous le nom de Fogarah etc., sur les principales fêtes religieuses, civiles et particulières, telles que sont celles des *Manled* ; de la fête du Prophète ; celle des saints musulmans ; celle du Ramadan, celle du mahmal ; celles du baptême ; celles de la circoncision ; celles du mariage ; celles qui se font à l'occasion de quelque événement heureux ; celle qui a lieu tous les ans lors de l'ouverture des canaux et du renversement de la digue qui arrête l'écoulement des eaux du Nil jusqu'à ce que ce fleuve soit parvenu à sa plus grande élévation ; sur les cérémonies funèbres ; sur les principales parties de l'enseignement public ; sur les lieux où il se fait ordinairement, sur la marche et le mode de l'enseignement qu'on y suit, sur les écoles pour les enfants ; sur les divers jeux d'exercice, sur ceux de récréation de plaisir, et de calcul, sur les divers jeux d'enfants ; sur les jongleries ; sur les superstitions populaires.

Mes notes sur tous ces points ne sont point encore complètement ordonnées ni rédigées ; mon âge avancé ne me permet guère d'espérer de pouvoir terminer ce travail avec le peu de loisir et de moyens pécuniaires dont je puis disposer. Ce sera probablement mon fils qui, quand il sera en âge de l'entreprendre, exécutera un jour cet ouvrage. Il en sera probablement de même d'un Dictionnaire musical de tout ce qui concerne la théorie et la pratique de la musique orientale, comme la traduction et l'explication des termes techniques de la musique arabe, turque, persane, éthiopienne, arménienne et grecque moderne, les noms des divers instruments, celui des inventeurs, des auteurs et des artistes en musique. Pour cet ouvrage, les matériaux

sont presque tous préparés, il me reste peu de chose à faire pour achever de les mettre en ordre.

Je m'occupe en ce moment d'un travail qui est le fruit des recherches et des méditations les plus suivies pendant la plus grande partie de ma vie et le résultat d'une expérience de plus de cinquante ans. C'est un traité où je démontre la propriété expressive des sons et des inflexions de la voix humaine, d'après des faits que l'expérience journalière permet à chacun de vérifier et de constater sans peine et à chaque instant, ce qui me donne lieu d'établir une théorie de la propriété expressive des divers sons et des divers intervalles dont se compose l'étendue de la voix, et des diverses qualités que son timbre reçoit dans les différentes affections de joie ou de douleur. Cette théorie est d'ailleurs fondée sur des principes reconnus incontestables par tous les savants physiiciens, physiologistes et médecins les plus célèbres. Elle ne sera pas moins utile aux orateurs, aux comédiens et aux tragédiens qu'aux musiciens. Ainsi que tous les ouvrages didactiques, elle sera d'un faible secours à la vérité pour les progrès et les élans du génie, mais elle servira à le diriger dans ses premiers essais et le préservera des écarts auxquels il est assez naturellement porté à s'abandonner.

Je ne pourrais vous donner, monsieur, d'autres détails sur la musique orientale et sur les auteurs Arabes, Turcs, Persans, de cet art, que ceux que j'avais consignés et rassemblés dans un grand tableau synoptique des divers systèmes de l'art musical chez les Orientaux, où l'on trouve rangés par ordre et en regard, dans des colonnes parallèles et correspondantes, le nom, l'origine de chacun des douze modes, leur analogie avec les quatre tempéraments, le bilieux, le sanguin, le phlegmatique et l'atrabilaire ; avec les quatre éléments, le feu, l'air, l'eau et la terre ; avec les douze signes du zodiaque ; avec les sept planètes ; avec le

jour et la nuit des sept jours de la semaine et même avec les vingt-quatre heures du jour. Dans ce tableau sont rassemblés tous les détails curieux sur le système musical des orientaux suivant les divers auteurs. On y distingue d'un seul coup d'œil, les rapports qu'ils ont entre eux ou les différences qui les distinguent les uns des autres. Par ce moyen on peut facilement juger de ce qui appartient réellement à l'art et de ce qui a été causé par la désuétude ou par l'ignorance des copistes qui, en transcrivant les uns après les autres ce qu'ils ne comprenaient pas, ont accumulé erreur sur erreur sans le prévoir ou même en cherchant à corriger ce qui leur paraissait vicieux, mais qu'ils ne connaissaient pas assez pour le notifier convenablement.

Les quatre premiers systèmes de ce tableau sans nom d'auteur parce que je ne les ai trouvés que dans des tableaux particuliers, qui n'étaient accompagnés d'aucun traité de théorie qui les concernent spécialement.

Le cinquième est celui du traité en arabe sur la musique, par Nycha-Poury, traduit en français par feu M. Auguste Herbin (1).

Le septième est extrait du traité arabe sur la musique, par Say-Daouy, traduit également par feu M. Auguste Herbin.

Le huitième est extrait du traité en arabe sur la musique intitulé *l'Arbre couvert de fleurs*, dont les calices renferment les principes de l'art musical, traduit à ma prière en français, par M. Sédilot.

Le neuvième est extrait du traité arabe sur la musique, par Djemal-ed-Dyn-el-Mardyny, c'est-à-dire de la ville de Mardine (en Diarbec) traduit également en français, à ma prière, par M. Sédilot.

Le dixième est extrait du traité en arabe, sur la musique, par l'illustre Muzifer, fils de Houcein et Ashafy, le musicien,

(1) Auguste-François-Julien Herbin, célèbre orientaliste (1783-1806).

traduit à ma prière en français, par dom Raphaël, prêtre grec natif, habitant au Kaire.

Le onzième est extrait d'un manuscrit arabe de la Bibliothèque royale, cote n° 1152 (?), contenant un traité de musique arabe, traduit en français par feu M. Auguste Herbin.

Le treizième est extrait du traité de musique arabe de Moulana-Sefy-ed-Dyn-Abd-el-Moumen.

Le quatorzième est extrait du traité de musique à l'usage du roi Durichicou, manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle, traduit également en français, par feu M. Herbin.

Tels sont les systèmes contenus dans le grand tableau synoptique que j'avais composé pour faire suite à mon mémoire sur la musique des Orientaux ; mais qui a paru être d'une trop grande étendue par ses nombreux détails, pour être imprimé dans le grand ouvrage de la commission, vu qu'il aurait dépassé par sa forme celle du format adopté pour le texte de cet ouvrage.

Vous choisirez ce qui vous semblera le plus utile pour votre objet dans cette lettre, et vous le rédigerez comme il vous plaira, n'ayant pu moi-même y apporter tout le soin que j'aurais désiré à cause de la multitude des réponses que j'ai à faire aux lettres qui sont restées à Tours pendant mon séjour à la campagne et que j'ai trouvées accumulées à mon retour en ville.

La longueur de la présente missive, quelque précaution que j'ai pris pour être concis, me justifiera sans doute auprès de vous, Monsieur, si, sans le vouloir, j'ai omis quelques points sur lesquels vous auriez désiré des renseignements.

Je ne puis cependant terminer encore avant de vous avoir prié d'agréer mes remerciements pour le cadeau que vous me proposez et que je recevrai avec reconnaissance pour

mon instruction, de même que j'en ai reçu un du même genre, de mon intime ami, feu M. Langlé.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,  
Monsieur,  
Votre très humble serviteur,

VILLOTEAU,  
Rue des Acacias, n° 14, faub. La Riche.

A Monsieur,  
Monsieur Fétis, professeur de composition  
de l'Ecole royale de musique,  
Rue Montholon, n° 20,  
à Paris, départ. de la Seine.

Membre de l'Institut d'Égypte, et membre associé de diverses académies et sociétés savantes, Villoteau lut à la Société libre des Sciences et Arts de Paris, un *Mémoire sur la possibilité et l'utilité d'une théorie exacte des principes naturels de la musique*, prélude d'un travail considérable sur l'*Analogie de la musique avec les arts qui ont pour objet l'imitation du langage, pour servir d'introduction à l'étude des principes naturels de cet art* (1).

Cet ouvrage se vendit peu ; l'édition fut employée à charger un navire et jetée à la mer.

Villoteau, peu favorisé par le gouvernement, tomba dans l'ennui et se retira à Savonnières, en Touraine (2) où il se livra à l'agriculture. Bientôt ruiné par son notaire, il dut se retirer à Tours où il vécut d'une modique pension.

Entre temps, il avait épousé M<sup>lle</sup> Lambert, d'une ancienne famille de fermiers des dîmes de la cure de Saint-Ouen-de-Ballon, depuis plusieurs siècles. Il en eut un fils.

(1) 2 vol. in-8. Paris, 1807.

(2) Arr. et cant. de Tours.

A Tours, Villoteau recommença ses études théoriques sur la musique et écrivit son *Traité de phonésie* où il exposait « la propriété expressive des sons et des inflexions de la voix humaine ». Cet ouvrage soumis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ne fut pas admis. La lettre suivante, écrite par le maître, de passage à Paris, à Fétis, nous donnera de plus amples détails sur cette théorie.

Paris, juillet 1831.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à Tours il y a quelques années, m'a fait concevoir tout ce que j'aurais à gagner en faisant votre connaissance, et je m'empresse de vous annoncer que je suis arrivé à Paris où je resterai peu de tems. Je désire beaucoup de profiter de cette occasion pour avoir avec vous une entrevue concertée réciproquement ; car, ne m'arrêtant presque pas à l'hôtel d'Amiens, rue des Vieux-Augustins où je demeure, l'on m'y trouverait difficilement si je n'étais prévenu d'avance que quelqu'un doit venir m'y trouver tel jour et à telle heure.

J'ai apporté avec moi un ouvrage manuscrit que je compte livrer à l'impression incessamment ; il a pour objet la démonstration rigoureuse et mathématique de la propriété expressive des sons naturels de la voix en ce qui concerne les divers arts du ressort de cet organe et des instruments de musique, par conséquent, en tout ce qui appartient au chant, à la récitation poétique, à la déclamation, à la prononciation et à l'élocution oratoire, ou simple discours, à la conversation, à la lecture à haute voix et enfin à la musique instrumentale. Je n'emploie d'autres raisonnements que ceux de l'exposition et de l'explication des faits eux-mêmes, constatés par l'expérience de chacun

et qu'on peut avoir occasion d'observer et de vérifier presque à chaque instant du jour.

Mon ancien ami Lesueur (1) qui a lu ce travail, en a saisi parfaitement l'ensemble et les détails ; il en a senti toute l'importance ; car ce travail ne tend à rien moins qu'à rétablir entre la musique, l'art oratoire, les sciences, la philosophie, la morale et la politique, toutes connaissances où elle entra jadis comme partie intégrante. En effet, comme toutes ces connaissances n'existent que par l'homme et pour l'homme, elles exigent nécessairement, pour être bien comprises et devenir profitables, que l'on fasse une étude particulière de l'homme ; et quel autre moyen peut être plus favorable à cette étude que la connaissance exacte du langage des passions ? et ce langage peut-il être intelligible pour celui qui ignore absolument la propriété exclusive des sons naturels de la voix ? Aussi, combien de mauvais orateurs ! combien de chanteurs extravagants ! combien de compositions musicales insignifiantes ! Mais le mal est assez connu ; il fallait chercher le remède et je crois l'avoir découvert et assez clairement indiqué ; on en jugera. Excusez s'il vous plait, mon bavardage, car, quoique déjà fort vieux, je suis encore tout artiste ; je sens et je m'émeus promptement lorsque les choses m'intéressent.

J'attends votre réponse avec un vif désir et vous prie de croire à la haute estime avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VILLOTEAU.

A Monsieur,

Monsieur Fétis, bibliothécaire de l'Ecole royale  
de musique et de déclamation lyrique,  
à Paris (2).

(1) Villoteau avait connu au Mans Lesueur qui y avait été, avant la Révolution, « maître de musique » de la cathédrale (1782-1783).

(2) Cette lettre et la précédente nous sont parvenues par les soins

Le peu de succès que rencontra, à Paris, sa théorie, fit éprouver à Villoteau un violent chagrin. Il mourut le 23 avril 1839, à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait, dans ses dernières années, traduit en français les sept auteurs grecs sur la musique, publiés par Meilvon, avec des commentaires. Une copie de ces travaux est à la bibliothèque de Tours.

Il existe un portrait en profil, de Villoteau, dessiné et gravé par du Tertre, pour sa collection des membres de l'Exposition d'Égypte. Il se retrouve dans la collection des mêmes portraits pour l'*Histoire scientifique et militaire de l'Expédition d'Égypte*, de l'éditeur Denain, Paris, 1820-1826, dix in-8° et deux atlas grand in-4° oblong. Sur ce portrait, Villoteau est coiffé d'une curieuse casquette, haute, carrée, ornée d'un large bandeau en fourrure de panthère, et d'une vaste visière.

Telle est, en abrégé, la biographie de cet artiste, inconnu de bon nombre de ses contemporains et bien oublié de nos jours. Puissent les quelques lignes que nous venons de lui consacrer, réveiller son souvenir chez ceux-là dont il demeure, malgré quelques-unes de ses théories bizarres, une illustration et le modèle du travailleur opiniâtre et consciencieux !

LOUIS CALENDINI.

toujours empressés de la savante revue parisienne, l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, de 1912 ; voir cette revue, t. LXVI, colonnes 42, 358, 508, 559.

---

---

# L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

## ET LE COLLÈGE DU MANS

(1764)

---

L'agrégation à l'Université d'Angers était un privilège précieux. Moyennant certaines formalités d'immatriculation ou de visa, les élèves des établissements *agrégés* étaient dispensés de la scolarité requise par l'Université pour les aspirants aux grades. Les études faites dans ces établissements étaient réputées *études académiques*.

Les grades n'étaient pas de simples titres honorifiques recherchés comme le couronnement naturel d'études supérieures, mais sans répercussion nécessaire sur la destinée de leurs possesseurs. Non ; ils conféraient à leurs détenteurs des droits réels sur les bénéfices, puisque les collateurs (évêques, chapitres ou patrons) étaient tenus, en vertu du Concordat de 1516, d'y nommer des gradués pendant quatre mois de l'année (janvier, avril, juillet et octobre). D'après ce même Concordat, les cures des villes murées ne pouvaient être conférées qu'à ces mêmes gradués. Et le concile de Trente voulait que les archidiaconés, toutes les dignités et la moitié au moins des prébendes canoniales dans les chapitres et les collégiales fussent conférés, là où

il était possible de le faire, à des docteurs ou licenciés en théologie et en droit canon (1).

Ce droit de faciliter l'acquisition des grades était naturellement très recherché par les séminaires et collèges, et tout aussi parcimonieusement accordé par l'Université. Le séminaire d'Angers l'obtint en 1704. On l'avait accordé auparavant à trois abbayes de la ville d'Angers (Toussaint, Saint-Aubin, Saint-Serge) et à l'abbaye du Perray-Neuf située sur la paroisse de Précigné (Sarthe).

En 1764, la ville du Mans demanda d'agréger son collège à l'Université d'Angers. Le conseil municipal de cette dernière ville s'opposa de toutes ses forces à cette requête, et voici le Mémoire qu'il présenta, le 10 août, aux commissaires nommés pour instruire cette affaire (2).

« Le maire et les échevins de la ville d'Angers ont vu avec inquiétude dans le Compte rendu par M. Terray, page 78, que la ville du Mans, pour rendre son collège fameux, en demande l'agrégation à l'Université d'Angers et aux privilèges dont elle jouit.

« Le corps de ville d'Angers est bien éloigné de concevoir aucun sentiment d'envie et de jalousie préjudiciables aux villes ses voisines, il ne cessera jamais de concourir avec elles pour procurer le bien commun. Mais il ne peut voir sans peine que la ville du Mans sollicite une grâce qui ne

(1) Le grade de maître ès arts, conféré par la Faculté des Arts de l'Université d'Angers, correspondait, en fait, à notre baccalauréat ès lettres. Ce grade était nécessaire aux étudiants en théologie. Il fallait au maître ès arts trois ans d'études pour passer bachelier en théologie ; il était reçu après avoir soutenu, pendant cinq heures, une thèse appelée *tentative*. Deux autres années de travail et trois grandes thèses appelées *mineure*, *majeure* et *sorbonique*, le conduisaient à la licence. La licence une fois conquise, le doctorat n'était qu'une simple cérémonie ; il était conféré comme une suite nécessaire de la licence, après une dernière thèse appelée *vespérales*.

(2) Archives municipales d'Angers.

tendrait qu'à priver celle d'Angers d'un avantage infini pour ses habitants. Cet avantage est la nécessité de la communication fréquente et habituelle des provinces du Maine et de Touraine avec la ville d'Angers, dont cette ville ne profiterait plus, si le projet du Mans était accredité. C'est donc un intérêt légitime et tout public qui excite la ville d'Angers à faire à Nosseigneurs les commissaires quelques représentations essentielles.

« I. — Accorder au collège du Mans le titre de *fameux* et l'agrégation qu'il demande à l'Université voisine, une pareille faveur ne tendrait à rien moins qu'à priver la ville d'Angers du principal moyen qu'elle a d'être utile et nécessaire aux grandes villes et aux provinces ses voisines ; ce serait interrompre le concours le plus considérable des habitants des villes du Maine et de la Touraine en celle d'Angers ; ce serait ôter à la capitale de l'Anjou cette branche de communication qui lui est si avantageuse, si profitable à la jeunesse du pays du Maine et de la Touraine, si peu onéreuse aux pères et mères de ces deux provinces, leur étant fort indifférent de tenir leurs enfants pensionnaires en une ville plutôt qu'en une autre ; ce serait, par une nouveauté préjudiciable au bien public, rendre inutiles de très anciens établissements faits en la ville d'Angers, relativement au grand nombre d'étudiants étrangers que les étudiants de Droit, Théologie, Médecine et Philosophie y ont rassemblés de toute antiquité.

« Six nations (Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Aquitaine et France) se sont réunies dans les siècles les plus reculés et ont fait construire à grands frais de très vastes Écoles. La ville d'Angers, par la suite, a fait des dépenses considérables pour ajouter à ces premiers établissements un magnifique édifice d'un nouveau collège existant ; l'éducation de ses écoliers est confiée aux prêtres de la congrégation de l'Oratoire.

« La perfection de ce collège avec un pensionnat dont

les maire et échevins sollicitent l'établissement, sera un sûr moyen de rétablir, augmenter et multiplier le nombre des étudiants que le dégoût pour les sciences a trop diminué dans les provinces. Ce serait vouloir rendre inutiles toutes ces dépenses, tous ces soins, que de demander pour les villes où les Universités ne sont pas établies, l'association de leurs collèges, et les privilèges dont ont joui jusqu'à ce jour les seules écoles *fameuses*, titre qui n'a été donné qu'à un certain nombre de collèges choisis dans l'intérieur des villes d'Université seulement.

« Si les villes de science et de littérature, telles que celle d'Angers, ne peuvent être trop attentives à se mériter et à se conserver les avantages dont elles se sont rendues dignes, les étudiants des autres villes et provinces ne doivent profiter des privilèges accordés à une Université, qu'en résidant en la ville de son établissement et en prenant avec assiduité les leçons des maîtres et docteurs pendant le temps et le cours d'études fixés par les lois du royaume. Tout ce qui tend à diminuer dans cette ville de science et de littérature le nombre des étudiants, ne peut être trop difficilement accordé ni assez promptement refusé.

« Les villes savantes n'ont acquis ce titre et ne l'ont conservé que par leur situation, par le caractère et l'esprit de leurs habitants propres aux lettres, par le nombre des grands maîtres qu'elles ont produits et par le goût décidé des villes et provinces voisines d'y envoyer et rassembler leurs enfants studieux à l'effet de perfectionner leurs talents.

« Ce choix libre et volontaire dans les commencements, a été rendu nécessaire et invariable par l'autorité des souverains. Il est du bien de l'État de maintenir, d'affermir de plus en plus cette stabilité, de conserver à chaque ville les privilèges et les avantages qui lui sont devenus propres. Les communiquer aux autres villes qui n'ont pas le même titre de savantes, c'est l'ôter à celles-ci, c'est les priver de la distinction et de la récompense qu'elles ont méritées,

c'est en un moment les rendre désertes de maîtres, de savants et d'étudiants, quoiqu'ils s'y soient distingués pendant tant de siècles.

« II. — Non-seulement le bien général concourt avec le bien particulier de la ville d'Angers pour s'opposer à l'agrégation demandée, elle est encore plus contraire à l'intérêt de son Université ; il est trop intimement uni à celui de la ville pour les séparer.

« Qu'il soit donc permis aux maire et échevins de représenter à Nosseigneurs les Commissaires que la demande de la ville du Mans ne tend à rien moins qu'à l'anéantissement de l'Université d'Angers. On cherche à lui enlever plus de la moitié de ses élèves. Outre tous ceux du Maine qui seront perdus pour Angers, la Touraine étant plus voisine du Mans que d'Angers, la majeure partie des jeunes gens de cette province iront préférablement au Mans.

Quelle émulation pourrait-on se promettre des jeunes gens de la seule province d'Anjou, la plus petite des trois, que la misère et la multiplicité des petits collèges, dont on a demandé dans des Mémoires précédents la suppression, réduit presque à rien !

« Ce n'est cependant que par le concours d'un nombre considérable d'écoliers que l'émulation peut se soutenir. L'intention de nos rois dans l'établissement des Universités et dans la concession de tant de privilèges était de réunir dans un même lieu un grand nombre d'écoliers et, autant qu'il serait possible, de plusieurs nations, afin d'augmenter l'émulation qu'excite nécessairement ce concours ; intention manifestée dans l'ordonnance de Blois, qui interdit toute lecture publique ailleurs que dans les Universités, afin que les Universités du royaume puissent être conservées en la fréquence et célébrité requises pour l'avancement des bonnes lettres (article 44 de l'ordonnance de 1629), fréquence et célébrité auxquelles est directement opposée la demande de la ville du Mans.

« La ville d'Angers et son Université n'ont vu qu'avec douleur cette émulation recevoir des atteintes, des malheurs des temps et de l'indépendance, mais quelles mesures ne prend-on pas et ne se propose-t-on pas de prendre de plus en plus pour la rétablir dans toute sa vigueur ! On se flatte de réussir avec d'autant plus de fondement que la ville voit avec reconnaissance dans M<sup>sr</sup> l'Évêque d'Angers un prélat qui connaît le prix de l'éducation de la jeunesse, qui veut bien se donner les soins pour lui procurer les secours nécessaires et travailler avec zèle à l'établissement de deux nouvelles chaires de théologie, établissement aussi utile au public qu'honorable à celui qui le sollicite.

« III. — Dans un temps où l'on est occupé à rendre de plus en plus les Universités florissantes, le démembrement de celle d'Angers serait du plus dangereux exemple. Combien de villes, en effet, aussi considérables que celle du Mans se croiraient en droit de demander l'agrégation de leurs collèges aux Universités les plus voisines ! MM. les Évêques, sous le spécieux prétexte de ne pas perdre de vue les jeunes ecclésiastiques et veiller par eux-mêmes sur leurs études, solliciteraient la même faveur pour leurs villes épiscopales. Les Universités se trouveraient divisées en un nombre infini de portioncules qui réduiraient les Universités elles-mêmes à n'être plus que des troncs altérés et desséchés, sans fond, sans autorité, sans exercice, et leurs privilèges exclusifs anéantis.

« IV. — On ne peut passer sous silence que la Faculté de Théologie, en particulier, souffrirait une perte la plus irréparable. Quoique florissante aujourd'hui par le nombre des docteurs qui la composent et l'éclat des actes qui s'y soutiennent pour parvenir au doctorat, elle s'anéantirait dans la suite et en peu.

« Combien de sujets, en effet, contents d'avoir pris dans les collèges particuliers la simple faculté d'obtenir des lettres de maître ès arts et de se faire nommer par les Uni-

versités pour requérir ou posséder des bénéfices, regarderont ce point comme le terme de leurs études, iront enfouir dans les campagnes des talents qu'ils n'auraient pas occasion de développer, au lieu qu'obligés d'étudier dans le lieu de l'Université, excités par les exhortations des maîtres, encouragés par l'exemple de leurs condisciples, ils montent sur les bancs, acquièrent les connaissances qui forment les savants capables de porter la lumière partout !

« Quelle perte pour la jeunesse du Maine en particulier !

« Le corps de ville d'Angers étant persuadé que son Université se fera toujours un plaisir d'avouer qu'elle a trouvé dans tous les temps un nombre de sujets du Maine distingués par leurs talents et leur application, on ne peut être trop surpris de voir que la ville du Mans sollicite une agrégation dont l'effet serait de faire négliger l'usage de ces heureux talents.

« Si l'Université d'Angers n'était pas aussi bien connue qu'elle l'est, si elle ne s'attachait qu'à la triste satisfaction d'expédier beaucoup de lettres de maîtres ès arts et grand nombre de nominations pour requérir et posséder des bénéfices qui ne font pas les savants, on pourrait craindre qu'elle ne se prêtât à ces agrégations des collèges étrangers par le seul intérêt de faire expédier plus grand nombre de lettres de gradués, mais les maire et échevins d'Angers ne conçoivent aucune inquiétude à ce sujet. Quoique naturellement la ville du Mans ait dû consulter cette Université avant de proposer l'agrégation de son collège, on ose espérer que l'Université et les Facultés qui la composent seront consultées, qu'elles préféreront à tout intérêt particulier et à toute considération étrangère l'exactitude de leur devoir, la connaissance qu'elles ont du bien public, de la volonté de nos rois en établissant les Universités et la gloire de conserver à celle d'Angers sa splendeur ancienne.

« V. — La ville du Mans ne peut avoir que deux motifs de demander cette agrégation ; le premier, d'attirer des

étrangers ; le second, de faire prendre des degrés à la jeunesse du Mans, sans être obligée de sortir de leur ville, et de procurer cet avantage à quelques-uns qui, manquant de fortune, en seraient privés. Il ne peut y avoir d'autres motifs, puisqu'il ne coûte pas plus aux jeunes gens de cette province d'étudier à Angers qu'au Mans.

« On répondra au premier qu'il n'est pas juste de procurer des étrangers au Mans, au préjudice d'Angers ; la possession ancienne et toutes les raisons déduites lui méritent la préférence.

« Quant au second motif, il est vrai que plusieurs considéreront comme un avantage pour les jeunes gens du Mans de prendre des degrés sans beaucoup étudier, sans sortir de chez eux. Plusieurs penseront différemment et que les talents se perfectionneront et brilleront plus au loin, mais le bien général est préférable au bien d'un petit nombre de particuliers. On ne craint pas que Nosseigneurs les Commissaires se déterminent à détruire une Université pour un si petit objet. D'ailleurs, s'il se trouve au Mans des jeunes gens qui, ayant des talents, manquent de fortune, ils peuvent venir avec confiance en la ville d'Angers ; on y trouve des ressources, des bourses établies pour la nation du Maine, des procureurs de la jeunesse de cette province qui se nomment régulièrement par les suppôts qui la composent. On y trouve, de plus, des offices à remplir dans les Chapitres, les séminaires et communautés. L'Université fera pour eux ce qu'elle a déjà fait pour tant d'autres, à qui elle a procuré non seulement la subsistance, mais encore les secours nécessaires pour faire briller leurs talents.

« Qu'on ne nous cite pas l'exemple de l'Université de Valence, à qui l'on avait agrégé les séminaires de Troyes et de Viviers. On se dispensera d'entrer dans un détail qui prouverait ce qu'on croit avoir démontré. A peine l'agrégation fut-elle faite, qu'on en sentit l'abus.

« Le maire et les échevins d'Angers osent assurer que

l'Université de leur ville est l'une des plus anciennes du royaume, puisqu'elle était en exercice et distinguée dès le XII<sup>e</sup> siècle. Elle a toujours été des plus fidèles à son prince, des plus attachées aux maximes du royaume, des plus exactes et observatrices scrupuleusement des édits et déclarations de Sa Majesté et règlement de ses cours. Avec de pareils titres et moyens, les maire et échevins osent aussi espérer que Nosseigneurs les Commissaires, loin de favoriser le projet de la ville du Mans trop préjudiciable à la ville et Université d'Angers, voudront bien maintenir cette Université dans son intégrité et dans ses privilèges, et faire tout ce qui dépendra de leur pouvoir à l'effet de procurer à la ville et à l'Université d'Angers les secours nécessaires pour exercer leur zèle et mettre les maîtres plus en état de travailler avec fruit à l'instruction de la jeunesse. »

Cette requête eut gain de cause et le collège du Mans n'obtint pas son affiliation à l'Université d'Angers.

..

Celui de La Flèche fut plus heureux. Après l'expulsion des Jésuites, de 1762 à 1764, il fut confié à des prêtres séculiers qui continuèrent à le diriger de 1764 à 1776, comme école militaire. A partir de 1776, le collège fut dirigé par les Doctrinaires qui avaient été fondés par César de Bus, dans le comtat Venaissin, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Dès le 21 mai 1776, des lettres patentes ordonnèrent que les études faites dans le collège royal de La Flèche, à partir de la rentrée des classes de l'année 1776, seraient réputées académiques, comme si elles avaient été faites dans l'Université d'Angers.

F. UZUREAU.

---

---

## CHRONIQUE

---

Dans sa séance du 2 mai 1913 et conformément aux conclusions d'un intéressant rapport présenté personnellement par le maire, M. Legué, le Conseil municipal du Mans a enfin voté l'acquisition, par la Ville, des maisons dites de la Reine Bérengère, au prix relativement peu élevé de 70.000 francs, consenti par M. Gustave Singher.

L'administration des Beaux-Arts accordant pour cette acquisition une subvention de 20.000 francs, la Ville n'aura à y consacrer qu'une modeste somme de 50.000 francs, et dans ces conditions, on peut affirmer qu'elle fait une affaire fort avantageuse. Il est juste d'ajouter qu'elle le doit, d'une part à l'intelligente modération de M. Gustave Singher, qui a réduit sa demande au strict minimum pour assurer la conservation de l'œuvre de son père, et d'autre part, à l'heureux intermédiaire de M. Laffillée, architecte en chef des monuments historiques de la Sarthe, dont le dévouement et la haute autorité ont beaucoup facilité la solution administrative.

La proposition d'acquisition fera un incontestable honneur à M. Legué.

Elle a été votée par vingt et une voix, sur vingt-trois conseillers présents.

Deux seulement ont voté contre, MM. Blin et Raguideau. Leurs noms méritent de passer à la postérité; celui de M. Blin, spécialement, qui, à lui tout seul, a entrepris de contester la valeur artistique des façades !

Des déclarations de M. le Maire, il semble dès maintenant résulter que la Ville réorganisera un musée d'art dans les maisons nos 7, 9 et 11 et dans le jardin contigu, dont le

public pourra ainsi jouir comme par le passé. Telle est, du moins, l'affectation la plus rationnelle, vivement désirée par l'opinion et que, pour notre part, nous n'avons cessé de préconiser.

Quant à la Société historique et archéologique du Maine, en vertu d'un bail notarié qui lui a été concédé par M. Gustave Singher, elle continuera à occuper l'annexe qu'elle occupe actuellement ; elle aura sa grande salle de réunion au rez-de-chaussée, désormais dégagé des objets appartenant à M. Singher.

C'est avec une profonde satisfaction que nous annonçons à nos confrères ces heureuses combinaisons qui, tout en respectant les droits traditionnels de notre Société, garantissent pour toujours à la ville du Mans la conservation de cette très intéressante Maison dite de la Reine Bérengère, si connue en France et à l'étranger.

---

Sous l'irrésistible pression de l'élite de l'opinion, la Chambre, en discutant la loi de finances, s'est décidée, comme on le sait, à voter quelques premières dispositions relatives à l'entretien des églises. Elle a créé, entre autres, pour faciliter cet entretien, une *Caisse des monuments historiques* et une *Caisse des édifices et monuments publics*.

Ces premières mesures, si incomplètes qu'elles soient, permettent d'espérer que, peu à peu, il sera tenu compte des vœux unanimes des Sociétés archéologiques en faveur des églises de France.

Nous nous garderons, dès lors, de discuter les détails des nouveaux rouages administratifs que nous serions heureux de voir loyalement fonctionner. Toutefois, nous avons le devoir d'appeler l'attention sur un point qu'un de nos confrères nous a très justement signalé ; la part excessive, pour ne pas dire exclusive, réservée par ces nouveaux rouages aux architectes *officiels*. Les architectes *départe-*

*mentaux* étant seuls appelés à surveiller l'exécution des réparations, tous les autres architectes, par le fait, se trouvent désormais exclus des travaux d'églises. Beaucoup pensent, non sans raison, qu'il y a dans cette disposition un abus administratif, de nature à nuire plus encore à une corporation professionnelle pour laquelle la Séparation a déjà été un réel désastre.

---

Le Conseil municipal du Mans, dans sa séance du 20 mars dernier, a procédé au baptême solennel des écoles communales du Mans.

Sur vingt-six noms, trois ont été empruntés à la politique contemporaine et ne comportent pas d'appréciations dans cette Revue ; un autre, celui de Rabelais, peut paraître un choix contestable pour une école.

Par contre, les vingt-trois autres noms ont été exclusivement pris dans l'histoire du Maine, et c'est une pensée dont il convient assurément de féliciter le rapporteur, M. Renard, ainsi que l'administration municipale.

Tous les Manceaux, fidèles aux gloires provinciales, ne peuvent qu'applaudir sans réserve aux noms d'Ambroise Paré, de du Bellay, de Ronsard, de Robert Garnier, de Germain Pilon, de Pierre Belon, de Descartes (ancien élève du collège de La Flèche), de Véron de Forbonnais, de Claude Chappe, d'Alfred de Musset, d'Hauréau, d'Albert Maignan. Ils ne peuvent encore qu'accueillir comme un hommage de réparation, le nom de Philippeaux, l'infortunée victime de Levasseur, et avec une tolérante sympathie ceux de compatriotes moins illustres qui ont bien aussi quelques droits au souvenir des écoliers, tels que Pesche, l'auteur du *Dictionnaire historique de la Sarthe*, Dulac, M<sup>mes</sup> Pape-Carpentier et Coindon. Avec une patriotique satisfaction, surtout, ils ne peuvent manquer d'accueillir les noms de grands soldats comme Ambroise de Loré,

Marceau, le colonel Coutelle, les généraux Ribell et Gougeard.

Trop souvent, à l'heure actuelle, les administrations municipales, dans les questions d'écoles, donnent une prédominance exclusive à la politique sur les souvenirs locaux ou patriotiques, pour qu'on ne sache pas gré à celle du Mans d'avoir, dans la circonstance, réagi contre cette fâcheuse tendance et placé ses écoles communales sous tant de patronages honorables.

Tout particulièrement, nous la remercions d'avoir donné à l'une de ces écoles le nom d'Ambroise de Loré, le vaillant compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, dont le Maine s'honore si justement, et de lui avoir ainsi décerné, au Mans, un premier hommage public.

---

Au sujet d'Ambroise de Loré, nous avons le devoir de dire, pour l'honneur de la province, que notre Société a fait représenter le Maine, aux récentes fêtes de Jeanne d'Arc à Rouen, par une bannière spéciale « à la mémoire des Manceaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc ».

Cette bannière, peinte sur satin, porte les armoiries des quatre plus illustres d'entre eux : Jean d'Alençon, seigneur de Beaumont, Fresnay, Sainte-Suzanne ; Guy et André de Laval ; Ambroise de Loré. Elle sera conservée, avec les autres bannières provinciales, dans l'église Saint-Vincent, de Rouen.

---

Un Comité qui comprend toutes les notabilités de la Normandie et de la région environnante, prépare la prochaine érection, dans la Manche, à Hauteville-la-Guichard, d'un monument aux Trancède de Hauteville, dont les légendaires exploits, au XI<sup>e</sup> siècle, dans l'Italie méridionale, en Sicile et en Grèce, tiennent du prodige et eurent pour résultat la fondation du royaume des Deux-Sicules.

Nous recommandons spécialement le chaleureux appel adressé à toutes les Sociétés savantes par le président du Comité, M. de la Conté, conseiller général de la Manche, et le dévoué secrétaire, M. Gaëtan Guillot, président de la Société d'archéologie de Saint-Lô.

---

Le 10 mars dernier, mourait à son château de la Forêtrie, près Le Mans, à l'âge de 65 ans, M. Gustave-Louis Avice, chevalier de la Légion d'honneur, maire d'Allonnes, vice-président de l'Association amicale du 33<sup>e</sup> mobiles, président honoraire de la 361<sup>e</sup> section des Vétérans.

M. Avice avait fait la campagne de 1870-71, comme officier au 33<sup>e</sup> mobiles (Sarthe) et s'était particulièrement distingué à la bataille du Mans, en allant demander au général Chanzy, dans la nuit du 9 au 10 janvier 1871, des instructions urgentes pour le colonel Ribell qui venait de se replier sur les Arches.

D'un patriotisme que ni la maladie ni les années ne purent affaiblir, M. Avice avait gardé les plus vives sympathies à ses anciens compagnons d'armes et le plus fidèle attachement à l'armée. Administrateur distingué, il avait rendu d'éminents services à la commune d'Allonnes où il avait fait construire, avec un goût très pur, le superbe château de la Forêtrie. Depuis de longues années déjà, il voulait bien faire partie de la Société historique du Maine et nous avait donné maintes fois l'occasion d'apprécier, en même temps que son sens artistique, ses sentiments profondément français.

Sa mort trop prématurée nous laisse de sincères regrets ; nous prions Madame Avice et ses enfants d'en agréer la respectueuse expression.

ROBERT TRIGER.

14 mai 1913.

---

---

---

# TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-TREIZIÈME VOLUME

---

	Pages
Liste des Membres de la Société. . . . .	5
Albert Maignan et son œuvre, par M. Dominique Mallet. . . . .	32
Fiefs de Mont-Saint-Jean, par M. l'abbé E. Toublet. . . . .	55
Les gardes nationales et les volontaires (1792-1793), par M. l'abbé H.-M. Legros. . . . .	85, 184
Les Vendéens au Mans en 1793, par M. René de Lantivy. . . . .	113
La paroisse de Montfort-le-Rotrou, par M. le chanoine L. Froger. . . . .	167, 273
L'église de Semur (Sarthe), par M. Robert Triger. . . . .	180
Peintures murales récemment découvertes dans l'ancien diocèse du Mans, par M. Lucien Lécureux. . . . .	210
Les Musset au Maine. . . . .	215
Jean des Vaux, capitaine de Mayenne pendant la guerre de Cent-Ans, par M. le marquis de Beauchesne. . . . .	225
Un enfant de chœur de la cathédrale du Mans, membre de l'Institut d'Egypte : André Villoteau, par M. l'abbé L. Calendini. . . . .	288

Le collège du Mans et l'Université d'Angers, par M. l'abbé Uzureau. . . . .	304
--	-----

CHRONIQUES ET LIVRES NOUVEAUX

Admissions de nouveaux Membres. . . . .	100
Monuments historiques : Classements d'églises.	101
Le chartrier de Goué et la croisade Mayennaise.	101
Publications récentes. . . . .	102
42 <sup>e</sup> anniversaire du combat d'Auvours. . . . .	102
Nécrologie : M. le marquis de Cumont. . . . .	103
Histoire illustrée du kaolin d'Alençon, compte rendu par M. le marquis de Beauchesne. . . . .	104
La bataille du Mans (10, 11 et 12 janvier 1871), compte rendu par M. Robert Triger. . . . .	110
Classement de la Maison dite d'Adam et Ève, au Mans. . . . .	220
Conférence de M. Jean Montigny, sur Scarron. <i>D'Alger à Tombouctou</i> , par le comte René Le More. . . . .	221
<i>M. Charles - Achille de Vanssay, préfet des Basses - Pyrénées, 1810-1814</i> , par M. D. Rebut. . . . .	222
<i>Notre-Dame de Charné</i> , par dom Le Coq. . . . .	222
Les lec'hs bretons et les pierres sacrées du Maine, d'après M. l'abbé Angot. . . . .	223
Acquisition par la ville du Mans de la maison dite de la Reine Bérengère. . . . .	313
Nouvelles dispositions législatives pour l'entre- tien des églises. . . . .	314
Les nouveaux noms des écoles communales du Mans. . . . .	315
La bannière des Manceaux, compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, aux fêtes de Rouen. . . . .	316

Projet de monument aux Trancède de Hauteville. . . . .	316
Nécrologie : M. Gustave Avice. . . . .	317

PLANCHES ET GRAVURES

Albert Maignan (1845-1908). . . . .	33
Château de la Lucazière, à Mont-Saint-Jean, façade principale. . . . .	75
Château de la Lucazière, à Mont-Saint-Jean. . . . .	75
Plan du Mans à l'époque de la Révolution. . . . .	113
Ville et château de Mayenne. . . . .	225
Manoir des Vaux. . . . .	233
Plan géométrique et vue à vol d'oiseau du châ- teau de Mayenne. . . . .	237
Ruines du château des Escotais. . . . .	243
L'ancienne abbaye de Fontaine-Daniel. . . . .	271

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
M <sup>is</sup> de Beauchesne.	104, 225	H.-M. Legros.	85, 184
L. Calendini.	288	Dominique Mallet.	32
L. Froger.	167, 273	E. Toublet.	55
R. de Lantivy.	113	R. Triger.	104, 180, 220, 313
L. Lécureux.	210	Uzureau.	304

---

*Le Gérant* : G. FLEURY.

---

MAMERS. — IMPRIMERIE FLEURY. — 1913.











The Ohio State University



3 2435 05439411 9

THE OHIO STATE UNIVERSITY BOOK DEPOSITORY



D	AISLE	SECT	SHLF	SIDE	POS	ITEM	C
8	03	36	27	8	05	011	8